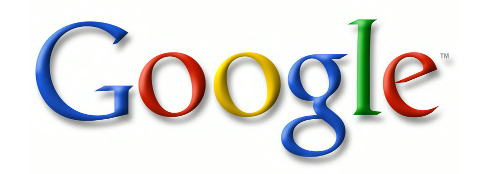




COURS

THÉORIQUE ET PRATIQUE

DE PÉDAGOGIE

ET DE

MÉTHODOLOGIE.

Ayant fait examiner l'ouvrage intitulé : *Cours théorique et pratique de Pédagogie et de Méthodologie,* par M. Th. Braun, nous en permettons l'impression.

Malines, le 11 février 1854.

P. Corten, *vic. gén.*

Les formalités exigées par la loi pour assurer la propriété ont été remplies. Tous les exemplaires sont revêtus de la signature de l'auteur.

Th. Braun

IMPRIMERIE DE F. PARENT,
Montagne de Sion, 17.

COURS
THÉORIQUE ET PRATIQUE
DE
PÉDAGOGIE
ET DE MÉTHODOLOGIE,

A L'USAGE DES

INSTITUTEURS DES ÉCOLES MOYENNES
ET PRIMAIRES,

DES ÉLÈVES DES ÉCOLES NORMALES
ET DE TOUS CEUX QUI SE DESTINENT A LA CARRIÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT;

Par Th. Braun,

PROFESSEUR DE PÉDAGOGIE ET DE MÉTHODOLOGIE A L'ÉCOLE NORMALE DE L'ÉTAT
A NIVELLES.

DEUXIÈME ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

TOME PREMIER.

Bruxelles,
LIBRAIRIE DE DEPREZ-PARENT,
rue de la Violette, 15.
F. PARENT, ÉDITEUR.

1854.

Dédié

Aux Instituteurs belges.

Puissent-ils agréer ce faible

Hommage

de l'estime et du dévouement de

L'Auteur.


BIBLIOTHECA BODLEIANA

AVANT-PROPOS.

Dans le cours d'une longue pratique, soit comme instituteur d'enfants du peuple, soit comme précepteur de fils de familles opulentes, soit comme professeur de jeunes gens qui se vouent à la carrière de l'enseignement primaire, j'ai été, j'ose le dire, en position plus que personne de rechercher et de reconnaître les principes les plus propres à guider dans cette profession difficile; j'ai pu étudier et comprendre les avantages et les inconvénients des différentes méthodes d'éducation; j'ai pu analyser les diversités de caractères des élèves, les moyens variés d'agir sur leur intelligence; j'ai pu emprunter aux meilleurs écrivains pédagogiques de l'Allemagne, de la France et de la Belgique, leurs préceptes les plus sages, les plus prudents, leurs opinions les plus rationnelles, leurs lois les plus générales.

C'est le fruit de ces recherches laborieuses, de cette étude consciencieuse que j'offre aujourd'hui à mes lecteurs. Je n'ai donc pas la prétention d'avoir créé une œuvre tout à fait originale, d'avoir inventé de nouvelles lois ou d'avoir formulé un code complet d'éducation et d'instruction; mes efforts ont tendu uniquement à mettre cette matière abstraite à la portée de tout homme de bon sens.

Je me suis imposé la loi de laisser de côté tout ce qui appar-

tient au domaine de la haute science et de m'en tenir exclusivement à ce qu'il y a de plus pratique. Aux ouvrages nombreux consacrés à l'éducation des enfants, j'ai emprunté ce qu'ils ont de plus substantiel; j'ai groupé les faits avec tout le soin possible; j'ai tâché de les expliquer avec lucidité, de résumer et de mettre en lumière les préceptes les plus sains, le plus généralement applicables.

Après avoir traité tout ce qui a rapport à l'éducation physique, à l'éducation du corps, j'ai jeté un rapide coup d'œil sur le développement des sens, sur les moyens convenables d'aider à ce développement, et ensuite, j'ai abordé l'éducation intellectuelle, le développement de l'esprit, de l'intelligence, de la raison. Cela me conduit naturellement à l'éducation morale, à la culture de toutes les bonnes qualités du cœur, aux moyens de développer les vertus et en même temps de combattre, de détruire les défectuosités morales, les vices qui plus tard empoisonnent notre existence et nous enlèvent la félicité de la vie à venir. Je consacre enfin la dernière section de la partie éducative à l'éducation religieuse, à la foi, à l'espérance, à la charité, ces trois guides de l'homme vers Dieu; ces trois lumières qui doivent l'éclairer dans les ténèbres de ce monde pour lui faire éviter les éternels abîmes préparés pour les méchants; ces trois guides, qui ici-bas nous donnent la paix, la joie et le contentement du cœur; et après cette vie le bonheur éternel. J'ai exposé dans la section suivante, *l'instituteur en fonction,* les devoirs de celui-ci comme fonctionnaire public, comme membre de la commune, comme homme à qui l'on a confié l'éducation et l'instruction de la jeunesse, comme chargé d'autres fonctions, et enfin comme homme privé.

Passant ensuite à la partie méthodologique, je me suis efforcé de mettre à la portée de tous les instituteurs les diverses méthodes d'enseignement et les moyens de les appliquer avec le plus de succès, reconnaissant qu'il ne suffit point pour l'instituteur de posséder des connaissances théoriques, qu'il lui faut encore un certain savoir-faire basé sur les principes didactiques; qu'il im-

porte qu'il soit à même de transmettre ses connaissances de la manière la plus facile et la plus sûre; d'établir une distinction, quant au but, entre l'instruction en général et chaque branche en particulier ; de choisir et de déterminer les matières de l'enseignement qui conviennent le mieux à chaque âge et à chaque degré d'intelligence, et enfin qu'il ait des idées exactes et arrêtées sur l'emploi des formes et des modes différents de l'enseignement. C'est dans l'intention de faciliter aux instituteurs l'accès vers cette voie que j'ai réuni dans les deux derniers volumes tout ce qui a rapport à la méthodologie générale et spéciale. On comprend que toute opinion défavorable à l'étude pratique, toute attaque dirigée par des hommes incompétents ou prévenus contre la nécessité d'étudier cette dernière partie, s'évanouit et disparaît du moment que l'on a reconnu ce que c'est que cette science, en quoi elle consiste et ce qu'elle exige : quelles sont les règles et les principes dont elle recommande l'observation. On ne tardera pas alors à se convaincre que l'étude de la méthodologie théorique et pratique est indispensable à l'instituteur ; que le temps et les peines consacrés à cette étude rapporteront une ample moisson de fruits, et que l'on en appréciera la valeur par les succès obtenus chaque jour dans les écoles où l'on appliquera ces préceptes avec persévérance et avec discernement.

On m'accordera, je l'espère, le mérite d'avoir mis à la portée de tous les instituteurs les diverses méthodes d'enseignement et les moyens de les appliquer avec le plus de succès. C'est par cette partie de mon travail surtout que je crois avoir satisfait à un besoin urgent, à une grave nécessité de l'époque.

Tel est en quelques mots le plan que je me suis tracé dans cet ouvrage et que je me suis efforcé de remplir le mieux qu'il m'a été possible.

Et maintenant, vu l'importance et la difficulté du sujet que j'ai essayé de traiter, j'ai quelque droit de compter sur la bienveillante équité de la critique. Elle aura égard à l'étendue de la tâche et aux efforts de l'humble ouvrier : je me ferai du reste un devoir de profiter des observations qu'on voudra bien m'adres-

ser directement ou par la voie de la presse, et j'y verrai un stimulant pour m'engager à poursuivre le noble but que je me suis proposé : contribuer à la grande œuvre de l'éducation et de l'intruction de la jeunesse, et par conséquent au bonheur de cette glorieuse Belgique, dont je suis fier d'être devenu le fils adoptif.

L'AUTEUR.

INTRODUCTION.

Aux Instituteurs primaires.

Vous avez une bien belle mission, instituteurs primaires, vous qui êtes chargés de surveiller et de guider les premiers pas de la jeunesse; elle est sublime l'œuvre confiée à vos soins. Votre existence s'écoule au milieu d'enfants vifs et joyeux; chaque jour vous voyez se réaliser et s'accroître les espérances que vous avez fondées sur ces petits êtres; enfin, après avoir consciencieusement rempli votre devoir, lorsque vous êtes parvenus à cultiver l'esprit et le cœur de vos élèves, lorsque les semences confiées par vous à un sol fertile ont produit des fleurs et des fruits, vous puisez votre récompense dans cette idée consolante : « C'est » mon œuvre, que j'ai achevée avec l'assistance de Dieu; c'est » le produit de mon travail, de mes soins, de ma fidélité, de » mon dévouement et de ma patience (1). »

A tous ceux qui se dévouent au triomphe de la vérité et de la vertu, il n'est pas donné de voir ainsi leur œuvre se développer sous leur main.

Vous êtes les instituteurs du peuple! dans ce peuple, dans cette naissante génération repose la force de la société, et c'est vous qui êtes appelés à lui donner l'éducation et l'instruction!

De quelle prospérité serait appelé à jouir un pays dans le-

(1) B. G. Denzel.

quel, sous ce double rapport, on négligerait ceux qui forment la grande majorité de la nation ?

Et cependant, mes honorables confrères, votre position dans la société n'est guère brillante. Un bien petit nombre d'esprits d'élite comprennent votre dévouement, partagent votre enthousiasme pour l'intérêt le plus puissant de l'humanité. Vous pourriez vous laisser aller au découragement, attacher moins d'importance à votre mission, vous en dégoûter peut-être. Permettez-moi de vous adresser quelques paroles pour relever vos courages en vous rappelant l'étendue et la dignité de votre ministère.

Tout homme est susceptible d'éducation; il a droit à l'éducation comme il a droit à la vie. Nul ne peut remplir d'une manière convenable ses devoirs comme individu ou comme membre du corps social sans un certain degré de développement des facultés, sans l'acquisition de diverses connaissances. Sans éducation et sans instruction, l'homme reste incapable de comprendre sa destination et les rapports qu'il doit avoir avec les autres créatures. Négliger l'éducation, rester en arrière dans cette voie, c'est nuire à l'homme en particulier et à la société en général. Au contraire, plus l'État contribue à rendre raisonnables et bons les membres de la société, plus il augmente le nombre de ses citoyens instruits et vertueux, plus il travaille au bien-être de la nation.

Là seulement où règnent des mœurs pures, où domine le sentiment religieux, où fleurissent les sciences et les arts, où le peuple est animé de l'amour de l'ordre et du travail, là seulement on trouve la prospérité et la vraie nationalité.

Tous les moyens employés pour lutter contre la misère resteront infructueux aussi longtemps que l'on n'opposera pas une bonne éducation comme une digue puissante aux sources de cette misère : l'ignorance, la paresse, l'absence enfin de toutes les vertus, ces colonnes inébranlables de la prospérité.

De longs jours d'anarchie et de malheurs nous ont appris, et bien chèrement, hélas ! la vérité de ce que nous venons d'avancer. Ce n'étaient pas ici quelques hommes isolés, mais des peuples entiers, et à quelles extrémités ces peuples ne se sont-ils pas laissé entraîner par défaut de développement des facultés morales et intellectuelles !

Grâce à Dieu, parmi les crises de notre époque, comme un petit coin de ciel bleu au milieu de la tempête, l'idée de l'éducation et de l'instruction est venue poindre à l'horizon. Il était réservé aux temps modernes de provoquer une sollicitude efficace sur le point le plus digne de l'attention de l'humanité.

D'illustres princes, des gouvernements éclairés l'ont reconnu : il ne suffit point de créer à grands frais des établissements scientifiques; il est indispensable à la prospérité et au bien-être général du pays, de se ménager les moyens de donner au peuple, aux classes inférieures, une éducation et une instruction convenables.

A ce point de vue, et attendu qu'un grand nombre de citoyens n'ont ni les connaissances, ni les moyens nécessaires pour appeler leurs enfants à jouir de ce bienfait, l'État a fondé des établissements dans lesquels il est loisible à tout père de famille de procurer à ses fils un degré suffisant d'instruction. L'État a pris les mesures propres à débarrasser de toutes entraves l'accès ouvert par lui à la formation de l'intelligence et du cœur. Il n'a pas reculé devant l'énormité des sacrifices; il a créé des écoles primaires, des écoles d'adultes, des écoles dominicales, et enfin des écoles normales, spécialement destinées à former des instituteurs capables d'être placés à la tête des premières.

Les hommes de savoir et d'expérience se sont accordés de tout temps à juger de l'importance d'une fonction, à estimer la valeur d'une mission, d'après le bien qu'elle est appelée à faire à l'humanité, selon qu'elle contribue plus ou moins à rendre le genre humain heureux et meilleur. Le plus souvent, le vulgaire juge tout autrement; pour lui, le véritable bienfaiteur du genre humain est celui qui, par sa mission, est à même de rendre des services d'un effet extérieur et immédiat. L'admiration de la foule se fixe ordinairement sur celui qui complète, qui achève un édifice; elle se montre ingrate ou du moins oublieuse pour celui qui a préparé les fondations, jeté les bases : comme si cette dernière opération, moins brillante peut-être, n'avait pas souvent plus de mérite et plus de droit au succès obtenu !

Afin de pouvoir apprécier l'importance d'une fonction, on devrait se demander : Dans quel état se trouverait la société, si personne ne voulait se vouer à cette profession, ou si elle était exercée par des individus qui, soit par leur caractère, soit par leur incapacité ou leur ignorance, ne seraient pas aptes à la remplir? Serait-il possible, dans cette hypothèse, qu'il y eût de

la prospérité dans le pays, de l'aisance dans les familles, de la bonne foi et de l'honnêteté dans les relations sociales? — Où en seraient les biens les plus sacrés de l'homme : la vérité, la justice, les bonnes mœurs et la religion? — La réponse à ces questions indiquera la valeur de telle ou telle profession, parfois trop peu élevée dans l'estime publique; cette réponse, relativement à la profession dont nous nous occupons ici, n'est douteuse pour personne; c'est une bien douce récompense pour notre dévouement, et nous n'avons nullement à nous plaindre du noble mandat que la Providence nous a appelés à remplir.

Il entre dans les attributions de l'instituteur de s'occuper de petites créatures qui ne jouent encore aucun rôle dans le monde : première raison pour laquelle sa profession ne peut paraître fort brillante. Tout ce qui s'agite dans la sphère des enfants semble, pour les hommes faits, d'une si faible importance, d'un si mince intérêt, qu'il n'est pas étonnant de leur voir méconnaître et ne pas apprécier à sa juste valeur celui qui se dévoue à l'instruction de ces petits êtres.

Le plus souvent on confie à ses soins les insouciants marmots d'un petit village, les enfants de parents peu aisés; il leur apprend des choses que les adultes ont presque entièrement oubliées, et qui, pour cette raison, leur paraissent assez insignifiantes, pour ne rien dire de plus.

Joignez à cela les idées bornées de certaines personnes au sujet de l'enseignement; le préjugé relatif aux avantages et aux désavantages de l'instruction publique; la situation précaire, le triste état dans lequel se trouvent beaucoup de nos écoles primaires; la sotte présomption, l'orgueil, l'ignorance d'un assez bon nombre d'individus appelés à exercer les fonctions d'instituteur; la pauvreté d'esprit dont ils font quelquefois preuve dans leurs discussions avec des personnes qui leur sont supérieures; tout cela rejaillit défavorablement sur le corps professoral tout entier; et il est presque impossible que l'instituteur, même le plus capable et le plus dévoué, n'en souffre quelque peu sous le rapport de la sympathie et de l'estime.

Le tableau que nous venons d'esquisser n'a rien de brillant; mais nous avons à lui en opposer un autre dont les couleurs sont bien moins sombres.

C'est précisément sur ces petits êtres, objets des soins de l'instituteur, noyau de la génération future, que repose tout l'espoir

de l'avenir. C'est de l'instituteur que dépend en grande partie le bien ou le mal qu'ils feront un jour à la société entière; la carrière qu'ils parcourront, c'est l'instituteur qui en décide en grande partie par la direction qu'il imprime à leurs premiers pas.

L'importance des fonctions de l'instituteur, ceux-là seuls peuvent la méconnaître, qui oublient que les fondements sont la partie la plus importante du plus riche monument, qui ignorent qu'une base solide est la seule garantie des véritables progrès.

L'éducation n'est pas un mot vague et vide de sens, quoiqu'il soit prononcé bien légèrement par un grand nombre de personnes; c'est, nous l'avons déjà dit, le bien le plus précieux de l'humanité. L'instituteur occupe une belle place, avons-nous dit; oui, vraiment. Il n'a pas à restaurer un bâtiment qui, par défaut de fondements solides, menace ruine; non, il construit de bas en haut, il pose lui-même la base, et c'est ce qui assure la durée de son œuvre; il cultive dans toute la force de l'expression un terrain fertile, un terrain qui serait peut-être négligé de tout le monde, si lui-même ne s'en occupait. Sa mission est de développer dans le cœur des enfants les germes du beau et du bien que Dieu y a déposés. Il est pour ainsi dire le père de ses élèves; il est pour ceux-ci ce que ne pourraient en général être pour eux leurs parents eux-mêmes. C'est presque uniquement de l'instituteur qu'ils apprennent ce qui leur est nécessaire pour la carrière qu'ils ont à parcourir; et quoiqu'il se borne à préparer ce que le temps doit achever, il contribue pour une bien large part à leurs succès futurs.

Il n'a pas à s'inquiéter de savoir jusqu'à quel point et de quelle manière son enseignement portera des fruits. Des circonstances accidentelles peuvent faire évanouir toutes les espérances qu'il avait fondées sur tel ou tel de ses élèves. Il peut fort bien arriver qu'un homme, dont l'éducation a été bonne, s'égare, se fourvoie. Cependant, si la base de son éducation est solide, cet homme sera toujours plus à même de s'orienter tôt ou tard pour revenir dans la bonne voie. La lutte des bons et des mauvais sentiments peut tourner momentanément à l'avantage de ces derniers, mais jamais ceux-ci ne parviendront à déraciner entièrement les bons. Ils se feront jour alors qu'il sera temps, et ce temps arrivera sans doute. Et même dans l'hypothèse contraire, qui se présente malheureusement quelquefois, le bon instituteur ne doit point se laisser décourager par quelques acci-

dents d'espoir trompé; ils ne sont ni assez nombreux, ni assez saillants pour modifier les idées qu'il a dû se faire de l'importance de l'éducation et de l'instruction.

Voyez le laboureur : la grêle a détruit sa moisson, hésitera-t-il pour cela à préparer de nouvelles semailles? Il est convaincu que le fléau ne frappera pas constamment le fruit de ses sueurs; et persuadé que l'opération, manquée aujourd'hui, réussira l'an prochain, il reprend ses travaux avec confiance et avec ardeur.

Il importe que l'instituteur, ainsi que tout homme qui prend une part active à cette grande œuvre de l'éducation, envisage sa mission à ce point de vue consolant, plutôt que de laisser affaiblir en lui, par de sombres réflexions, son amour et son dévouement à sa profession. Ce sont précisément cet amour, ce dévouement qui produisent le courage, la force, l'activité nécessaires à l'instituteur. Car ce ne sont point les obstacles, extérieurs et intérieurs, qui lui manquent dans les écoles publiques. Il est en lutte perpétuelle avec les préjugés, avec l'insouciance des parents à l'égard du bonheur bien entendu de leurs enfants, avec les mauvais exemples du dehors, etc., etc.

Il n'y a que l'amour du bien qui puisse lui venir en aide dans cette lutte constante; la satisfaction intérieure d'avoir accompli son devoir, cette justice modeste qu'il pourra se rendre à lui-même, l'engageront à persévérer et à espérer, le prémuniront contre la négligence, la routine, ennemis mortels de tout progrès.

Et que celui qui n'est pas pénétré de cet amour ne s'imagine point retrouver, au bout de quelques années, l'enthousiasme dont il était enflammé à son début dans une carrière qui lui offrait encore le charme de la nouveauté; il sera déçu dans son attente, s'il compte dans l'avenir sur la gloire et les récompenses dont il s'est rendu digne par son zèle.

Non, pour que ce dévouement, cet amour soient durables, ils doivent émaner du cœur, et n'avoir pas leur source dans l'égoïsme. C'est dans le fond de sa conscience, c'est dans les promesses de notre divin Maître à tous, que l'instituteur doit chercher la récompense de ses travaux et de ses peines. Qu'il médite souvent ces belles paroles de l'Écriture : « *Ceux qui en auront instruit plusieurs dans la voie de la justice luiront comme des étoiles dans toute l'éternité.* » (DANIEL, XII, 3.)

COURS PRATIQUE

DE

PÉDAGOGIE ET DE MÉTHODOLOGIE.

COURS ÉDUCATIF.

CHAPITRE PREMIER.

POINT DE DÉPART ET BUT DE L'ÉDUCATION.

§ Ier. — *Étymologie*. — *Définition*. — *But*.

Le mot *éducation* est formé de deux mots latins : *e*, hors de ; — et *ducere*, conduire. De là *educere*, *educare*, c'est-à-dire tirer hors des ténèbres pour amener à la lumière, conduire de l'ignorance à l'intelligence, du néant à l'existence.

L'éducation est, à proprement parler, l'action d'élever, de former un enfant, un jeune homme, de développer ses facultés physiques, intellectuelles et morales.

On a étendu la signification de ce mot, en lui faisant quelquefois signifier la connaissance et la pratique des usages de la société, relativement aux manières, aux égards, à la politesse.

Par extension, en parlant de certains animaux, il désigne l'action de les dresser à certains exercices.

Enfin il se dit encore du soin que l'on prend pour élever certains animaux et en tirer le plus grand avantage possible ; dans un sens analogue il se dit quelquefois des végétaux.

L'éducation, comme nous l'entendons ici, est l'action de mettre un enfant en état de remplir un jour le mieux possible

la destination de sa vie ; faire de lui ce qu'il doit être comme homme : comme homme religieux et moral, comme homme intellectuel, comme homme physique et comme homme social. D'après cela l'éducation doit donc répondre à notre double destinée : « Elle doit préparer l'enfant pour deux existences successives ; il y a en lui un esprit immortel qui ne fait que traverser ce monde, il y a une faible créature qui y vient souffrir et mourir. »

On le concevra facilement : cette destination ne peut admettre une formule d'une précision bien rigoureuse. Les moyens de développement à employer et le degré de perfectionnement à rechercher seront tout autres pour un prince et pour un simple ouvrier, pour l'habitant d'une grande ville et pour le paisible campagnard, etc. Il y a évidemment un point où la voie cesse d'être commune, où le chemin se bifurque, où les uns s'arrêtent, arrivés à leur destination, où les autres, voyageurs plus hardis, se hasardent sur une route plus longue et plus périlleuse. En un mot, si l'on veut ramener tous les cas à une seule formule, il faut donner à cette formule un caractère de généralité et lui laisser l'élasticité nécessaire pour admettre certaines modifications.

Dans ces conditions, il s'agit d'abord de poser une base inébranlable, et d'y dresser, aux regards de tous, un but certain, déterminé, vers lequel l'humanité entière puisse converger. Ainsi la nuée lumineuse guidait les Israélites à travers le désert vers la terre promise. Ce but commun, c'est, comme nous le disions plus haut, la civilisation chrétienne, c'est le développement des facultés physiques et intellectuelles, de manière que, par l'action simultanée et harmonique de ces facultés, l'homme se rapproche le plus possible de sa noble destination, évite les châtiments qui attendent le méchant, et se rende digne des récompenses réservées à la vertu.

L'homme, citoyen de deux mondes, commence sur la terre une existence qu'il complète dans un monde inconnu. Sa destinée ne s'arrête pas au seuil de la tombe ; son développement, son perfectionnement continue au delà ; pour nous servir de la sublime expression de Bossuet, « il sort du temps et entre dans l'éternité. » C'est donc aussi au delà de cette limite terrestre que doit se trouver le but principal de l'éducation. Ébauchée dans

cette vie, elle se complète dans l'autre ; elle n'est ici-bas que le commencement, la préparation à un état meilleur, au perfectionnement humain.

« Le point d'arrivée, dit le père Girard, n'est pas un simple idéal, quelque beau qu'il puisse être ; c'est une réalité qui a paru une fois sur notre terre, pour nous servir à jamais de modèle, et qui vit encore parmi nous dans l'Église qu'il a fondée au prix de son sang. Les enfants, pour peu qu'on leur apprenne à le connaître, ne peuvent que l'aimer, et un modèle que l'on aime a incomparablement plus d'attraits et de force que ne peuvent en avoir les plus belles leçons ! »

§ II. — *Point de départ de l'éducation.*

Il est une opinion généralement répandue chez les parents, c'est que l'enfant n'est susceptible d'éducation qu'au moment où, son intelligence étant développée, il aura acquis assez de tact, assez de jugement pour discerner la valeur morale de ses actions, pour établir la balance entre les avantages et les inconvénients qui doivent en résulter pour lui et pour les autres. Les parents qui s'arrêtent à cette idée ne connaissent, comme le dit Schwarz, que deux moyens d'agir sur l'enfant, la punition pour la faute, la récompense pour la bonne action. Ils parlent ainsi à l'instinct et non à l'intelligence. Un bien à acquérir, un mal à éviter : voilà le résumé de leur code ; leur œuvre est, au fond, purement physique, si nous pouvons nous exprimer ainsi ; et le résultat, au point de vue de la morale, est d'une nullité absolue.

« La grande faute, dit un auteur anglais, où j'ai remarqué qu'on tombe d'ordinaire dans l'éducation des enfants, c'est qu'on n'en a pas pris assez de soin dans le temps qu'il fallait, et qu'on n'a pas accoutumé leur esprit à une bonne discipline, et à se soumettre à la raison dès qu'il était le plus en état de recevoir sans peine toute sorte d'impressions. Nous sommes généralement assez avisés pour songer à discipliner les animaux dans le temps qu'ils sont fort jeunes, et à dresser de bonne heure toute autre créature de cet ordre que nous voulons employer à notre usage. Nous ne manquons en ce point qu'à l'égard de nos enfants. Qui n'est pas accoutumé à soumettre sa volonté à la raison des autres pendant

qu'il est jeune, aura beaucoup de peine à écouter les conseils de sa propre raison et à les suivre lorsqu'il sera en âge. »

L'opinion que nous avons indiquée plus haut comme existant chez un grand nombre de parents, est combattue par tous les pédagogues distingués. Tous ils admettent que l'homme, dès sa naissance, est susceptible d'obéir à l'influence qui le mettra en rapport avec sa destinée future. Cette destinée variant à l'infini, il est impossible de déterminer d'une manière absolue l'influence à exercer pour guider l'enfant dans telle ou telle direction. Il suffira d'avoir mis à la disposition de tous des instruments dont ils puissent par la suite faire un bon usage, et de les armer d'avance, autant que possible, contre ce qui pourrait leur être nuisible. C'est ce que fait l'éducation, et, pour le faire avec efficacité, elle doit agir sur l'enfant dès le moment de sa naissance.

§ III. — *A qui revient la mission d'élever les enfants.*

C'est au père et à la mère que la loi naturelle donne le droit, impose le devoir de soigner l'éducation de leurs enfants. Dans l'antique famille patriarcale, le père, chef absolu de la communauté, dominait exclusivement ses descendants et leur imposait la direction qui lui paraissait la plus convenable. Dans la famille chrétienne, où l'influence maternelle a une si haute valeur, la mère assume une part importante dans la direction des enfants, et tempère par sa douceur et ses caresses la sévérité du chef de la famille.

Répétons à ce propos ce que dit un écrivain français du rôle que la mère est appelée à jouer près de son enfant.

« Suivons les lois de la nature ; elle ne nous livre en naissant ni aux soins d'un pédagogue, ni à la garde d'un philosophe ; c'est à l'amour d'une jeune mère, c'est à ses caresses qu'elle nous confie ; elle appelle autour de notre berceau les formes les plus gracieuses, les tons les plus harmonieux ; car la voix si douce de la femme s'adoucit encore pour l'enfance : enfin tout ce qu'il y a de charmant sur la terre, la nature, dans sa sollicitude, le prodigue à notre premier âge : pour nous reposer, le sein d'une mère ; son doux regard pour nous guider, et sa tendresse pour nous instruire (1) ! »

(1) *Éducation des mères de famille.*

Pour rattacher ces préceptes à de grands exemples, on cite quelques hommes qui ont été élevés par leurs mères et qui ont montré au monde un grand caractère, un mérite transcendant, d'éminentes vertus. Des écrivains célèbres, dans leurs plus belles pages, rapportent à leur mère tout ce que leur âme enferme de trésors. C'est leur mère, ils le proclament à chaque page, qui a ouvert leur intelligence, allumé dans leurs cœurs le goût de l'étude, l'amour de la vertu, la source de la poésie.

« Quelle que soit la situation particulière d'une femme, elle ne saurait renoncer à sa première, à sa spéciale vocation, celle d'être mère. Prononcez à l'oreille de la plus sérieuse ou de la plus légère le mot *enfant,* vous serez sûr d'en être écouté; faites parler sur ce sujet la femme du monde ou la femme auteur, la plus brillante ou la plus célèbre, et vous serez tout étonné du nombre et de la justesse des observations que vous aurez à recueillir. Dites à cette femme absorbée par les travaux de l'esprit, ou livrée à la dissipation : « Venez; des enfants, des mères ont » besoin de vous; » et vous la verrez tout quitter pour vous suivre (1). »

A la mère donc (2), à la mère surtout, revient le soin d'imprimer à l'enfant une direction convenable. Son cœur lui sera un guide assuré, et sa tendresse tempérera la sévérité de certaines leçons.

Nous citons encore les quelques paroles suivantes extraites d'une des lettres pastorales de monseigneur le cardinal Giraud : Ah! sans doute, il n'est point d'éducation meilleure que l'éducation maternelle. C'est la femme qui fait la famille, comme c'est elle qui lui donne son nom, et c'est encore aux fonctions de la mère que le lien matrimonial emprunte sa douce dénomination. Sans doute le regard, le sourire, la parole d'une mère est le rayon qui illumine l'intelligence de l'enfant, développe sa sensibilité, éclaire sa conscience, et féconde dans son cœur le germe des vertus. Sans doute, si toutes les mères étaient chrétiennes, et si toutes pouvaient être véritablement mères, je veux dire acquit-

---

(1) Madame Amable Tastu.

(2) Pestalozzi reconnaissait l'influence de la mère sur l'éducation, et il a écrit à leur usage un livre qu'il a appelé le livre des mères (*das Buch für Mutter*).

ter toutes les obligations attachées à ce beau titre, il ne faudrait pas songer à leur substituer des mères d'adoption ; pas plus qu'il ne serait besoin de nourrir le nouveau-né d'un lait étranger, si tous pouvaient s'abreuver au sein maternel. Aussi estimons-nous que partout où les devoirs de la maternité peuvent être convenablement remplis, on doit se reposer sur la nature du soin de pourvoir à la bonne éducation des enfants.

Ainsi que dans ces contrées moins avancées en ce que nous appelons civilisation, et ce qui n'en est à plusieurs égards que l'excès et l'abus, mais plus religieuses, plus morales, plus fidèles aux traditions du passé ; où les anciennes mœurs se sont conservées avec l'antique foi ; où le mariage est compris comme un engagement sérieux et accepté avec la conscience de ses charges et le sentiment d'une redoutable responsabilité ; où la connaissance des vérités et des devoirs de la religion se transmet d'une génération à l'autre comme un héritage ; où, à force de frugalité, de tempérance, d'économie, de prévoyance, on sait se faire un trésor de sa pauvreté même : ah ! dans ces heureuses et paisibles contrées, que l'homme ne sépare pas ce que Dieu même a uni moins encore par le sang que par une grâce et une bénédiction qui ne sont pas demeurées stériles ; laissez l'enfant auprès des auteurs de ses jours ; qu'il croisse en âge et en sagesse, sous l'aile de sa mère ; qu'il recueille de ses lèvres la rosée de la parole céleste ; qu'il puise dans ses leçons le goût du vrai, du juste, de l'honnête ; qu'il lise dans ses exemples la règle de sa vie ; et qu'ils se consolent mutuellement, par les douceurs d'une commune société, des peines attachées à leur humble fortune.

Mais il faut bien tenir compte de la différence des temps et des circonstances, comme des changements survenus dans les habitudes sociales. Nous n'en sommes plus à l'âge d'or. Le monde se transforme à nos yeux. D'une part, les mœurs domestiques se sont altérées en même temps que s'est relâché le frein religieux. L'intérieur de la famille n'est plus généralement une école de vertu. L'industrie a créé des populations nouvelles qui ressemblent peu à celles que nous venons de décrire, qui ne vivent plus dans la même vie, et ne se meuvent plus dans les mêmes milieux, dont l'existence s'écoule dans une alternative de bien-être et de misère.

Et puis, au milieu de nos mœurs dégénérées et dans le triste dépérissement des croyances où sont les mères aujourd'hui, j'entends celles qui sont véritablement mères, qui ne croient pas avoir tout fait quand elles ont mis des enfants au monde et qu'elles ont pourvu à leur nourriture et à leur vêtement, mais qui songent à éclairer, à diriger, à sanctifier des âmes immortelles? Il en est, sans doute, et loin de nous la pensée de calomnier le cœur maternel, le chef-d'œuvre de la création ! Mais que les exemples en sont rares ! Combien de mères, au contraire, qui n'en portent que le nom, ombre vaine d'une grande fonction ! Que de femmes, entrées aveuglément dans les liens sacrés du mariage, sans en connaître, sans en soupçonner même les obligations ! Élevées elles-mêmes dans l'ignorance des devoirs par des parents sans foi, sans instruction, comment transmettront-elles à leurs enfants ce qu'elles n'ont pas reçu de leurs pères ? Oui, le monde est plein de ces mères infortunées qui, soit exigence du travail, soit absence de sentiment moral ou vice de première éducation, et souvent ces deux causes ensemble, sont dans l'impossibilité d'élever leurs enfants. Force a été de recourir à d'autres dévouements, et les parents, obligés d'abdiquer en tout ou en partie un devoir sacré, ont appelé à leur aide les instituteurs et les ministres de la religion pour conduire leurs enfants dans la voie de la morale et du savoir.

Il n'est pas cependant donné à tous de recourir immédiatement à ces auxiliaires; les ressources pécuniaires ne permettent pas d'attacher à chaque enfant les soins et la surveillance de ces substituts du père de famille. Il est pourvu à ce besoin soit par l'État, soit par des particuliers; ceux-ci érigent des écoles, et au moyen de maîtres sages, éclairés, ils répartissent sur cette multitude d'élèves l'éducation convenable et les notions nécessaires à leur condition sociale.

§ IV. — *Nécessité de l'éducation.*

L'homme, aidé de ses seules dispositions naturelles et soumis à toutes les influences de la vie sociale, sera-t-il conduit de lui-même et sans efforts au plus haut degré de perfectionnement possible ? Les germes de vertu déposés dans son âme acquerront-ils sans culture et abandonnés à eux-mêmes le développement dont ils sont susceptibles ? En un mot, l'éducation est-elle nécessaire à l'homme ?

Demandez au jardinier s'il abandonne à sa vigoureuse nature le sauvageon qui brise le sol dans son essor impétueux et développe avec excès sa végétation. Si la surveillance de l'horticulteur ne vient diriger cette croissance turbulente, si la serpe et le greffoir ne font pas leur office, le sauvageon deviendra sans aucun doute un arbre grand et fort, dont le feuillage étendu couvrira au loin le terrain ; mais sur ces inutiles rameaux on ne verra briller aucun fruit, et le jardinier livrera sans pitié cette masse inutile à la hache du bûcheron.

Ainsi l'homme doit d'une part, par l'éducation, se former aux exigences de la société, se perfectionner, afin d'être en état d'y remplir un jour le mieux possible le rôle auquel sa destinée l'appelle ; d'autre part, l'éducation, aidée du secours céleste, est nécessaire pour développer en lui tous les dons du Créateur, afin de lui procurer les moyens nécessaires de rétablir dans son âme l'image effacée de la Divinité.

« Sans parcourir l'histoire, dit Rollin, il suffit d'ouvrir les yeux sur ce qui se passe dans la nature. Elle nous montre la différence infinie que la culture met entre deux terres, d'ailleurs assez semblables. L'une, parce qu'elle est abandonnée, demeure brute, sauvage, hérissée d'épines ; l'autre, remplie de toute sorte de grains et de fruits, ornée d'une agréable variété de fleurs, rassemble dans un petit espace tout ce qu'il y a de plus rare, de plus salutaire, de plus délicieux, et devient par les soins de son maître un heureux abrégé de toutes les beautés des saisons et des régions différentes. Il en est ainsi de notre esprit, et nous sommes toujours payés avec usure du soin que nous prenons de le cultiver. C'est ce fonds que tout homme qui sent la noblesse

de son origine et de sa destinée est chargé de mettre en valeur. »

L'expérience de tous les pays, la statistique inexorable a prouvé que, partout où l'éducation fait défaut, les crimes et les vices se multiplient (1). On n'a pas oublié ces cartes topographiques

---

(1) Voir le rapport adressé par M. Eugène Rendu à M. le ministre de l'intérieur à Paris, intitulé : *État de l'instruction primaire à Londres, dans ses rapports avec l'état social.* Ce travail, remarquable sous tous les rapports, prouve surabondamment ce que nous venons d'avancer. M. Rendu peint d'abord sous des couleurs bien sombres l'état moral de la ville de Londres ; puis il ajoute :

« Après le récit, les chiffres; après les causes, les effets; signaler ces effets, produire ces chiffres, c'est répondre à la question que je m'étais posée.

» 70,000 arrestations, en moyenne, ont lieu chaque année à Londres, et sur ce nombre, près de 50,000 ont pour cause des faits qualifiés crimes et délits par le code pénal français. — C'est une arrestation sur 40 habitants.

» Sur le nombre total de ces arrestations, les femmes figurent pour 30 sur 100. Ces chiffres sont d'un haut intérêt au point de vue de l'instruction primaire; car la démoralisation des femmes entraîne forcément celle des enfants. Ici la statistique est directement de mon sujet : pour l'Angleterre, en général, des 200,000 crimes ou délits dont connaissent annuellement les cours de justice, un dixième a pour auteurs des enfants; 50,000 sont commis par des individus âgés de moins de vingt ans.

» Dans la seule ville de Londres, 17,000 auteurs de crimes ou délits, au-dessous de cet âge, sont arrêtés annuellement. C'est la proportion de 1 sur 100.

» Quel est, pour établir une sorte de contre-épreuve, l'état intellectuel des jeunes délinquants ? Faut-il faire porter à l'instruction primaire la responsabilité du désordre moral ? On a voulu, je le sais, mettre cette thèse à la mode. A part les faits précédemment exposés, les chiffres, d'accord avec le bon sens ici comme ailleurs, lui infligent un absolu démenti.

» L'Angleterre, pour donner raison à la thèse en question, devrait être le pays d'Europe où l'instruction fût le plus répandue. C'est le contraire qui est vrai *. Pour faire connaître le rapport de l'instruction à la criminalité, voici un renseignement significatif : sur 62,000 individus incarcérés en 1847, dans la métropole, 22,000 ne savaient ni lire ni écrire, 35,000 pou-

* Le révérend Moseley, inspecteur du gouvernement de la reine, dans un rapport où ses observations portaient sur 112 localités, constatait (en 1845) que sur 11,872 élèves, 5,805 pouvaient à peine épeler, 2,026 lisaient couramment. De 100 élèves sortant des écoles, 75 n'étaient pas en état de lire le texte de la Bible. Pour l'arithmétique, 1 élève sur 5 quittait l'école sans en avoir la moindre notion.

Une adresse de l'Union des écoles du Lancashire (1850) commence ainsi : « Près de la moitié des habitants de cette grande nation ne sait ni lire ni écrire, et, de l'autre moitié, une grande partie ne possède que la plus misérable instruction. »

où les teintes plus ou moins foncées indiquaient le degré plus ou moins avancé de l'éducation dans les différentes parties d'une contrée. En correspondance avec ces teintes, des chiffres authentiques signalaient le nombre de délits et de crimes commis dans ces diverses localités. Et toujours le chiffre le plus élevé correspondait à la teinte la plus foncée; toujours, lorsque l'éducation était peu cultivée, l'ivraie du vice poussait en abondance et dévorait le bon grain.

Pour faire disparaître de la carte ces taches qui la déparent, il faut répandre l'éducation, cette nourriture de l'âme. L'éducation est donc indispensable. Comme l'air et la lumière sont nécessaires aux plantes, l'éducation est nécessaire à l'homme. Ceci est un fait absolu, universellement admis. On peut ne pas être d'accord sur les limites dans lesquelles il faut se renfermer, on peut différer sur les formes à adopter, sur les moyens à employer pour atteindre le but : on peut se prononcer pour telles et telles mesures plutôt que pour telles et telles autres, mais il n'en est pas moins établi que *l'homme a droit à l'éducation comme il a droit à la vie.*

« Je conviens toutefois, dit Overberg, que la meilleure instruction jointe à la meilleure éducation ne peut pas rendre les enfants vertueux, s'ils ne veulent absolument pas se soumettre à ce qu'on exige d'eux; je conviens aussi que les enfants, après avoir reçu de l'instruction et de l'éducation et être entrés dans la bonne voie, peuvent s'en écarter plus tard; mais l'expé-

---

vaient lire et écrire difficilement, 4,000 lisaient et écrivaient bien, 460 seulement avaient reçu *a superior education* (*Annual report of the Ragged schools Union;* 1848).

» Dans la prison de Tothill-Field (Westminster), sur 100 enfants reçus dans la maison de correction, 70 ne savaient ni lire ni écrire; et en remontant dix années en arrière, en prenant pour sujet de ces observations une ville de province au lieu de la métropole, Manchester au lieu de Londres, voici des chiffres non moins concluants : en 1841, sur 13,345 individus arrêtés à Manchester, 4,901 hommes et 3,420 femmes ne savaient ni lire ni écrire; 3,944 hommes et 1,218 femmes lisaient seulement, ou lisaient et écrivaient mal; 992 individus des deux sexes seulement lisaient couramment; 220 avaient reçu ce qu'on peut appeler de l'éducation. Ainsi, à Londres et dans les autres grandes villes de l'Angleterre, la perversion des facultés morales est en raison directe de la dégradation intellectuelle. »

rience prouve qu'il y a tout lieu d'expérer d'un enfant bien élevé, qu'il rentrera un jour dans la voie du bien et qu'il y persévérera; tandis qu'il n'y a rien à attendre de celui qui n'a reçu ni instruction ni éducation. »

Il est également vrai que les enfants formés par l'instruction et l'éducation à la sagesse et à la vertu ne sont pas exempts de tribulations et de peines; car Dieu en envoie aussi à ceux qui lui sont chers : c'est ce que nous apprend surtout l'histoire de Job; mais évidemment ils seront plus à l'abri des peines et des chagrins que s'attirent par leur ignorance et leur imprudence ou par leurs propres péchés et leurs vices, ceux que l'ignorance a rendus vicieux : en effet, les peines temporelles qu'on s'est attirées sont certainement les plus pénibles à supporter. — En outre, les tribulations sont très-utiles à l'homme vertueux, tel que le deviendra l'enfant instruit et bien élevé; car, puisqu'il aime Dieu, toutes choses lui tourneront à bien. Les souffrances exercent et redoublent sa patience; la patience fortifie son espérance; l'espérance lui procure paix, joie et consolation à cause du bonheur éternel qu'il peut espérer avec d'autant plus de certitude, qu'il devient plus semblable à son Créateur. Il sait que bientôt il aura cessé de combattre, sa course sera finie et il recevra la couronne de justice préparée par Dieu pour ceux qui l'aiment.

Ainsi l'instruction et l'éducation données d'une manière convenable, sont nécessaires et procurent le plus grand bonheur en cette vie, même au milieu des tribulations, et la félicité éternelle en l'autre vie.

CHAPITRE II.

QUELQUES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ÉDUCATION (1).

§ Ier. — *Réflexions générales au sujet des principes d'éducation.*

Toute éducation est impropre à conduire la jeunesse au plus haut degré possible de perfection et de félicité, si elle n'admet comme base l'action de la grâce divine et la disposition de l'homme à s'abandonner à la direction qu'elle lui imprimera.

Ainsi, dans l'œuvre de l'éducation, les parents et les instituteurs ressemblent au médecin qui, dans le traitement qu'il applique, ne doit jamais perdre de vue la condition physique de son malade. De même que, pour réussir, l'art médical a besoin des secours de la nature ; de même ceux qui sont chargés d'élever les enfants ne peuvent rien sans l'aide de la grâce divine. Aussi doivent-ils toujours chercher à faire comprendre que la fin et le but de nos entreprises, c'est Dieu ; que chaque état, chaque position sociale, que l'existence entière est un passage, une préparation à la vie éternelle.

Pour remplir convenablement cette sublime mission, il est indispensable d'avoir *une foi vive dans la noble destination de l'homme ;* il faut avoir la conviction que l'enfant, que l'homme a été créé pour une autre fin que pour satisfaire ses appétits, pour s'exprimer avec précision et avec élégance, pour acquérir des manières, des formes polies, un ton convenable, pour s'abandonner enfin exclusivement aux plaisirs et aux fêtes.

Si donc vous êtes chargés de veiller à l'éducation de vos propres enfants ou de ceux d'autrui, n'oubliez pas que la condition indispensable au succès de vos efforts, c'est de tendre sans cesse au développement du cœur, au développement *d'un cœur plein de foi, plein d'amour et plein d'espérance.*

---

(1) Nous nous bornerons à donner ici quelques principes fondamentaux de l'*éducation* proprement dite ; les principes qui se rapportent plus spécialement à l'*instruction* ont été développés dans le premier volume de cet ouvrage. (*Cours pratique de pédagogie*).

Après avoir indiqué d'une manière générale les fondements sur lesquels doit reposer la bonne, la véritable éducation chrétienne, nous allons examiner quelques-unes des règles à suivre pour marcher d'un pas sûr dans cette voie.

§ II. — *Il faut, de bonne heure, parler de Dieu aux enfants.*

Avant que les organes de la parole aient atteint leur degré de perfectionnement, le petit enfant bégaye le nom de son père, de sa mère. Il doit aussi bégayer le nom de son père par excellence, le père commun de tous les hommes.

Ne dites pas : « L'enfant est trop jeune encore ; il ne peut comprendre lorsqu'on lui parle de Dieu ; ce nom dépasse son intelligence, etc. » Le Seigneur, qui ouvrit le cœur de Lydie pour la rendre attentive aux choses que disait Paul, ouvre encore aujourd'hui les cœurs simples des enfants aux choses que dit la mère. « L'esprit de Dieu, qui habite dans l'âme simple, saura bien trouver des paroles pour le petit enfant (1). » Personne ne comprend la lumière, et cependant la lumière est indispensable à tout le monde, et tout le monde vit dans cet élément (2).

La religion exprimée par les regards, les traits, la parole et les gestes d'un père et d'une mère, voilà bien le meilleur des catéchismes (3).

Celui-là qui se réserve de s'occuper du ciel après s'être occupé

---

(1) Fénelon.

(2) « Sans doute la religion dans son ensemble ne saurait être embrassée par l'esprit de l'enfant ; le cortége auguste des vérités qui la composent ou s'y rallient ne se déploie pas à ses faibles yeux ; mais tout ce qui est amour et consolation dans la piété, tout ce qui soutient, ranime, enflamme nos âmes et peut encore les réchauffer sur les bords glacés du tombeau, tout cela, dis-je, est d'ancienne origine et doit commencer avec nous. »

(3) La religion des enfants dépend des mères ; leur influence prolongée peut déterminer les sentiments de piété chez leurs filles, et laisser dans les souvenirs de ces fils mêmes qui leur échappent des traces que le temps n'efface point. Elles cultivent les dispositions dont Dieu même a semé les germes. « Quand ce qui est sacré chez la mère, dit Jean-Paul Richter, s'adresse à ce qui est sacré chez l'enfant, les âmes s'entendent et se répondent. »

de la terre, de l'éternité après le temps, celui-là ne parviendra jamais à cette notion sublime.

L'intelligence naïve, l'esprit candide et simple de l'enfant s'élève plus haut et plus facilement que nous ne pensons dans les régions supérieures. Il n'est pas encore rattaché à la terre par les mauvaises habitudes, la corruption, le calcul intéressé de ses actes ; rien ne l'empêche de tourner ses regards limpides vers le ciel, où réside celui qui disait autrefois : « Laissez venir à moi les petits enfants. »

D'ailleurs les impressions que l'on reçoit dans la plus tendre enfance se gravent profondément dans la mémoire et dans le cœur ; et souvent au moment du naufrage, les émotions que provoquent ces souvenirs sont le seul moyen de salut. Il en est de nombreux exemples : la seule image de Dieu, de la vertu, de l'immortalité de l'âme a fréquemment arraché au désespoir des hommes égarés, et l'idée seule du jugement dernier inspire à l'homme une terreur salutaire qui le détourne du péché. Que si alors la grâce divine éclaire ses pas, il marche avec constance et fermeté dans la voie qui le conduit à Dieu, sans se préoccuper des préceptes les plus spécieux de toutes les philosophies.

L'enfant à qui les parents ont inspiré, ou plutôt chez lequel ils ont éveillé le sentiment religieux, commence déjà à considérer le monde sous un tout autre point de vue. Il se sent enveloppé de la puissance invisible de Dieu et de ses anges ; son amour pour ses semblables, pour toutes les créatures, est autre chose qu'un attachement machinal, matériel ; il voit, il reconnaît dans chaque être une créature du Père céleste. La religion fournit à l'enfant les armes nécessaires pour lutter contre l'influence des passions, pour préserver son innocence contre les souffles empestés qui flétrissent si rapidement cette tendre fleur. Pour nous résumer en quelques mots, nous dirons qu'une éducation pieuse, vraiment religieuse et chrétienne, une éducation qui conduit à la vertu, est pour les enfants un héritage d'une bien plus grande valeur que l'or, l'argent et toutes les pierres précieuses (1).

(1) Voir plus loin, à la section *Éducation morale et religieuse*, les préceptes à suivre pour faire marcher de front la culture religieuse avec la culture physique et intellectuelle.

§ III. — *Il faut observer dans l'éducation de l'enfant les lois que suit la nature dans le développement physique et intellectuel de l'homme.*

Considérée comme science, l'éducation n'est en définitive que l'exécution des plans de la nature ; elle est à cette grande artiste ce qu'est à un sculpteur de génie un habile praticien. Il ne faut donc pas vouloir inventer de nouvelles lois, une nouvelle nature ; il ne faut pas pousser la jeune plante à une maturité précoce, ou, pour jouir plus tôt de la fleur qu'elle doit donner, forcer le bouton à s'épanouir avant le temps. Un médecin expérimenté ne se fait pas illusion. S'il obtient la guérison d'un malade, il en attribue l'honneur non pas à son art, mais à la nature. De même, dans l'éducation, il ne faut jamais le perdre de vue, c'est la nature qui développe ; la science se borne à indiquer les moyens de provoquer, de faciliter ce développement. Le rôle de l'éducation consiste uniquement à soutenir, à suivre, à aider la nature dans son travail. Vous donc qui vous êtes chargés de cette noble mission, ayez égard aux indications de la nature, aux qualités individuelles de ceux qui vous sont confiés. N'admettez jamais de règles absolues ; étudiez, analysez, appréciez l'individualité de votre enfant ; recherchez ce que l'on peut en faire, ce qu'il est appelé à devenir, en tenant compte de ses dispositions naturelles, et alors placez-le dans la sphère la plus convenable, dans les conditions les plus favorables pour qu'il se développe et atteigne son but final.

§ IV. — *Il ne faut pas donner à l'enfant une éducation exclusive.*

Pour remplir convenablement la tâche que vous impose votre titre de père, de mère ou d'instituteur, il faut continuellement chercher à développer dans l'enfant tous les germes que le Créateur y a déposés, à mettre en activité toutes ses forces et toutes ses facultés. Au lieu de s'occuper exclusivement du physique de leur enfant, de chercher à rendre le corps souple et robuste, d'exercer la mémoire ou l'esprit, l'imagination ou la volonté, les

parents et les instituteurs sages et éclairés forment simultanément le *corps* et l'*esprit*. Ils évitent avec le plus grand soin tout ce qui peut provoquer un désir démesuré d'*acquérir*, d'*avoir* ou de *posséder;* tout ce qui inspire un goût trop prononcé pour les jeux, les divertissements, les plaisirs ; tout ce qui favorise la tendance à la domination, à l'orgueil, etc., etc. En un mot, les éducateurs qui comprennent et qui veulent sincèrement le bonheur de leurs élèves, s'attachent à fortifier et à diriger simultanément les facultés physiques, intellectuelles et morales, de manière que, par l'action combinée de ces facultés, l'enfant se rapproche le plus possible de sa noble destination. Pour arriver au point que nous venons d'indiquer, il importe sans doute d'adopter dans l'éducation un juste milieu, de savoir distinguer entre le *trop* et le *trop peu,* entre une sévérité outrée et une pernicieuse indulgence, entre une dureté opiniâtre et une fausse susceptibilité, entre les scrupules ridicules et les manifestations scandaleuses, entre l'ignorance et le pédantisme bavard. Il importe en outre de ne pas élever l'enfant *exclusivement* pour telle profession spéciale, mais bien pour l'Église et pour l'État, pour la vie sociale en même temps que pour la vie éternelle; « car, dit Rollin, pour peu qu'on examine la nature de l'homme, ses inclinations, sa fin, il est aisé de reconnaître qu'il n'est pas fait pour lui seul, mais pour la société. La Providence l'a destiné à y remplir quelque emploi. Il est membre d'un corps dont il doit procurer les avantages ; et, comme dans un grand concert de musique, il doit se mettre en état de bien soutenir sa partie pour rendre l'harmonie parfaite. »

§ V. — *Rien n'est insignifiant dans la conduite de l'enfant.*

Un défaut léger en apparence, un défaut négligé peut devenir la source d'un vice grave et pernicieux. Un arbrisseau qui, en croissant, se penche d'un côté ou d'un autre, deviendrait infailliblement, sans l'intervention du jardinier, un arbre tortu et défectueux. Si vous aimez votre enfant, votre élève, vous ne fermerez point les yeux sur des fautes légères, sinon le jour arrivera où retentiront à vos oreilles des clameurs bruyan-

tes, des cris qui vous feront tressaillir le cœur. Soyez patient envers les enfants et montrez de la longanimité pour leurs faiblesses, sans cependant perdre de vue que, pour guérir le malade, pour soulager son mal, on ne doit pas céder à ses caprices; qu'on doit employer au contraire tous les moyens possibles pour le secourir, et ne pas hésiter à recourir à la contrainte pour lui faire prendre un médicament salutaire mais désagréable. Serait-ce donc un motif de ne pas toucher à la plaie, si cela devait faire souffrir le malade? Vaudrait-il mieux laisser la blessure ronger les chairs jusqu'à l'os au point de devenir incurable, que d'employer en temps utile un remède énergique? Les parents et les instituteurs raisonnables se mettent au-dessus des considérations de ce genre; ils savent qu'en matière d'éducation on obtient infiniment plus en disant : *Faites cela,* qu'en demandant : *Que voulez-vous faire?* Mais, hélas! lorsque les éducateurs, enfants eux-mêmes par leur peu de développement intellectuel, auraient besoin d'une surveillance, les pauvres enfants sont vraiment orphelins et la famille est sans guide. Si, par exemple, un enfant dérobe un jouet à l'un de ses compagnons, on passe ce fait sous silence, sans prévoir que cette même main qui a dérobé un jouet se laissera plus tard tenter à voler un joyau ou une bourse. Répétons donc avec l'auteur anglais : « C'est ainsi que les parents, par une indulgence outrée pour leurs enfants encore tout petits, corrompent en eux tous les principes de la nature : et après cela ils s'étonnent de voir des ruisseaux impurs, dont ils ont eux-mêmes empoisonné la source. Car lorsque les enfants sont devenus grands et que leurs mauvaises habitudes ont crû à proportion, les parents, qui ne peuvent plus les dorloter ou en faire leur passe-temps, commencent à dire que ce sont de petits fripons, des esprits revêches et pleins de malice; ils sont choqués de les voir opiniâtres et sujets à ces mauvaises inclinations qu'ils leur ont inspirées eux-mêmes et qu'ils ont pris soin d'entretenir. Et alors qu'il est peut-être trop tard, ils seraient bien aises d'extirper ces mauvaises herbes qu'ils ont plantées de leurs propres mains, et qui ont pris de trop fortes racines pour pouvoir être facilement arrachées. Car si un enfant a été accoutumé à avoir une pleine liberté de faire tout ce qu'il a voulu tandis qu'il a porté la robe, pourquoi trouveriez-

vous étrange qu'il prétendît au même privilége et qu'il mît tout en usage pour continuer d'en jouir lorsqu'il vient à porter le haut-de-chausse ? Un enfant, avant de pouvoir parler ou marcher, a gagné le dessus sur sa gouvernante, il a pris un entier ascendant sur ses parents depuis qu'il a su caqueter : pourquoi, je vous prie, étant devenu grand, c'est-à-dire plus fort et plus habile qu'il n'était alors, doit-il être tout d'un coup tenu de court et forcé de plier sous la volonté d'autrui? Pourquoi faut-il qu'après avoir été abandonné à lui-même à l'âge de sept, de quatorze ou de vingt ans, il se dépouille d'un privilége que l'indulgence de ses parents lui avait accordé si libéralement jusqu'alors ? »

§ VI. — *L'exemple que l'éducateur donne à l'enfant est plus efficace que les paroles les plus touchantes et les plus éloquentes qu'il pourrait lui adresser.*

Les enfants sont excessivement malins, rusés; ils ont à un très-haut degré ce que l'on appelle le coup d'œil ; ils sont toujours en observation et jugent à leur façon et à leur point de vue les actions des adultes, et spécialement la manière d'être de leurs parents. « Les paroles, quelque touchantes qu'elles soient, ne peuvent jamais donner aux enfants de si fortes idées des vertus et des vices que les actions des autres hommes, pourvu que vous leur recommandiez d'examiner telle et telle bonne ou mauvaise qualité dans les circonstances où elles se présentent dans la pratique. Ainsi, par rapport aux manières, l'exemple d'autrui fera mieux sentir à un enfant la beauté ou l'indécence de plusieurs actions, que toutes les règles et tous les avis qu'on pourrait lui donner pour l'en convaincre. » Si donc vous voulez exercer par votre exemple une influence salutaire sur votre enfant, il faut y mettre beaucoup de soin et de prudence; à cet effet, nous ne pouvons assez vous conseiller de veiller sur vos propos et d'avoir une conduite irréprochable. La mauvaise semence, la semence de la corruption, qui par votre faute tomberait dans le cœur de l'enfant, ne poussera, hélas ! que pour la malédiction de vos cheveux blanchis, que pour la honte de vos vieux jours. Dans une famille, au contraire, où la mère prêche

la modestie, les enfants conservent l'attrait le plus ravissant de leur jeune front, la *pudeur*. Rappelez-vous le dicton vulgaire : *Tel père, tel fils*. Oui, les enfants sont le reflet, l'écho de leurs parents. Leurs paroles et leurs actions sont toujours calquées sur les paroles et sur les actions des auteurs de leurs jours. L'enfance, de sa nature, est imitatrice; si son entourage est bon et pieux, l'enfant se montrera jaloux de devenir tel; si cet entourage est irréligieux, malveillant, vicieux, l'enfant ne tardera pas à reproduire les mêmes défauts. De même que dans le cristal d'une onde limpide se reflètent fidèlement les rives ou riantes ou sauvages qui la bordent, ainsi se reproduisent dans les enfants les habitudes bonnes ou mauvaises des parents qui les entourent de leurs soins, de leur affection. Malheureusement il existe des parents et des instituteurs qui comprennent bien peu l'importance de l'exemple; ils ne craignent pas d'exposer ces tendres plantes à un air vicié, à un air qui empoisonne le cœur de l'innocence. Ils semblent à plaisir leur offrir des modèles à éviter, comme jadis les Spartiates, pour dégoûter leurs fils de l'ivrognerie, exposaient sous leurs regards étonnés des esclaves ivres-morts. Ils ne connaissent pas l'immense responsabilité qui pèse sur eux; ils ne songent pas au compte qui leur sera demandé un jour ; jamais ils n'éprouveront la douce satisfaction de voir rejaillir sur eux les rayons de la vertu pratiquée par leurs enfants.

D'autres, plutôt que de travailler à faire de leurs fils et de leurs élèves des hommes sensés et vertueux, paraissent attacher plus d'importance à ce qu'ils sachent faire des tours de force, à ce qu'ils deviennent de petits comédiens, d'ennuyeux ergoteurs. Ceux-là éprouvent une bien plus vive satisfaction à entendre leurs enfants parler avec pureté, avec grâce et avec élégance, qu'à les voir agir avec décision et fermeté. Nous comparons volontiers une pareille éducation à une tombe bien arrangée, bien décorée au dehors, mais qui à l'intérieur ne renferme que des ossements, de la poussière (1). Voici comment s'exprime à ce sujet un homme compétent : « Ayez soin d'empêcher que votre enfant ne s'accoutume à toute cette *ergoterie* qu'on a réduite en art dans l'école, soit en s'y exerçant lui-même, soit en admirant

(1) Voir le § XXI du 1er volume, p. 38.

et aux instituteurs qui, malgré eux, se trouvent avec leurs élèves dans une de ces positions délicates. En pareille occurrence, manifestez hautement et librement votre opinion sur ces propos équivoques, plutôt que de chercher à dissimuler, à cacher le poison dans la vue de prémunir votre enfant contre sa pernicieuse influence; mieux vaudra, nous le répétons, dire sans hésiter qu'une telle conversation ne convient pas à des personnes honnêtes et vertueuses, qu'il est honteux de tenir un tel langage, de proférer de semblables propos. Si cependant les circonstances ne vous permettaient pas d'agir ainsi, il ne vous resterait qu'à vous abstenir de toute marque d'approbation ou d'improbation, et à diriger la conversation vers un sujet plus convenable.

§ X. — *Il ne faut pas souffrir non plus que l'enfant lui-même profère des paroles triviales ou mensongères.*

Les mauvaises paroles sont les précurseurs du vice. Lorsque vous entendrez votre enfant s'exprimer légèrement, se plaire à répéter des expressions équivoques, de mauvaises plaisanteries ou des contes enfantés par sa fantaisie, des propos malveillants, exagérés, etc., reprenez-le au moment même où de tels abus se commettent. En pareil cas, il faut être vigilant, avoir à sa disposition des moyens propres à éveiller le sentiment d'honneur, et faire un appel à la conscience de l'enfant. Pour l'empêcher de contracter de mauvaises habitudes de cette nature, il faut déployer une active surveillance, l'occuper convenablement et le soustraire à tout contact avec d'autres enfants mal élevés. « Quiconque est capable de mentir, a dit Fénelon, est indigne d'être compté au nombre des hommes. »

§ XI. — *Il ne faut pas toujours céder aux caprices de l'enfant.*

Ne le laissez jamais agir selon sa petite tête, et ne lui permettez sous aucun prétexte de faire ce que vous lui avez défendu. Gardez-vous surtout de céder à ses pleurs, à ses cris, ou, pis encore, à ses mutineries, à ses bouderies. Ne permettez pas qu'il se mette à pleurer, si ce n'est en cas de maladie, d'acci-

dent, ou lorsqu'il en aura un motif réel. Dans ces derniers cas, hâtez-vous d'essuyer ses larmes et de lui offrir du soulagement pour lui montrer que ses douleurs sont pour vous aussi de véritables souffrances.

« Il ne faut pas permettre qu'un enfant ait jamais ce qu'il demande expressément lui-même, et moins encore s'il se met à pleurer pour l'avoir. *Il ne faut pas même le lui donner s'il fait connaître par ses paroles qu'il en ait envie.* Il est à propos sans doute que les enfants aient la liberté de faire connaître leurs besoins à leurs parents, et les parents doivent exécuter leurs demandes avec toute sorte de douceur et de sensibilité, et suppléer à leurs besoins durant le temps de leur plus tendre enfance : mais autre chose est de dire, *j'ai faim;* et de dire, *je voudrais avoir du rôti* (1). »

§ XII. — *Il faut encourager l'enfant continuellement et sans relâche.*

Les enfants ressemblent aux montres, qui s'arrêtent lorsqu'on oublie de les remonter ; abandonnés à eux-mêmes, ils ne font rien. Si donc vous voulez rendre votre enfant actif et apte à remplir ses devoirs, il ne faut pas l'abandonner à ses propres inspirations, à ses penchants. C'est à vous de le diriger convenablement, de lui faire sans relâche sentir la surveillance qui pèse sur ses moindres actions, de l'aiguillonner quand il ralentit sa marche, et de le maintenir dans la bonne voie lorsqu'il tend à s'en écarter quelque peu.

« L'émulation serait sans doute inutile, si les hommes pouvaient toujours agir par le pur amour du devoir ; mais bien que ce motif doive être le principal, ne faisons pas orgueilleusement abstraction de nos misères : à nos passions mauvaises opposons toutes les résistances qui sont bonnes en elles-mêmes ; appuyons-nous sur tout ce qui nous peut soutenir et défendre : le contraire serait présomption et témérité. Personne n'a songé à nier l'influence du bon exemple ; n'est-ce donc pas l'émulation qui lui donne de l'efficacité (2) ? »

---

(1) Locke.
(2) A. Rendu.

ÉDUCATION PHYSIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DES PARTIES DU CORPS (1).

Les soins à donner au bien-être physique de l'enfant précèdent pour ainsi dire sa naissance.

Le jardinier, pour l'opération de la greffe, recherche les sujets les plus sains et les plus vigoureux ; l'éleveur d'animaux repousse de ses écuries et de ses étables les individus mal conformés ou vicieux ; il serait à désirer que l'homme lui-même se conformât à cette règle indiquée par la nature, et que les liens du mariage ne réunissent jamais que des êtres placés dans les conditions physiques les plus favorables. Le plus souvent, en effet, les qualités des parents se reproduisent dans leur progéniture, de même que leurs défauts, considérés physiquement ou moralement, exercent sur leur descendance une action puissante.

Un médecin, le docteur Roesch, fait remarquer à ce sujet qu'aucun vice ne réagit sur les enfants avec autant d'énergie que l'ivrognerie paternelle. Les enfants d'ivrognes, dit-il, sont faibles et malingres, tantôt d'une excessive sensibilité, tantôt d'une apathie absolue, voisine de l'idiotisme. Ainsi dégénère successivement la famille, la commune ; ainsi s'abâtardit et disparaît un peuple entier. Il en est de même de tous les autres excès, etc.

---

(1) D'après les avis des médecins compétents, tels que les docteurs Roesch, Ritter, Ennemoser, Hufeland, Richard, Sovet, et d'après les observations qui m'ont été faites par mes collègues et amis les docteurs E. Hanon et Lebon.

Nous nous bornerons à ces observations. Il n'entre point dans notre tâche de remonter au développement de l'homme avant sa naissance, d'examiner l'influence qu'exerce la mère sur son enfant avant que celui-ci ait vu le jour, d'analyser les rapports physiques qui sont établis entre la mère et l'enfant, etc.

Pendant l'époque de l'allaitement domine l'action végétative, le développement du corps. Le nourrisson est exposé à l'influence de l'air, et les poumons commencent à fonctionner. L'estomac, qui n'a encore que d'étroites dimensions, se développe. Le système circulatoire se modifie et s'agrandit; le foie procède régulièrement à la séparation du fiel d'avec le sang.

Au fur et à mesure de la croissance, les muscles, mous, faibles et sans consistance jusque-là, acquièrent l'énergie et l'élasticité. Déjà le système nerveux, dans son ensemble, constitue une masse résistante; mais les nerfs, pris séparément, n'ont encore qu'une consistance gélatineuse : très-irritables, très-sensibles aux impressions de toute espèce, ils ne les conservent cependant pas longtemps.

Les sens se développent successivement (1) : le sens de la vue, tourné vers l'espace et la lumière; le sens du toucher, borné à des limites plus étroites, se développent à la fois, comme les pôles extrêmes de la vie sensoriale. Réunis l'un à l'autre, ils donnent l'intuition la plus immédiate de l'existence extérieure.

« L'enfant ouvre les yeux dès qu'il a respiré, mais il ne voit point encore; il reçoit seulement l'excitation bienfaisante du jour; nul rayon de la vie morale ne s'échappe de son œil, seulement il est animé par le besoin de lumière. On peut se faire une idée de cet instinct et de l'organe en examinant les yeux des enfants cataractés de naissance : on voit avec étonnement que le globe de l'œil n'est jamais en repos, il s'agite sans cesse comme s'il cherchait l'excitant que la nature lui destinait, ou comme dans une lutte incessante avec l'obstacle qui l'en sépare. Avide de lumière, l'enfant la cherche chaque fois qu'il s'éveille : mais la longueur du sommeil le garantit de l'excitation trop vive qu'elle

---

(1) Voir plus loin ce qui concerne le développement plus détaillé de chacun des cinq sens.

peut produire sur un organe encore faible et imparfait. Le sens du toucher est flatté par la température, par le bain tiède, par des langes doux, du linge sec dont la peau est enveloppée. Celle-ci devient sensible aux impressions irritantes, et l'enfant s'éveille quand il a sali ses langes.

» D'abord l'enfant entend très-peu; le bruit n'agit sur lui qu'en ébranlant la sensibilité générale; il faut un bruit considérable pour le réveiller. Mais plus tard, vers la sixième semaine, les sons commenceront à l'affecter, et le murmure des douces paroles arrêtera ses pleurs; il s'endormira au bruit des chansons.

» Le goût est tardif aussi, et dans les premières semaines l'enfant avale indifféremment tous les breuvages qu'on lui présente, doux ou amers; mais dans le second mois, il distingue déjà, il accepte encore les liquides doux, tels que l'eau sucrée, l'eau de gruau, mais il montre de la répugnance pour la rhubarbe, pour les substances amères, salées ou acides.

» L'odorat s'exerce d'une manière imparfaite, à cause du peu de développement des cavités nasales. On assure cependant que, pendant la nuit, l'enfant reconnaît à l'odeur le sein de sa nourrice bien-aimée, et qu'on aurait peine à le tromper, même dans l'obscurité, s'il fallait substituer une autre femme à celle-ci.

» L'enfant apprend peu à peu à explorer les mêmes objets avec tous les sens : il veut toucher ce qu'il voit, il veut voir ce qu'il entend, il s'aperçoit que des sensations différentes naissent dans ses sens divers d'un seul et même objet; il analyse ainsi les différents traits d'une chose reconnue, et il entre sans s'en apercevoir dans le domaine de l'intelligence. »

CHAPITRE II.

CE QUI EST NÉCESSAIRE A LA VIE ANIMALE.

§ Ier. — *L'air.*

Depuis le moment où l'enfant respire pour la première fois, jusqu'à l'instant où, en exhalant le dernier soupir, il termine son existence ici-bas, c'est l'air qui est son premier aliment, son élément le plus indispensable, l'élément sans lequel il ne peut exister, pas plus que le poisson ne peut vivre hors de l'eau. L'air est la seule chose que l'enfant, après sa naissance, puisse s'approprier de lui-même. Ce fait que nous remarquons, et la profusion avec laquelle la nature a répandu l'air sur toute la surface du globe, attestent assez qu'il est la première condition de la vie. L'enfant rencontre dans l'atmosphère une première alimentation en harmonie avec ses organes. Respirer est son premier acte de spontanéité; c'est par là qu'il prend possession du monde extérieur; c'est le premier usage des forces animales développées en lui pour atteindre un but, la conservation de soi-même. Des expériences positives et réitérées l'ont prouvé : il n'est nullement indifférent que cet air soit pur ou vicié. Au contraire, des accidents malheureusement encore trop fréquents constatent qu'un air chargé d'émanations malsaines, infectes, délétères, met en péril notre existence. C'est donc pour les parents et pour tous ceux qui sont appelés à veiller sur la santé des enfants, un devoir impérieux de prendre les mesures nécessaires pour éloigner tout ce qui peut vicier l'air. Ainsi, on évitera les chambres trop petites, trop peu élevées, trop fortement chauffées; les logements habités par trop de personnes à la fois, ceux dans lesquels on sèche du linge, on brûle des copeaux, on élève des lapins ou d'autres animaux. « L'air de la chambre, dit Schwarz, ne doit être ni trop chaud ni trop froid, mais bien tempéré et pur, afin de ne pas provoquer chez l'enfant un tremblement dans les membres; en troublant ainsi dans ses commencements le travail des poumons et de la peau, il infuserait du poison dans ses veines. »

En se conformant aux lois de la nature et en suivant de sages avis, voici les principaux points que l'on peut établir :

a. Il faut, aussitôt que possible, habituer insensiblement l'enfant au grand air. A cet effet, lorsque le temps le permet, on le transporte hors de l'habitation, et dès qu'il est en état de marcher, on le promène dans la cour, dans le jardin ou à la campagne. On le laisse jouer et s'ébattre sur le gazon et dans le sable. Bientôt les couleurs de son visage, sa vivacité, sa gaieté, et par suite sa vigoureuse santé, prouveront à l'évidence que l'homme, ainsi qu'une plante, prospère et se fortifie dans le grand air ; que, grâce à cette bienfaisante influence, il est garanti contre une foule d'infirmités.

b. En toute saison, on ouvrira les fenêtres plusieurs fois par jour et l'on aura soin de ne pas enfermer trop scrupuleusement dans une chambre, même pendant les journées d'hiver, un enfant qui se porte à merveille. Mieux vaut le laisser courir en liberté, quelque temps qu'il fasse ; traverser la rue ou le champ, façonner des boules de neige, etc. Il va de soi que tout cela exige certaines précautions de la part des surveillants; ainsi il faut éviter les courants d'air, toute transition trop brusque du froid au chaud ou du chaud au froid, etc., etc.

D'un autre côté, il ne faut pas à chaque instant être aux petits soins avec les marmots, ne pas les choyer trop, ne pas les serrer comme des bijoux dans un écrin ; ce serait tomber dans un excès également dangereux. Il faut au contraire les habituer peu à peu à supporter quelques changements de température et à ne jamais se montrer sensibles au froid ; mais il faut le faire avec prudence, quand ils sont déjà assez forts et surtout bien portants; car tous ne sont pas aptes à résister à ces épreuves.

c. Quant à la salle d'école, dans laquelle les enfants sont obligés de séjourner cinq ou six heures par jour, il est de toute nécessité qu'elle soit spacieuse, bien aérée, parfaitement éclairée ; qu'il ne se trouve à proximité aucun foyer d'infection, ni marais, ni cimetière, etc. Un des premiers soins de l'instituteur, c'est de ne pas permettre que la salle d'école serve de séchoir pour le linge ou de dépôt pour les fruits ou les légumes. L'instituteur veillera à ce que ses élèves n'entrent pas en classe sans s'être soigneusement essuyé les pieds ; il n'admettra aucun écolier atteint

d'une maladie de peau, aucun qui ne soit vacciné. Tous les jours, la classe aura été bien nettoyée et les croisées ouvertes afin de procurer aux élèves comme au maître un air pur et salubre.

§ II. — *La nourriture.*

Les organes digestifs de l'enfant sont encore très-faibles, il faut donc lui donner une nourriture légère et facile à digérer. « Les substances nutritives, dit le docteur Ritter, doivent être, pendant la première période de la vie de l'enfant, celles qu'offre et que prescrit la nature. Le sein maternel n'est pas seulement pour le nourrisson un organe de sustentation; c'est en outre un moyen de maintenir les rapports du système nerveux entre la mère et l'enfant. C'est ce qui explique la possibilité d'une transmission du caractère de la nourrice au nourrisson. »

Un autre médecin, le docteur Roesch, que nous avons consulté à ce sujet, dit également que le lait de la mère ne peut être remplacé ni par celui d'une nourrice, ni par le lait d'un animal quelconque. Selon ce docteur, un enfant que l'on nourrirait artificiellement dès la naissance, resterait faible jusqu'à l'époque où le lait ne devrait plus être sa seule nourriture ou du moins son principal aliment. Au cas où la mère, par suite de quelque circonstance, serait hors d'état de nourrir, il faut alors choisir une bonne nourrice. D'après ce médecin, il convient encore d'observer des intervalles égaux et de ne donner le sein ni trop souvent ni trop longtemps. Il fixe l'époque du sevrage au moment de la dentition (1).

Après six mois, à l'apparition des dents, le nourrisson entre dans la période d'enfance proprement dite. Les organes se développent, leur sensibilité et leur irritabilité s'accroissent : de là une sécrétion générale plus active; l'enfant est bientôt capable de digérer une nourriture plus solide; les os commencent à se fortifier, et les muscles obéissent à sa volonté; les mouvements deviennent plus vifs et plus fermes. Il commence également à

---

(1) Nous croyons ne pouvoir mieux faire ici que de renvoyer à l'excellent ouvrage du docteur Sovet, chapitre V, *de l'Alimentation des enfants*, page 43. Ce chapitre contient tous les détails que comporte cet important sujet.

distinguer à l'aide des sens les objets les uns des autres, les couleurs, les formes et les sons.

Il en est de même de l'odorat et du goût. Le sens du toucher est continuellement en activité; car, à cet âge, l'enfant étend sa petite main vers tous les objets qui l'environnent. Jusqu'ici, il se représentait tous les objets à la même distance de lui ; il commence à rectifier cette erreur en observant, par le contact, les rapports d'éloignement.

Revenons maintenant à la vie animale, et, en suivant l'avis de M. Sovet, voyons ce que l'on doit observer par rapport à la nourriture des enfants.

« Les substances alimentaires, dit ce médecin distingué, seront à demi liquides et composées en grande partie de féculents; on y ajoute peu à peu quelques légumes bien cuits, des bouillons non épicés, puis des viandes blanches. L'eau pure est la meilleure boisson à conseiller en général ; plus tard on peut donner un peu de bière légère et bien faite. »

Peu à peu on rapprochera le régime des enfants de celui que suivent habituellement les adultes... Que l'on ne s'imagine pas que plus un enfant mangera de viande, plus il boira de bière ou de vin, plus il deviendra fort et bien portant... L'exercice et l'air pur sont bien plus fortifiants que les aliments excitants ; ces derniers donnés à contre-temps épuisent la force de l'estomac et font naître les maladies... Il ne faut jamais donner aux enfants des aliments réchauffés ; les ragoûts épicés, les échauffants, les pâtisseries, confitures, sucreries, etc., doivent être exclus de leur régime. Quelques fruits dans leur saison, pourvu qu'ils soient bien mûrs... On ne peut pas forcer les enfants très-jeunes à manger à des heures fixes et à ne rien prendre entre les repas : il faut d'abord leur donner à manger quand ils ont faim; mais peu à peu il faut les amener à la régularité des repas. On ne saurait croire combien elle peut contribuer à fortifier leur estomac; il ne faut pas forcer à manger un enfant qui n'a pas faim, ni refuser des aliments à celui qui en sent le besoin; mais il faut se défier des caprices et de la gourmandise. Vers l'âge de sept à huit ans, époque où le besoin de nourriture n'est plus aussi pressant, il faut tâcher de restreindre les repas au nombre de trois ou quatre, et toujours proportionner l'abondance de la nourri-

ture aux besoins du corps, à la vivacité de l'appétit et à la facilité des digestions.

A quatorze ou quinze ans, leur régime sera entièrement soumis aux règles communes à tous les hommes ; cependant à cette époque encore, tout en leur fournissant une nourriture en rapport avec leur nouveau développement, on veillera particulièrement à ce qu'ils ne fassent pas un usage abusif de substances excitantes, des vins échauffants, des liqueurs alcooliques et fermentées ; c'est surtout envers les garçons que l'on devra exercer une surveillance sévère à cet égard. Pleins d'une ardeur nouvelle, fiers de la vigueur qui les anime, ils sont tous portés à cette époque à commettre des excès de tout genre.

Nous terminons ce paragraphe par quelques considérations pédagogiques, qu'une bonne mère, qu'un bon père ne trouveront pas sans importance.

Il faut habituer les enfants à ne manger que des aliments proprement préparés; à tenir dans un état de parfaite netteté leur fourchette, leur couteau, leur cuiller. En outre on leur fait comprendre que, pour bien digérer, il faut ne manger ni trop, ni trop vite. Il convient aussi de ne pas les accoutumer à des jouissances dont ils seront obligés de se déshabituer par la suite; ce qui devient alors difficile, sinon impossible. Il faut habituer les enfants surtout à se tenir réservés et silencieux lorsque quelques amis se trouveront réunis à la table, combattre toujours leur penchant à la gourmandise, et pour cela ne les récompenser jamais par des bonbons; ce serait encourager leurs mauvaises dispositions. On ne négligera pas, dans une famille chrétienne, de faire réciter aux enfants la prière *avant et après* le repas, de leur rappeler que c'est Dieu qui donne toute nourriture, et d'éveiller en eux le sentiment de la charité, en les engageant à partager leur morceau de pain avec l'indigent, avec celui qui a faim. On ne peut veiller avec trop de soin sur les habitudes du jeune âge, afin de lui inspirer de la générosité, de le détourner de l'égoïsme, de l'avarice, d'empêcher l'envie de naître entre frères et sœurs à propos d'une part un peu plus forte, d'une faveur légère accordée à l'un plutôt qu'à l'autre.

On leur fait comprendre également le danger de porter à la bouche des substances inconnues, de boire lorsqu'ils ont chaud.

A propos de boisson, il sera bon, comme nous l'avons déjà dit, de faire en sorte que l'enfant préfère l'eau à tout autre liquide; car les enfants ne demandent d'eux-mêmes ni bière, ni vin, ni eau-de-vie. Cela n'arrive que lorsque des parents s'oublient au point d'exciter chez ces petits êtres le goût de ces sortes de boissons, et lorsqu'ils les conduisent au cabaret. Là, naturellement, ils veulent faire comme les autres, et, au lieu de satisfaire à un besoin, ils contractent le vice odieux de l'ivrognerie.

Pour les prémunir contre les abus de la table, il est bon de leur raconter souvent des anecdotes propres à leur démontrer les inconvénients que peut amener telle ou telle manière d'agir. Un enfant bien élevé se contentera d'une nourriture simple, empruntée soit au règne végétal, soit au règne animal, sans s'inquiéter de la préparation. Pour le rendre sobre, l'exemple en ceci, comme en toutes autres choses, fera plus que les leçons. Surtout ne souffrez point, s'il est gourmand, qu'on lui fasse des plaisanteries à ce sujet : si l'on s'en amuse, il ne considérera plus ce vice que comme une gentillesse, et vous ne l'en guérirez jamais. Sans vouloir contraindre la nature, et sans prétendre forcer à manger ce qui répugne, on peut cependant, en s'y prenant bien, habituer un enfant à manger de tout ce qui est mangeable pour l'homme, pourvu que « la frugalité soit la cuisinière, et la faim l'assaisonnement. » Madame Campan faisait avaler quelquefois des breuvages amers à ses pensionnaires, pour les habituer à prendre des choses désagréables, afin que, dans leurs maladies, elles prissent les médicaments avec facilité; cette mesure est certes très-prudente. Ne voyons-nous pas tous les jours de malheureux enfants qui refusent de prendre les remèdes qui devraient sauver leurs jours menacés, et qui meurent victimes de la complaisance de leurs mères?

Une mère qui aime ses enfants ne cède pas à leurs caprices; elle leur dit : « Si vous ne pouvez pas manger ce que je vous donne, laissez-le et mangez un morceau de pain sec; vous n'avez qu'à choisir entre les deux. »

Mais si les parents sont assez faibles pour donner à l'enfant ce qui flatte son palais, ils lui laisseront contracter un défaut qui aura plus tard des suites fâcheuses.

Ce n'est point pendant le repas ni immédiatement après,

qu'il convient de se livrer à l'étude; l'action du cerveau, si elle est active, suspend celle de l'estomac; n'a-t-on pas vu une anxiété soudaine, une nouvelle subite impressionnant vivement le cerveau, supprimer l'appétit, inspirer le dégoût des aliments, causer de violentes indigestions, et, parmi celles-ci, les plus fâcheuses ne sont-elles pas celles qui dérivent d'une excessive contention d'esprit après un repas copieux et immodéré. Les gens de lettres, les hommes studieux en ont fait l'expérience et doivent être convaincus que l'énergie de la pensée nuit à l'accomplissement de la digestion. L'éloignement pour le travail, la tendance au sommeil qu'éprouvent certains individus faibles, après leurs repas, indiquent assez quel est le vœu de la nature. Si l'instant des repas et l'heure qui les suit ne sont point propres aux travaux de la pensée, il faut les consacrer à de douces récréations, à des exercices salutaires.

§ III. — *Les vêtements.*

Les petits enfants ne peuvent pas être privés de vêtements, surtout quand on les expose à l'air, comme nous l'avons conseillé plus haut. Leur corps délicat exige constamment une température modérée; une fois donc qu'ils sont hors du lit, il leur faut des *vêtements*.

Les premiers de tous, ce sont les langes, dont l'usage n'est pas généralement approuvé par les médecins, parce qu'ils entravent le libre mouvement des membres. Les habillements que l'on destine à un âge plus avancé ne doivent être ni trop étroits ni trop chauds. Malheureusement la mode l'emporte trop souvent ici sur le bien-être. Ils ne sont pas rares, les parents qui tiennent à ce que les robes dessinent parfaitement la taille, à ce que les souliers pincent le pied, et lui imposent une cambrure gracieuse, une pointe bien effilée. On ne se préoccupe nullement de savoir si la respiration est libre, si la marche n'est pas gênée. « Laissons à la nature le soin de façonner le corps comme elle le trouve à propos. Elle agit avec trop d'exactitude pour que nous puissions la diriger. Il me semble que cette considération devrait empêcher, je ne dirai pas les tailleurs et des nourrices ignorantes, mais d'autres personnes trop entreprenantes de se

mêler d'une chose qu'elles n'entendent point. Ces gens-là devraient craindre de détourner la nature de son but, en voulant façonner le corps, dont ils ignorent entièrement la structure même dans sa plus petite partie. « La cravate est évidemment un ajustement inutile, surtout pendant l'été. Les bonnets, les casquettes fourrées provoquent les éruptions à la peau, la teigne, etc. On ne court aucun risque à ne couvrir, pendant l'été, ni la tête ni les pieds des enfants. « Si tu veux, dit M. Sovet, que tes enfants soient beaux, bien portants et bien forts, ne souffre jamais autour d'eux ni corsage, ni jarretière, ni chaussure trop étroite, et veille à ce que, la nuit surtout, ni leur tête ni leur cou ne soient embarrassés par des cordons ni par des boutons serrés. — Ils n'ont besoin de coiffure que dans les temps très-rigoureux, ou pour s'abriter contre les rayons du soleil. Couvre-les, l'été, d'un large chapeau de paille, et l'hiver d'un simple bonnet ou d'un chapeau de soie, et cela seulement lorsqu'ils doivent sortir ; car, dans l'intérieur des habitations, il faut les habituer à rester tête nue en toute saison et pendant toute la journée. » On bannira sévèrement les vêtements déchirés ou malpropres, et on inspirera de bonne heure le goût de se vêtir convenablement. Cependant il faut éviter tout ce qui pourrait enorgueillir les enfants et les porter à croire que les beaux habits leur assurent quelque supériorité sur d'autres moins élégamment vêtus. Au temps où nous vivons, il est devenu urgent de combattre cette manie de donner aux enfants une mise qui n'est pas en rapport avec la position sociale des parents. Nous signalons ici un mal grave, une des causes principales peut-être des progrès du paupérisme. Ne voit-on pas trop souvent des mères de famille se priver du nécessaire pour affubler leur fille d'inutiles oripeaux ? Et ce goût de luxe et de dépense, qui vient à germer ainsi dans ces jeunes cœurs, à quels excès ne conduira-t-il pas plus tard, lorsqu'il sera devenu une passion indomptable ! Il faut aviser, en habillant les enfants, au moyen d'endurcir leur corps plutôt qu'à l'attendrir et à le rendre sensible aux intempéries.

Le rôle de l'école, en cette matière, consiste à saisir toutes les occasions de bien faire comprendre aux élèves, tant par des instructions que par des exemples, qu'ils doivent avoir grand

soin de leurs habits; mais en même temps on leur fera entendre qu'il *ne faut pas juger de l'homme par le costume; que sous un habit, quel qu'il soit, peut battre un cœur bon et généreux.*

Avant de terminer ce paragraphe, nous ferons observer que, dans les écoles de filles, on devrait donner à l'enseignement des ouvrages de main une direction un peu plus en harmonie avec les besoins de la vie réelle. Trop souvent on s'y attache à produire de brillantes tapisseries, des broderies délicates, et la jeune artiste, dont l'aiguille ingénieuse a tracé ces merveilleuses arabesques, ignore comment il faut s'y prendre pour tricoter un bas ou pour réparer le moindre accroc à une robe ou à un mouchoir.

§ IV. — *Le sommeil.*

Le sommeil est un besoin pour tout le monde, et spécialement pour les enfants. Ceux-ci, durant la première année, s'endorment à plusieurs reprises pendant la journée; plus tard, le sommeil de la nuit leur suffit. Quant au temps nécessaire aux enfants pour bien se reposer, M. Sovet dit : « Vers trois ans, la durée du sommeil est ordinairement de douze heures par jour; elle diminue ensuite d'une heure environ chaque année, et vers sept à huit ans, elle n'est plus que de huit ou neuf heures; à toute époque, il faut habituer les enfants à se coucher de bonne heure : ainsi à sept heures du soir, jusqu'à trois ans, et à huit heures, jusqu'à six ou sept ans au moins. »

Il convient de les habituer à se coucher de bonne heure et à se lever de grand matin; on ne doit les conduire à aucune fête, à aucun spectacle qui puisse être l'occasion d'enfreindre cette règle. Un trop long séjour au lit est nuisible à tout le monde, et particulièrement aux enfants. Il faut veiller à ce que ceux-ci ne se mettent pas au lit trop tôt après avoir mangé. L'excitation produite par les jeux, la veille, l'éclat des lumières, tient l'enfant éveillé et le jette dans un état d'exaltation qui ne serait pas sans danger si de telles causes étaient de longue durée ou répétées fréquemment. Il est donc convenable de ne point animer les enfants par des jeux bruyants, surtout vers l'heure destinée à leur repos.

Quant au coucher, on n'emploiera pour le lit ni la plume ni le duvet; ces matières sont trop chaudes. Il faut surtout écarter l'oreiller bourré de plumes, dont le plus grave inconvénient est de provoquer la congestion au cerveau. Un matelas de crin, ou tout au moins de crin mélangé de laine, et mieux encore un matelas et un oreiller en balle d'avoine, offriront la couche la plus convenable.

De savants médecins se sont occupés des habitudes funestes que le lit peut faire contracter aux enfants. Qu'une mère cache soigneusement le but de la surveillance qu'elle exerce sur ce sujet délicat : elle ne doit jamais prononcer que les mots de propreté et de malpropreté.

L'enfant n'ira point chercher d'autres motifs du soin que l'on prend de le faire coucher les mains hors du lit, et quelquefois même avec des gants; car, lui direz-vous, on porte les mains au visage, c'est avec les mains que l'on mange : il faut donc que les mains soient propres.

On fait disparaître, on détruit facilement, par l'usage des bains froids, les incommodités de nuit auxquelles les enfants sont nécessairement sujets; il faut aussi prendre de très-bonne heure la précaution de les réveiller à des heures fixes : avec ces soins, la propreté la plus complète doit exister à l'âge de deux ans. Si les incommodités se prolongent au delà de cette époque, elles proviennent de la faiblesse de la constitution, c'est alors l'affaire des médecins; il serait aussi barbare qu'inutile d'employer les châtiments pour les rendre propres, car l'enfant qu'on punit est éveillé, et dès qu'il dort il a oublié qu'on l'a puni.

Les enfants d'un caractère très-vif sont disposés, dès l'âge de trois à quatre ans, à être tourmentés, avant de s'endormir, par des visions. L'effroi qu'ils en éprouvent n'est point blâmable : ils voient ou croient voir défiler devant leurs yeux un nombre infini de figures grotesques ou épouvantables. Comment exiger qu'ils se rendent compte de ces espèces de cauchemars ? Il faut, dans ce cas, sans les châtier injustement et sans condescendre à cette faiblesse, s'occuper à la faire disparaître; ne les point laisser seuls et dans l'obscurité, mais prendre ces soins sans leur avouer l'intention qu'on a de les calmer.

M. Richard, en parlant du sommeil de l'enfant, dit : « L'enfant ne doit point dormir sur les bras de sa mère. Il faut aussi défendre aux bonnes d'endormir leurs élèves sur leurs genoux : ils y reposent mal, les muscles éprouvent la courbature qui résulte d'une position gênée, et, comme les enfants plus jeunes, ils ne veulent plus dormir dans leur lit, et imposent à ceux qui les soignent un surcroît de peine et de fatigue. »

Il faudrait les lever constamment le matin à l'heure ordinaire, mais toujours en prenant soin de ne pas les éveiller trop brusquement ou avec un ton de voix trop fort ou trop perçant, ou en frappant tout d'un coup leurs oreilles de quelque autre bruit trop violent. Cela les épouvante et leur fait beaucoup de mal. Lors donc que vous voulez éveiller l'enfant, commencez par l'appeler à voix basse en le secouant avec précaution, afin de le tirer peu à peu de son assoupissement, jusqu'à ce qu'il soit tout à fait revenu à lui-même. Une fois qu'il a mis ses vêtements, vous êtes assuré qu'il est entièrement éveillé. C'est déjà causer assez de peine à un enfant que d'interrompre son sommeil : évitons de le rudoyer ou de l'effrayer.

§ V. — *L'exercice.*

Il est conforme aux principes hygiéniques de procurer au nourrisson, incapable de se mouvoir par lui-même, les moyens de suppléer à cette impuissance. Ainsi il conviendra de lui donner du mouvement, de le promener sur les bras, en voiture, de le balancer, de le faire glisser. Les parents recommanderont les plus grandes précautions à la personne chargée de porter le petit enfant. Les os, encore si tendres, sont très-prompts à se déboîter et à se fracturer. Inutile d'ajouter que, si l'œil maternel ne préside pas à tout cela, il peut survenir de graves accidents. Il est des parents qui sont enchantés de voir leurs enfants bien tranquilles, bien *sages,* comme ils disent avec une espèce d'orgueil. Ces parents ignorent que le mouvement est salutaire, nécessaire, indispensable au jeune âge, que la santé en dépend, que ce repos absolu n'est pas naturel, et que sous ce calme apparent couve quelque vice qui se manifestera plus tard.

Un des premiers mouvements que l'enfant essaye, c'est de

marcher. Afin de l'y habituer plus tôt, il est bon de le conduire fréquemment par la main; ensuite on lui présente un objet, dont il cherche à s'approcher; on évitera cependant de fatiguer ses petites jambes, encore si faibles. Niemeyer dit, au sujet de l'exercice : « Le mouvement le plus ordinaire, celui qui est aussi le plus bienfaisant et qui ne devrait pas être négligé un seul jour, c'est celui de la marche. En le faisant avec suite, avec vitesse, avec dextérité, on exerce le corps et on le fortifie, si l'on ne s'inquiète ni du temps ni des mauvais chemins. Cet exercice est surtout salutaire quand on peut gravir des montagnes qui semblent impraticables... On développe en même temps chez l'enfant le sentiment des beautés de la nature. Il faut s'efforcer de varier les promenades journalières et d'y joindre, autant que possible, pour prévenir l'ennui, quelque autre intérêt : celui de la conversation, de la découverte d'objets nouveaux pour les enfants, de la recherche des produits naturels que les jeunes gens ont tant de plaisir à rassembler en collection. »

Dès que l'enfant sera parvenu à marcher et à courir, on fera bien de le conduire tous les jours au grand air, où, s'il est possible, il se livrera avec d'autres enfants à des jeux qui exigent du mouvement : la course, des sauts à pieds joints ou à cloche-pied; ensuite il lancera des pierres contre un but indiqué, il jouera aux quilles, à la balle, à la corde; il se livrera à l'exercice du patin, du traîneau, de la natation et à d'autres exercices gymnastiques sous la surveillance d'une personne qui s'y entend, et qui jamais ne tolérerait les tours de force, les témérités dangereuses et inutiles. Le cas que les deux nations les plus remarquables de l'antiquité faisaient de cet art, et l'estime que lui accordaient les philosophes, à cause de son influence sur la santé du corps et de l'âme, prouvent déjà son importance dans l'éducation; l'expérience de tous les jours parle plus haut encore. Quelle différence entre les enfants qu'on mène toujours à la lisière, et qu'on effraye sans cesse, en leur représentant les dangers auxquels les expose chaque emploi tant soit peu hardi de leurs forces, et ceux qui ayant, dès leurs premières années, fortifié leurs membres par toute espèce de mouvements, savent éviter le péril, ou n'ont plus à le redouter ! Si les exercices du corps sont quelquefois poussés trop loin, et trop exclusivement considérés comme

but de l'éducation, cela ne prouve autre chose, sinon que tout dans ce monde est sujet à l'abus. Si dans ces exercices, même lorsqu'ils sont dirigés avec prudence, il arrive quelquefois un accident, cela ne doit produire sur nous d'autre effet, que de nous convaincre, de plus en plus, que l'homme n'est pas le maître absolu des événements. Mais quand on considère les dangers, bien plus grands encore, auxquels est exposé l'enfant non exercé; quand on réfléchit qu'il est privé de tous les inappréciables avantages que procurent la force et l'adresse du corps, l'on sent clairement combien il est impardonnable de négliger cette partie de l'éducation. Outre l'influence heureuse de la gymnastique sur la santé, la force et l'adresse du corps, elle a aussi une grande importance morale. Trop souvent, soit dans les familles, soit dans les établissements d'éducation et dans les écoles, les jeunes gens perdent leurs heures de loisir dans une fâcheuse oisiveté et dans un triste ennui, dans des sociétés dangereuses et dans des jeux qui ne sont pas moins nuisibles. Si ces heures étaient consacrées à la gymnastique, les élèves en seraient, à coup sûr, très-contents, et combien leur caractère n'y gagnerait-il pas ! Il va de soi que l'on interdira des luttes qui aboutissent souvent à des querelles. Il est encore diverses précautions à prendre : s'opposer à ce qu'ils mettent le pied sur la glace avant qu'elle soit assez forte; les empêcher de se baigner dans les endroits dangereux, de s'approcher des chevaux, de jouer avec des armes ou avec du feu. Pour démontrer le danger, on leur raconte des histoires bien choisies, qui fassent comprendre les résultats funestes de l'étourderie ou de l'imprudence.

§ VI. — *La propreté.*

Le moyen le plus sûr et le plus efficace de maintenir la peau en état de fonctionner convenablement, c'est la propreté du corps et des vêtements. Il ne suffit pas que l'enfant se lave très-souvent le visage et les mains, il faut aussi qu'il se lave à l'eau froide le corps tout entier, qu'il prenne des bains de temps à autre. Le nouveau-né ne peut supporter impunément l'immersion dans l'eau froide, et il faut regarder comme de dangereuses excentricités tous ces préceptes de bains glacés, d'asper-

sions subites. Il faut l'y habituer par degrés, et au fur et à mesure qu'il s'accoutume à l'air extérieur, on abaisse la température de l'eau dont on se sert pour le laver. En procédant de la sorte, avec beaucoup de soins et de précautions, on le familiarise avec cet élément, et, l'expérience l'a prouvé, l'usage de l'eau froide devient pour lui un besoin aussi impérieux que celui de manger et de boire.

Du reste, plus le bain est froid, plus il faut en abréger la durée. On ne doit y admettre les enfants qu'à jeun ou trois à quatre heures après les repas, et entourer cet exercice hygiénique de toutes les précautions possibles.

Nous venons de nous occuper de la propreté des enfants à la maison paternelle; quant à ce qui concerne ce point important dans l'intérieur de l'école, nous recommandons d'observer les règles suivantes :

1° Tout enfant qui se présentera aux leçons devra être de la plus grande propreté. On renverra impitoyablement celui qui arriverait le visage ou les mains sales, les cheveux en désordre. Il est par trop dur, trop humiliant de conduire le délinquant à la fontaine et de l'y faire débarbouiller par ses camarades. C'est là un moyen rigoureux, auquel il ne faut recourir qu'à la dernière extrémité.

2° Les élèves sont tenus de conserver en bon état leurs vêtements et leurs livres. Celui qui contreviendra à cette règle ou qui salira les effets de ses condisciples subira une punition proportionnée à la gravité de la faute.

3° L'ameublement de la classe, l'aspect intérieur et extérieur de l'école seront de nature à inspirer aux écoliers le goût de la propreté. Si, au contraire, l'école est mal en ordre, si le sol est couvert de morceaux de papier, d'ordures de toute espèce, si les bancs sont à moitié brisés, maculés de boue ou gris de poussière; si les vitres sont brisées ou remplacées par des carreaux de papier; si les cartes géographiques, les tableaux de lecture, à peine lisibles, disparaissent sous une couche de crasse, etc., comment voulez-vous que les élèves prennent au sérieux ce que vous, instituteurs, vous leur direz de la nécessité et de l'importance de la propreté?

4° Pour que l'enfant apprécie à sa véritable valeur la pro-

preté, il importe que le maître prêche d'exemple, qu'il soit proprement et convenablement vêtu, sans pour cela affecter les allures d'un petit-maître. La malpropreté lui attirerait le mépris, l'excès contraire le rendrait ridicule.

3° On permettra aux enfants de satisfaire en temps utile leurs besoins naturels. Toutes les mesures seront prises pour que des endroits différents soient réservés aux petits garçons et aux petites filles, pour qu'ils n'y restent pas trop longtemps, pour que la surveillance s'y fasse convenablement et qu'il y règne toujours l'ordre et la propreté.

§ VII. — *Le travail.*

Hergenrother, dans son excellent livre sur l'éducation, s'exprime à peu près en ces termes : « Toute *activité sérieuse* qui tend vers un but quelconque s'appelle *travail.* La force de l'homme, une fois qu'elle s'est développée et fortifiée pendant un certain temps par les jeux, les exercices, doit acquérir cette activité sérieuse ; les besoins de la vie, d'ailleurs, l'exigent. D'après cela, on peut résoudre aisément cette question importante : A quelle époque l'enfant doit-il abandonner le jeu pour se livrer au travail ? Aussi longtemps qu'il est hors d'état de se soigner lui-même, il faut qu'il ait auprès de lui quelqu'un pour l'aider, en le dirigeant cependant de manière à lui apprendre le plus tôt possible à se suffire à lui-même. Du moment où, à la suite de ces jeux, il est parvenu à pouvoir exécuter la moindre opération manuelle, le moindre travail, il faut l'obliger à le faire par lui-même, sinon on l'exposerait à devenir indolent et paresseux. » Le goût du travail se manifeste chez le petit enfant, et il suffit alors, pour l'habituer à une vie active et régulière, pour le rendre appliqué et laborieux, de lui fournir avec adresse de quoi occuper son activité, et de lui présenter le travail sous une forme agréable. On lui procurera, à cette fin, l'occasion de produire un résultat quelconque, de construire un objet quel qu'il soit, et l'on aura soin de ne venir à son aide que si l'intervention est indispensable. On l'encouragera par quelques mots d'éloge, on lui indiquera l'utilité de l'œuvre dont il s'occupe.

Le travail des mains devient ainsi une opération intellectuelle,

puisqu'il faut que l'enfant réfléchisse, invente, combine, applique, etc. C'est une transition naturelle à l'activité de l'esprit, nécessaire pour apprendre, pour s'instruire.

Les occupations les plus convenables pour les enfants sont évidemment celles qui ne demandent ni un grand développement de force, ni beaucoup de temps, ni l'emploi d'instruments; celles qui occasionnent beaucoup de mouvement, qui n'offrent aucun danger, et grâce auxquelles ils parviennent bientôt à produire un résultat dont ils soient heureux et fiers. Il serait contraire à leur nature d'exiger d'eux trop de patience ou de persévérance. Il faudrait aussi établir de la différence selon le sexe et les goûts naturels. Ainsi, le petit garçon se plaît à construire, à abattre; il recherche les exercices qui veulent plus ou moins de force. La petite fille, au contraire, montre des dispositions à ranger, à mettre en ordre, à conserver. Ceux-là ont une prédilection marquée pour couper ou tailler du bois, tresser, coller, barbouiller; tandis que celles-ci se plaisent à tricoter, à coudre, à laver.

Inutile d'ajouter qu'il faut préférer toujours les occupations auxquelles on peut se livrer en plein air. Au premier abord, comme il s'agit ici non pas d'obtenir un résultat matériel, mais bien d'habituer à une vie active, il semble qu'il importe peu de tenir la main à ce que les enfants achèvent entièrement l'ouvrage qu'ils auront commencé. Nous ne sommes nullement de cet avis. Permettre d'abandonner une œuvre inachevée, c'est favoriser la distraction chez l'enfant, c'est diviser sa force, son intelligence, c'est donner une malheureuse impulsion à cette légèreté d'esprit, à cette inconstance que précisément nous nous attachons sans cesse à combattre.

Il faut donc exiger qu'un travail, une fois commencé, soit complétement achevé avant de permettre d'en entreprendre un autre.

L'observation de cette règle impose à ceux qui dirigent les petits enfants l'obligation de ne jamais les astreindre à une besogne au-dessus de leurs forces physiques, ou dont l'achèvement réclamerait trop de temps. On ira en progressant, du facile au difficile, du simple au composé, et au fur et à mesure que le corps et l'esprit se développent, l'occupation deviendra plus longue, plus laborieuse, plus difficile. Mais il ne faut jamais perdre

de vue ce sage précepte : Sachez, autant que possible, rendre le travail agréable à votre enfant : *qu'il travaille en jouant et joue en travaillant.*

§ VIII. — *Les jeux.*

Les jeux, considérés au point de vue de l'éducation, ont une bien plus grande importance qu'on ne leur en attribue ordinairement. Beaucoup de parents, beaucoup d'instituteurs même n'y prêtent aucune attention : il est donc permis d'inférer qu'ils ignorent absolument l'influence salutaire de ces jeux sur le développement physique, sur le bien-être de l'enfant. Nous croyons en conséquence devoir consacrer à ce sujet quelques pages, destinées à provoquer l'attention spéciale sur ce point important, et à le faire apprécier à sa juste valeur.

Nous entendons par *jeu* une occupation libre et volontaire, et qui a pour but de faire passer agréablement le temps, d'amuser, de récréer. Le jeu est donc l'opposé du travail, lequel détermine les forces à employer pour atteindre un but, pour satisfaire à un besoin. Par suite de cette tendance à agir, de ce désir d'employer des forces d'une manière quelconque et sans égard au résultat, tendance qui se manifeste de bonne heure chez l'enfant, les jeux lui sont indispensables. Il veut, il doit être actif, et il ne peut l'être qu'en jouant. Partout où nous le voyons montrer quelque activité, c'est toujours à propos de jeu, à l'occasion du jeu. Les premiers jeux, ce sont de simples mouvements de membres; il avance et retire ses petits bras, ses petites jambes; plus tard il serre dans ses petites mains l'objet qu'on lui donne en guise de jouet, il le tourne et retourne, le regarde curieusement, le porte à la bouche, le jette par terre, le ramasse. S'il a à sa portée quelques brins de bois ou de paille, il les arrange avec une sorte de symétrie; il pousse une boule deçà et delà; il met en pièces du papier, des fleurs.

Bientôt, à ces mouvements saccadés, qui sont les premiers essais d'un mécanisme à peine organisé, viennent se joindre les jeux de fantaisie. Le petit garçon construit des maisonnettes de cartes ou de bois; il trace des figures sur le sable ; la petite fille habille sa poupée, joue à la dînette et confectionne des repas

splendides dont une pomme fait tous les frais. Celui-là saute à califourchon sur une canne et s'en fait un cheval de course ; ou bien il taille une voiture dans un navet, un palais dans une carotte; ou bien il creuse un bateau dans un morceau d'écorce d'arbre, ou s'en procure un tout fait à l'aide d'un sabot ou d'une coquille de noix, qu'il arme et qu'il garnit de mâts et de cordages; ou bien encore il découpe, à l'aide des ciseaux empruntés à sa mère, des hommes et des animaux de papier plus ou moins fantastiques.

Pour tous ces jeux, l'enfant se suffit à lui seul. Viennent ensuite ceux pour lesquels il faut être plusieurs; et enfin ceux qui consistent principalement dans les exercices du corps, tels que la course, le saut, etc.

Il est impossible d'énumérer tous les avantages qui résultent de ces différents jeux. Ils fournissent à l'enfant en bas âge une occupation convenable, un aliment à son besoin d'activité ; et leur emploi est plus efficace pour prévenir le mal et pour conduire au bien, que les récompenses les plus douces, que les punitions les plus sévères. Dans le désir d'employer ses facultés, l'enfant éprouve l'irrésistible besoin de se servir de sa force physique : si les jeux n'offraient pas un emploi innocent à sa séve exubérante, il serait à craindre qu'il ne la tournât vers le mal. C'est bien ici le cas de répéter que l'inaction et l'ennui sont la source de tous les maux, et que la paresse est la mère de tous les vices.

A part l'influence des jeux pour détourner l'esprit des voies de la méchanceté, ils contribuent en outre d'une manière efficace au développement du corps et de l'intelligence ; ils exercent et perfectionnent l'attention, la réflexion, la perspicacité, la conception et l'esprit d'observation. Nous croyons ne pas exagérer en ajoutant qu'ils ont peut-être plus de puissance, d'énergie que tous les autres moyens d'éducation.

Les jeux sont enfin une source abondante de gaieté et de félicité pour l'enfant. Il se sent heureux lorsqu'il joue ; ses yeux brillent de joie ; le plaisir qu'il goûte intérieurement éclate dans tous ses traits : en ce moment, il ne lui manque rien, il est au comble de ses vœux, il jouit de l'existence. Le priver de jeux, ce serait lui ravir le trésor le plus précieux du jeune âge ; ce se-

rait, nous n'hésitons point à le dire, l'élever de manière à en faire plus tard un grondeur, un misanthrope ; ce serait voler à son âge mûr ces riants souvenirs de l'enfance qui sont souvent la plus douce consolation dans les amertumes de la vie. Mais ces jeux, ce sont eux précisément qui font naître chez l'enfant l'esprit de sociabilité, qui l'initient aux relations sociales. On ne peut le méconnaître, c'est en se trouvant fréquemment en contact avec d'autres enfants, c'est en jouant avec eux, qu'il rencontre l'occasion d'exercer son besoin d'action, son ardent désir d'être occupé. Ce contact aiguise son activité ; l'imitation, l'émulation fait le reste.

D'un autre côté, cette existence en commun, cette société au petit pied est une véritable école pour les enfants. Dans leurs petites conversations, dans quelques-uns de leurs jeux, ils prennent de l'aplomb, ils acquièrent une multitude d'expressions, une foule d'idées nouvelles, et ils en viennent à émettre des réflexions et à se former le jugement d'une façon vraiment surprenante.

Bientôt il ne suffit plus à l'enfant que ses compagnons pensent et agissent pour lui, il réclame son droit. A son tour, il prétend imaginer, inventer, exécuter. Il imite tout ce qu'il voit faire, et, tout en se jouant, il perfectionne son langage.

Nous citons à ce sujet les belles paroles de Sailer : « Les jeux d'enfants, sous la prudente direction d'un ami de l'enfance, sont sans contredit les véritables professeurs du bas âge ; ils occupent leur poste d'une manière admirable, sans discorde, sans jalousie de métier ; ce sont là de véritables académies... Les jeux développent l'esprit et la raison de l'enfant, ils font naître en lui le goût du beau, et lui inspirent le sentiment du bien. C'est un moyen de prévenir l'ennui ; c'est une occasion de l'empêcher de manger trop et trop souvent ; c'est enfin un remède efficace contre les passions, qui tuent le corps et l'âme. »

S'il est reconnu, comme nous venons de l'établir, que les jeux présentent d'aussi grands avantages pour l'enfance, on ne disconviendra pas qu'ils sont d'une plus grande utilité encore pour les écoliers.

Ces derniers, au corps frêle, à l'intelligence peu développée, sont astreints à s'asseoir pendant cinq ou six heures par jour

sur les bancs de l'école, et à fixer leur attention sur un objet qu'on leur impose. Inévitablement cette persistance les fatigue, leur ardeur se ralentit, ils se dégoûtent de l'étude, et ils s'en vont s'affaiblissant à vue d'œil. Le seul moyen de ranimer leur activité, d'éveiller leur attention, de leur rendre le goût du travail, c'est de faire alterner les jeux et l'étude, de redonner par des délassements convenables de l'élasticité à l'intelligence aussi bien qu'aux membres.

A ces considérations nous ajouterons que l'instituteur trouvera ici la meilleure occasion d'étudier le caractère de ses élèves.

L'enfant, dans ses jeux, se montre tel qu'il est; il suit les inspirations de la nature; il se livre tout entier, sans précaution, sans arrière-pensée, sans s'occuper des moyens de plaire. L'instituteur profite de cette étude pour varier ses moyens d'action; il proportionne ses efforts au caractère, à l'individualité que les jeux lui auront révélée.

Il est même des pédagogues qui, d'après le jeu choisi ou d'après la manière de s'y livrer, prétendent discerner la vocation d'un élève et vont jusqu'à prédire sa carrière future, son avenir. Nous ne partageons pas complétement cette opinion. La plupart du temps, en effet, les enfants cèdent au besoin d'imitation; ce serait donc à tort que l'on déduirait une conséquence absolue d'un fait qui n'est pas exclusivement propre à son auteur. Quoi qu'il en soit, nous partageons l'avis de ceux qui voient un grand avantage à introduire des jeux qui ont quelque rapport, quelque analogie avec la profession à laquelle l'élève paraît être destiné.

Si l'on veut, d'ailleurs, que les jeux soient essentiellement utiles, il faut les envisager, non comme de simples moyens de passer le temps, mais comme des exercices propres à fortifier le corps, et par suite l'intelligence.

Il en résulte que le choix à faire n'est nullement indifférent; autant il serait nuisible de vouloir imposer aux enfants des jeux qui ne leur plairaient pas, autant il est indispensable de surveiller les récréations pour interdire ceux qui offriraient quelque danger physique, quelque inconvénient sous le rapport moral. Parmi ces derniers, nous rangerons tous ceux qui ont pour but le *gain*, l'*intérêt* : les cartes, les dés, la loterie. Trop souvent ils dégénèrent en habitudes et en passions; ils empoisonnent le

cœur et l'esprit, et conduisent par degrés à la manie de *tricher*, à l'*escroquerie*, au *vol*. D'un côté, ils font naître et alimentent l'amour du gain, l'avidité; de l'autre, ils provoquent chez les gagnants des accès insultants de gaieté, des rires moqueurs; chez les perdants, le dépit, le mécontentement, l'aigreur et l'animosité.

« De tous les vices, je n'en sache aucun plus nuisible, dit un écrivain, que la fureur du jeu. On ne joue d'abord que par complaisance ou par désœuvrement : on ne donne que des moments au jeu, puis des heures, puis des jours, puis des nuits entières; et c'est ainsi que la passion, s'allumant par degrés, dévore le temps plus cher que l'or, et fait oublier les devoirs les plus sacrés.

» La ruine, à ce métier, est le partage du plus grand nombre : ceux qui prospèrent aujourd'hui, demain seront dans la misère. Cependant ils triomphent, ils ne doutent plus de rien lorsqu'ils ont dépouillé quelqu'un : attendez, ils seront dépouillés à leur tour. »

La jeunesse qui une fois s'est laissé entraîner à ces sortes de jeux, a mis le pied dans une voie funeste : à la flamme dévorante de ce vice naissant, se dessèche et périt le germe du bon, du vrai et du beau. Ébloui, étourdi par cette malheureuse passion, l'enfant n'a plus de goût pour rien, si ce n'est pour le jeu et pour le bénéfice qu'il en espère. Pour le jeu, il abandonne sans hésiter le travail le plus urgent, l'affaire la plus importante, la besogne la plus utile. Dans son livre sur l'éducation, Niemeyer s'exprime à ce sujet en termes très-énergiques : « Point de jeux d'intérêt, dit-il, et spécialement point de jeux de cartes pour les enfants. Ce sont là les occupations les plus dangereuses, car elles dégénèrent plus tôt qu'on ne pense en une passion, la plus misérable de toutes, qui tue le cœur et l'esprit. C'est un spectacle effrayant que de voir un enfant à une table de jeu, les yeux brillants de convoitise, tous les traits respirant la soif du gain. En vain on essaye de détourner son attention vers une conversation instructive et amusante, de le distraire un moment de ce qui le captive et l'absorbe, de le séduire par l'offre d'un divertissement nouveau; il reste sourd à toute observation, aveugle à toute offre séduisante; il ne com-

prend que le jeu ; il semble qu'en lui toute disposition pour des plaisirs plus nobles se soit complétement émoussée. »

C'est à vous surtout que je m'adresse, parents et instituteurs, vous qui êtes chargés de diriger l'enfance : n'allez pas vous-mêmes l'exposer à ces dangereuses tentations, ne l'y entraînez pas par votre exemple. Si, parfois, vous demandez au jeu un délassement à vos fatigues du jour, à vos travaux, à vos études, écartez les enfants de vos réunions. Quelque insignifiant que soit l'enjeu, repoussez-les de la table où ils voudraient prendre place ; ne leur permettez pas même d'y assister en simples spectateurs. Les divertissements les plus bruyants, les plus sauvages, sont moins dangereux cent fois que ces parties de jeu si propres à exciter l'amour du gain, et pour lesquelles l'enfant concevrait bientôt une irrésistible passion. Écartez avec le plus grand soin cet appât funeste. Ne l'exposez pas à être dévoré par cette passion insensée, cause de tant de ruines, malheur de tant de familles, fléau de la société.

En terminant ce chapitre, nous recommanderons une juste mesure quant aux moments à consacrer au jeu. Ici, comme en toute chose, l'excès est nuisible. Trop de travail fatigue l'esprit ; trop de jeu rend mou, apathique, et inspire de la répugnance, de l'aversion pour le travail.

Nous ferons encore remarquer en passant qu'il est avantageux d'habituer l'enfant à confectionner lui-même, autant que possible, certains de ses jouets, tels que la corde, les raquettes, les cerceaux, les balles, les cerfs-volants, les traîneaux, etc., et nous citons à l'appui de cette observation le passage suivant qui n'est pas indigne d'attention. « Quoique les enfants doivent avoir différentes espèces de jouets, je ne crois pourtant pas qu'il faille leur en acheter aucun. Cela fera qu'ils ne seront pas surchargés, comme il arrive souvent, de cette grande variété de babioles, qui ne sert qu'à leur inspirer un fol amour pour le changement et pour la superfluité, et à leur remplir l'esprit d'inquiétude et de vains désirs d'avoir toujours quelque chose de plus sans savoir quoi, et sans être jamais contents de ce qu'ils ont. Par la multiplicité des joujoux, dit Mme Campan, j'ai vu de jeunes princes déjà victimes de la triste satiété ; j'ai vu leurs mères les promener au milieu de mécaniques ingénieuses, dont

la vue charmait jusqu'aux gens faits, s'efforcer en vain d'exciter leurs désirs; déjà ils avaient eu et brisé plusieurs fois des jouets semblables. Multiplier à l'infini les joujoux, comme on a la faiblesse de le faire pour les enfants des riches, c'est préparer en eux la prodigalité, l'inconstance, le dégoût ou l'avarice. L'enfant attaché au même chariot qu'il a traîné toute une saison dans le jardin de sa mère est aussi heureux que celui qui a des armoires remplies de joujoux. Les jouets que bien des gens ont soin de présenter aux enfants de qualité pour faire leur cour à leurs parents, nuisent beaucoup à ces tendres créatures. Mais, direz-vous, comment les enfants auront-ils donc des jouets si l'on ne leur en achète aucun? Il faut qu'ils s'en fassent eux-mêmes, ou du moins qu'ils mettent la main à l'œuvre pour cela. Jusqu'alors ils n'en devraient point avoir; et avant ce temps-là, ils n'auront pas grand besoin de jouets travaillés avec beaucoup d'art. De petits cailloux, un morceau de papier, le trousseau de clefs de leur mère, et telle autre chose avec laquelle ils ne sauraient se faire du mal; tout cela sert autant à divertir les petits enfants que toutes les curieuses bagatelles qu'on leur achète bien cher dans des boutiques, et qu'ils gâtent et brisent tout aussitôt. Les enfants ne sont jamais tristes ou chagrins faute d'avoir ces sortes de jouets, à moins qu'on ne leur en ait déjà donné. Lorsqu'ils sont petits, ils se divertissent de tout ce qui leur tombe sous les mains; et à mesure qu'ils deviennent grands, ils se feront bientôt des jouets eux-mêmes, si l'on ne s'est mis imprudemment en dépense pour leur en fournir. A la vérité, lorsqu'ils commencent à travailler à quelque jouet de leur invention, il faudrait les diriger et les aider dans leur travail. Mais on ne devrait point songer à leur en fournir, tant qu'ils attendent, les bras croisés, que d'autres travaillent à leur en faire, sans qu'eux-mêmes s'en donnent aucune peine. D'ailleurs, si, lorsqu'ils s'amusent eux-mêmes à faire des jouets, ils sont arrêtés par quelque difficulté, et que vous les aidiez à s'en tirer, ils vous en aimeront plus que si vous leur achetiez des jouets de plus haut prix. »

CHAPITRE III.

DÉVELOPPEMENT DES SENS.

§ Ier. — *La vue.*

Si le développement des membres, des bras, des jambes, exige des soins tout particuliers, quelles précautions, quelle attention spéciale ne faut-il pas à plus forte raison consacrer au développement des organes de la vue, de l'ouïe, etc. ! Du perfectionnement des sens dépend immédiatement le développement des facultés intellectuelles. Pour que la transmission des sensations s'opère avec facilité, avec certitude, il faut veiller à ce que les agents de cette transmission se trouvent dans le meilleur état possible.

Chez l'enfant, les sens sont d'une excessive sensibilité. L'expérience a même démontré qu'à l'époque où les facultés intellectuelles sont encore peu actives, où l'esprit est peu riche en images et en idées, les sens sont doués d'une finesse plus grande, d'une plus vive impressionnabilité. Agents tout neufs, ils déploient une activité extraordinaire, et leur action, que rien ne distrait, que rien n'émousse, se montre d'autant plus directe et plus énergique. Ainsi, chez les peuples à l'état sauvage, on trouve les facultés de l'odorat, de l'ouïe, de la vue, portées à un degré extraordinaire de finesse et de force.

Heureux l'homme qui, dès son enfance, possède des sens bien organisés, bien développés ! C'est à ce don précieux qu'il doit de jouir réellement de l'existence : grâce à eux, il se met en communication avec ses semblables, avec les objets qui l'entourent. C'est aux parents et aux maîtres d'en faire comprendre toute l'importance à leurs enfants et à leurs élèves, de les bien pénétrer de la haute valeur de ces dons inestimables du Créateur. De là découleront naturellement d'utiles conseils afin de les conserver en bon état, de ne jamais rien entreprendre de nature à les émousser, à fausser, à blesser l'un ou l'autre de leurs organes si délicats.

Le sens le plus précieux est sans contredit celui de la *vue.* Il contribue essentiellement au bien-être de l'homme, il embellit son existence, il fournit en abondance à l'esprit les éléments nécessaires à son développement et au perfectionnement des facultés intellectuelles. Pour que ce sens réponde convenablement à la destination que lui a donnée le Créateur, il faut qu'avec son secours on puisse apercevoir et distinguer clairement les objets à une certaine distance. A cet effet, on doit s'attacher à fortifier la vue. On atteint ce but en habituant de bonne heure et à de fréquentes reprises les yeux du petit enfant à l'impression du grand air, en familiarisant cet organe avec la lumière du jour, en le reposant, autant que possible, par l'aspect riant des prés et des bois. D'un autre côté, il faut éviter de l'exposer à une lumière trop vive, à celle du soleil, par exemple; on éloignera de lui les objets à couleurs trop éclatantes; on ne le fera ni lire, ni écrire, ni tricoter, vers le soir, ou dans un endroit trop peu éclairé. Ce qui la plupart du temps empêche les enfants de *bien voir,* c'est leur légèreté de caractère, leur étourderie, leur inconstance. Il importe donc de prendre les mesures convenables pour combattre avec succès ce défaut; il sera bon de contraindre l'enfant à arrêter pendant un temps voulu ses regards sur un objet quelconque, à le contempler avec attention et persistance. On peut même faire de cet exercice une sorte de jeu. On établira, par exemple, un concours, et l'on décernera une récompense à celui qui découvrira le plus grand nombre d'objets de telle ou de telle couleur; on demandera ensuite lesquels d'entre ces objets sont rouge foncé, écarlate, rose. On peut aussi proposer d'énumérer les objets d'après les formes, la matière, et enfin d'après l'usage que l'on en fait. Après cela, pour habituer à regarder avec plus d'attention, on établit des comparaisons entre deux ou plusieurs objets, et l'on demande d'indiquer les analogies et les dissemblances.

Dès que l'enfant fréquente l'école, ces différents exercices rentrent dans le cadre des leçons par intuition. Mais lorsqu'on y a recours, soit à la maison paternelle, soit à l'école, il sera toujours préférable de chercher dans les productions de la nature les objets sur lesquels s'engagera l'entretien intuitif; cependant, à défaut de ces produits eux-mêmes, on peut recourir à des

images fidèles, à des représentations exactes, à des tableaux exécutés avec soin. Les images bien faites et coloriées avec goût offrent un autre avantage : elles ont toujours beaucoup d'attrait pour les enfants, et elles excitent leur curiosité à un très-haut degré. Il va de soi que les images et les jouets dont nous venons de parler doivent ouvrir la voie à quelques connaissances; sinon, le but que l'on atteindrait de cette manière serait très-restreint, très-insignifiant.

L'œil, en distinguant, dans l'examen des différents objets, les formes et les couleurs, doit nécessairement aussi en découvrir *la beauté;* c'est le moyen par excellence de faire naître le goût du beau et de développer le sentiment esthétique. Dans le principe, les enfants montrent une prédilection marquée pour tout ce qui sort de la ligne ordinaire, pour le grotesque comme pour le grandiose. Parmi les couleurs, il préfère les plus éclatantes, telles que le rouge et le jaune. Les nuances moins vives, les teintes intermédiaires n'offrent pas, à beaucoup près, autant d'attrait à leur curiosité; c'est précisément pour cette raison qu'ils se plaisent tant à être vêtus d'habits de couleurs brillantes et mal assorties. S'ils ont sous les yeux une vue de pays, un panorama, ils admirent ce qui présente un aspect sauvage, pittoresque, les montagnes, les forêts, les fleuves. Quant aux bâtiments, c'est aux monuments élevés et grandioses qu'ils accordent leur admiration, attendu que ces derniers frappent plus tôt leur imagination que ce qui est simple et joli. S'il s'agit de tableaux, on les verra sans hésiter préférer ceux dont le coloris est le plus varié, ensuite ceux qui représentent des batailles, des chasses, des processions et des scènes de famille. Plus tard, ce goût se modifie en s'attachant plus spécialement aux formes régulières dont leur esprit peut saisir l'idée dominante. Ainsi, par exemple, une armée avec la régularité des rangs et des uniformes, une ville avec ses rues tracées au cordeau, une maison construite avec symétrie, un jardin divisé en compartiments réguliers, voilà ce qui pour eux réalise l'idée qu'ils se font du *beau.* La beauté dans les détails, dans les diverses parties des objets; la perspective dans les tableaux, les ombres et la lumière, les plis élégants dans les étoffes, tout cela dépasse encore leurs facultés; la seule chose que l'enfant examine, c'est ce qui frappe

sa vue, et lorsqu'il saisit la touche ou le crayon pour tracer quelque dessin, il se borne à reproduire les parties les plus saillantes de l'objet qu'il veut représenter.

Il est reconnu que grand nombre d'hommes, sous le rapport de la conception esthétique, ne vont jamais au delà des idées si bornées de l'enfance ; ainsi parmi les bons habitants de la campagne, il y en a beaucoup qui se montrent en général fort peu sensibles aux beaux-arts, ou qui du moins témoignent fort peu de goût pour les productions des artistes. En face d'un magnifique tableau, ils s'émerveilleront de la brillante dorure du cadre, de la riche sculpture des ornements : quant à la peinture, elle ne produit pas sur eux la moindre impression. Pour bien juger à quel degré l'organe de la vue reste imparfait quand il n'a pas été formé dans la jeunesse, entrez dans une chaumière, et voyez avec quel plaisir les villageois y suspendent des figures épouvantables, couvertes de plaques informes de bleu, de rouge et de vert. Pénétrez ensuite chez l'artisan des villes; de mauvaises gravures, mais qui donnent une plus juste idée des couleurs, ornent sa demeure. Arrivez successivement jusque dans le cabinet de l'homme riche, vous pourrez juger le degré de perfectionnement dont l'organe de la vue est susceptible, par le choix des gravures et des tableaux placés dans ses appartements. Évidemment il faut que nos enfants s'élèvent à un degré supérieur de compréhension esthétique. C'est un devoir impérieux pour les parents et les instituteurs de les exercer insensiblement à distinguer ce qui est vraiment beau de ce qui manque de goût et d'élévation; d'attirer d'une part leur attention sur les qualités les plus saillantes de tel ou tel objet pris dans la nature, d'un paysage, d'une œuvre d'art; d'autre part aussi, de leur signaler ceux de ces objets qui ne se distinguent pas par des qualités éminentes. Enfin, il faut avoir soin de les conduire de la contemplation, de l'examen de l'ensemble à l'examen des parties, du fini, de l'harmonie et de la concordance des parties avec le tout.

Faut-il ajouter encore que, pour développer le goût, pour faire naître chez l'enfant le sentiment du beau, on doit exiger de lui qu'il s'habille convenablement, que tous les objets dont il se sert soient dans un état convenable d'ordre et de propreté? C'est

un devoir de conscience pour les parents et pour les instituteurs de se donner la peine de montrer eux-mêmes à l'enfant comment il convient de ranger ses effets, quel ordre est le plus convenable pour tels ou tels objets, etc.

§ II. — *L'ouïe.*

Cet organe est en rapport étroit avec celui de la parole, et il n'est pas moins important pour la formation des facultés intellectuelles que l'organe de la vue. Il faut par conséquent préserver l'oreille, qui est le conduit du son, de tout accident, de tout mal qui pourrait la rendre incapable de fonctionner. A cet effet, on la tiendra dans un état absolu de propreté; on aura soin qu'aucun insecte ne s'y introduise, qu'aucun bruit trop violent n'y retentisse. L'ouïe du petit enfant est ordinairement d'une excessive délicatesse, et cette délicatesse doit être non-seulement entretenue, mais encore perfectionnée. On l'habitue d'abord à écouter, et ensuite à distinguer les sons. Dans ce but, on fixera en premier lieu son attention sur l'objet qui produit le son, s'il est loin ou près, s'il vient d'en haut ou d'en bas, de droite ou de gauche, s'il est harmonieux ou dissonant. Puis on l'exercera à distinguer dans un mélange de sons une voix déterminée ou des paroles prononcées à voix basse.

Vient ensuite l'examen du rhythme et de la déclamation. Différents exercices de chant sont ici fort à propos, surtout avec l'aide d'un instrument. Les chansons s'apprendront par l'audition; elles devront être mélodieuses, et les paroles simples et d'un caractère gai, car les enfants n'aiment guère ce qui est grave et lent.

Quant à la mesure, elle doit être facile et, s'il est possible, correspondre aux notes. Ainsi pour la mesure de $\frac{3}{4}$, $\frac{4}{4}$, il y aura principalement des noires; pour les morceaux en $\frac{3}{8}$, $\frac{6}{8}$, des croches, etc. Outre ces exercices, les enfants ont souvent l'occasion d'entendre du chant et de la musique; ce qui leur plaît surtout, ce sont les fanfares; ils préfèrent toujours un chant vif et gai à une cantate grave et sérieuse.

Pour préparer l'oreille de l'enfant à la perception esthétique, il faut développer chez lui, au fur et à mesure qu'il grandit, le

goût pour les compositions larges et pleines d'harmonie; pour cela on lui fournit l'occasion d'entendre de bonne musique vocale et instrumentale. Ceux qui dirigent l'éducation de l'enfant feront bien de lui indiquer les défectuosités d'une musique bruyante, trop criarde; mais il faut prendre garde ici de vouloir aller trop vite en besogne; ce serait commettre une imprudence et se mettre en opposition avec le développement naturel.

§ III. — *La parole.*

Jusqu'au moment où l'enfant commence à parler, on veillera sur les organes de la parole afin qu'ils restent sains et intacts. Ce qui n'est pas moins important, c'est d'exercer l'enfant à prononcer clairement et avec justesse, ni trop vite, ni trop lentement, en émettant tous les sons distinctement et avec l'accentuation convenable. Beaucoup d'enfants éprouvent dans le principe certaine difficulté à bien prononcer différents sons, tels que *r, t, k, s*. Avec une persévérante attention, il faudra s'efforcer de remédier aux vices de prononciation avant qu'ils se soient enracinés. On ne permettra pas d'estropier les mots, d'articuler un *r* pour un *l*, un *b* pour un *p*, un *s* pour un *j* ou pour un *ch*, etc.

Pour peu que l'on y mette d'énergie et de persévérance, ils parviendront sans trop de peine à employer convenablement les instruments que le bon Dieu leur a donnés pour s'exprimer avec précision.

« L'habitude de parler correctement la langue maternelle sera toujours la plus essentielle pour les enfants. Une faute qui, pour ne pas être grave, n'en est pas moins difficile à réparer en éducation, c'est celle de négliger à cet égard l'emploi des dons si particuliers du premier âge. Les anciens n'avaient pas ce tort à se reprocher, et les soins qu'ils donnaient dès le berceau à l'énonciation paraîtraient actuellement minutieux et pédantesques. Mais dans les pays surtout où la prononciation est vicieuse et où les locutions le sont souvent, des soins pareils seraient un correctif heureux au mauvais exemple. Il ne s'agit pas seulement ici d'un agrément; ce qui tient au plus puissant moyen d'influence sur l'imagination ne saurait être envisagé comme frivole. Le langage est l'extérieur de l'âme, et quel empire sur le

bonheur et la moralité des autres n'exerce-t-on pas par ce moyen ! »

Il reste à signaler un autre défaut qui réclame également une attention toute particulière de la part des parents ou des instituteurs. Il n'est pas rare, surtout dans les écoles, d'entendre les élèves s'exprimer avec une monotonie vraiment insupportable ; leurs réponses sont de véritables chansons, fort peu mélodieuses d'ailleurs, et débitées avec une telle rapidité qu'on serait tenté de croire qu'une prime est offerte par l'instituteur à celui qui excellera dans cette gymnastique du gosier.

Il importe beaucoup aux enfants d'entendre constamment bien parler. Ceux d'entre eux, en effet, qui appartiennent à des parents aisés, à des familles où l'on a l'habitude de s'exprimer avec élégance, s'énoncent ordinairement avec une pureté d'accent et une facilité d'élocution qui charment l'auditeur. Un autre exercice très-efficace pour le perfectionnement des organes de la parole, c'est la *déclamation*. Si nous insistons sur ce point avec autant de sollicitude, c'est que, soit dans la lecture, soit dans la conversation, le débit du plus grand nombre de nos enfants est au dernier point désagréable, défectueux et pénible à entendre (1).

§ IV. — *Le toucher*.

Quoique le toucher ne procure pas à l'enfant une représentation, une idée aussi claire et aussi précise des objets que la vue et l'ouïe, ce sens n'est pourtant pas sans importance. Nous avons chez les aveugles de naissance une preuve irrécusable du degré de perfection que le toucher est susceptible d'acquérir. Ils parviennent, à l'aide des doigts, à distinguer les couleurs, à déchiffrer une page imprimée en relief, à exécuter par écrit les calculs les plus compliqués (2). La délicatesse du toucher se

(1) Nous avons donné, dans la partie qui traite spécialement de l'instruction (dans le *Cours de méthodologie*), les avis et les conseils que nous regardons comme indispensables aux leçons de lecture et de déclamation.

(2) Dans une visite que nous avons faite il y a quelques années à l'établissement des aveugles de Paris, nous avons eu l'occasion de constater les résultats les plus surprenants à ce sujet.

perd par le durcissement de la peau ; il est facile d'en faire la remarque chez les campagnards et chez ceux qui exercent un métier réclamant l'emploi de grandes forces physiques. Ordinairement, et probablement pour le même motif, le toucher chez les femmes et les enfants est plus délicat que chez les hommes.

On pourrait croire, d'après ce que nous venons d'avancer, que pour conserver la délicatesse de ce sens il faudrait éviter les travaux manuels, les changements de température. Nous nous hâtons de protester contre cette interprétation ; sous le rapport hygiénique, nous regardons comme indispensable à la santé un travail propre à endurcir le corps. D'ailleurs une trop grande sensibilité a toujours quelque chose de dangereux.

Voici, d'après un auteur plus compétent que nous en ces matières, les moyens propres à développer convenablement le sens du toucher :

« On procure à l'enfant l'avantage de perfectionner et de satisfaire ce sens en lui mettant divers objets entre les mains, afin qu'il puisse non-seulement les regarder, mais encore les toucher de tous les côtés. Aussi longtemps qu'il sera dans l'impossibilité de marcher, on aura soin de le transporter partout où il en manifestera le désir, et de lui mettre l'objet en mains lorsque cela pourra se faire. De cette manière, il se familiarise avec tout ce qui l'entoure. On ne se montrera pas trop désolé lorsqu'il s'est brûlé ou blessé légèrement en tendant le doigt vers la chandelle où le couteau qu'il s'imaginait pouvoir saisir; on lui fait évaluer le poids de différentes choses qu'on lui met dans la main : en agissant de la sorte, il fait des expériences très-utiles ; il devient courageux, prudent, circonspect; il modifie et rectifie ses idées et les images des objets, tout en satisfaisant à sa tendance, à son envie de toucher. Il pousse des cris de joie lorsqu'on lui donne le joujou, l'oiseau ou la fleur qu'il a aperçus, et c'est ainsi que se perfectionne le sens du toucher. »

Pour obvier à une trop grande sensibilité des nerfs, les médecins recommandent unanimement d'habituer l'enfant à se lever le matin de bonne heure, à supporter le froid, à jouer pendant l'hiver en plein air, à se laver à l'eau froide. En outre, il faut lui apprendre à supporter patiemment la douleur qu'il se sera causée à lui-même, ou que lui aura occasionnée l'un de ses camarades.

§ V. — *L'odorat.*

L'odorat et le goût sont ordinairement regardés comme des sens d'un ordre inférieur, et l'on pense généralement qu'il suffit à leur développement de préserver contre toute malpropreté les organes qui leur donnent naissance. Hergenröther n'est point de cet avis, et il s'exprime en ces termes dans le livre que nous avons déjà cité à plusieurs reprises :

« Il n'y a, dans l'homme, rien de naturellement bas, ignoble ; tout, en lui, vient du Créateur, qui est la puissance et la sagesse par excellence, et qui a gratifié l'être humain des facultés propres à le rapprocher le plus possible de sa noble destination. Pourquoi vouloir accorder à l'œil et à l'oreille un rang supérieur à celui qu'occupent l'odorat et le goût? N'est-ce pas précisément l'intelligence, *l'esprit* de l'homme qui perfectionne, qui relève, qui ennoblit la vue et l'ouïe; et ce même esprit, grâce au goût et à l'odorat, n'établit-il pas avec les objets des rapports intimes et mystérieux?

» A l'heure qu'il est, les rapports de ces sens avec la vie, et leur signification dans l'existence, sont encore fort peu compris. Pour apprécier l'action de l'odorat sur la mémoire, et, par cette dernière faculté, sur les autres, il suffit de renvoyer au chien qui, dirigé par ce sens, cherche et reconnaît son maître, et démêle la trace de son passage entre mille autres qui se croisent. »

Du reste, on ne peut méconnaître que le perfectionnement et le développement de l'odorat méritent une attention particulière de la part de ceux qui s'occupent de l'éducation de la jeunesse. Sous le rapport de la subtilité de ce sens, il y a chez les êtres humains des différences très-notables. Pour ne point l'affaiblir ni l'émousser, il faut éviter de prendre du tabac, de rester trop longtemps dans des endroits où l'on conserve des fleurs, ou dans lesquels on a répandu avec excès des odeurs ou des parfums.

§ VI. — *Le goût.*

L'éducation exige un certain degré de perfectionnement dans le sens du goût. Elle réclame pour l'homme une nourriture

bonne, saine et substantielle ; elle veut que ses aliments ne se distinguent pas seulement de ceux des animaux quant à la variété, mais aussi quant à la préparation qu'ils subissent. Par une conséquence naturelle, il s'ensuit que, pour toute jeune fille qui peut être appelée à devenir un jour femme de ménage, mère de famille, c'est un devoir de posséder en cuisine les connaissances nécessaires dans un ménage ordinaire, dans une famille bourgeoise. Malheureusement ceci est un point que l'on néglige par trop de nos jours ; il en résulte, chez les uns, de la négligence et de la grossièreté ; chez les autres, de la friandise et de la gourmandise. On établit des écoles pour faire apprendre aux petites filles à tricoter, à coudre, à broder, toutes choses d'ailleurs excellentes en elles-mêmes ; mais on ne pense guère à leur donner aussi quelques notions concernant l'économie domestique, sur tout ce qui constitue la véritable femme de ménage ; et cependant, personne ne le contestera, l'état sanitaire et le bien-être en général dépendent beaucoup de ce dernier point. Il ne faut pas, toutefois, y attacher une importance exclusive.

Quant à la manière de manger, il importe de veiller à ce que les enfants ne manifestent point un trop grand désir pour les mets recherchés, et de leur montrer que l'intempérance dégrade l'homme et le rabaisse au-dessous de l'animal. A cet effet, on leur mettra sous les yeux et on leur expliquera soigneusement cette maxime : *Il faut manger pour vivre, et non pas vivre pour manger.*

ÉDUCATION INTELLECTUELLE.

CHAPITRE PREMIER.

DÉVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE.

« L'intelligence est habile et pénétrante ; elle saisit les choses les plus abstraites et les plus difficiles, rend les hommes propres aux divers emplois de la société, fait qu'on s'énonce en termes corrects et qu'on exécute régulièrement (1). »

Si l'on dit : « Comprenez-vous cela ? » ou bien : « M'avez-vous compris ? » c'est comme si l'on disait : « Êtes-vous parvenu, soit par l'intuition de l'objet, soit par le récit que je vous ai fait, ou par le dessin que je vous ai tracé, à vous en faire une représentation intérieure, claire, concise et exacte ? »

« L'esprit est, d'après la valeur et la signification du mot, la faculté de concevoir ou de se former une idée des objets, à ce point de pouvoir se passer des réalités, que supplée à l'intérieur leur image plus ou moins fidèle. C'est encore par cette raison que l'esprit est appelé la *faculté des représentations générales ou des idées*, c'est-à-dire la réunion des représentations des diverses qualités d'un objet, pour s'en faire une seule représentation ou une idée.

» Dans l'acte par lequel nous parvenons à nous faire une idée, on distingue plusieurs opérations. La faculté par laquelle nous nous représentons les objets à l'aide de la mémoire, nous fournit une foule d'images, que l'intelligence à son tour vient classer et disposer en ordre convenable. A cet effet, elle commence par com-

(1) Girard.

parer, c'est-à-dire qu'elle apprécie les ressemblances et les dissimilitudes; pour faciliter cet examen, elle saisit successivement les qualités hétérogènes et homogènes. Ces diverses opérations constituent l'action *de penser;* ainsi donc *penser c'est coordonner, examiner, trouver, comparer, distinguer, juger* et *conclure, à l'effet d'établir de l'harmonie, de l'ordre, et de trouver la vérité* (1). »

De ce que nous venons de dire, il résulte clairement que *former l'esprit,* c'est rendre les facultés intellectuelles capables de faire ces différentes opérations avec assurance, avec facilité, avec justesse surtout. Car ce n'est pas un grand avantage d'avoir l'esprit vif, si on ne l'a juste. La perfection d'une pendule n'est pas de marcher vite, mais d'être réglée. L'éducation doit, par conséquent, contribuer à ce que l'enfant parvienne à pouvoir *penser,* c'est-à-dire *penser juste.* Il est certains procédés propres à le pousser vers cette voie, à lui apprendre à *examiner,* à *comparer,* à *distinguer,* à *coordonner,* à *juger,* à *conclure,* en d'autres termes, à PENSER.

L'éducation n'a qu'à donner l'impulsion, à mettre la machine en mouvement, pour que celle-ci aille ensuite toute seule et sans efforts étrangers. Maintenant, en quoi consiste cette impulsion et quelles règles observerons-nous, d'après les principes de l'éducation, pour habituer un enfant à *penser,* à *bien penser?* L'esprit de l'enfant est déjà éveillé dès qu'il reconnaît sa mère ou toute autre personne, dès qu'il distingue un objet quelconque ; cette connaissance, cette appréciation n'est possible que pour autant que l'image de cette personne ou de cet objet se soit imprimée dans son esprit au point qu'il la distingue facilement de toute autre image.

La formation des sens et de l'attention est, par conséquent. aussi la formation fondamentale de l'esprit. C'est, d'ailleurs, une erreur que de supposer le petit enfant hors d'état de comprendre la moindre chose. Dans son premier regard se manifeste déjà le désir de comprendre, s'il était possible, le monde entier. Ce désir, émané d'un besoin naturel, demande à être satisfait, et à mesure qu'on le satisfait, il augmente et s'accroît, comme une

(1) Hergenröther.

soif dévorante devient plus ardente à mesure qu'on cherche à l'étancher. C'est donc un devoir de rechercher les moyens de satisfaire, dans une mesure convenable, à ce besoin de l'esprit.

De même que, pour le développement physique, il faut à l'enfant des aliments pris dans la nature, ainsi pour le développement de l'intelligence il lui faut une nourriture spirituelle, une matière propre à entretenir sa réflexion.

La nourriture physique consiste d'abord en lait, en substances légères, faciles à digérer ; la nourriture spirituelle se composera également de choses faciles à concevoir, qui ne surchargent point l'esprit; par conséquent, point de définition en termes abstraits, point de règles compliquées. Commencer par là le développement de l'esprit, c'est comme si une mère voulait donner une croûte de pain à son enfant nouveau-né, sans s'apercevoir qu'elle court risque de l'étouffer. On doit par conséquent se mettre en garde contre un préjugé très-commun : c'est que la culture des facultés intellectuelles n'est possible qu'à l'aide d'un enseignement proprement dit, et que, pour produire cette culture, il faut s'ériger, à la lettre, en maître d'école. Par suite de ce préjugé il est arrivé que des enfants, sachant à peine parler, ont été envoyés à l'école. Mais les instituteurs sont obligés de faire entrer dans leur enseignement des objets qui ne sont pas du tout à la portée d'enfants trop jeunes. Ce grand nombre de leçons dans les jeunes années est ce qu'il y a de moins propre à exciter l'intelligence; on en obtient très-souvent des fruits prématurés, en compensation desquels on subit presque toujours, dans la suite, des retards inévitables. Si, au contraire, le mot *instruction* est pris dans un autre sens, tout peut alors devenir instructif.

La formation de l'esprit proprement dit doit, d'après cela, commencer et marcher de pair avec le développement ou la formation de la langue. Mais l'enfant doit être habitué à voir et à écouter avant de parler, c'est-à-dire qu'il doit ne parler que des choses qu'il a bien vues et dont il a l'intuition, la représentation intérieure. La période dans laquelle il doit apprendre à penser est donc celle où il commence à parler ; c'est, par conséquent, l'époque la plus importante de toute sa vie ; car si vous lui apprenez à parler sans penser, c'est-à-dire si vous

lui fournissez des mots sans les idées, des noms vides de sens pour lui, vous en faites un importun babillard, un ergoteur fatigant, ou tout au plus en aurez-vous fait une machine de mémoire.

Si l'on veut éviter ces déplorables résultats, il faut, dans cette période importante de l'éducation, veiller à ce que l'enfant ne parle que d'objets connus, de choses à sa portée, qu'il a déjà vues ou qui sont encore présentes à sa pensée. Les indices les plus sûrs du travail d'un esprit naissant, ce sont ces questions multipliées : — Comment appelle-t-on cela? Qu'est-ce que cela? D'où provient cela? A quoi sert cela? etc., etc.

La satisfaction qu'il nous manifeste lorsque nous avons contenté sa curiosité, le silence qu'il observe immédiatement après, ses doutes, ses scrupules, ses objections, ses *mais*, ses *si* et ses *quand*, dénotent qu'il commence à réfléchir. La curiosité n'est, dans les enfants, qu'un désir de connaître; il faut donc tâcher de l'augmenter en eux, non-seulement parce qu'elle autorise à concevoir de bonnes espérances de celui qui la manifeste, mais encore parce que c'est un excellent moyen que la nature a ménagé pour dissiper l'ignorance dans laquelle les enfants viennent au monde, ignorance qui, sans ce vif désir de connaître, rendrait les hommes inutiles à la société et à eux-mêmes. Quelques questions qu'un enfant puisse faire, il n'en faut rejeter aucune avec mépris, ni permettre qu'on en fasse un sujet de railleries.

Tout en appréciant l'utilité des entretiens avec les enfants, il ne faut cependant point s'astreindre à répondre à toutes leurs questions; souvent ils demandent des choses sur lesquelles il faudrait les tromper, ce qui est toujours un tort très-grave; on finirait aussi par les rendre importuns. Il faut leur expliquer tout ce qu'ils peuvent concevoir, et quand ils font des questions indiscrètes, leur dire : Ceci est au-dessus de l'intelligence de votre âge. Les enfants questionnent souvent pour se donner le plaisir de parler; ils réclament une explication qu'on leur a déjà donnée; il faut se contenter de la leur rappeler, et ne point répondre de nouveau ; alors ils prennent la peine de penser, et il s'opère en eux un certain mouvement qui retrace à leur mémoire ce qui leur a déjà été dit, et leur démontre

l'utilité de la réflexion. Lorsque l'on connaît bien le degré de leur intelligence, on peut aussi exercer leur esprit en qualifiant de questions oiseuses celles qu'ils font sur des choses qu'ils peuvent s'expliquer; dites-leur de penser un moment et de se répondre ensuite à eux-mêmes. Ils s'apercevront bientôt qu'un moment de réflexion leur suffit pour satisfaire leur curiosité.

En écoutant les grandes personnes formuler des jugements dans la conversation, un enfant les imite, sans savoir, sans se douter que la liaison de deux ou de plusieurs représentations forme un jugement. Antérieurement, il a comparé deux ou plusieurs objets; il connaît ses vêtements, ses jouets; avec un peu d'exercice, il sera à même de dire lequel de deux arbres est le plus haut, le plus gros; si tel oiseau a un plumage, un bec, des pattes, un chant différents de tel autre. Ainsi, avec l'assistance de ceux qui l'entourent, il parviendra facilement à se former un jugement, à coordonner, à examiner ; il parviendra, en un mot, à *pouvoir penser,* et ensuite il s'habituera insensiblement à penser étant seul et sans provocation étrangère. La vie usuelle, la vie domestique, la famille, offrent mille et mille occasions d'exercices de ce genre.

Mais il ne faut pas s'imaginer qu'il suffise de recourir à un exercice machinal, de faire répéter et répéter sans cesse une chose pour la fixer dans la mémoire; mieux vaut, dans un entretien improvisé, fortuit, accidentel, s'efforcer d'ouvrir les yeux à son jeune interlocuteur, lui montrer comment il convient d'observer, d'expliquer ou de communiquer oralement ses observations. Au cas où viendrait à lui manquer l'expression orale, le mot propre à désigner l'objet, il n'hésitera point à le demander ; lorsqu'il s'exprimera d'une manière défectueuse, il suffira de le corriger et de remplacer l'expression vicieuse par le mot convenable.

« Il est des instituteurs qui n'ont aucune confiance dans la capacité des enfants. Ils se croient dans la nécessité de leur apprendre tout mot pour mot, et les réduisent au rôle triste et abject d'écouter, de lire, d'apprendre de mémoire ce qu'ils lisent ou entendent pour le réciter fidèlement, comme ils viennent de le lire ou de l'entendre. Les jeunes têtes ne sont donc à leurs yeux que des vases où l'on peut mettre tout ce qu'on veut,

et que l'on renverse ensuite pour trouver ce que l'on y a jeté. C'est cette méthode qui nous produit tant d'adultes qui, incapables de penser eux-mêmes, ne sont que les échos des paroles d'autrui (1). » Le moyen principal pour atteindre le but, pour former l'intelligence, pour développer l'esprit, ce moyen, d'après l'avis de tous les hommes versés dans la matière, se réduit à ceci :

Faites penser tout haut, c'est-à-dire faites parler vos enfants, et vous remplirez un devoir impérieux envers eux et envers celui qui vous les a confiés.

Citons encore, en terminant ce chapitre, un passage de M. Rendu, auquel nous adhérons sans réserve : « De même que la vérité connue est plus funeste qu'utile à l'homme, quand il n'en fait pas l'application à sa conduite pour régler sa vie et ses mœurs; de même aussi ce serait rendre un triste service aux enfants que de s'attacher à développer leur intelligence, à leur donner une grande capacité et un désir ardent de connaître, sans tirer immédiatement parti de ce désir, de cette capacité, pour faire naître les connaissances pratiques, les talents utiles qui doivent distinguer chacun dans l'état que la Providence lui destine en ce monde. L'éducation intellectuelle, loin d'inspirer de vagues ambitions qui éloignent et dégoûtent des réalités si souvent pénibles de la vie, doit être toujours donnée aux enfants en vue de leur position sociale, avec les applications convenables à cette position. Sans doute l'éducation pourra développer, de temps à autre, de brillantes facultés, qui, dès qu'elles auront conscience d'elles-mêmes, éprouveront le besoin de s'exercer à de grands objets ; toutefois l'instituteur primaire ne doit jamais oublier que son devoir n'est pas de tirer de leur condition les enfants de la classe inférieure, mais de leur apprendre à honorer, à ennoblir cette condition, par la manière dont ils sauront employer leurs facultés pour le bien de la société.

(1) Père Girard.

CHAPITRE II.

MOYENS DE RENDRE L'ENFANT ATTENTIF (1).

M. C. Mende, dans un article qui traite de la manière de développer l'attention des enfants, et que nous avons lu avec une bien vive satisfaction dans une revue pédagogique, s'exprime ainsi :

« J'admets comme vrai le précepte de Jacotot ainsi conçu : « Le bon succès de l'instruction est un effet qui a été obtenu à » l'aide de l'attention. » Ceux qui sont versés dans la pratique ne méconnaîtront pas, nous en sommes persuadé, l'idée importante émise par un penseur aussi profond en matière d'instruction. La parole, en effet, n'est qu'un vain son perdu dans le vague de l'air, si elle ne frappe à un but indiqué, si elle ne reçoit par le travail de l'esprit une forme qui lui donne sa valeur. Des mots ainsi jetés au hasard n'augmentent ni le savoir ni les facultés de celui auquel ils s'adressent. Comme les sons qui rencontrent le flanc d'un rocher, ils produisent tout au plus un pâle écho qui s'évanouit à l'instant. »

Si donc l'on veut éviter que les enfants ne soient ces pâles échos de l'intelligence; si l'on veut établir dans leur esprit des points autour desquels se rattacheront les matières de l'instruction, il faut, lors de la première éducation, les habituer à *voir*, à *écouter*, à *réfléchir* ; il faut, en un mot, qu'ils ne restent indifférents à aucun des objets qui les entourent.

Ici peut-être les parents, les instituteurs, vont s'écrier : « La belle affaire ! tout cela n'exige pas des soins particuliers. Il n'y a qu'à laisser agir la nature. L'enfant fera cela de lui-même et sans secours étranger. »

Ce n'est nullement notre avis. Nous disons, au contraire, qu'il faut absolument diriger l'enfant de manière qu'aucun de ses sens ne soit choqué, blessé par des objets au milieu desquels

(1) « Sans attention, tout enseignement, tout effort tenté pour donner des idées demeureront inutiles : on aura des oreilles pour ne pas entendre, des yeux pour ne pas voir, des sens qui n'apporteront aucune sensation ; l'âme demeurera dans un engourdissement perpétuel ou dans une continuelle distraction. »

il se trouve ; qu'il importe de lui faire passer ces divers objets en revue dans un ordre convenable et en rapport avec sa force intellectuelle et physique. En négligeant ces deux points, on risque de le jeter dans cette déplorable apathie si voisine de l'idiotisme.

Dans le chapitre précédent, nous croyons avoir suffisamment indiqué comment il faut agir sur l'enfant pour qu'il se mette en communication avec son entourage, de façon à s'en rendre compte. Nous ajouterons encore ici quelques indications à ce sujet. Au lieu de combattre chez l'enfant la tendance à questionner, il importe de la provoquer, de l'exciter, soit par la variété des objets que l'on offrira à la vue, soit par l'intérêt des réponses que l'on fera à ses questions les plus naïves, les plus oiseuses. « On ne cesse, dit Montaigne, de criailler à nos oreilles comme qui verserait dans un entonnoir ; et notre charge ce n'est que redire ce qu'on nous a dit. Je désirerais que le conducteur corrigeât cette partie, et que de belle arrivée, selon la portée de l'âme qu'il a en main, il commençât à la mettre sur la montre, lui faire goûter les choses, les choisir et discerner de lui-même; quelquefois lui ouvrant le chemin, quelquefois le lui laissant ouvrir. Je ne veux pas qu'il invente et parle seul ; je veux qu'il écoute son disciple parler à son tour. Socrate, et depuis Arcésilaüs, faisaient premièrement parler leurs disciples, et puis ils parlaient à eux. Il est bon qu'il le fasse trotter devant lui, pour juger de son train, et jusques à quel point il se doit ravaler pour s'accommoder à sa force. A faute de cette proportion, nous gâtons tout ; et de la savoir choisir, et s'y conduire bien mesurément, c'est une des plus ardues besognes que je sache, et est l'effet d'une haute âme et bien forte de savoir condescendre à ces allures puériles et les guider. Je marche plus ferme et plus sûr à mont qu'à val. »

On dirigera l'attention de l'enfant sur le plus grand nombre d'objets possible ; on lui en fera remarquer *la quantité, la grandeur, la forme, la couleur, le poids, le goût, la composition, l'usage,* et leurs rapports entre eux. Voilà le rôle actif et incessant que Pestalozzi assigne aux mères. Ce rôle n'exige point une grande aptitude ; il ne nécessite ni savoir profond, ni études scientifiques ; il n'offre aucune difficulté grave. Chaque mère, chaque père, a dit ce pédagogue, est en état de le remplir,

pourvu qu'ils aient *l'amour,* ce levier si puissant dans l'éducation et qui fait disparaître tout obstacle. C'est cet amour paternel qui fait trouver le temps à consacrer à de semblables exercices; c'est lui qui donne aux mères habiles le courage de chercher dans ces jeunes âmes les secrets que la nature y a déposés.

Malheureusement, tout le monde ne semble pas être doué de ce saint amour, à en juger par le peu d'attention que montrent les élèves à leur entrée dans l'école; ceci n'est point une exagération, mais, nous en avons acquis la preuve à nos dépens, la plupart d'entre eux ignorent absolument les notions les plus élémentaires sur les objets qui les environnent et sur ce qui se passe autour d'eux. Chacun admettra que l'enfant joint à une étourderie excessive une légèreté d'esprit et de caractère bien grande; aussi les incidents divers, les phénomènes multipliés qui se succèdent devant lui, passent sans exercer une forte impression sur ses sens ou sur son intelligence; ils s'entassent, s'accumulent sans ordre, sans harmonie, et produisent à la fin un inextricable chaos. Ainsi donc, il importe de surveiller, de diriger ses réflexions, de le forcer à fixer son attention sur un objet désigné, à le regarder de plus près, à l'examiner scrupuleusement et longuement. Par ce moyen, on empêche la confusion de s'établir entre les diverses représentations, et on le met ainsi sur la voie naturelle de son développement intellectuel.

Nous avons démontré plus haut que la reproduction intérieure d'un objet dépend entièrement de la manière dont l'enfant l'a regardé et examiné, ou du soin qu'il a mis à découvrir les analogies et les dissemblances. Il est indispensable de recourir à des exercices qui conduisent à cette fin, et l'on distingue facilement parmi les élèves d'une école ceux qui ont le bonheur d'avoir une mère assez sensée pour les habituer de bonne heure à lui demander sans cesse : Où? pourquoi? comment? etc., ces radicules imperceptibles par lesquelles le rejeton puise au sein maternel l'aliment de sa future intelligence. Outre que l'enfant doit être amené à contempler les objets avec attention, il n'est pas moins important de lui faire comprendre la nécessité de porter son attention sur lui-même, c'est-à-dire d'examiner son état intérieur, les diverses impressions de son âme; de reconnaître les mobiles de ses actions, de ses devoirs, de ses efforts et de ses

pensées. Ceci exige un certain recueillement du caractère, une concentration des facultés de l'âme, *de l'attention reportée sur soi-même*. Le contraire de cette qualité, c'est la *distraction*, qui émane ou d'une trop grande vivacité, ou d'une paresse excessive, ou encore de ce que l'esprit est absorbé par d'autres réflexions involontaires. Pour atteindre le but proposé dans l'éducation, il est une condition *sine quâ non* : c'est de combattre, de vaincre cette disposition à la distraction, qui, dans toutes les circonstances de la vie, exerce une influence préjudiciable, et qui, outre la perte d'un temps précieux, amène par la suite tant de chagrin et de repentir. D'ailleurs, qu'on ne le perde point de vue, l'attention est en rapport si intime avec l'obéissance, qu'elle mérite déjà, sous ce point de vue, une mention toute spéciale. Faute d'attention, on met de la négligence et de la légèreté dans l'exécution de certaines obligations, dans l'observation de certaines défenses ou prescriptions. Lorsque des écoliers ont manqué au règlement ; lorsque, par paresse ou par étourderie, ils n'ont pas fait leur devoir de classe, ne les entend-on pas fréquemment s'excuser en disant : « Je n'y ai pas pensé ; je l'ai oublié. » C'est, dit-on, un *oubli*, et on le justifie en le rejetant sur un manque de mémoire. Certes l'enfant, en pareil cas, n'a pas oublié la défense ; mais se préoccupant trop d'autres choses, léger et distrait, il s'est *oublié lui-même*, c'est-à-dire il n'a pas été attentif sur *soi-même*, et nous appliquons ici ce que dit à ce sujet M. de Gérando : « Bien des fois nos erreurs, nos fautes proviennent de l'absence d'attention ; de sorte qu'on peut les désigner comme un effet de la distraction de l'âme. »

En nous résumant, voici la conclusion que nous nous croyons autorisé à tirer de tout ce qui précède : Si nous négligeons d'habituer nos enfants dès leur bas âge à donner toute leur attention à ce qui se passe autour d'eux, nous ne pouvons point espérer de les amener à faire des réflexions sur leur intérieur, sur les tendances de leur cœur et de leur âme.

Et que l'on ne croie pas, d'ailleurs, que cette attention portée sur soi-même soit quelque chose d'inné, de naturel à l'homme ; il faut, pour y parvenir, que l'enfant soit dirigé convenablement et en vue de ce grand et noble but.

Tout enseignement est inutile, et restera sans résultat, si

l'attention n'est pas éveillée; l'enfant a des oreilles, mais il n'entend pas, et dans sa distraction, il est absolument incapable de parvenir à une connaissance quelconque. Un des premiers devoirs de l'éducation est, par conséquent, *d'éveiller, de fixer* et *de diriger l'attention.* La nature nous indique la marche à suivre dans cette opération. Les objets qui nous intéressent sont les seuls qui attirent notre attention. Il faut donc offrir à l'intuition de l'enfant des objets tout à fait matériels, tout à fait propres à frapper ses sens. Et naturellement nous n'entendons pas ici seulement et exclusivement l'intuition qui porte sur les objets sensibles; nous entendons aussi les récits d'événements à sa portée et que l'on peut, à l'aide d'expressions convenables, rendre sensibles à ses yeux et lui faire pour ainsi dire toucher du doigt. De cette façon, il parviendra peu à peu à se rendre compte des notions, des idées abstraites, et bientôt celles-ci lui sembleront assez intéressantes pour captiver son attention. En outre, il attache un intérêt spécial à tout ce qu'il produit lui-même. Aussi, tout ce que sa force physique ou son intelligence lui permettra de reproduire ou d'imiter, sera surtout pour lui un objet digne de son attention. Ce puissant moyen d'action serait trouvé, du moment où l'on serait parvenu à choisir, à classer, à coordonner les matériaux qu'il s'agit d'élaborer, du moment où l'on serait parvenu à stimuler la force, à éveiller la volonté de l'enfant pour les diriger vers un travail intérieur et spontané. Il serait cruel et contraire à la nature de prétendre exiger d'un pauvre petit enfant qu'il fixe son attention pendant un temps plus ou moins long sur le *même objet;* il convient de varier autant que possible le choix des sujets sur lesquels on veut appeler son examen.

Mais au fur et à mesure que sa force se développe, on aura soin de le retenir plus longtemps sur le même point; on exigera qu'il regarde attentivement, qu'il examine l'objet sous ses différentes faces et qu'il fasse sur lui différentes opérations intellectuelles. Moins la force physique sera développée, moins, à l'aide de l'attention, il sera à même d'embrasser à la fois *beaucoup de choses ou plusieurs choses différentes.* Aussi faut-il, lorsqu'on s'occupe d'enfants en bas âge, éviter scrupuleusement tout ce qui peut distraire leur attention et ne jamais l'occuper de diffé-

rents objets en même temps. Ce n'est que plus tard qu'on peut les habituer à fixer leur attention sur plusieurs choses à la fois. Dans ce cas encore, il faut agir avec beaucoup de prudence, de peur de provoquer, par une trop prompte accumulation d'idées, une instruction mal dirigée, un savoir superficiel, une déplorable légèreté d'examen.

CHAPITRE III.

DU DÉVELOPPEMENT DE LA MÉMOIRE.

En procédant comme nous venons de l'indiquer, et en recourant avec persévérance à ces exercices d'intuition, on fait passer dans le domaine de l'imagination un objet perçu à l'aide des sens. Ce tableau se reproduit fidèlement de l'extérieur à l'intérieur, comme dans l'opération physique de la chambre obscure. Mais à la différence de la chambre obscure, ici l'impression persiste, même lorsque l'objet s'est éloigné ; elle se grave dans la mémoire et passe à l'état d'intuition intérieure. Cette accumulation d'images, de représentations constitue la *mémoire,* cette précieuse faculté qu'il faut, par tous les moyens, exercer et fortifier.

On a dit, allégoriquement, que la mémoire est la mère des Muses, pour faire entendre par là que c'est elle qui engendre et nourrit les idées.

Les meilleurs moyens de perfectionner la mémoire et l'imagination, qui en est la conséquence naturelle, ce sont les exercices par intuition, répétés avec persistance, avec un soin scrupuleux, avec une grande prudence. On procédera naturellement, d'après les principes didactiques, en allant du facile au difficile, du simple à ce qui est compliqué.

D'autre part, il est établi que, pour se graver quelque chose dans la mémoire, il faut en avoir une intuition claire et précise ; il en résulte que : *Pour retenir, il faut comprendre ce que l'on veut confier à la mémoire.*

Ce qu'il importe d'éviter, c'est de surcharger la mémoire de

matériaux indigestes, ramassés avec aussi peu de soin que d'intelligence et de goût ; c'est d'exercer cette faculté au détriment de toutes les autres.

Sans la mémoire, il ne resterait en nous aucune idée ; un levier puissant ferait défaut à l'intelligence ; toute intuition cesserait d'exercer son influence dès le moment même où s'arrêterait son action. En un mot, sans la mémoire, toute culture intellectuelle, toute connaissance historique serait impossible.

On distingue habituellement *la mémoire des nombres, celle des mots* et *celle des choses*. Il serait, à notre avis, plus convenable d'établir la division suivante : *La mémoire des objets* et *celle des représentations de ces objets*, ou, s'il est permis de s'exprimer ainsi : *la mémoire matérielle* et *la mémoire formelle*. Nous conseillons fortement de commencer de bonne heure les exercices de mémoire, puisque avec l'âge cette précieuse faculté de l'âme devient moins susceptible de culture.

Voici, à ce sujet, quelques règles dont nous recommandons l'observation :

1° Habituez votre enfant à regarder avec attention, à bien observer les objets qu'il rencontre.

2° Habituez-le à faire des réflexions sur les objets qu'il voit.

3° Donnez-lui les désignations propres aux détails qu'il peut avoir observés.

4° Ne lui parlez au commencement que des objets qui sont réellement présents ; faites en sorte que, quelque temps après, il reconnaisse ces objets et qu'il se souvienne d'en avoir parlé ; ne vous lassez point de lui en répéter le nom jusqu'à ce qu'il le retienne pour toujours.

5° Il ne sera fait mention d'objets absents que lorsqu'on se sera convaincu que les objets présents, la chose et le nom, se sont profondément gravés dans la mémoire de l'élève.

6° Pour ramener l'enfant dans le passé, voici le procédé à suivre : on le conduit d'aujourd'hui, du jour présent, à celui qui vient de finir, à la veille ; de la veille à la semaine passée ; de cette semaine au mois qui s'est écoulé, etc., etc.

7° C'est encore un excellent moyen de perfectionner la mémoire, que de charger l'enfant de diverses commissions, en l'obligeant d'abord à répéter ce qu'on lui a recommandé de dire.

8° Procurez-lui souvent l'occasion de regarder attentivement diverses formes, qu'il est appelé ensuite à décrire ou à reproduire les yeux fermés. De même, on pourra l'exercer à reconnaître une personne au seul son de la voix.

9° L'enfant ayant un goût très-prononcé pour entendre raconter des histoires, que l'on profite encore de cette disposition pour lui former la mémoire.

A son tour, qu'il essaye de reproduire la narration, soit jusqu'à un point indiqué, soit jusqu'à la fin.

Il va de soi qu'on ne peut se montrer trop exigeant, ni par rapport à l'enchaînement des idées, ni relativement aux expressions employées.

Il ne sera d'abord astreint qu'à retenir les noms des principaux personnages et les faits les plus importants ; plus tard, on s'occupera de perfectionner le langage, d'améliorer la diction.

Nous avons suffisamment démontré l'utilité de la mémoire et signalé les moyens propres à la perfectionner. Il nous reste à indiquer les soins à donner aux enfants, par les parents et par les instituteurs, dans l'intérêt de la conservation de cette précieuse faculté.

a. Un jour ne doit jamais se passer sans que la mémoire ait été exercée d'une manière ou d'une autre. Il faut agir ainsi, non-seulement avec les élèves qui ont peu de mémoire, et à qui ce procédé peut en faire acquérir, mais encore avec ceux qui apprennent facilement, mais ne retiennent pas fidèlement, et sont dans la nécessité de repasser souvent ce qu'ils ont déjà appris. On ne se montrera pas trop sévère envers ceux qui ont la mémoire faible ; ce serait leur rendre plus pénible encore le travail d'apprendre par cœur ; il faut chercher plutôt à le leur faciliter.

b. Si l'on a plusieurs jeunes gens à diriger, il faut engager entre eux, de temps en temps, des luttes de mémoire ; par exemple, les défier à qui saura le mieux répéter une suite de noms prononcés lentement, ou une série de dates historiques, d'idées sensibles, puis d'idées métaphysiques ; ou bien encore, à qui apprendra le plus vite par cœur une strophe d'un poëme ; à qui pourra répéter toute une lettre, en faisant aussi peu de changements que possible ; à qui saura reproduire, sur l'ardoise, une

série de nombres que l'on a effacés immédiatement après les avoir écrits sur la planche noire. Tous les exercices de ce genre peuvent occuper les instants qui auraient été perdus, et qui, de cette manière, peuvent devenir très-utiles pour l'étude des langues ou des sciences.

La mémoire est singulièrement amoindrie par les maladies, surtout par celles qui agissent sur les nerfs ; par les suites de l'ivrognerie, par des saisissements, etc. Il s'ensuit que l'éducation doit simultanément agir sur le corps et sur l'âme, et que son influence sur le physique doit marcher de pair avec celle qu'elle exerce sur l'esprit. Il importe donc, quant au développement de la mémoire, de veiller à ce que l'enfant s'habitue à l'ordre, à la sobriété, à la propreté ; à ce qu'ensuite il se livre à des exercices convenables. L'organisme de l'homme, et tous les changements auxquels ce dernier est soumis depuis le berceau jusqu'à la tombe, expliquent suffisamment les phases d'accroissement et de décroissement de la mémoire, et pourquoi le vieillard devient oublieux comme le petit enfant.

Dans l'enfance, la substance du cerveau est molle, les organes sont sensibles à toutes les impressions extérieures, l'esprit est encore vide ; pour l'enfant, le monde est chose toute nouvelle, en quelque sorte imprévue; il se préoccupe de trop de choses à la fois. Dans la vieillesse, l'homme devient oublieux par des motifs diamétralement opposés. Les sens s'affaiblissent, s'hébètent, s'oblitèrent ; ce qui jadis paraissait intéressant, vous devient indifférent. Les préoccupations ne s'étendent plus sur autant d'objets à la fois ; mais ce qui occupe le vieillard, le captive, le séduit plus exclusivement, c'est le souvenir du temps passé, de son *bon* temps, de ce temps qui survit encore par fragments dans son cerveau fatigué : il le retient d'autant mieux, il s'y cramponne avec d'autant plus d'ardeur ; aussi il en parle sans cesse avec feu, avec enthousiasme.

CHAPITRE IV.

DE L'IMAGINATION.

L'imagination est la faculté au moyen de laquelle nous nous rappelons et nous combinons les images des objets qui ont fixé notre attention.

On sent, dès lors, combien il importe de rectifier les images que l'on accumule dans la mémoire (1) des enfants, avec quel soin il faut veiller sur les idées que l'on sème dans ce terrain fertile, développer celles-ci, étouffer celles-là, et ne pas permettre que l'ivraie vienne nuire au bon grain.

Il faut de bonne heure s'occuper de cette besogne; car, à l'âge de trois ou quatre ans, les traits de l'imagination enfantine sont les plus saillants. Il y a déjà beaucoup d'acquis, et les effets de la simple nature ne sont pas aisés à démêler; mais cet âge est le seul où l'on observe certains phénomènes qui ne peuvent appartenir qu'à l'imagination.

« La culture de l'imagination commence, dans la réalité, longtemps avant l'éducation littéraire, et les récréations en sont peut-être le principal moyen. Toutefois il y a ici beaucoup d'écueils à éviter. On peut laisser cette faculté froide et passive, comme on peut l'échauffer, l'engourdir à force de vouloir l'exciter. »

Il est donc important de s'assurer si l'effort de penser n'a pas fatigué le jeune enfant, d'éviter avec autant de soin les récréations trop longues qui amèneraient le même résultat, de proportionner sans cesse à ses forces intellectuelles les aliments qu'on lui dispense, et de prêter une attention toute spéciale à diriger l'imagination, cette faculté précieuse dont dépend plus ou moins l'existence ou malheureuse ou brillante de l'enfant.

« L'ennui, l'humiliation, la misère et les mauvais traitements

(1) « La mémoire retrace le passé; l'imagination conçoit l'avenir : l'une répète, l'autre crée; l'une conserve, l'autre combine; l'une reçoit en dépôt les acquisitions de l'esprit, l'autre revêt à son gré de mille couleurs l'objet auquel elle aspire : la première est fondée sur l'habitude, sa force consiste dans les choix qu'elle s'impose; la seconde est spontanée, et sa puissance cést dans sa liberté. » (De Gérando.)

éteignent et décolorent l'imagination. L'exagération, les espérances ambitieuses et téméraires, le désordre, la lecture des romans, le théâtre et toutes les fréquentations mauvaises la *dépravent* et la corrompent.

» Je prends ce mot dans sa signification la plus resserrée, afin de ne pas confondre son domaine avec celui des autres puissances intellectuelles. L'imagination invente, c'est sa fonction. Pour inventer, elle combine autrement les divers matériaux que l'expérience lui a fournis, car il ne lui est pas donné d'en créer. Il n'y a qu'un Créateur dans l'univers.

» Elle se montre d'abord dans les beaux-arts, dans la poésie, la musique, la peinture. Ici elle cherche à produire le *beau,* qui au fond est l'harmonie de toutes les parties d'une composition quelconque. Elle travaille donc aussi sous l'influence de la raison, et, lorsqu'elle est fidèle à toutes ses inspirations, elle s'élève toujours à des conceptions nobles et sublimes. Mais souvent elle se met au service de quelque inclination mauvaise ou de la légèreté. Ainsi l'art se profane; il peut produire du neuf et de l'agréable, mais il a perdu le véritable beau.

» L'imagination a un autre champ, celui des inventions de tout genre dans le vaste domaine de la science.

» Elle se montre déjà dans l'âge tendre; car, si le petit enfant veut faire preuve de sa force en détruisant, il aime aussi à produire à sa manière du neuf et du beau. Voyez comme il range ses petits soldats, ses maisonnettes, ses moutons, et comme il se réjouit de ses combinaisons nouvelles. Il appelle sa mère, pour qu'elle en jouisse à son tour.

» L'imagination, comme tout ce que le Créateur a mis dans la nature humaine, doit être cultivée dans l'éducation; mais elle doit en même temps être soumise à une sévère discipline, car elle est très-sujette à s'égarer. Elle rêve souvent en plein jour, et, écartant le réel, elle poursuit de vains fantômes, au détriment du rêveur, de ceux qui l'entourent, et quelquefois de la société elle-même. Ce n'est pas à tort que dans cette circonstance on l'a appelée la *folle du logis*. Outre des fantômes, l'imagination peut aussi quelquefois, si elle n'est pas bien disciplinée, produire des images séduisantes qui entraînent la volonté vers le mal et gâtent le cœur. Mais d'un autre côté aussi elle est capable de

nous en peindre vivement d'autres qui élèvent l'âme, qui l'ennoblissent et la fortifient pour le bien.

» C'est aussi au moyen de l'imagination que nous nous transportons en pensée dans nos semblables pour éprouver leurs besoins et leurs maux, pour partager leurs bonnes qualités et leurs plaisirs et pour fondre ainsi notre vie dans la leur. En cela l'imagination rend à la morale un éminent service; car elle vient au-devant des deux grands commandements de la charité, et l'éducation a le plus grand intérêt à utiliser son secours (1). »

« Il existe, dit Niemeyer, autant de degrés dans l'imagination que d'êtres dans le monde; car cette faculté dépend des dispositions primitives de l'individu. On peut encore attribuer à des causes extérieures les différents genres d'imagination suivant qu'elle est faible, forte, vive, ardente, riche ou pauvre. Ces causes peuvent être le climat, la nourriture, la condition dans laquelle on a passé son enfance, quelquefois la solitude, souvent les premières liaisons que l'on a eues, etc. » La tâche de l'éducation est de conserver, de fortifier, de former ce que la nature a donné à chaque individu; mais il ne faut jamais oublier que la faculté dont il s'agit n'a d'influence salutaire qu'à la condition d'être en équilibre avec les autres forces de l'esprit. Est-elle déréglée et sans frein, elle expose à toute sorte d'égarements. L'éducation doit donc, selon les cas, exciter l'imagination, ou la modérer, et rechercher quels sont les moyens d'y parvenir, sur quels objets il faut diriger cette faculté, et lesquels doivent servir à lui donner un salutaire exercice.

CHAPITRE V.

DÉVELOPPEMENT DE LA RAISON.

A côté de l'imagination et de la mémoire, et pour en réprimer les écarts, se présente la *raison*. Son rôle est de rechercher les motifs de nos actions ou de nos opinions. On conçoit, dès lors,

(1) Père G. Girard.

combien il importe de s'occuper de la formation de cette faculté dès le moment qu'elle s'éveille, combien il est nécessaire de la diriger avec prudence et d'empêcher ses écarts. « La raison occupe le plus haut rang parmi les facultés intellectuelles ; elle est pour ainsi dire la reine des autres facultés ; c'est elle qui contrôle les autres, qui leur demande raison de toute chose, et elle n'admet rien qui ne soit suffisamment examiné, justifié, prouvé à ses yeux, rien qui ne soit raisonnable, c'est-à-dire, conforme à certaines lois que Dieu lui-même a données à notre raison. Cela se conçoit : la raison humaine, n'étant qu'un reflet de la raison divine, obéit nécessairement aux lois que Dieu a prescrites à son activité ; elle ne peut refuser de s'y soumettre. Plus l'élève est développé, plus il se rapproche, pour ainsi dire, de l'âge de la raison ; car il combine un nombre toujours croissant de jugements, dont il tire des conséquences, à l'aide desquelles il se forme à lui-même des principes généraux. Tout ce que l'éducation a fait jusqu'ici a dû contribuer à rendre l'élève plus raisonnable, à lui apprendre à faire convenablement usage de sa raison. L'éducation n'a pas pour but d'obtenir une raison prématurée, en négligeant les autres facultés de l'âme, mais de préparer l'enfant à être un jour capable de penser et d'agir raisonnablement. Si dans notre enfance on travaillait plus à former notre raison qu'à orner notre esprit, nous serions plus portés au bien, plus justes envers nos semblables, plus exacts dans nos devoirs (1). »

Les parents et les instituteurs exerceront la naissante raison de leurs pupilles à rechercher, à découvrir les causes, à se rendre compte des effets produits. Ainsi l'on viendra à bout de détruire les germes de cette indifférence ou de cette légèreté avec lesquelles beaucoup d'hommes envisagent les choses les plus importantes ; on les habituera à avoir une volonté propre ; on délivrera, en un mot, la société de ces êtres apathiques, incapables d'avoir une opinion personnelle, se laissant aller au vent des caprices d'autrui, et pareils à ces mollusques qui se fixent au rocher où les jette le flot.

---

(1) Niemeyer.

CHAPITRE VI.

APPRÉCIATION DES FACULTÉS INTELLECTUELLES DES ENFANTS.

Il ne sera pas inutile, pour terminer ce que nous avons à dire de l'éducation intellectuelle, d'arrêter l'attention des éducateurs sur la grande diversité que présentent les intelligences des enfants, et sur les rapports si variés qui existent entre eux ; car ces différences doivent déterminer et modifier les efforts et les travaux de l'éducateur. C'est ce que l'observation la plus rapide fait remarquer ; et rien n'est plus ordinaire, surtout chez de jeunes instituteurs, que d'entendre des plaintes sur la faiblesse et l'incapacité de certains élèves. Ils sont enclins à y voir l'unique raison de leur peu de succès. Et cependant s'ils voulaient en convenir, ils en trouveraient la source dans leurs mauvaises méthodes. D'autres instituteurs au contraire s'exagèrent les bonnes dispositions des élèves. On ne peut, il est vrai, pénétrer dans les secrets de l'organisation humaine ; mais, à notre avis, pour que chaque élève puisse atteindre le degré de perfection dont il est susceptible, suivant ses dispositions naturelles, il est du devoir de l'éducateur, d'acquérir une connaissance aussi exacte que possible des dispositions particulières des enfants.

Voici quelques indications générales à ce sujet, extraites de l'ouvrage de Niemeyer, intitulé : *Principes d'éducation :*

« 1° La faculté de sentir, étant la première à se développer dans les enfants, devra la première aussi attirer notre attention. On peut s'attendre, avec quelque raison, à voir un progrès rapide se manifester chez les enfants éveillés et intelligents ; si, avec ces dispositions, on remarque que les objets extérieurs produisent sur eux des impressions profondes et durables ; qu'ils savent reconnaître promptement ce qu'ils ont une fois vu, senti ou entendu ; qu'ils sont disposés à l'attention, et qu'ils ne craignent pas de s'arrêter, même longtemps, à examiner les mêmes choses. C'est, en outre, un bon augure, s'ils témoignent de l'impatience en écoutant des discours abstraits auxquels ils ne peuvent rien comprendre encore ; s'ils montrent une grande activité, ou si l'on distingue en eux des marques évidentes de plaisir ou de dépit.

Ceux qui manquent de ces aptitudes se développent ordinairement avec peine. Il faut aussi remarquer avec soin s'ils ont le sentiment de l'harmonie et du beau. Ces dispositions annoncent ordinairement des talents. Ces indices sont bien plus certains que ceux tirés de la physionomie. Cependant un regard expressif, de la mobilité dans la figure, et de la vivacité dans tous les mouvements, sont des caractères à ne pas négliger, quand on étudie les enfants.

» 2° La mémoire et l'imagination se font remarquer de très-bonne heure. Savoir retenir tout ce qu'on présente, quelle qu'en soit du reste la nature, n'est pas toujours l'indice d'une bonne tête. Les enfants qui ont de la facilité à retenir beaucoup de choses, se dispensent souvent de la peine de penser. Ceux qui tiennent moins aux mots et à leur succession, qu'aux idées, déploient une activité d'esprit beaucoup plus grande. On reconnaît une imagination développée à la justesse avec laquelle elle reproduit les images, et à la succession régulière dans laquelle elle les présente. Si elle n'est que forte, elle se contente de traits hasardés; si elle est, en outre, réglée, elle exige, de plus, vérité et vraisemblance. Le jeune homme à imagination vive est, plus que les autres, susceptible de joie et de tristesse; et ces deux dispositions de l'âme se manifestent souvent en lui subitement, et sans que l'on puisse dire ce qui les a produites : rien, en apparence, n'est survenu, et pourtant son cœur est rempli de tristesse ou de joie. Il est plus souvent distrait que son camarade à tête calme et froide, qui a toujours l'air concentré en lui-même, sans pourtant penser beaucoup. Tandis que ce dernier éprouve promptement de l'ennui, l'autre aime à s'amuser seul et vit dans un monde de sa création. Il saura dans la suite être indépendant du monde extérieur, tandis que l'autre, à peine échappé à son travail, recherchera le tourbillon de la société, ou s'occupera de choses futiles.

» 3° La faculté de penser proprement dite se manifeste par la facilité avec laquelle les idées sont saisies et combinées pour porter des jugements. Ici elle a telle aptitude particulière, là telle autre. Tel jeune homme remonte avec complaisance jusqu'à la source des idées; il veut que tout soit expliqué, démontré. Dans l'étude des langues, il remonte à la règle; dans les études

scientifiques, il n'est satisfait que des démonstrations rigoureuses ; il se complaît surtout à l'étude des mathématiques ; en un mot, c'est une tête tournée vers la science, et un esprit *théorique*. Tel autre, au contraire, avance peut-être péniblement dans les sciences, dans l'étude des règles d'une langue ; on ne lui trouve pas cette activité à toute épreuve, qui distingue le premier ; mais il fera souvent, à son insu, une application heureuse des règles ; son esprit a une certaine dextérité naturelle ; son regard pénètre tous les détails ; il juge sainement les hommes et les choses ; il se met à tout avec la plus grande facilité ; il a le sens intérieur développé sans posséder précisément une grande provision de connaissances recherchées ; en résumé, c'est un esprit *pratique*, et par là même, éminemment précieux dans les affaires de la vie.

» 4° Beaucoup de jeunes gens ne semblent s'éveiller qu'à un certain âge. Souvent on confond ce sommeil avec une absence complète d'intelligence ; on désespère d'eux, parce que l'on travaille en vain à les développer. Mais soudain ils sortent de cette torpeur, et l'on est étonné de la rapidité avec laquelle ils s'élèvent à la hauteur de leurs camarades plus avancés. Des hommes distingués de toutes les époques justifient cette observation. Mais souvent aussi on fait l'expérience du contraire ; et des enfants qui avaient donné de grandes espérances, s'arrêtent à un certain point et ne donnent aucun résultat. Il est difficile de prévoir ce que les enfants pourront devenir un jour par leur propre énergie. Combien n'en a-t-on pas vus, à l'âge d'homme, se montrer tout différents de ce que l'on avait auguré d'eux dans leur jeunesse ! Tel enfant, tranquille, gauche et lourd, a souvent changé au point de devenir méconnaissable. La pesanteur a disparu, la torpeur s'est transformée en gravité, et la gaucherie primitive a fait place à une énergie et à une élasticité d'esprit qui nous étonne.

» Après avoir cherché à connaître la diversité des dispositions de la jeunesse, l'éducateur devra tenir compte de toutes ces dispositions individuelles, afin que l'art s'efforce de remplacer ou de faciliter ce que la nature a refusé ou rendu difficile. La faculté de sentir, la mémoire et l'imagination, peuvent acquérir de la force, et se perfectionner par l'exercice. Moins la nature aura

fait pour ces facultés, plus il faudra travailler à les cultiver. Une certaine disproportion entre elles, par exemple entre l'imagination et l'intelligence, doit nous être un avertissement de travailler à établir un rapport plus juste, en calmant l'une et en excitant l'autre; du moins devra-t-on se garder de fournir trop d'aliments à ce qui les développe outre mesure. Un jeune homme d'un esprit froid ne doit pas être incessamment occupé de vérités abstraites ou de subtilités grammaticales. En échange, un jeune homme à tête chaude deviendrait un exalté, si l'on offrait une pâture imprudente à sa brûlante imagination. Nous avons toutefois la vive persuasion que sous cette diversité se cachent des vues sages de la Providence, auxquelles on s'associera, si, au lieu de soumettre les jeunes gens à une contrainte peu naturelle, on prend à tâche de les préparer à la carrière pour laquelle ils montrent le plus d'aptitude. Il faut bien souvent que l'instituteur fasse abnégation complète de lui-même; car il se sent naturellement porté à cultiver tout particulièrement les talents auxquels il attache le plus de prix. Mais s'il s'abandonnait à cette impulsion, il perdrait évidemment son temps et ses peines; et il courrait risque de négliger d'autres dispositions, non moins précieuses que celles qu'il s'attacherait à développer. »

ÉDUCATION MORALE.

CHAPITRE PREMIER.

BUT DE L'ÉDUCATION MORALE.

Ce qui élève l'homme au-dessus de toutes les autres créatures, c'est le sens moral. En effet, les connaissances les plus étendues, les plus développées ne revêtiraient jamais qu'un semblant de perfectionnement, si l'esprit voulait agir indépendamment de la raison. De là l'importance, la nécessité de l'éducation morale; c'est elle qui doit diriger l'homme depuis l'âge le plus tendre, et redresser sa nature viciée et dépravée par le péché. Il y a, dans la nature humaine, une fatale disposition au mal, qui altère bientôt dans les enfants le peu de bonnes dispositions qui s'y trouvent encore, si les parents et les maîtres ne travaillent assidûment à faire germer ces faibles semences du bien, restes précieux de l'innocence primitive; et s'ils n'arrachent avec un soin infatigable les ronces et les épines qui croissent en si grande abondance sur ce sol trop fécond. « Quiconque n'est pas élevé pour faire *le bien*, n'est pas élevé du tout; quiconque n'a pas reçu une éducation qui le porte à faire *le bien*, n'a pas reçu d'éducation. »

Puisque l'on considère l'éducation en général comme un moyen de rapprocher l'homme de sa destination; puisqu'elle est, comme dit monseigneur Dupanloup, « l'œuvre humaine la plus haute qui puisse se faire, la continuation de l'œuvre divine dans ce qu'elle a de plus noble et de plus élevé : la création des âmes, » le but ne peut être considéré comme atteint que si l'on conduit l'enfant à *Dieu*, ou si on lui inspire des intentions et

des actes qui le rapprochent de l'*Être divin*. « Si l'instruction n'avait pour but que de former l'homme aux belles-lettres et aux sciences; si elle se bornait à le rendre habile, éloquent, propre aux affaires; et si, en cultivant l'esprit, elle négligeait de régler le cœur, elle ne répondrait pas à tout ce qu'on a droit d'en attendre, et ne nous conduirait pas à une des principales fins pour lesquelles nous sommes nés. Pour peu qu'on examine la nature de l'homme, ses inclinations, sa fin, il est aisé de reconnaître qu'il n'est pas fait pour lui seul, mais pour la société. La Providence l'a destiné à y remplir quelque emploi. Il est membre d'un corps, dont il doit procurer les avantages; et, comme dans un grand concert, il doit se mettre en état de bien soutenir sa partie pour rendre l'harmonie parfaite. C'est la vertu seule qui met les hommes en état de bien remplir les fonctions que leur impose leur position sociale. Ce sont les bonnes qualités du cœur qui donnent le prix aux autres, et qui, en faisant le vrai mérite de l'homme, le rendent aussi un instrument propre à procurer le bonheur de la société. C'est la vertu qui lui donne le goût de la véritable et de la solide gloire; qui lui inspire l'amour de la patrie, et les motifs pour la bien servir; qui lui apprend à préférer toujours le bien public au bien particulier, à ne trouver rien de nécessaire que le devoir, rien d'estimable que la droiture et l'équité, rien de consolant que le témoignage de sa conscience et l'approbation des gens de bien, rien de honteux que le vice. C'est la vertu qui le rend désintéressé, pour le conserver libre; qui l'élève au-dessus des flatteries, des reproches, des menaces et des malheurs; qui l'empêche de céder à l'injustice, quelque puissante et quelque redoutable qu'elle soit; et qui l'accoutume dans toutes ses démarches à respecter le jugement durable et incorruptible de la postérité, et à ne lui point préférer une fausse et courte lueur de gloire, qui s'évanouit avec la vie comme une légère fumée (1). »

On ne doit négliger aucun effort pour parvenir à ce résultat; mais plus il est important, plus il présente de difficultés et de peines. En effet, l'éducation morale n'a pas à lutter contre les défectuosités naturelles des forces ou des facultés humaines;

(1) Rollin.

mais, ce qui est plus grave, elle doit vaincre un penchant vers le mal, une tendance inhérente à la nature de l'homme, une tendance qui oppose à la volonté la plus ferme des obstacles sans cesse renaissants. Cela posé, il importe de savoir et de préciser ce que peuvent et doivent faire ceux qui se chargent d'élever les enfants.

Puisque l'éducation ne peut extirper à jamais le germe du mal et produire un être moral *parfait;* puisque toute la vie de l'homme vertueux n'est qu'une lutte continuelle contre l'ennemi intérieur du bien, il faut fournir à l'enfant des armes convenables pour soutenir constamment cette lutte avec succès, et, pour cela, le mettre en état de satisfaire aux bons penchants de son âme. Les deux choses n'en font qu'une, elles sont inséparables. On ne peut vaincre ce constant ennemi qu'en lui opposant une force, une puissance supérieure. Cette dernière, c'est *le bien, la vertu, la religion;* car la morale *humaine* est sèche et froide; elle peut montrer la route, mais elle ne donne pas le courage d'y persévérer. La religion descend dans le cœur; elle pénètre de la pensée de Dieu le cœur de la jeunesse, le rend capable de tous les efforts, de tous les sacrifices que peut demander la vertu, en le remuant avec force par *la crainte* et *les espérances* de l'avenir.

« La religion veille là où l'œil du maître ne peut veiller; c'est une lampe toujours allumée qui éclaire les lieux les plus cachés et les plus obscurs, et par là même elle prévient une foule d'abus et de désordres secrets qui énervent la discipline et finissent par la ruiner. Par ses menaces et ses insinuations, elle adoucit les humeurs, corrige les défauts, réprime les vices naissants, encourage la faiblesse, fait régner la décence, l'ordre et la paix, et dès lors, l'autorité des chefs peut, sans inconvénient, se montrer plus paternelle. Oui, que la religion, avec son doux et puissant empire, soit bannie du cœur de l'enfant, et il n'y aura plus pour lui de milieu entre l'extrême licence et l'extrême servitude (1). »

Mais, nous l'avons déjà dit, il est inutile de lutter contre le mal si l'on ne cultive pas dans le cœur le contraire de ce mal, c'est-à-dire le penchant vers le bien, *et si l'on ne rattache pas toute*

(1) Mgr. D. Frayssinous, évêque d'Hermopolis.

prescription morale à la volonté de Dieu. En déduisant des principes religieux les règles qui doivent diriger nos affections, nos discours et notre conduite, l'éducateur sera conduit à proposer à ses pupilles Jésus-Christ comme le plus parfait modèle de toute vertu et de toute sainteté, et à graver la doctrine chrétienne au fond de leurs cœurs.

Nous devons donc admettre comme principes pédagogiques moraux qu'on ne résistera au mal qu'à condition d'introduire le bien dans le cœur, qu'il ne peut exister une morale sans religion, et que la moralité d'un peuple ne saurait subsister sans principes religieux. « Que l'on réfléchisse sérieusement à la dépravation de notre nature, et l'on sera profondément persuadé que, tout en travaillant à rendre à nos facultés morales leur pureté et leur énergie, il faut nous hâter de leur donner l'appui des croyances religieuses, d'opposer à la terrible influence des passions la puissance de ces grandes sanctions que la foi chrétienne peut seule établir d'une manière inébranlable, d'appuyer notre vacillante raison sur les règles immuables qui nous sont données d'en haut. »

Cette culture de l'homme moral rendra infailliblement le cœur entier sensible à tout ce qui est noble et bon ; elle lui montrera l'origine de toute vertu solide dans la vérité, qui, considérée en elle-même et dans ses effets naturels, peut, selon l'ingénieuse pensée d'un auteur anglais, être comparée à une source d'eau chaude qui jaillit du sein de la terre, au milieu d'une masse de neige et de glace que l'hiver a amoncelée sur son ouverture. Elle tourne d'abord, puis elle entame, elle creuse, elle mine l'obstacle qui l'arrête, elle l'entraîne enfin et augmente par cela même son volume et sa force. Quand elle est arrêtée dans son cours par la froide saison, elle éprouve du retard, jamais de pertes, et n'attend que le changement du vent pour se réveiller et reprendre sa course.

CHAPITRE II.

COMMENT DISPOSER L'ENFANT A CONTRACTER DE BONNES HABITUDES.

§ Ier. — *L'activité.*

« Le défaut capital de la plupart des écoliers, dit M. Rendu, est la paresse, qui, du reste, résulte bien plus souvent de l'habitude de ne rien faire que d'un dégoût prononcé pour le travail. »

Si ces paroles sont vraies, — et tout homme pratique se ralliera sur ce point à la pensée de M. Rendu, — nous n'avons plus besoin d'alléguer d'autres motifs pour prouver la nécessité de veiller, dans l'éducation, à ce que les enfants s'habituent à une vie active, au travail.

« Le travail du corps, dit Charles Sainte-Foi, fortifie et assouplit les membres ; le travail de l'esprit élève l'intelligence et corrobore la volonté. L'oisiveté épuise le corps plus encore peut-être qu'un travail immodéré ; elle énerve l'âme, ôte au caractère sa vigueur, à l'esprit sa pénétration et au cœur sa fraîcheur primitive. Elle donne au corps et à l'âme une vieillesse prématurée, et les conduit l'un et l'autre à une complète impuissance. Si l'oisiveté apprend beaucoup de vices, le travail apprend, au contraire, beaucoup de vertus. Il rend patient, constant et sérieux ; il donne le goût des choses bonnes et utiles ; il élève l'âme au-dessus des vanités de la vie, et fournit un but à son activité ; il réprime la fougue de l'imagination, en l'enchaînant à des pensées graves et sérieuses ; il prévient ou arrête les écarts du cœur, en le tenant toujours renfermé dans un cercle d'action déterminé ; il éclaircit le regard de l'esprit, aiguise le tranchant de la volonté en la forçant à une action continuelle ; il éloigne du monde, et en rend moins nécessaires les vains plaisirs et le joug humiliant ; il préserve de la corruption, et ferme le cœur de l'homme à ces jouissances qui le flétrissent et le dégradent. C'est une heureuse chose que de n'avoir pas le temps de faire

le mal, et rien n'est précieux pour un jeune homme comme un travail suivi qui prend tellement tous ses instants qu'il ne lui en reste plus aucun pour convoiter les plaisirs grossiers des sens (1). »

Pour s'abstenir du mal, pour pratiquer le bien, il n'est rien de tel en effet que d'avoir un goût prononcé pour l'action, pour le travail. Notre tâche, c'est de déployer notre activité selon nos forces et dans la sphère des devoirs de notre état. Si l'on ne développe pas convenablement chez l'enfant le penchant à l'activité, comment le disposer à rendre à la société le moindre service? On favorise au contraire la tendance à la paresse, la source de tout mal, la porte par laquelle entrent le péché et le vice. « Une obscure inactivité, une vie sédentaire passée dans le repos flétrit à la fois l'âme et le corps. Il en est comme de ces eaux qui restent stagnantes à l'ombre d'une épaisse forêt; elles croupissent : de même, faute d'exercice, les facultés de l'homme se corrompent et tombent dans la décrépitude. »

Il ne faut cependant pas perdre de vue qu'en excitant ce penchant, il importe de lui donner toujours une direction utile, de montrer un but à cette activité, de persévérer dans la voie commencée et de ne jamais abandonner un travail quelconque avant de l'avoir complétement achevé (2).

Par ce moyen, on jette dans le cœur des enfants les germes d'un désir ardent et infatigable de se perfectionner sans relâche, on met en œuvre un stimulant énergique qui donne de nouvelles forces à la volonté.

Pour atteindre ce but important : soutenez constamment l'activité de l'enfant, ranimez-la à propos, excitez-la au besoin. Encouragez-le à persévérer, jusqu'à ce que l'on obtienne le résultat désiré. Insistez auprès des élèves pour qu'ils s'appliquent à apprendre et à retenir le mieux possible. Les études superficielles ne produisent que trop souvent des hommes médiocres et pré-

(1) « L'absence du goût pour le travail chez l'enfant peut avoir sa cause dans ce qu'il n'a peut-être pas encore joui de cette satisfaction d'avoir employé convenablement ses forces, soit dans son propre intérêt, soit à l'avantage d'autrui. Qu'on lui procure donc cette jouissance. » (Bénéké.)

(2) « Il ne faut rien commencer qu'on ne puisse finir, ni cesser un ouvrage pour en commencer un autre sans nécessité. » (Girard.)

somptueux, des hommes qui, dans leur for intérieur, ont la conscience de leur nullité, et qui n'en sont que plus animés à s'unir à d'autres individus qui leur ressemblent, pour crier par le monde qu'eux seuls sont grands, et que les grands sont petits. De là ces luttes éternelles contre les génies supérieurs, de là cette erreur dans laquelle tombent les masses, et qui leur fait respecter quiconque crie le plus fort et sait le moins. Profitez en outre de chaque occasion pour montrer à votre pupille comment par le travail il parviendra plus tard à se rendre utile à la société, et à contribuer ainsi au bien-être de ses semblables et à sa propre félicité.

§ II. — *L'ordre et l'exactitude.*

Par l'ordre, nous donnons à nos pensées et à nos actions la forme, la cohésion, la constance, la solidité nécessaires.

L'homme habitué à l'ordre éprouve une certaine répugnance pour tout ce qui est fait sans plan, sans liaison, sans règle, et il s'efforce de mettre de la concision et de la certitude dans tout ce qu'il fait. Les habitudes d'ordre exercent donc une influence salutaire sur la moralité qui n'est, en résumé, que l'expression de notre être intérieur. De cette source découlent une multitude de qualités dont dépend en partie la prospérité future de nos élèves. Nous nous bornons à citer l'ordre dans le ménage, dans les affaires domestiques, etc. *Une place pour chaque chose, et chaque chose à sa place.* Cette règle mérite d'être tracée en lettres d'or, et nous la recommandons avec instance à l'attention de tous. On habituera les enfants à établir un ordre minutieux dans leur manière de vivre, à bien diviser leur temps, à ranger méthodiquement les objets qui leur appartiennent et à les remettre à leur place chaque fois qu'ils s'en seront servis. « Si l'enfant n'a pas le goût de l'ordre, s'il n'est pas soigneux, un autre ne doit pas faire sa besogne et veiller aux effets de son camarade ; mieux vaut les lui laisser perdre et le faire chercher ensuite les choses auxquelles il tiendra le plus (1). »

Un travail quelconque doit être exécuté tel qu'on l'a prescrit

(1) Bénéké.

ou ordonné; aucune besogne ne peut, sans motif grave, être remise ou ajournée avant complet achèvement. D'un autre côté, on évitera de tomber dans l'exagération et de nuire en quoi que ce soit au développement de l'intelligence; car il est des natures auxquelles un excès malentendu de précision, de méthode, pourrait apporter de notables dommages. En voulant renfermer dans des limites trop restreintes l'effervescence de certains esprits, on courrait le risque de les fausser, de les rendre roides et contraints, et de les faire dégénérer en un ridicule et insupportable pédantisme.

§ III. — *La bienséance.*

Le désir d'observer la bienséance forme et développe davantage le sentiment des convenances; il rend l'âme plus sensible à tout ce qui est beau, et par conséquent aussi à la beauté morale, au bien. La bienséance proprement dite exige des actions tout empreintes du sentiment moral. Ainsi, lorsqu'on exige de l'enfant qu'il se montre poli et gracieux envers tout le monde; qu'il ne se jette point à travers la conversation de personnes plus âgées; qu'à table il ne demande rien et attende qu'on le serve; qu'il ne fasse pas de tapage; qu'il s'abstienne de toute parole triviale, malhonnête, etc., on ne peut disconvenir que toutes ces obligations ont des rapports directs avec la moralité, et qu'elles sont propres à éveiller le sentiment moral. Un enfant qui s'habitue à de bonnes manières prend certaines formes agréables, douces, complaisantes; et ces formes s'accordent fort bien avec la morale. D'une autre part, il importe de ne point élever les enfants de façon à en faire des automates, des marionnettes, en substituant à leur nature un peu turbulente des manières graves et pédantesques qui provoquent en eux la prétention de raisonner et d'agir comme les adultes. Rien de plus déplacé, de plus absurde que ce bambin qui, pendant que ses camarades se livrent aux plaisirs de leur âge, se tient immobile et grave aux côtés de sa mère, se croit obligé de parler comme un livre, et joue prétentieusement le rôle d'un homme fait, dont il singe maladroitement les gestes et les discours. Tel n'est pas le but que doit chercher à atteindre l'éducation. Laissez à l'en-

fant sa naïveté, sa vivacité, son insouciance. Ne comprimez pas son caractère, sa nature expansive sous les formes étroites de l'étiquette; au contraire, initiez-le aux bonnes manières, insensiblement, commodément; faites qu'il s'en revête, non comme d'une tunique de plomb sous laquelle il soit écrasé, mais comme d'un vêtement léger qui ne presse pas ses membres, qui ne serre pas son corps, qui ne lui pèse pas, qui ne l'accable point, en un mot, qui ne l'empêche nullement de se mouvoir librement et sans gêne.

§ IV. — *La pudeur.*

Cette vertu est étroitement liée à celles dont nous venons de parler; elle dérive d'un sentiment des convenances que l'enfant puise dans les avis, dans les exemples de son entourage. Mais la source en est bien plus profonde, plus intime chez l'enfant dont le sentiment moral est déjà éveillé; chez celui-ci, la pudeur n'est que l'expression délicate de la conscience, c'est l'ange gardien de l'innocence; supposé même que le cœur ne fût pas exempt de toute tache, jamais le mal n'y exercera un empire absolu tant qu'il aura à lutter contre la pudeur, qui, sans rendre au cœur sa pureté native, empêchera l'éruption du mal.

L'éducation, en habituant les enfants à la pudeur, en leur recommandant de ne rien désirer, de ne rien faire, dont l'homme moral puisse avoir à rougir, fait déjà beaucoup; mais là ne doit pas se borner son action. Que ceux qui ont pris sur eux la responsabilité de diriger l'enfant, profitent de la moindre occasion de développer le sentiment de la pudeur, d'écarter tout ce qui peut la blesser; qu'ils l'habituent à couvrir décemment toutes les parties de son corps, surtout celles que l'impudence la plus éhontée se permettrait seule d'offrir aux regards; qu'ils le reprennent à la moindre expression libre; au moindre mot inconvenant qui s'échappe de sa bouche. Si l'œil vigilant du maître saisit quelque geste illicite, quelque acte répréhensible, commis à la dérobée par un élève qui se croit inaperçu, qu'il détourne les yeux avec dédain, et de même que la faute a été commise dans le secret, que la punition soit infligée dans le secret. Mais si la faute est publique, il la punira ouvertement, en frappant le dé-

linquant d'un mépris mérité. Lorsque l'occasion se présente, parlez de tout ce qui peut amener ces inconvenances, comme de choses graves qu'il faut éviter avec le plus grand soin, parce qu'elles peuvent salir l'imagination et inspirer de mauvaises pensées. Répétez à propos ces recommandations salutaires : « Lorsque vous êtes seuls, ne vous permettez jamais rien dont vous rougiriez de faire l'aveu à vos parents ou dont vous hésiteriez à déclarer le motif ou la conséquence. — Dieu vous voit. — Dieu est auprès de vous. — Dieu veille sur vous. — Dieu connaît vos pensées et vos actions, et dans sa sainte présence on doit sans doute avoir une grande honte de faire ou de penser des choses qui ne soient pas décentes. En outre votre ange gardien est à vos côtés et vous observe ; que pensera-t-il en vous voyant vous livrer à des actes inconvenants, coupables ? » — Ces pensées, lorsqu'on y réfléchit bien, donnent une grande force pendant la tentation ; efforcez-vous donc de les rendre familières à vos élèves. Malheur ! malheur ! oui, malheur à l'instituteur qui est lui-même un exemple d'immodestie, et qui, par ses paroles et par sa conduite scandaleuse, rend immodestes ses élèves ! S'il ne s'amende promptement, pourra-t-il se soustraire à la colère divine (1) ?

§ V. — *La franchise, la sincérité.*

L'enfant, de sa nature, est franc et sincère ; le rôle de l'éducation doit se borner à conserver ces heureuses dispositions, ces qualités précieuses.

A moins d'avoir été mal dirigé, un enfant se montre tout à fait comme il est, sans détours, sans dissimulation, sans feinte. Dès qu'il a commis une action dont il est honteux, dès qu'il a sur le cœur quelque méfait qu'il n'oserait avouer de peur d'une réprimande, dès ce moment il devient réservé, dissimulé. Et cependant, nous l'avons dit, il est très-important de lui conserver sa franchise native : elle est la mère de l'amour pour la vérité, de même que la taciturnité est la mère du mensonge. On ne peut lutter assez énergiquement contre ce dernier vice, car non-seulement il

(1) Overberg.

engendre de graves défauts du cœur, mais il dénature entièrement le caractère.

Aussi longtemps que l'enfant n'est pas effrayé par un traitement trop sévère ou courbé sous un despotisme aveugle et sourd; aussi longtemps, au contraire, qu'il marche sous la conduite d'un guide aimable et confiant, dans lequel il rencontre un père affectueux, un ami patient et sûr, et non un juge austère et sans indulgence, il n'existera pour lui aucun motif de cacher ce qui se passe dans son intérieur, ou de parler autrement qu'il ne pense. Que vos façons d'agir soient donc toujours empreintes de bienveillance et d'affection, et, vous pouvez en être certain, votre pupille se confiera à vous sans arrière-pensée et supportera même avec résignation les punitions que votre justice et votre impartialité ne pourraient lui épargner.

§ VI. — *L'obligeance, la complaisance.*

Ces qualités sont la meilleure préparation à la mise à exécution de notre principe fondamental : *aimer son prochain.* Il faut que les enfants apprennent à aider, à servir le premier venu avec un désintéressement absolu. Il faut qu'ils s'habituent à se montrer complaisants envers des étrangers, sans même que ceux-ci aient réclamé leurs bons offices. Par exemple, ils leur indiqueront avec empressement le chemin et ils les accompagneront avec prévenance jusqu'au point où il n'y aura plus moyen de se tromper. Rien de plus beau, chez un enfant, que ce désir ardent et infatigable de rendre un service à des personnes plus âgées. Dans la famille, aussi bien qu'à l'école, on trouvera une foule d'occasions de l'exercer à la pratique de cette vertu. Les plus âgés ou les plus avancés prêteront leur assistance à leurs frères, à leurs sœurs, à leurs camarades, moins forts, moins agiles, moins instruits. Inutile d'insister ici sur les rapports qu'il y a entre la pratique de la complaisance et la doctrine du Christ : « *Faites à votre prochain ce que vous voulez qu'on vous fasse, et ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-même.* »

On ne peut en disconvenir, à notre époque, plus que jamais, il importe d'imprimer profondément dans l'âme de la jeunesse

le sentiment du juste, de la probité, de l'équité. Pour y parvenir, on s'adressera d'abord à l'intérêt personnel de l'enfant, on le supposera placé dans la position de celui qui réclame notre assistance, de la personne qui a été offensée, et on posera cette question : « Que feriez-vous si vous vous trouviez dans tel ou tel cas ? Qu'éprouveriez-vous si l'on vous faisait ce que vous avez l'intention de faire à autrui ? Pourriez-vous consentir à ce qu'on vous blessât dans votre droit ? Et en ce cas, appréciez ce qu'il vous reste à faire par rapport à votre prochain. »

Si, par ce moyen, on ne réussit pas à éveiller en lui le sentiment de la justice, la conscience du droit de ses semblables, on en viendra à lui démontrer, à lui faire sentir par expérience la vérité de cette maxime : « On récolte ce que l'on a semé. » On s'attachera à lui faire bien comprendre ce que nous apprend à ce sujet la religion : « Celui qui, faute de charité envers son prochain, commet des injustices, paraîtra un jour devant le Juge éternel qui rendra à chacun selon ses mérites. »

§ VII. — *L'obéissance.*

Il est un principe, une vérité sur laquelle tous les pédagogues sont unanimes, principe qu'ils adoptent sans restriction : c'est que, *sans obéissance, il n'y a point d'éducation possible* (1). « Après l'obligation d'instruire, rien n'est, en effet, plus expressément recommandé dans nos livres saints, aux éducateurs, que de faire sentir à la jeunesse le frein de la discipline, et de ne pas laisser mollir dans leurs mains le nerf de l'autorité. Avez-vous des fils, dit le Sage, courbez-les de bonne heure sous le joug de l'obéissance. Avez-vous des filles, conservez leur corps chaste et gardez-vous de leur montrer un visage trop ouvert et trop souriant. — Celui qui hait son fils lui épargne la réprimande ; celui qui l'aime ne se lasse point de le corriger, afin qu'il en reçoive de la joie quand il aura grandi, et qu'il n'aille point de porte en porte mendier son pain. Voulez-vous trembler un jour devant votre fils, prodiguez-lui les caresses ? Voulez-vous qu'il vous abreuve de chagrins, jouez familièrement avec lui. Comme un

(1) Hergenröther.

coursier indompté s'emporte et se précipite, ainsi l'enfant livré à sa volonté. Faites plier sa tête et comprimez ses flancs dès le jeune âge, de peur qu'il ne s'endurcisse, qu'il ne refuse de vous écouter, et que votre âme ne soit percée d'une douleur sans consolation. » Tels sont les oracles dictés par la sagesse divine dans les temps antiques. J'admets que cette rigueur de la loi de crainte ait été tempérée par la grâce de l'Évangile. Saint Paul ne veut point que les pères, par leur dureté, provoquent leurs enfants à la colère; mais il n'entend pas moins qu'ils les élèvent dans la docilité et dans la correction, selon l'esprit du Seigneur (1). »

Par l'obéissance nous n'entendons pas une soumission aveugle, indigne, avilissante, du plus faible au plus fort, mais bien un assentiment libre, volontaire, aux conseils, aux avis de celui vers qui nous pousse notre cœur. La véritable obéissance n'est point une faiblesse, mais bien une force de caractère qui se dompte elle-même; son mobile n'est point la *peur* ou la *crainte,* mais bien l'*amour*. Aussi, on ne peut la produire par la contrainte, par la violence, mais on peut la faire naître par l'amour et la rendre indispensable à un caractère noble et fier. « La condition première de l'obéissance, dit Hergenröther, c'est la raison : être obéissant c'est, en d'autres termes, être raisonnable; l'obéissance en action, c'est la raison, c'est l'habitude d'être raisonnable; par conséquent, habituer un enfant à l'obéissance, c'est l'habituer à la raison. Quiconque entend par obéissance l'exécution d'un ordre ou d'une commission quelconque, et quiconque ne voit l'obéissance que là où, par ordre des parents, des maîtres, des supérieurs, une action extérieure se produit, ne trouvera point raisonnable l'assertion que le petit enfant est susceptible d'obéissance. »

Nous sommes de cet avis. Pour nous aussi la vertu ne consiste pas uniquement dans les actes qui en émanent, dans les belles actions qu'elle produit; nous l'estimons dans son germe, qui, comme le grain de sénevé de l'Évangile, étant la plus petite de toutes les semences, pousse de si grandes branches que les oiseaux du ciel peuvent se reposer sous son ombre. Aussi nous ne voyons pas seulement l'obéissance dans l'exécution extérieure

(1) Le cardinal P. Giraud.

d'un ordre quelconque, mais bien dans cette attention que l'on donne aux avis d'une personne étrangère, attention dont l'unique mobile est l'affection, un attachement instinctif.

D'après l'auteur que nous venons de citer, et nous nous rangeons sans réserve à son opinion, l'enfant commence à obéir aussitôt qu'il écoute avec attention la parole de sa mère, qu'il commence à discerner sa volonté, et qu'il manifeste le désir de se montrer complaisant envers elle. En effet on le voit, sur un *signe d'encouragement*, continuer avec ardeur ce qu'il a commencé; sur un *fi !* sur un *pst !* s'arrêter court devant la défense maternelle. « Le devoir de l'obéissance est le seul que comprennent les petits enfants. » Au fur et à mesure qu'il se développe au physique et au moral, l'enfant manifeste plus clairement, plus largement son obéissance. Il se laisse laver, habiller, déshabiller, porter, coucher, etc., sans la moindre résistance; il aime à faire une commission pour sa maman, il ramasse quelque objet pour le remettre à sa place; en un mot, il s'abandonne, il se livre entièrement à ceux dont il sent qu'il dépend. Plus avancé en âge, il lui vient parfois quelque velléité de s'émanciper, de se révolter, de se poser indépendant en face de sa mère ou de sa bonne, dont il est parvenu à découvrir les côtés faibles, et qui ne lui ont pas toujours montré la fermeté et la persévérance nécessaires.

Alors intervient l'autorité du père : celui-ci, parlant moins, plus grave, mais toujours bienveillant, s'empare insensiblement du pouvoir; et pour peu qu'il sache manier les rênes avec une prudente fermeté, il conduit à son gré une jeunesse molle et flexible, dont le cœur n'est pas encore vicié, et qui se soumet volontiers à une direction raisonnable.

On en a fait la remarque : tous les enfants en bas âge, avant de commencer quelque chose, examinent et observent la physionomie de ceux qui les entourent. Cet examen, cette étude, dénote une opération intérieure de leur conscience, et montre l'importance qu'ils attachent à l'opinion des personnes plus âgées, de leurs supérieurs.

En imitant ainsi les actions, les opinions de son entourage, l'enfant s'habitue à se bien conduire, et son obéissance constitue sa moralité. Toute cette moralité, au surplus, n'est que de l'obéissance, et c'est à cela que se réduit le principe qui dominera toute

sa vie. Aussi l'obéissance est-elle, à juste titre, appelée *la vertu par excellence des enfants.*

« L'obéissance seule peut exercer et dresser la volonté. Sans cette vertu, elle s'accoutume à ne faire que ce qui lui plaît, et perd ainsi son caractère distinctif, qui est de vouloir, pour en prendre un autre tout à fait étranger à sa nature. Au lieu d'être l'organe du devoir, elle devient celui du plaisir. Mais l'obéissance n'est pas la servitude, elle la prévient, au contraire, et la rend impossible. L'obéissance à la parole de Dieu par la foi, et à sa loi par le devoir et le sacrifice : voilà le salut pour la volonté (1). »

Nous avons indiqué ce qui constitue essentiellement l'obéissance; nous avons signalé l'importance de cette vertu, et la manière dont elle se manifeste chez l'enfant; il nous reste à dire comment, dans l'éducation, il faut s'y prendre pour habituer l'élève à se montrer obéissant. Et ici, on le comprendra facilement, l'instruction est fort peu de chose, tandis que l'éducation à elle seule peut tout. Aussi nous bornerons-nous à généraliser notre principe en ces termes : sachez dominer, commander avec amour, avec affection, et, par une conséquence naturelle, nécessaire, l'obéissance de vos inférieurs se manifestera spontanément avec déférence, avec dévouement. Là où l'amour commande, l'obéissance est facile; car l'amour confond en une seule les volontés de celui qui aime et de celui qui est aimé. Au contraire, si c'est l'amour-propre, l'égoïsme, la passion, l'humeur, l'arbitraire et même l'injustice, alors non-seulement il est difficile, mais impossible d'obéir ; et en pareil cas, l'inférieur qui cède en frémissant d'impatience à un ordre injuste, a tout au plus l'apparence de l'obéissance. En agissant de la sorte, on ne forme, soit à la maison paternelle, soit à l'école, que des hypocrites, de petits tartufes, de véritables esclaves qui, sous l'œil du maître ou du père, simulent l'obéissance, se montrent souples et soumis, mais ne tardent pas à jeter le masque, et à se livrer tout entiers à leurs vices trop longtemps dissimulés. C'est une erreur que de vouloir se faire obéir par la sévérité, la contrainte, les menaces et les châtiments; tous ces moyens de rigueur engen-

(1) Ch. Sainte-Foi.

drent la crainte et étouffent dans le cœur des enfants le germe de la véritable obéissance. Aussi les parents et les maîtres qui se plaignent de la désobéissance de leurs pupilles, dirigent, sans s'en douter, une accusation contre eux-mêmes. « L'oppresseur seul forme des rebelles dans la famille, dans l'école, dans l'État (1). »

Pour inculquer à l'enfant cette vertu précieuse sous tous les rapports, nous conseillons de suivre, dans l'éducation, les règles suivantes :

1° Commandez et défendez à l'enfant aussi *peu* que possible; laissez-le libre dans tout ce qui n'est pas de nature à le rabaisser, à le dégrader. Il ne faut pas sans nécessité restreindre sa liberté. Mais du moment que vous reconnaissez la nécessité de lui refuser ce qu'il demande, n'hésitez point : « mettez-y de la fermeté, et une résistance contre laquelle vienne se briser toute tentative de rébellion, tout essai d'impétuosité (2). »

2° Ceux qui entourent l'enfant doivent être constamment d'accord sur tout ce qu'on exige de lui. Ce serait un grand mal, par exemple, si l'un adoptait ce que l'autre aurait rejeté, si l'on trouvait bon le lendemain ce qui a été jugé très-mauvais la veille, si on louait dans un moment ce que l'on se verrait forcé de blâmer quelques instants après. Tout ce qui a été ordonné ou défendu dans certaines circonstances, restera ordonné et défendu aussi longtemps que les circonstances seront les mêmes. L'obéissance est toujours plus difficile quand les commandements sont entachés d'inconstance et d'arbitraire.

3° L'enfant ne sera jamais récompensé de son obéissance autrement que par l'expression de notre contentement; si nous lui témoignons convenablement notre satisfaction, le contentement intérieur qu'il en ressentira infailliblement lui sera un digne prix de ses efforts (3). Si l'on s'habitue à distribuer pour prime à

(1) « Le commandement rude fait haïr le supérieur, et ne rend pas l'obéissance plus prompte ni plus soumise. »

« Quiconque est chargé du soin des autres, doit se persuader fortement qu'il est établi pour les inférieurs, et non les inférieurs pour lui. » (Rollin.)

(2) Schwarz.

(3) « C'est une très-mauvaise manière aussi que d'exhorter les enfants à bien faire, non pour l'amour du bien lui-même, mais en mettant en jeu leurs pen-

l'obéissance de l'argent, des bonbons, des fruits ou une distinction quelconque, on doit s'attendre qu'à l'avenir il faudra sans cesse recourir à un stimulant matériel, sinon l'obéissance fera défaut, l'enfant n'obéira que pour être récompensé. Et de là résultent des abus trop fréquents; de là ces parents marchandant avec leurs enfants, se posant mutuellement des conditions pour arriver à un acte d'obéissance, et mettant ainsi au rabais le devoir le plus impérieux de l'enfance.

4° Au *premier essai* d'insubordination, on opposera une inébranlable fermeté, afin de prévenir l'idée d'une seconde infraction. Nous indiquerons ultérieurement et avec quelque détail quand et comment il faut punir. Nous nous bornerons à poser ici cette règle : *Quiconque s'obstine à avoir raison, doit être puni s'il a tort.*

5° Quand on donnera un ordre, quand on formulera une défense, on évitera d'entrer dans la moindre explication, on préviendra toutes ces discussions qui n'aboutissent qu'à des raisonnements superflus, qu'à de vains propos. Que l'on prenne ici pour modèle le centurion de l'Évangile. Il dit à un de ses soldats : « Allez ! » et il va. Il dit à l'autre : « Venez ! » et il vient. Il dit à son serviteur : « Faites cela ! » et il le fait.

6° Pour se faire obéir promptement et strictement, il faut tâcher de gagner et de conserver la confiance entière des enfants en leur montrant que l'on est pénétré des meilleures intentions à leur égard, et que l'on cherche exclusivement en tout et partout leur propre bien-être. Cette conviction, on la leur donnera en les traitant avec douceur, avec affabilité, en leur prouvant qu'on ne les punit pas parce qu'ils ont péché, mais afin qu'ils ne pèchent plus; qu'on ne veut pas rappeler les fautes passées, mais seulement les empêcher pour l'avenir.

7° Lorsque l'enfant aura atteint un âge plus avancé, nous lui faciliterons l'obéissance en lui faisant faire, sous notre direction, de son propre chef et par sa propre inspiration, ce que nous

chants égoïstes; il ne faut pas leur dire : *Si vous êtes obéissant je vous donnerai des confitures, vous aurez telle récompense;* ou bien encore : *Je dirai à papa ou à maman combien vous avez été aimable.* La moralité de la bonne conduite, même chez un enfant, ne doit pas ressortir de son penchant à la gourmandise ou de son petit orgueil naissant. »

exigeons de lui. Jusqu'à présent il a agi par sentiment; dorénavant il doit être dirigé par de bons principes moraux et religieux qui sont devenus sa propriété et dans lesquels son sentiment trouvera un guide sûr et fidèle.

CHAPITRE III.

COMMENT GUÉRIR L'ENFANT DE SES DÉFECTUOSITÉS MORALES.

§ Ier. — *Réflexions générales.*

Chaque méchanceté, chaque mauvaise habitude, peut être considérée comme une maladie morale dont l'éducation doit guérir l'enfant.

Bien que les remèdes prescrits par la science, et convenablement appliqués, ne réussissent pas toujours; attendu que, d'un autre côté, le mal est continuellement alimenté et entretenu, il ne s'ensuit en aucune façon que ces moyens soient entièrement inefficaces et inutiles. Car, s'il est vrai, et personne n'oserait en douter, qu'à toute époque de la vie il y a possibilité d'améliorer, de corriger l'homme, il y a certainement plus de chances pour que l'enfant, à l'âge le plus tendre et le plus impressionnable, se délivre, se débarrasse, sous la pression d'un guide vigilant, de ce qu'il y a d'imparfait, de vicieux dans son caractère, dans ses manières, dans ses habitudes.

De même qu'il faut pour toute maladie du corps remonter jusqu'à la source du mal, de même faut-il pour guérir les vices moraux aller jusqu'à leur origine. On peut, il est vrai, opposer aux manifestations vicieuses, aux tendances immorales, une certaine résistance; c'est déjà quelque chose; car l'influence du mal s'arrête et sa malignité s'affaiblit. Mais pour détruire le vice, pour extirper la mauvaise herbe, il faut l'arracher avec la racine, et semer à la place *le bien,* cette plante toute contraire, dont les racines transformeront les sucs vénéneux en une substance salutaire.

Ainsi on ne se contente pas de lutter à force égale contre un

ennemi retranché dans la place, on lui coupe les vivres; on le chasse de toutes les positions, on le décime, on l'affaiblit, on le met enfin hors d'état de soutenir la bataille. Et, à cet effet, le moyen par excellence, c'est la pensée religieuse, qui est *la vie de l'éducation morale :* sans elle la morale peut plaire par la beauté de ses préceptes, quand l'âme calme et recueillie l'examine sans intérêt et sans passion ; mais qu'un sentiment violent s'empare d'elle, trouble sa vue, tyrannise sa volonté, oh ! alors nous ne connaissons qu'une force capable de briser ce joug, qu'une lumière assez vive pour dissiper ces ténèbres, c'est la force que l'on puise dans l'assistance d'en haut, c'est la lumière des préceptes divins.

Il faut ensuite diriger insensiblement l'attention et l'activité de l'âme sur un autre objet; en lui donnant ainsi une meilleure direction, on lui enlève pour ainsi dire les moyens de se laisser aller à ses penchants habituels. Du moment que l'âme commence à se plaire à ce qui est mieux, et qu'elle se familiarise avec cette nouvelle voie, c'est autant de terrain gagné par l'éducation. Il ne lui reste, pour compléter son succès, qu'à fortifier, par des moyens efficaces, l'attrait vers le mieux, et à prendre ainsi le dessus sur le penchant vers le mal. Lorsque, à l'aide de ces préparatifs, on aura disposé le cœur de l'élève, on s'adressera, nous le répétons, au sentiment religieux.

« Car, dit Barrau, le sentiment religieux a une force bien supérieure à celle de la raison. Heureux le maître et les parents qui savent l'employer avec succès, et qui profitent de l'innocence de ces jeunes cœurs pour donner à toutes leurs déterminations, comme premier mobile, le désir de *plaire à Dieu !* La pureté ne cessera jamais de résider en eux, et sous la protection *de cette gardienne divine,* se conserveront toutes ces vertus aimables, qui font le mérite et le charme de l'enfance. Mais, pour obtenir de tels succès, il faut en être digne. Parlez de la religion avec enthousiasme, mais soyez vous-même animé d'une religion vive et sincère. Cette ardeur sacrée est contagieuse : qui ne la ressent point, ne la transmet pas. »

Nous ne pourrons pas passer en revue toutes les mauvaises habitudes, tous les penchants vicieux ; examiner en détail tous les vices de l'enfance et proposer les correctifs convenables.

Nous devons nous borner à signaler à l'attention des instituteurs et de tous ceux qui s'intéressent à l'éducation de la jeunesse les maux les plus graves, ceux qu'il importe le plus de prévenir, de combattre; ceux qui pénètrent l'âme de leur poison, ceux qui la compriment, qui la tourmentent le plus, et qui sont pour l'homme une source intarissable de soucis, de chagrins et de remords.

§ II. — *La sensualité.*

L'éducation doit avant tout lutter contre une sensualité trop prononcée, dont les symptômes les plus évidents sont la friandise et une manifestation trop précoce de l'instinct sexuel. La cause la plus fréquente de ce grave défaut, c'est l'irritabilité outrée du système nerveux; l'éducation physique ne doit donc pas perdre de vue cet objet important. La voix de la religion, appuyée sur l'action de l'éducation morale, doit opposer à l'irritation physique une autre excitation qui détourne l'attention, l'absorbe et la dirige vers un but tout opposé. On a recours aux exercices gymnastiques, la course, le saut, tous les jeux propres à amener de la fatigue corporelle, en laissant l'imagination dans un repos relatif. Aussitôt que l'on s'aperçoit que l'enfant commence à se dégoûter de ces jeux, on en imagine de nouveaux, on recherche ce qui peut lui offrir de l'attrait, on le pousse, on le presse, on ne lui laisse aucun repos, dût-on même sacrifier d'importantes occupations. Insensiblement on parvient à faire éclore en lui le sentiment des jouissances de l'esprit; en même temps que ce goût se développe, on aura recours aux préceptes, aux leçons morales, on l'encouragera à combattre avec toute son énergie la passion qui le domine.

Les parents et les personnes auxquelles l'enfant est confié. doivent veiller, avec un soin scrupuleux, aux indices, aux symptômes qui trahissent une inclination vicieuse. — Des propos légers, inconsidérés, des gestes inconvenants, des actions trop libres, des livres pernicieux, des compagnons corrompus et une infinité d'autres circonstances sont de nature à développer cette inclination.

Or tous les médecins s'accordent à reconnaître qu'un dévelop-

pement prématuré de cette sensation est nuisible au développement physique et intellectuel. La source de ce vice, c'est la mollesse, l'inaction, la paresse, des excitations intérieures, une constitution irritable, une imagination viciée. De même alors que le développement de cet instinct a eu lieu contre les lois de la nature, de même aussi c'est contre nature que l'enfant, placé dans ces fatales conditions, finit par satisfaire son déplorable penchant. Qui donc ignore les ravages qu'a produits dans les écoles, dans les établissements publics, ce vice ignoble qui, comme un ver rongeur, a piqué à la racine et détruit de si belles espérances? Cette lèpre se cache honteusement et se perpétue par des voies mystérieuses, mais elle se révèle au grand jour par ses épouvantables résultats et par le grand nombre de victimes qu'elle atteint, et qui, si elles n'y laissent pas la vie, y perdent au moins la force du corps et l'énergie de l'esprit. Admettons même que le mal ne soit pas précisément parvenu à sa dernière conséquence, toujours est-il qu'il exerce une influence très-nuisible sur le caractère, qu'il trouble la raison, vicie l'imagination et abaisse l'homme au-dessous de l'animal.

Le plus bel ornement de la jeunesse, l'innocence et la pureté du cœur, se perd insensiblement; le sentiment moral s'émousse peu à peu, et si même la bonté et la sensibilité parviennent à se développer jusqu'à un certain point, il est cependant impossible d'atteindre à la fermeté de volonté; une déplorable faiblesse de caractère, l'absence de toute résolution, de toute initiative, de toute indépendance, voilà les suites naturelles du mal. Aussi, l'éducation doit-elle veiller avec un soin scrupuleux, afin d'écarter tout ce qui pourrait faire perdre aux enfants le précieux trésor de leur innocence, et les exposer à tomber dans un désordre qui a des suites si redoutables.

Ce qu'il y a de plus heureux, c'est que l'enfant reste le plus longtemps possible dans une ignorance absolue à ce sujet. C'est une insigne maladresse, une erreur profonde et qui peut amener les plus graves conséquences que de songer à l'initier aux secrets de la nature, à moins que de malheureux symptômes ne se soient manifestés. Alors seulement il convient de lui exposer avec prudence, avec réserve, les suites funestes qui peuvent en résulter pour la vie présente et pour la vie future; alors seule-

ment il importe de prendre les mesures convenables pour réprimer le mal de la manière la plus efficace.

Avant tout on aura soin d'éloigner autant que possible tout ce qui peut provoquer et entretenir cette pernicieuse tendance. Ce n'est que par la mollesse et la paresse qu'elle peut acquérir une certaine puissance, et, précisément pour ce motif, il faut lui opposer tout ce qui fortifie le physique et tout ce qui donne à l'esprit et au cœur de la prépondérance sur le corps. Ceux des parents et des instituteurs qui savent conserver à leurs enfants l'innocence et la pudeur, qui pénètrent leurs jeunes cœurs de la *crainte de Dieu,* de l'amour de celui qui voit *tout,* qui est *partout,* de la vénération pour le Juge suprême qui, un jour, *viendra nous punir ou nous récompenser selon nos œuvres ;* les instituteurs, capables d'entretenir constamment chez leurs enfants l'idée que rien n'échappe aux regards de Dieu, et que, dans l'endroit le plus secret et le plus obscur, le coupable, loin de la présence des hommes, est encore sous les yeux de Dieu, sont en position de donner à leur pupille le meilleur, le plus sûr des anges gardiens, un guide fidèle vers le bien, un protecteur constant contre toute atteinte d'impureté, et particulièrement contre le vice que nous signalons, le plus grave, le plus pernicieux de tous.

§ III. — *La légèreté.*

La seconde source du mal moral que nous découvrons chez les enfants, c'est la légèreté de caractère, la tendance à un changement continuel d'idées, d'opinions, de sentiments. La légèreté, compagne ordinaire de la sensualité, produit une infinité de défauts, de travers, d'habitudes fâcheuses, que l'on ne peut détruire qu'en tarissant absolument la source. A l'inconstance, à la légèreté d'esprit, à la distraction, on opposera l'obligation d'être attentif, de fixer ses pensées sur un objet. Si l'on n'y parvient pas de bon gré, on aura recours à la contrainte, aux moyens de rigueur. Ici, plus que partout ailleurs, l'éducation emploiera la sévérité. Plus l'enfant montre de légèreté, plus on sera exigeant, plus on le contraindra à faire preuve d'exactitude et de précision. Un enfant au caractère léger promène sur tous

les objets un regard insouciant, il les effleure sans s'y arrêter; il les regarde superficiellement; aussi sa mémoire n'en conserve-t-elle pas l'image.

Tout ce qui n'a pas pour lui un intérêt spécial, ne produisant sur son esprit aucune impression de quelque durée, est oublié presque aussitôt. C'est pour cette raison que les enfants doués d'une grande vivacité, et si prompts à saisir tout ce qu'ils entendent, n'en retirent guère de profit; car, dans cette succession trop rapide d'objets d'intuition, ils ne sont pas en état de conserver, comme un trésor, ce qui leur convient. De là l'importance de recourir aux principes que nous avons développés dans cette publication et qui se résument ainsi :

Il faut rendre l'enseignement attrayant, en le revêtant de formes simples, faciles et agréables. L'extérieur avenant, les manières affables ont ici une grande influence : c'est comme une puissance mystérieuse qui attire doucement vers l'étude. Le maître devra s'exprimer avec lucidité, avec précision. L'enseignement a plus d'attrait aux yeux des élèves alors qu'on leur démontre l'utilité de tel ou tel objet pour la culture intellectuelle en général et pour les relations sociales en particulier. C'est surtout par une variété adroitement combinée dans les objets de l'enseignement qu'on parvient à captiver l'intérêt de son jeune auditoire. Cependant il ne faut pas non plus déployer à l'égard d'un enfant léger un excès d'exigence. On n'atteindra pas le but si de temps en temps on ne lui permet quelque récréation convenable.

Par un travail incessant, sans intervalle, sans relâche, on n'obtient rien de lui; il se fatigue plus vite que tout autre, et alors il n'exécute pas la tâche qu'on lui a imposée. Toutefois il convient de ne lui accorder de récréation que lorsque sa besogne est terminée et convenablement accomplie. Le moyen principal est ici la persévérance; c'est à l'aide de cette vertu, si précieuse chez les guides de l'enfance, qu'on doit obtenir ce que l'inapplication s'obstine à refuser.

§ IV. — *La paresse.*

Comme troisième cause du mal moral, nous citerons la tendance à l'inactivité, à la paresse.

Le penchant à l'inaction, le plaisir de rester immobile, la crainte de devoir faire quelques efforts, ou le dégoût du travail, sont quelquefois des effets émanant de la constitution physique et du tempérament. Ici l'obstacle est sérieux, et la personne qui essayera de lutter contre ce défaut de constitution en comprendra bien vite la difficulté, l'impossibilité même; car, à moins de changer la nature, à moins d'être parvenu à enlever l'obstacle physique, jamais on ne fera d'un enfant calme, lent et silencieux outre mesure, un petit être vif et joyeux. Si certains exemples attestent que des enfants tranquilles à l'excès, lourds et engourdis, sont devenus, dans un âge plus avancé, des individus actifs, remuants et courageux, ce n'est pas à l'éducation, aux moyens que l'on a employés qu'il faut attribuer cet heureux changement; tout l'honneur de cette transformation revient à la nature : c'est qu'à la suite de quelque révolution physique le germe maladif a disparu.

Cependant la tendance à l'inactivité ne doit pas *toujours* être considérée comme ayant pour cause une constitution maladive. L'expérience a démontré que, dans un corps lourd et lent, il se trouve souvent une âme très-active. Aussi cette dernière doit nécessairement prendre de bonne heure la prépondérance sur le corps, si même elle ne parvient pas à éloigner absolument tout ce qui s'oppose au développement de l'activité.

Cette tendance à l'inactivité est fort dangereuse au point de vue moral; car elle nourrit et entretient la sensualité, la mollesse, premier pas vers le vice.

Le rôle de l'éducation pour prévenir ce penchant n'est pas difficile à comprendre; sous aucun prétexte, elle ne favorisera cette mollesse, cette inertie; au contraire, à mesure que cette nonchalance morale tendra à s'emparer de l'élève; à mesure que ce dernier manifestera le désir de se mettre plus à l'aise, le maître déploiera tout son zèle pour contrarier ce penchant, pour provoquer et pour entretenir une activité convenable. En ce point,

l'habitude est pour beaucoup, même pour presque tout. Il faut donc habituer l'enfant à terminer sa besogne avec ordre, dans un temps donné et sans laisser des intervalles trop longs, afin qu'il ne soit jamais à ne rien faire. En augmentant le travail, insensiblement on arrive à imprimer à tout le mécanisme un mouvement plus accéléré. A l'enfant d'un caractère concentré, morose, on donnera des compagnons éveillés, joyeux, bruyants, pétulants. A leur contact, son sang circule plus rapidement dans ses veines; son corps acquiert plus de souplesse, et il se produit sur l'âme une influence favorable. Les enfants de cette espèce aiment en général à commander, à dominer leurs compagnons, non par esprit de domination, mais pour avoir quelqu'un qui exécute ce qu'eux-mêmes ils n'aiment point à faire. Les parents ou l'instituteur ne se soumettront jamais à ces prétentions; ils y puiseront un motif d'exiger davantage de ces petits tyrans et de les forcer à se montrer complaisants envers autrui et à rendre de fréquents services à leurs camarades. Il faut faire comprendre à l'enfant que le travail est le moyen par excellence d'éprouver quelque félicité ici-bas, et que les fruits que l'on s'est procurés par son propre travail sont les plus savoureux.

Il faut lui faire comprendre que l'oisiveté est la mère de tous les vices, qu'elle est la source empoisonnée d'une multitude de tentations et de mauvaises pensées; qu'elle entraîne à des divertissements dangereux, qu'elle est l'ennemie des vertus, la mort de l'âme; qu'elle rend l'homme inutile à la société et qu'elle est l'origine de tous les maux. C'est dans l'oisiveté que la jeunesse puise l'amour des plaisirs défendus, le dégoût de la vertu; c'est elle qui amène l'ignorance de la vérité, l'oubli de Dieu, la négligence du salut; c'est elle encore qui établit les sociétés et les liaisons dangereuses, qui fournit l'occasion de tous les excès, qui ouvre la porte à toutes les iniquités.

Ne laissez point votre enfant dans l'ignorance à ce sujet; dites-lui au contraire bien souvent que ceux qui croupissent dans l'inaction et la fainéantise, verront un jour la pauvreté et la misère fondre sur eux et les accabler de leur poids.

L'esprit qui n'a pas été formé et cultivé par l'étude des sciences utiles, conservera toute sa grossièreté et son ignorance naturelles. Le corps qui n'a pas été accoutumé au travail, sera incapa-

ble de soutenir la moindre fatigue. En un mot, et il faut que l'enfant le sache bien, Dieu veut que l'homme se livre au travail et il lui ordonne de manger son pain à la sueur de son front, jusqu'à ce qu'il retourne dans la poussière d'où il a été tiré.

§ V. — *La mauvaise humeur, le chagrin, le mécontentement, le découragement.*

Souvent ces défauts ne sont que temporaires, et dans ce cas on peut inférer que le mal provient d'un germe maladif caché dans l'organisme. Si la maladie se déclare et que l'enfant en revienne, on voit disparaître tous les symptômes de tristesse et de mauvaise humeur. Ce point réclame naturellement une attention sérieuse sous le rapport de l'éducation ; cependant il s'agit d'y prendre garde et de ne pas se laisser aller à un excès d'indulgence qui provoquerait d'autres mauvaises habitudes, telles que l'égoïsme, l'arrogance, etc., comme on en fait ordinairement la triste expérience après une maladie, pendant laquelle on a été forcé en quelque sorte de satisfaire aux caprices d'un enfant.

Cet état permanent de mauvaise humeur peut être aussi la conséquence d'une irritation, d'une agitation nerveuse ou d'une trop grande sensibilité. Dans le dernier cas, il s'agit avant tout d'examiner d'où provient cette sensibilité, et le résultat de cet examen indiquera les remèdes à appliquer à l'infirmité reconnue. Si la cause est physique, on doit confier le malade aux soins d'un médecin ; on lutte contre cette excessive sensibilité par des exercices propres à fortifier, à endurcir le corps.

Si le mal a une autre origine, on peut l'attribuer, ou à un sentiment exagéré d'honneur, d'amour-propre, ou encore à une fausse susceptibilité, à une tendance à la domination, à un penchant à l'égoïsme. Dans le premier de ces deux cas, nous recommandons d'user de précaution, d'agir avec beaucoup d'égards, afin de ne point froisser par des paroles brusques ou dures ce sentiment louable au fond. Ce qu'il y a de mieux à faire, en pareil cas, c'est de se montrer affable et prévenant envers l'enfant, sans avoir l'air de s'apercevoir de sa mauvaise humeur.

On tâche d'attirer son attention sur un objet de nature à lui imprimer une direction plus agréable. Dès que son esprit a repris son calme, on lui fait remarquer ce qu'il y avait de blâmable dans sa façon d'agir. Si la mauvaise humeur provient d'un amour-propre froissé, on se montre plus sévère, et l'on s'y prend comme à l'égard de l'entêtement dont nous parlerons plus loin.

On rencontre plus de difficultés lorsqu'il s'agit d'un caractère sombre, dans lequel cette disposition se manifeste habituellement et dégénère en mélancolie. Dans ce cas, on aura soin de donner au petit malade un entourage récréatif, des distractions qui ne lui permettent pas de se livrer aux réflexions vagues et tristes. On cherche à lui donner une occupation à laquelle son esprit s'intéresse. On le traite avec affection, avec douceur; cela suffit ordinairement pour remédier au mal. Mais, si l'emploi de ces moyens reste sans effet, il ne reste plus qu'à lui faire comprendre que ces manières hargneuses déplaisent à tout le monde, que nul ne veut être en relation avec un grognon, qu'en se laissant aller à des penchants pareils, on nuit à sa santé, et que, par conséquent, on pèche contre le cinquième commandement de Dieu, en même temps qu'on manque aux devoirs de la charité chrétienne.

A un regard oblique, désobligeant, désagréable, on répond par un regard sec et sévère; en un mot, on le traite de la même façon qu'il traite les autres. D'un autre côté, du moment où il change quelque peu de figure et de ton, il faut immédiatement se montrer avec lui affable et amical; c'est précisément en lui faisant apprécier les charmes de l'amabilité, qu'on l'amènera à reconnaître les privations et les désavantages qui résultent pour lui de l'accès de mauvaise humeur auquel il s'est abandonné et dont Fénelon dit : « Soyez en garde contre votre humeur; c'est un ennemi que vous porterez partout avec vous jusqu'à la mort; il vous trahira si vous l'écoutez. L'humeur fait perdre les occasions les plus importantes; elle donne des inclinations et des aversions d'enfant, au préjudice des plus grands intérêts; elle fait décider les plus grandes affaires par les plus petites raisons; elle obscurcit tous les talents, rabaisse le courage, rend un homme inégal, faible, vil et insupportable. »

§ VI. — *La poltronnerie, la lâcheté.*

Ces mauvaises dispositions de caractère sont la conséquence d'une constitution imparfaite ou d'une mauvaise éducation. Si elles proviennent du physique, il faut leur opposer des remèdes physiques; si, au contraire, l'éducation première les a provoquées, il convient de réparer le mal, de rendre les enfants courageux et robustes, de les habituer de bonne heure à supporter la douleur physique. A cet effet on n'attachera aucune importance aux légers accidents qui leur surviendront; on ne s'apitoiera pas à la moindre brûlure, à la plus légère blessure; si quelque objet inconnu leur inspire de l'effroi, on le leur mettra immédiatement sous les yeux, entre les mains, en leur démontrant l'absurdité des craintes manifestées. On les habituera surtout par des exercices corporels à entreprendre, à braver ce qui leur semblait difficile et insurmontable, en leur faisant comprendre les paroles suivantes : « Dans une action, le plus grand péril est pour ceux qui ont le plus de peur. L'intrépidité tient lieu de rempart. »

§ VII. — *L'égoïsme, l'amour-propre, la vanité.*

La plupart des méchancetés, les vices et les mauvaises habitudes les plus graves, ont leur source dans l'égoïsme, dans cet amour-propre qui, comme un microscope, grossit aux yeux de l'enfant ses propres qualités et les défauts d'autrui.

Tantôt l'égoïsme engendre la passion de blâmer et de dénigrer les autres, dans le but de s'élever soi-même, oubliant que la véritable grandeur n'a pas besoin de l'abaissement des autres; tantôt la présomption et l'orgueil; tantôt un esprit impérieux et tyrannique envers les faibles; tantôt l'ambition, qui, pour atteindre son but, foule aux pieds tout sentiment d'humanité, de justice et de moralité.

Ce phénomène, d'ailleurs, ne doit pas étonner. Dès le premier moment de son existence, l'enfant n'a éprouvé que des besoins personnels, et ces besoins, tout son entourage s'est empressé à les satisfaire; tout le monde vole au-devant du moindre de ses

désirs, chacun s'évertue à prévenir sa volonté la plus insignifiante. Et souvent encore le développement des organes produit intérieurement du trouble, de l'agitation, des démangeaisons. Le sang, en parcourant cette organisation si frêle encore, provoque une irritation insensible au dehors, mais dont l'action incessante entretient chez l'enfant de l'impatience, un chagrin cuisant dont il se soulage à sa façon par des pleurs et des cris.

A ces démonstrations, on répond d'ordinaire par un surcroît de complaisances, et par degrés on habitue le petit despote à rapporter tout à lui-même, à réclamer sans cesse l'attention et les soins exclusifs de tout le monde. Bientôt ce que l'on accordait par pitié, par indulgence, il prétend le recevoir comme une dette obligée, et ainsi s'établissent dans son cœur l'égoïsme, l'amour-propre et la vanité, ces vices odieux qui grandissent rapidement, rendent l'enfant insupportable à ses compagnons, et en font plus tard un véritable fléau de la société.

« Déjà dans la première éducation, dit Niemayer, il faut apprendre aux enfants à apprécier les choses à leur juste valeur, et combattre tous les préjugés qui pourraient exister dans leur esprit. A mesure que l'intelligence grandit, on aura soin de faire voir que tout ce que le hasard donne, les richesses, la naissance, etc., ne tient nullement à la moralité; et que la valeur morale ne peut être acquise que par un mérite propre. Puis efforcez-vous de faire sentir aux enfants le véritable prix d'une intelligence développée, d'un esprit cultivé et de sentiments nobles; par là même, vous les rendrez indifférents à la vanité et au faste. Les parents qui mettent une extrême importance aux vêtements et à la parure, qui en font chaque jour une occupation de plusieurs heures, qui ne croient jamais avoir trop répété à leurs enfants combien tel ou tel habit les fera remarquer, admirer ou envier, peuvent-ils avoir autre chose que des enfants pétris de vanité ? Pour tout ce qui tient à l'extérieur, il faut de bonne heure faire discerner aux enfants ce qui a une valeur réelle de ce qui est seulement une vaine parure. Accoutumez-les à être modestes; inspirez-leur une idée humble de leurs propres moyens; enseignez-leur à estimer beaucoup l'intelligence et l'expérience des personnes âgées. Faites-leur remarquer leur propre inexpérience, afin qu'ils apprennent à veiller sur eux-mêmes, et

à être retenus dans leurs jugements. Parlez avec estime en leur présence des personnes qui le méritent; n'entrez jamais avec eux dans la recherche des faiblesses des autres. On ne saurait trop vanter la modestie, comme le plus précieux ornement de la jeunesse. »

§ VIII. — *L'entêtement, l'opiniâtreté.*

S'il était nécessaire de prouver que l'entêtement est un produit de l'égoïsme, il suffirait de faire remarquer que le meilleur remède à y opposer, c'est d'unir à un traitement doux et amical une forte dose de fermeté et de persévérance. Ainsi, d'une part, on provoque le sentiment d'affection filiale, sentiment qui finit par avoir la prépondérance sur l'égoïsme; et, d'autre part, on amène l'enfant à se bien pénétrer de cette certitude que par la force de sa propre volonté il n'obtient absolument rien, et que la condition première est toujours et en tout sa soumission. Il n'est personne qui, dans sa première enfance, n'ait montré de l'entêtement, seulement les uns en ont témoigné beaucoup plus que les autres; la différence provient du tempérament et de la toute première éducation.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que des enfants deviennent volontaires, mutins, entêtés, s'ils s'aperçoivent qu'à force de pleurs et de cris ils obtiennent tout ce qu'ils veulent, si tout le monde autour d'eux s'empresse, pour essuyer leurs larmes, de leur donner tout ce qu'ils demandent. Une fois que la force est venue en aide au caprice, et que l'enfant a une nouvelle arme pour satisfaire sa volonté, il est tout naturel que ses exigences s'accroissent, qu'il se montre de plus en plus intraitable.

Si l'on veut venir à bout de l'entêtement, il faut savoir opposer des refus convenables à des demandes intempestives, faire respecter ses ordres, imposer par un regard sévère, par quelques paroles calmes et fermes, empêcher ainsi l'orage de se former, et reprendre une physionomie souriante aussitôt que le nuage s'est dissipé. Habituellement ce traitement suffit : son effet est certain; mais lorsque plus tard le mal a pris de la consistance, et que, favorisé par le tempérament, il revêt le caractère de la bouderie, de la mutinerie, de la colère, de l'opiniâtreté,

évidemment il importe d'avoir recours à des remèdes plus actifs.

Le mieux est, en ce cas, de conserver un inaltérable sang-froid, de se maintenir dans le plus grand calme et de persister dans l'ordre donné ou dans la défense faite. On ne cédera pas à la mauvaise humeur; on ne se laissera attendrir ni par les pleurs, ni par les cris. Au besoin, on met l'importun tapageur à la porte, et on l'y laisse se lamenter ou tempêter à loisir. Si ces moyens restent encore sans effet, on déploie plus de sévérité, on prive le récalcitrant de mainte légère faveur, on lui interdit de rester avec ses parents, de manger à la même table, dans la même chambre; on le met au pain sec et à l'eau, en usant toutefois modérément de ce dernier moyen. A tout prix, il faut venir à bout de l'entêtement, il faut que l'enfant têtu cède et se soumette. En toute autre chose, on peut le laisser marcher librement et sans entraves; on peut favoriser le développement de son penchant à l'indépendance, mais jamais lorsqu'il semblera vouloir lutter directement contre la volonté de ses parents ou de ses instituteurs; ceux-ci, de leur côté, s'abstiendront de toute défense, de tout ordre déraisonnables.

Une fois que le petit rebelle rentrera dans le devoir et qu'il se disposera à obéir, les parents et les instituteurs se montreront tout disposés à oublier le passé, et ils accueilleront avec bonté, avec douceur, le coupable venu à résipiscence.

Toutefois, les moyens que nous venons d'indiquer ne peuvent être employés que pour lutter contre des manifestations accidentelles, des boutades d'entêtement, pour comprimer des accès isolés, des emportements passagers.

L'éducation ne doit point se contenter de cela, elle doit aller plus avant, elle doit détruire le mal et, en arrachant cette plante malfaisante, enlever avec soin jusqu'au dernier débris de ses racines vénéneuses, afin qu'elle disparaisse à jamais. A cet effet, il s'agit de semer et de cultiver dans l'âme le sentiment de l'obéissance, en habituant l'enfant à exécuter avec empressement tout ce qu'on exige de lui. Au lieu de recourir à la rudesse, à la dureté, qui engendrent l'aigreur, l'opiniâtreté, l'hypocrisie, on emploie les voies de la douceur, de l'affabilité, de la tendresse, et ainsi l'on parvient à détourner le courant fatal qui entraîne vers l'entêtement.

§ IX. — *L'ambition, l'orgueil, la présomption.*

L'enfant ambitieux tend vers une mauvaise direction et ne tarde point à devenir fier, orgueilleux, présomptueux et impérieux. Cette tendance funeste est surtout favorisée par les circonstances extérieures, telles qu'une haute naissance, un brillant entourage, ou d'autres priviléges de rang ou de fortune. Toutes ces distinctions fortifient le préjugé de l'enfant, et il se croit en droit de réclamer des préférences sur ses camarades. Hélas! sur le terrain où croissent l'orgueil et l'arrogance, on voit bientôt dépérir la moralité et la piété. Dès lors, plus de moyen d'action sur le cœur, plus de possibilité de chercher à l'ennoblir; car l'homme se persuade qu'il se suffit à lui-même; il ne s'imagine pas qu'il puisse avoir besoin d'autrui pour son perfectionnement et pour son bien-être. Son caractère s'endurcit insensiblement, les sentiments les plus nobles lui deviennent étrangers, et ses yeux se ferment à tout ce qui est grand et élevé : il n'y a pour lui rien de beau, rien de sublime que ce qui émane de lui-même. D'un autre côté, l'élément principal de la religion, c'est l'humilité, cette vertu modeste qui apprend à l'homme à se connaître, à s'apprécier dans sa défectuosité et sa misère, à implorer l'aide du divin Sauveur, à faire le bien sans relâche et à se soumettre aux volontés de la Providence. Et nous ne pouvons assez insister sur ce point : c'est un devoir pour les parents et pour les instituteurs d'élever les enfants dans cette humilité du cœur, source de tant de vertus.

D'ailleurs, la présomption n'est pas dans la nature de l'enfant; elle le jette hors de sa sphère, elle lui enlève la naïveté, l'innocence de son âge. L'enfance est l'âge de l'égalité parfaite, absolue; elle ne connaît ni rang, ni priviléges, ni dignité. Toute la différence, toute la supériorité qui existe entre le fils d'un prince et celui d'un ouvrier qui gagne son pain de chaque jour à la sueur de son front, c'est que le premier trouve dans sa position brillante la garantie d'une meilleure éducation. Nous n'en dirons pas davantage sur ce point. Chacun comprendra, de reste, la nécessité de ne tolérer chez l'enfant ni l'orgueil, ni l'arrogance, quelle que puisse être d'ailleurs sa position sociale. Le moyen le

plus sûr de prévenir ces défauts, c'est de joindre au développement des sentiments religieux et moraux, tel que nous venons de l'indiquer plus haut, des instructions propres à éveiller dans l'enfant un penchant vif et dominant qui le porte à coopérer au bien public; à le persuader que tout individu n'a de valeur qu'au milieu d'autres individus; et que, du moment où il s'isole, il n'est plus rien à la place qu'il occupe. Enfin, il faut placer devant cette tendance à l'ambition un but qu'elle ne puisse atteindre qu'avec de grands efforts, et qui soit digne de l'homme; alors elle poursuivra avec ardeur tout ce qui est noble, grand et bon.

§ X. — *L'esprit de domination.*

L'enfant, de sa nature, a une tendance manifeste pour dominer et pour commander; il se plaît beaucoup à se placer, dans la maison paternelle, au-dessus de ceux qu'il y voit obéir, et il aime à imiter ses parents, ses aînés qui distribuent les ordres nécessaires à la marche régulière des affaires du ménage. Il est bon de se mettre en garde contre de semblables velléités et de ne jamais souffrir que les enfants s'arrogent le droit de commander aux domestiques. Qu'ils sachent bien, au contraire, que ces derniers n'ont point d'ordres à recevoir d'eux. « Il ne sera pas facile d'accoutumer les enfants de qualité à cette conduite douce et charitable; car l'impatience et l'ardeur de la jeunesse, jointes à la fausse idée qu'on leur donne de leur naissance, leur fait regarder les domestiques à peu près comme des chevaux; on se croit d'une autre nature que les valets; on suppose qu'ils sont faits pour la commodité de leurs maîtres. Tâchez de montrer combien ces maximes sont contraires à la modestie pour soi, et à l'humanité pour le prochain. Faites entendre que les hommes ne sont point faits pour être servis; que c'est une erreur brutale de croire qu'il y ait des hommes nés pour flatter la paresse et l'orgueil des autres; que le service étant établi contre l'égalité naturelle des hommes, il faut l'adoucir autant qu'on le peut; que les maîtres qui sont mieux élevés que leurs valets, étant pleins de défauts, il ne faut pas s'attendre que les valets n'en aient point, eux qui ont manqué d'instruction et de bons exem-

ples ; qu'enfin si les valets se gâtent en servant mal, ce que l'on appelle d'ordinaire être bien servi gâte encore plus les maîtres ; car cette facilité de se satisfaire en tout ne fait qu'amollir l'âme, que la rendre ardente et passionnée pour les moindres commodités, enfin, que la livrer à ses désirs (1). » Dans les jeux, dans les causeries enfantines, il importe aussi de veiller à ce que les enfants de familles aisées ne prennent pas sans cesse le dessus, et n'exploitent pas à leur bon plaisir la bonne volonté des autres. Les enfants, en général, doivent être maintenus dans cette conviction, qu'ils ne sont encore absolument rien ; qu'ils se trouvent seulement placés tout à l'entrée d'une carrière dans laquelle ils ont la perspective de devenir quelque chose un jour, pourvu qu'ils emploient bien le temps de leur jeunesse.

Ils doivent sentir leur dépendance d'autrui ; ils doivent reconnaître combien les personnes plus âgées leur sont supérieures par leur expérience, leurs connaissances, et le mérite de leurs actions. Ils doivent apprendre que les biens héréditaires, les priviléges et les supériorités physiques sont des biens fortuits, et que, si la destinée l'avait voulu autrement, le premier venu en aurait pu être possesseur aussi bien qu'eux-mêmes. Là seulement l'enfant doit être appelé à montrer sa supériorité lorsqu'il s'agira d'éviter le mal, de repousser ce qui est mauvais ; alors on fera appel à cette supériorité, afin de diriger ses efforts vers un but plus noble, plus élevé.

Dans tout autre cas, il lui convient d'être modeste, de professer en toute circonstance un respect particulier pour la vieillesse (2), de vénérer l'expérience et d'honorer le mérite. La vieillesse a droit à la vénération de tous les cœurs bien nés. Il y a dans ce respect un tel charme de beauté morale, que ceux-là mêmes qui oublient de le mettre en pratique sont forcés de l'admirer dans les autres. La vieillesse est surtout respectable dans ceux qui supportèrent les dégoûts de notre enfance et de notre jeunesse, dans ceux qui contribuèrent de tout leur pouvoir à nous former l'esprit et le cœur. Dès que la vanité, l'orgueil et

---

(1) *Œuvres choisies de Fénelon, de l'Éducation des filles.*

(2) « Soyez respectueux envers les vieillards, afin qu'on se découvre devant vous lorsque le temps, qui fuit bien vite, aura blanchi vos cheveux, aujourd'hui si noirs et si épais. » (Timon.)

la présomption s'emparent d'un enfant, il n'y a point à hésiter un instant, il faut lui ouvrir les yeux, lui montrer dans leur nudité ses propres défectuosités, ses défauts, ses vices, les lui faire comprendre de la manière la plus claire, la plus sensible, sans toutefois aller jusqu'à l'avilir à ses propres yeux; on aura soin de lui faire comprendre que toute prérogative extérieure est chose sans valeur propre et certaine, et que le véritable mérite émane de la supériorité de l'esprit et du cœur.

Il faut s'y prendre à temps pour empêcher l'enfant de jeter sur ses camarades un regard dédaigneux; il faut le bien pénétrer de cette vérité que les pauvres, quoique non favorisés par la fortune, ont les mêmes droits que les riches à la félicité; que les sujets ont la même destination que les maîtres, la même espérance d'une vie éternelle.

Si parfois, dans un âge plus avancé, le mal s'était développé avec une certaine intensité et qu'il eût dégénéré déjà en un stupide orgueil, le meilleur remède à employer serait la plaisanterie, la raillerie. On se moquerait constamment des manières froides et hautaines de l'enfant; on ridiculiserait sa tenue roide et guindée; on lui ferait sentir combien ses habitudes rogues sont de mauvais goût; on emploierait la satire, sans pourtant aller jusqu'à l'amère dérision, qui pourrait provoquer une irritation nerveuse.

Par des exemples pris chez autrui, on lui démontrerait combien l'orgueil est odieux, insupportable; combien l'orgueilleux est repoussé, abandonné, détesté de tout le monde; comme chacun fuit son contact et au prix de quel isolement pénible il paye son ridicule orgueil.

§ XI. — *L'intérêt, l'avidité, l'avarice.*

Ces trois vices ont la même origine; tous trois proviennent de la même source : l'égoïsme. On peut les considérer comme des déviations vicieuses du penchant à posséder. C'est surtout à la campagne, où tout le monde, par des travaux pénibles, s'efforce d'arracher au sol ses produits, qu'il s'agit de s'opposer énergiquement au développement de ce vice. Il est un fait avéré, c'est qu'en général, les individus que leur position de

fortune, leur condition sociale contraint à certaines privations, se montrent hostiles à ceux qui, favorisés de la fortune, satisfont sans efforts leurs besoins et même leurs caprices. Ceux-ci, de leur côté, pour trouver un emploi à leurs loisirs, sont plus disposés à se créer des distractions et se laissent naturellement entraîner au goût de la dépense.

Revenons aux enfants. Souvent on les voit, dans leurs jeux, manifester des penchants intéressés, se refuser, par exemple, leurs jouets les uns aux autres. Un peu plus tard, à l'âge de l'adolescence, lorsque s'éveille le goût des plaisirs et des divertissements, ces dispositions s'affaiblissent; mais elles reparaissent plus prononcées à l'époque où il s'agit de réaliser des économies, afin de rétablir l'équilibre dans la situation financière, équilibre quelque peu détruit par le train de vie antérieur.

L'éducation doit employer des remèdes actifs contre ce penchant vicieux, car l'avidité est la source de bien des maux. La charité envers son prochain, le dévouement à l'humanité, tous les nobles sentiments qui nous portent à contribuer au bien-être de nos semblables, s'éteignent aussitôt dans le cœur qui s'ouvre à l'avidité.

« Chacun sait, dit Ambroise Rendu, combien est triste la vie de ceux qui se sont faits esclaves du plus grossier de tous les appétits, l'amour du boire et du manger. Chaque enfant a probablement vu trop souvent jusqu'où les excès de ce genre entraînent, pour avoir besoin d'autre preuve de cette vérité; et cependant, telle est la force de l'exemple, que ces scandales de tous les jours les conduisent eux-mêmes à contracter ce vice déplorable. Les maux de tout genre que l'intempérance produit en sont la suite si infaillible, qu'il n'y a guère de meilleure occasion de montrer comment, dans le plan de la divine Providence, la peine s'attache toujours à la mauvaise action, comme la conséquence s'attache au principe. On aura rendu aux enfants un service immense si on leur prouve que la liaison entre le bien et le bonheur, entre le mal et le malheur, loin d'être arbitrairement établie, est souvent même en ce monde un rapport constant et nécessaire. »

Cependant, il sera bon d'agir avec une excessive prudence,

afin de ne point détruire absolument le désir de posséder, en favorisant outre mesure le penchant à la dissipation.

Un moyen efficace de corriger ce défaut chez les enfants, c'est de répandre dans leurs jeunes âmes des germes d'affection, de sympathie; de les habituer à s'aimer entre eux, à ne pas trouver mauvais que leurs compagnons leur empruntent leurs jouets, les petits meubles qui leur appartiennent.

Si l'on remarque la moindre disposition à l'avidité, on prive le délinquant des objets mêmes qui lui appartiennent, et on lui fait comprendre que celui-là est indigne de posséder qui ne fait pas de ses biens un usage convenable.

Il est très-avantageux, d'ailleurs, de mettre les enfants en possession de certains objets, dont on leur abandonne la propriété absolue. Ce procédé est surtout efficace lorsqu'on leur fait acheter ces objets au prix de leur travail, lorsqu'on les leur propose comme récompense d'un labeur manuel, ou du zèle et de l'application à l'étude.

De temps à autre, on leur demande compte de l'état de ces objets, pour s'assurer s'ils sont convenablement soignés. L'enfant apprend ainsi l'utilité de l'ordre et de l'économie; il comprend ainsi la nécessité de s'abstenir de toute dépense inutile, si l'on veut imprimer à ses affaires une marche convenable.

Mais nous l'avons déjà dit : en voulant éviter un écueil, on pourrait tomber sur un autre plus dangereux. Il faut donc avoir soin, en détournant l'enfant de la prodigalité, de ne pas l'entraîner vers l'avarice. Tous les efforts doivent tendre à lui faire comprendre qu'il s'agit, non point de gagner afin d'accumuler, de posséder, de thésauriser, mais bien pour en faire un bon usage, pour secourir les malheureux et pour répandre des bienfaits.

Le moyen d'action le plus sûr est sans contredit l'instruction. Celui-là seul qui ignore l'existence de biens plus nobles que l'or, l'argent, que les fugitives satisfactions des sens, celui-là seul, disons-nous, peut se livrer à l'entraînement de l'avidité et devenir esclave de ce vice odieux.

§ XII. — *L'envie.*

Tandis que, chez un grand nombre d'enfants, l'envie paraît être un vice de naissance, chez d'autres, cette passion est provoquée par la mauvaise direction qu'on leur imprime. S'il est bon d'attirer l'attention des écoliers légers ou paresseux sur le mérite de certains de leurs compagnons de classe, il est imprudent, pernicieux même, de pousser ces comparaisons jusqu'à l'humiliation. Rien n'est plus propre à provoquer le sentiment de l'envie que les récompenses accordées publiquement à ceux qui se distinguent par leur savoir, surtout lorsque ces rémunérations sont décernées plutôt aux *dispositions naturelles*, qu'au travail et à l'application.

Pour affaiblir la tendance à l'envie, il s'agit, d'une part, de semer dans le cœur de l'enfant des germes de bienveillance, de sympathie, d'affection, de charité; d'autre part, d'y provoquer le goût pour le savoir, le zèle pour l'étude.

Le moyen le plus efficace, c'est de mettre l'envieux en contact avec d'autres enfants, de l'établir avec eux en communauté d'existence et d'étude. Si ce remède demeure inefficace, on use du système contraire; on éloigne l'envieux de la société de ses camarades, on le séquestre pour ainsi dire, et on lui fait sentir qu'avec de si odieux sentiments on n'est pas propre à vivre en société, et qu'on ne mérite en aucune façon de prendre part aux plaisirs et aux jouissances que la communauté procure. Faites bien comprendre aux enfants d'un caractère envieux les vérités renfermées dans les belles paroles suivantes :

« Ne dites pas, en vous comparant aux riches, que la Providence vous a fait naître dans une condition dure et misérable, que leur destin seul est digne d'envie, et que le vôtre est bien à plaindre. Pas tant que vous le croyez, mes enfants. La nature ne leur a pas donné deux bouches, ni deux estomacs, ni dix sens au lieu de cinq, non plus qu'à vous. Ils connaissent des ennuis, des alarmes, des insomnies, des langueurs, des remords, qui ne vous atteindront jamais. Si vos mets sont plus grossiers, l'appétit les assaisonne; si votre sommeil est court, il est profond; si vos travaux sont plus rudes, votre repos est plus doux;

si vos labeurs sont plus accablants, vos bras sont plus robustes; si vos plaisirs sont moins vifs, la satiété ne les émousse pas. De l'or dans sa bourse, un château, des valets, des équipages, des vins fins, une longue enfilée de bois, de vignes, de prairies et de terres, ne font pas qu'un grand soit plus heureux que le plus petit de ses voisins. Les titres, les armoiries, les honneurs, les décorations, les parures, ne sont que des signes de vanité et de convention, que l'homme ne tire pas de son propre fonds, et qui s'ôtent le soir, la plupart avec son habit, sans que son corps et son âme en jouissent. Il n'y a que vide et que dégoûts dans tous les plaisirs de la riche oisiveté. N'enviez donc point les brillantes mais trompeuses apparences d'une félicité qui n'existe pas, et souvenez-vous que le véritable bonheur dépend uniquement du *travail*, de la *science* et de la *vertu* (1). »

§ XIII. — *La méchanceté, la malice, la cruauté.*

La manifestation de tous ces vices dénote un caractère sauvage, farouche, profondément vicié. Pour que les enfants les aient contractés, il faut que de bien graves fautes aient été commises dans leur éducation. C'est l'effet pernicieux des mauvais exemples, contre lesquels les parents ni l'instituteur n'ont pas assez énergiquement lutté. Pour voir se développer les fruits amers de ces funestes penchants, il suffit en effet de laisser le champ libre à l'enfant entêté, de le dorloter, de le laisser grandir en toute liberté comme un sauvage, de fermer les yeux sur des actions dont tout homme de bien aurait honte, de ne point combattre l'envie ou l'orgueil.

D'un autre côté, on favorise, on provoque la méchanceté et la malice par un traitement déraisonnable, trop rigoureux, par une sévérité outrée; car, en chassant du cœur de l'homme opprimé tout sentiment noble et humain, une excessive sévérité l'irrite et l'exaspère. Par là, le caractère s'endurcit de plus en plus, l'enfant veut faire sentir à d'autres ce qu'il éprouve, ce qu'il est contraint de supporter; et s'il ne peut y parvenir ouvertement, il a recours à la malice et à la ruse. Remédier à ce

(1) Cormenin, *Entretiens de village*.

mal n'est pas chose facile. Le premier soin à prendre, ce sera d'éloigner l'adolescent de tout ce qui peut produire et entretenir de semblables dispositions.

Si le mal a été provoqué par une trop grande indulgence pour les défauts de l'enfant, on commencera par lui apprendre à obéir et à suivre dans sa manière de vivre un régime d'ordre et de régularité. Si au contraire ces mauvaises dispositions de caractère ont leur source dans un traitement trop sévère, trop rigoureux, il convient de recourir à la douceur. Dans ce cas-ci, plus qu'en tout autre, il s'agit de se concilier la confiance et l'attachement des enfants.

Dans le sein d'une famille où règnent la franchise, la cordialité, la gaieté, l'enfant méchant ne peut pas résister longtemps à l'influence salutaire de ces agents de son salut; son cœur s'ouvre de lui-même à leur bienfaisante action, et, sans s'en douter, il est entraîné vers les affections douces, si toutefois l'amour filial n'est pas absolument éteint en lui.

La règle principale, dont l'observation est recommandée par tous les pédagogues, est celle-ci : Aucune action commise par méchanceté ne doit être considérée comme insignifiante et traitée avec indifférence. On fera toujours comprendre à l'enfant qu'on établit une différence entre une action commise par légèreté ou par faiblesse et un acte qui provient de la méchanceté. En pareil cas, les parents et les instituteurs manifesteront hautement leur désapprobation; ils afficheront une sorte de dédain pour l'auteur de la méchanceté; ils montreront de la défiance à son égard, auront l'air de l'éviter, sans cependant le repousser et l'abandonner entièrement. Si alors il montre d'autres sentiments, si l'on remarque en lui des symptômes d'humanité, de franchise et de générosité, dès ce moment les éducateurs l'aborderont avec amabilité, avec affection, et s'empresseront de profiter de ces instants favorables pour lui adresser les exhortations convenables. L'homme est dès sa naissance disposé à imiter les actions des autres; il faut donc avec une attention constante écarter des jeunes gens l'aspect des mauvais traitements, des brutalités dont on accable trop souvent les animaux. Une mère doit éloigner avec soin ses enfants de la vue de ces scènes barbares que ramènent à chaque instant et surtout à la campagne, les besoins

de la vie et les approvisionnements du ménage. Que jamais ils n'assistent à la cruelle mort d'un malheureux porc; qu'ils ne voient point la fille de basse-cour enfoncer le couteau dans le cou d'un poulet ou d'un pigeon; qu'ils ne soient point témoins des cruautés qu'emploient les gardes-chasse pour dresser les chiens. Je proscrirais jusqu'à ces jeux méchants dans lesquels un enfant se repaît des tortures d'un pauvre insecte; j'irais jusqu'à leur interdire l'aspect de malheureux oiseaux, traités en véritables galériens et obligés à un travail continu pour puiser leur eau et charrier leur grain. Niemeyer dit, au sujet de la cruauté que les enfants sont enclins à montrer envers les animaux :

« Les enfants montrent aussi l'humanité de leurs sentiments, dans la manière dont ils traitent les animaux : on pourrait même dire, dans la manière dont ils agissent envers tous les êtres animés et inanimés. Les petits enfants paraissent, il est vrai, insensibles, et même cruels, envers les animaux, et avoir un penchant qui les porte plutôt à détruire qu'à conserver; mais ce n'est pas, en général, un mal aussi grand qu'on pourrait le penser : c'est un instinct d'activité, que ni la raison ni le sentiment ne dirigent encore. La sympathie pour des êtres d'une autre nature ne s'est pas encore éveillée, ou bien l'éducation et de mauvaises habitudes l'ont émoussée. Que les maîtres s'appliquent donc à cultiver avec soin ce sentiment. Ici encore l'exemple produira le plus grand effet. Ensuite il faut faire remarquer aux enfants que tous les êtres expriment le bien-être ou la douleur. Montrez-leur l'animal joyeux de se désaltérer à l'eau fraîche de la fontaine; la vie gaie et animée de l'oiseau, qui sillonne les espaces aériens; le papillon, qui voltige aux rayons brillants du soleil; le poisson, qui se berce dans le ruisseau limpide ou dans le lac azuré; la plante, l'arbre, le champ, qui semblent désirer la pluie; la campagne rajeunie après une ondée bienfaisante; le réveil enchanteur de toute la nature au matin d'un beau jour. »

§ XIV. — *Le mensonge.*

Avant de terminer ce qui concerne l'éducation morale, dont les lecteurs apprécient l'importance, il nous reste à parler d'un vice aussi grave que généralement répandu, — un vice

qui dégrade l'espèce humaine; nous voulons parler du *mensonge*. Elles sont innombrables les causes qui produisent ce détestable vice; la prudence et la perspicacité des hommes les plus capables n'ont pas toujours pu en prévenir la naissance et le développement.

Le mensonge est souvent le résultat de la peur lorsque l'enfant vit constamment sous la menace et la crainte des châtiments. Ceci prouve d'abord que les punitions ne sont guère propres à être employées contre le mensonge. Il faut bien distinguer l'origine, c'est-à-dire ce qui a donné lieu au mensonge, afin de pouvoir immédiatement employer un contre-poison. Le mensonge qui provient de l'habitude est difficile à extirper. Il est parfois le compagnon d'autres vices, d'inclinations pernicieuses, que l'on croit devoir cacher. C'est donc à ces dernières qu'il faut s'en prendre d'abord. Une fois que l'enfant n'aura plus rien qui lui pèse sur la conscience, il ne cherchera plus à feindre, et par conséquent une des principales causes du mensonge aura disparu.

Si l'enfant ment par habitude, sans intention de cacher ou de pallier l'une ou l'autre de ses actions, il ne sera pas difficile de s'en apercevoir, grâce aux nombreuses contradictions de ses propos. Une fois qu'il commence à prendre plus de précautions, à mettre plus de prudence dans ses paroles, c'est un premier pas vers la vérité. Une guérison radicale, complète, n'est possible qu'à condition de développer de plus en plus le sentiment moral, et de montrer jusqu'à quel point le menteur se rend méprisable aux yeux de tous les hommes bien pensants et raisonnables, et combien les liens les plus sacrés de la société se relâchent et se rompent par suite d'une méfiance mutuelle produite par l'habitude du mensonge. « *On imprimera dans l'âme de l'enfant cette grande pensée, que ce qui est caché aux hommes n'est pas caché à celui qui lit au fond des cœurs; on représentera le mensonge comme un outrage que l'on fait à Dieu, qui est la vérité même.* »

Dans les établissements publics, il faut même considérer le mensonge comme un délit auquel seront appliquées des punitions comme à une action abominable et que l'on ne peut tolérer à aucun prix. Il va de soi qu'ici encore, il faut agir avec connais-

sance de cause, en distinguant bien le mensonge débité de propos délibéré et celui qui ne doit son origine qu'à la peur ou à l'étourderie.

« Soyez prudents pour ne pas donner à vos élèves occasion de mentir. Lorsque vous soupçonnez qu'un enfant n'aimera pas à avouer telle chose, ne vous en informez pas, à moins que la connaissance ne vous en soit nécessaire pour pouvoir bien diriger l'enfant ou pour toute autre cause importante. En négligeant cet avis, on donne souvent occasion de mentir. Vous est-il indispensable de savoir ce qu'il vous semble que tel enfant n'aimerait pas de dire, faites attention si, dans le cas où il mentirait, vous pourriez le convaincre de mensonge : vous pourrez en ce cas vous en informer, vous gardant cependant bien de le questionner avec un ton et des gestes qui feraient craindre à l'enfant un châtiment, s'il venait à avouer la vérité. Dans ces questions, vous ne devez pas entrer, pour ainsi dire, brusquement à la porte de sa maison, c'est-à-dire ne pas apostropher tout de suite rudement cet enfant, en lui disant : As-tu fait cela ? Mais vous devez le préparer à l'aveu de sa faute en lui témoignant de l'affection, souvent aussi en lui mettant devant les yeux les suites funestes du mensonge. Une voix et une mine menaçantes en questionnant, de même que des questions non préparées, donnent souvent lieu à un mensonge, lequel n'est pas d'abord entièrement délibéré, mais qui en entraîne à sa suite une foule de délibérés pour voiler ceux qui ne le sont pas.

» Les lèvres menteuses sont en abomination au Seigneur (1). »

(1) Overberg.

ÉDUCATION RELIGIEUSE.

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

L'idée la plus sublime que l'homme conçoive, c'est celle de *Dieu;* elle est sa félicité, son salut. Pour se rendre digne de cette félicité, il faut que son esprit s'élève au-dessus de ce qui est mondain, matériel, pour puiser à la source de toute lumière et de toute vérité; il doit comprendre, sentir le rapport qu'il y a entre lui et le Créateur; il faut enfin qu'il ait Dieu dans le cœur.

S'il n'est pénétré, imbu de cette idée sublime, le but de l'humanité est manqué; car quiconque veut parvenir à Dieu doit croire, fermement croire, c'est-à-dire être intimement convaincu que Dieu existe, qu'il est un juge sévère pour celui qui aura transgressé ses lois, un rémunérateur pour celui qui marche dans la voie qu'il lui a tracée. Mais on ne vient à Dieu qu'à condition de penser et d'agir dans ses voies et de s'efforcer autant que possible de devenir parfait pour se rapporter à Dieu, la source de toute perfection. L'éducation, considérée comme une institution propre à diriger l'homme vers sa plus noble destination, ne peut regarder son travail comme achevé que lorsqu'elle a conduit ses élèves à Dieu, en d'autres termes, lorsqu'elle aura inculqué à la jeunesse des principes dont la mise en pratique la rapprochera de plus en plus de Dieu. Il ne suffit pas à l'homme d'avoir développé au plus haut degré ses facultés physiques et intellectuelles, son éducation n'est complète que lorsqu'on a cultivé convenablement sa volonté, la base de sa manière de penser et d'agir.

L'éducation physique et intellectuelle, c'est-à-dire l'éducation du corps et de l'esprit, ne doit donc être envisagée que comme une préparation à l'éducation du cœur, ce qui est bien plus important. Cette dernière est le couronnement de l'œuvre; les deux autres ne sont que les conditions extérieures. Le corps ne doit être que l'instrument de l'esprit; et la faculté de penser, le flambeau qui éclaire le vrai chemin de la vie.

L'absence totale des principes de la religion dans l'éducation est donc le plus grand danger. — Comment voulez-vous que vos efforts pour élever convenablement les enfants soient couronnés de quelque succès, si vos élèves ne vous entendent leur parler de Dieu, des devoirs religieux; si vous appréciez les hommes d'après le rang ou la fortune; si, pour être admis dans vos cercles, il suffit d'appartenir à la haute société; si vous vous oubliez au point de mépriser les serviteurs de l'Église et les cérémonies du culte; si vous exercez à leurs dépens la verve de votre esprit; si, devant vos enfants, vous dites que la fréquentation de l'Église est bonne seulement pour le peuple, pour la masse ignorante? Dites-moi, maîtres et parents, dans de semblables circonstances et lorsque votre enfant ne découvre pas dans la maison paternelle le moindre symptôme de piété, d'amour de Dieu, comment pouvez-vous espérer que son âme s'ouvrira à la voix de la religion?

Il faut à la jeunesse des appuis autrement solides pour marcher dans le monde que ce prétendu *bon ton,* que ces soi-disant bonnes manières; il lui faut une conviction solide des vérités de la religion; sans une éducation essentiellement religieuse, on n'aura jamais la force nécessaire pour supporter les misères de la vie et pour traverser les sentiers périlleux où le seul guide assuré de l'homme est le flambeau de la religion.

Essayons maintenant d'indiquer d'abord par quelques considérations, *quelques avis généraux,* les moyens de remédier aux vices d'une éducation qui n'est pas essentiellement religieuse avant de communiquer au lecteur d'autres préceptes, plus positifs, plus détaillés et entièrement conformes aux principes de notre religion catholique.

Aussitôt que la raison et le jugement commencent à s'éveiller, et que l'enfant manifeste le désir de connaître le motif de

ses actions, il est temps de s'en occuper et de lui parler, avant tout, de son Père céleste, de Dieu qui a créé tout ce qui existe, qui aime tous les enfants, tous les hommes bons et sages; qui récompensera un jour les bons et qui punira les méchants; ce Dieu à qui rien n'est impossible, qui voit tout, qui entend tout et qui sait tout.

Voilà la doctrine élémentaire pour le petit enfant. Au fur et à mesure qu'il avance en âge, vous avez recours à d'autres préceptes (*voir* le chapitre suivant). Et vous surtout, vous, mères, qui vivez entièrement pour vos enfants, c'est vous qui êtes appelées à leur donner la première nourriture spirituelle, de même qu'ils reçoivent de vous leur nourriture corporelle; c'est à vous de leur inculquer l'amour et la confiance en Dieu, de leur apprendre à marcher dans la voie qui conduit vers lui; de leur faire connaître un ami qui ne les abandonne jamais, qui est leur consolation dans toutes les circonstances de la vie et qui leur inspire la foi, l'espérance et la charité.

Dans un ménage où la mère se plaît à donner à ses enfants les premières notions religieuses, on peut supposer qu'il règne en général un esprit religieux. Cet esprit se manifeste de différentes manières, par des exercices pieux, tels que la prière du matin et du soir, avant et après les repas, l'assistance régulière aux offices, etc., etc.; ensuite dans cette famille on n'entendra ni propos inconvenants, ni blasphèmes, ni protestations continuelles contre les vues cachées de la Providence; car ce n'est pas ainsi que se manifeste le véritable sentiment de religion. L'homme qui est pénétré de ce sentiment reçoit ses malheurs comme des épreuves de la Providence, et les accepte avec une pleine et entière confiance dans cette Providence, avec reconnaissance envers Celui qui dirige et qui détermine les destinées de l'homme. Cette manière de considérer l'existence et les événements de la vie du point de vue de la religion est évidemment d'une haute importance pour les enfants.

Dans une famille où règne l'esprit religieux, les parents prennent habituellement part aux offices; ce dernier point offre le meilleur moyen de recueillement au milieu des distractions du monde qui absorbent l'esprit, et détournent l'homme de toute réflexion sérieuse sur la vie. Malheureusement on voit trop sou-

vent des pères de famille qui, par leur position sociale, exercent une grande influence sur les masses, se faire un point d'honneur de ne pas aller à l'église, et s'oublier même au point d'afficher cette opinion en présence de leurs enfants. C'est cependant là un fait bien déplorable, bien inconvenant, bien nuisible. En agissant ainsi, on trompe ces pauvres enfants, on les prive des plus douces consolations, car par cet exemple funeste on arrache à leurs âmes tout ce qui les dispose à écouter la parole de Dieu, à entendre les vérités divines, à assister à la sainte messe ; on leur imprime cette malheureuse direction de consacrer leurs efforts aux choses qui promettent des succès dans le monde, et de négliger le plus important, ce qui concerne la vie éternelle. La négligence que ces parents mettent dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux, et la légèreté avec laquelle ils traitent les exercices du culte, prouvent une ignorance absolue des besoins de leurs enfants et une absence complète d'idées exactes sur la direction à leur donner. Bien que l'enfant en bas âge ne comprenne pas encore la valeur de ces exercices, bien que ses idées à ce sujet soient vagues et incertaines, bien que ses connaissances soient encore de pure forme, elles laissent néanmoins en lui une impression plus ou moins profonde, et le disposeront à diriger ses vues vers Dieu qui est son Père et le Père invisible de tous les hommes. De même que le mauvais exemple des parents et des instituteurs en matière de religion porte ses fruits inévitables, l'enfant devenu indépendant agira comme son père, comme son maître, et, comme eux, se montrera à l'église le plus rarement possible ; de même aussi les enfants appartenant à une famille religieuse, confiés aux soins d'un instituteur pieux, braveront toutes les influences qui voudraient les empêcher de rester fidèles à leurs principes de religion et de morale, principes qui leur ont été inculqués par la parole et l'exemple des personnes qui se sont occupées de son éducation.

Nous en avons la ferme conviction, si l'on suit les avis que nous venons de donner et ceux que nous traçons à la suite du paragraphe relatif à l'éducation religieuse, on créera dans l'âme de l'enfant une conviction inébranlable au sujet des vérités de la religion, on lui ménagera un phare protecteur pour éclairer les événements de sa vie, il aura la religion comme guide, comme

consolation et comme juge. Nous terminons ces réflexions par la citation d'un passage admirable des *Conférences sur la religion*, par Mgr. Frayssinous.

« Pour faire sentir de plus en plus la nécessité de la religion, voyez quel est le grand but de la première éducation : c'est de travailler pour l'avenir, de préparer, de former dans l'enfant l'homme fait, de le prémunir contre les dangers qui doivent menacer un jour son inexpérience et sa légèreté. Suivez la jeunesse sortant des écoles publiques pour ne plus y rentrer : là commence pour elle une nouvelle éducation; un monde corrompu s'en empare; c'est maintenant le règne des séductions, des maximes commodes et perverses, de la liberté de tout dire et de tout faire loin des regards d'une surveillance importune. Au milieu de tant de périls, que pourront, pour en sauver la jeunesse, quelques préceptes de morale humaine? Alors, si, par les croyances réprimantes de la religion, on n'a pas fortifié les jeunes cœurs contre les attaques du vice; si, par de saintes habitudes, on n'a pas préparé l'ancre salutaire pour l'époque des passions orageuses, le naufrage n'est-il pas inévitable? Sans doute la religion n'est pas une barrière insurmontable à la fougue des passions; mais elle est du moins la plus puissante de toutes. Une fois qu'elle a établi son empire dans le cœur d'un jeune homme, il faut que celui-ci en combatte longtemps les impressions secrètes, avant de s'abandonner au vice; même lorsqu'elle paraît étouffée, elle est encore vivante dans le fond du cœur; elle y pousse de temps en temps des cris qui éveillent le coupable, et finissent bien souvent par le ramener à la vertu. Mais lancer la jeunesse au milieu du monde sans principes religieux, c'est lancer un vaisseau au milieu des tempêtes sans gouvernail et sans pilote. Éclairé par l'expérience, et guéri, du moins en partie, de ses paradoxes, Jean-Jacques a dit quelque part : « J'avais cru qu'on » pouvait être vertueux sans religion, mais je suis bien détrompé » de cette erreur. »

» Travailler à rendre le peuple plus éclairé, sans travailler à le rendre plus religieux, c'est tomber dans une des plus grandes fautes que l'on puisse commettre pour le malheur de la société; alors, au lieu de placer avec précaution des flambeaux de distance en distance pour éclairer dans les ténèbres, on allume

au hasard des torches qui peuvent causer un vaste incendie.

» Mais, si l'on veut que l'éducation soit religieuse, il importe que les maîtres soient religieux. Et, en effet, en quoi ferons-nous consister la religion dont il s'agit de pénétrer l'enfance? Est-ce dans quelques dehors, quelques connaissances stériles et vagues? — Non, sans doute, mais dans des croyances arrêtées, dans des habitudes contractées, dans des pratiques salutaires fidèlement observées, dans le respect des lois saintes de l'Évangile, dans la soumission à l'autorité de ceux qui sont préposés à son divin enseignement. Sans croyance, on retombe dans des opinions incertaines qui n'ont presque aucun empire sur les sentiments et la conduite; sans habitudes, la religion n'aura fait qu'effleurer l'âme, et ne tardera pas à s'évanouir; sans pratiques, elle se perd dans quelques idées vagues de spiritualité; sans l'observance des préceptes évangéliques, ce serait une piété fausse; sans la soumission à l'autorité, elle fléchirait aisément au gré des passions et des caprices de chacun.

» Or cet ensemble de choses, qui fait sur l'enfance des impressions vives et durables, qui rend l'éducation vraiment religieuse, ne l'attendez que des soins, des leçons et des exemples de maîtres sincèrement religieux. Tout instituteur, soit privé, soit public, chargé de l'éducation de l'enfance, qui ne met pas la religion avant tout, et trouve trop longs les courts moments qu'on lui donne, trompe les espérances des familles, est indigne de l'honorable profession qu'il exerce, et semble ne voir qu'un métier dans ce qui devrait être à ses yeux une espèce de sacerdoce (1). »

Nous allons nous occuper, d'abord, de la solution de la question suivante :

Qu'est-ce que l'éducation doit faire pour le développement religieux de l'enfant?

---

(1) Mgr. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, *Défense du christianisme ou Conférences sur la religion.*

CHAPITRE II.

LA FOI, L'ESPÉRANCE ET LA CHARITÉ.

La foi, l'espérance et la charité, — ces trois vertus sublimes, envoyées pour notre bonheur du haut du ciel, l'une pour porter le flambeau devant l'homme, pauvre pèlerin sur cette terre; la seconde, pour lui mettre à la main le bâton tutélaire qui doit assurer ses pas chancelants, et la dernière, enfin, pour accélérer sa marche vers la céleste patrie, — ces trois vertus ne pénètrent que dans un cœur vraiment pieux, où, par leur seule présence, elles purifient soudain l'âme et la parfument de religion.

Quant à nous, instituteurs, notre unique moyen d'évoquer ces saintes vertus, c'est de faire naître chez nos pupilles le sentiment religieux; car celui-là seul qui est de Dieu entend la parole de Dieu, et heureux celui qui l'écoute, et agit conformément à cette parole! Le sentiment religieux, dans son origine, est intimement uni au sentiment filial, à l'attachement à nos parents, aux auteurs de nos jours, ou à ceux qui les remplacent. L'éducation religieuse doit donc nécessairement être basée sur le développement de l'amour, de la confiance, de la reconnaissance, de l'obéissance de l'enfant envers ses parents et ses instituteurs; ou mieux encore ces sentiments sont le point de départ de l'éducation religieuse.

Nous avons suffisamment démontré, dans ce qui précède, de quelle manière ces sentiments se manifestent et ce qu'il faut observer par rapport à ces qualités du cœur; il nous reste à dire ici ce que l'éducation doit faire pour transformer ces penchants en sentiments de religion proprement dite.

S'il est facile de développer, de perfectionner et d'entretenir l'affection filiale, il est aussi facile de la diriger de bonne heure vers Dieu. Voici quelques préceptes à suivre pour y parvenir :

a. Réunir toute la famille dans des exercices religieux auxquels l'enfant assiste d'abord sans se rendre compte de la signification de cette attitude respectueuse, de ces paroles graves, de ce regard porté vers le ciel.

b. Diriger l'attention de l'enfant, à mesure qu'il acquiert de la raison, sur les phénomènes de la nature et sur les événements de la vie domestique propres à impressionner son jeune cœur.

c. Invoquer le nom du Seigneur en toute circonstance heureuse pour l'enfant. Les fêtes de famille, la fête patronale du père, de la mère ou de l'enfant lui-même; le jour de l'an, le jour d'une première communion, etc., serviront d'occasion pour conduire l'enfant à Dieu.

d. Observer la bonne habitude, malheureusement souvent négligée de nos jours, de réciter une prière le matin et le soir, avant et après les repas, avant et après la classe. Cette prière ne peut qu'exercer la plus salutaire influence sur le développement des dispositions religieuses. Il y a dans la prière une force extraordinaire : elle donne à l'âme un saint élan; elle fait sentir à l'homme sa nature haute et indestructible en même temps que sa faiblesse et sa dépendance de la grâce divine; elle rend le cœur joyeux et serein; elle resserre le lien qui attache l'homme à l'Être parfait.

e. Conduire les petits enfants à l'église, où l'immensité du vaisseau, le silence solennel, les méditations des fidèles, le chant et la prière, les cérémonies du culte, où tout enfin concourt à imposer à l'âme, à l'élever à l'Éternel, à la remplir de respect et de vénération. « Si l'éducateur entretient cette disposition du cœur, il n'aura pas besoin de contraindre beaucoup et longtemps les enfants, pour leur faire joindre les mains et les habituer à s'agenouiller, à s'incliner et à observer les autres cérémonies usitées parmi les chrétiens. Là où le cœur et l'esprit s'inclinent, là aussi le corps s'incline spontanément. Sans cette disposition intérieure, tous les efforts sont inutiles, ou bien il n'en résulte qu'une dévotion hypocrite (1). »

f. Faire naître le goût pour les beautés de la nature, car les cieux racontent la gloire de Dieu. L'enfant qui s'attache à la contemplation de la nature acquiert promptement la notion de l'Être suprême; ses réflexions deviennent des méditations pieuses, son cœur s'épanouit et sa bouche bégaye les louanges

---

(1) Engling et Parizel.

de l'Auteur de toutes choses. Il faut donc souvent conduire l'enfant dans ce magnifique temple de la Divinité, et l'habituer à la contemplation. Il y trouvera Dieu et dirigera son cœur vers lui.

« Le monde extérieur est aussi une révélation de la Divinité, révélation muette, mais claire pour l'esprit, ravissante pour le cœur. Habitué dès l'enfance à entendre cette voix si grande, si majestueuse, l'homme ne s'élèvera plus à Dieu seulement dans quelques rares moments de dévotion et de recueillement; partout il le verra, partout il reconnaîtra la présence et l'action divines. Tant de phénomènes qui inspirent souvent une terreur superstitieuse ne feront plus qu'échauffer dans son âme les sentiments de l'amour, de la reconnaissance, du respect et de l'obéissance envers son Créateur. La jouissance des biens d'ici-bas sera vivifiée, purifiée, sanctifiée par le souvenir de celui qui prend soin de tout ce qui existe. »

Il est deux manières de trouver Dieu : en nous-mêmes et hors de nous, intérieurement et extérieurement. Nous avons dit comment on peut trouver Dieu en dehors de nous-mêmes, il nous reste à déterminer comment il faut faire pour amener l'enfant à découvrir Dieu dans son intérieur. L'instruction y est nécessairement pour une large part; cependant, des moyens très-efficaces sont réservés à l'éducation. « Ceux, dit l'Évangile, qui ont le cœur pur, verront Dieu. » Tâchez donc de conserver à vos enfants et à vos élèves la pureté du cœur, et soyez sans inquiétude pour le reste. Déracinez à temps l'orgueil, le mensonge, l'avarice, l'hypocrisie, l'envie, la colère, la vengeance. Faites naître et entretenez la bonté, la sincérité, la douceur, la franchise, la charité, la compassion, l'activité et le courage ! Tâchez d'être aux yeux de vos pupilles ce que vous voulez que ceux-ci deviennent un jour. Surveillez-les et préservez-les de toute mauvaise compagnie. Préservez-les surtout de l'oisiveté et de l'ennui. Votre lumière les éclairera et ils verront Dieu dans leur intérieur. N'oubliez jamais, pères et mères, que Dieu vous dit comme la fille de Pharaon à la mère du jeune Moïse qu'elle avait sauvé du fleuve et adopté pour son fils : « Recevez de mes mains cet enfant que j'ai sauvé du naufrage universel du genre humain, par l'eau salutaire de la rédemption ; gardez fidèlement ce dépôt; je le confie de préférence à vos soins, parce que je ne

connais point, dans la nature, de tendresse égale à celle d'un père et d'une mère; élevez-le dans des sentiments dignes de moi : nourrissez-le du lait de ma doctrine et du pain de ma parole, et je vous donnerai votre récompense. » Et cette récompense n'est autre que le don et l'éternelle possession de lui-même.

§ Ier. — *La foi.*

Voir ainsi Dieu intérieurement et être convaincu de son existence, sans l'apercevoir avec les yeux du corps et sans pouvoir le comprendre avec l'esprit, s'appelle *croire à Dieu.*

Il est facile de concevoir qu'on ne peut parvenir d'aucune autre manière à avoir la conviction de l'existence de Dieu; toute autre démonstration, toute preuve, toute argumentation et tout raisonnement, pour prouver cette existence, sont inutiles et superflus. « Pour trouver Dieu dans la nature, il faut l'avoir déjà trouvé dans soi-même. » C'est le cas de dire : Ce qui n'est pas dans l'homme, n'y pénètre pas. Il est absurde de vouloir démontrer qu'il fait jour à celui qui voit le soleil briller au-dessus de sa tête; et pour un aveugle, cette démonstration, toute claire qu'elle est, restera inintelligible.

La foi, c'est la lumière au moyen de laquelle l'homme est capable de résoudre les énigmes du temps et de l'éternité. A l'aide de cette lumière, il connaît le rapport qu'il y a entre ces deux choses; à l'aide de cette lumière, il connaît sa destination, sa dignité, sa valeur, ainsi que la valeur de toutes les créatures en dehors de lui.

Sans cette lumière, il n'y a pas de vertu, point de salut, point de consolation ici-bas. Plus cette lumière est vive dans l'homme, c'est-à-dire, plus sa foi est grande, plus il s'ennoblit, plus il s'éclaire, plus intimement il se lie à Dieu, et plus par ce contact intime il acquiert de perfection et de puissance. Comme dit l'Évangile, « quiconque a la foi peut dire à cette montagne : Levez-vous, et elle se lèvera. »

« La foi, c'est dans l'homme l'acte le plus profond et le plus grand de la conscience. Quand il croit, l'homme fait acte de souveraineté, puisqu'il supplée par la puissance de sa volonté, que

la grâce fortifie, à ce qui manque à son intelligence, donnant son assentiment à des choses qu'il ne comprend pas, et gardant sa liberté en présence de Dieu, et jusque sous l'impression de sa grâce toute-puissante; car il y a cette différence entre la science et la foi, que celle-ci laisse l'homme libre, tandis que l'évidence produite par la première impose à l'esprit une nécessité. Celui qui sait est convaincu, c'est-à-dire vaincu. Celui qui croit, croit parce qu'il le veut, et aussi longtemps qu'il le veut; la lumière de la vérité l'éclaire, mais ne l'éblouit pas. C'est pour cela que les hommes de foi sont des hommes si puissants de volonté. L'habitude de la foi développe en eux cette précieuse faculté en l'exerçant sans cesse, parce que, pour ne point cesser de croire, il faut continuer de vouloir.

» La foi est comme un instrument donné aux yeux de notre esprit pour en aider la faiblesse, et à l'aide duquel il peut apercevoir, dans le firmament de la vérité, ces étoiles que la distance soustrait à nos regards, quoiqu'elles soient bien plus grandes et bien plus brillantes que ces pâles planètes qui luisent plus près de nous.

» La foi, c'est le télescope de l'intelligence; le doute en est comme le microscope. La foi rapproche les objets; le doute les grossit et exagère les difficultés (1). »

§ II. — *Moyens de faire naître et de fortifier la foi.*

L'impureté du cœur est, pour ainsi dire, une atmosphère empoisonnée, un air vicié dans lequel s'éteint la lumière de notre foi. Voilà ce qui peut faire comprendre que l'homme égaré voudrait se persuader et se dire : « Il n'y a ni Dieu, ni jugement, ni vie éternelle ! » Il hait la lumière, parce que ses actions sont mauvaises, et il craint de se montrer en plein jour et de paraître à découvert. Celui qui fait le bien, au contraire, aime et appelle la lumière. Toutes ses actions, il les met en plein jour, car il les a faites en vue de Dieu. Donc, pour faire naître la foi dans le cœur des enfants, notre premier devoir est de veiller à ce que la lumière qui y brille ne s'altère, ne s'obscurcisse, ne s'éteigne

(1) Charles Sainte-Foi.

point ; en second lieu, il s'agit de lui fournir la nourriture, l'aliment nécessaire pour la fortifier et l'accroître.

Quant au premier de ces deux points, nous avons déjà donné les conseils et les avis suffisants ; quant au second, nous allons entrer dans quelques détails.

La plante ne tire pas uniquement sa nourriture du sol dans lequel elle enfonce ses racines, mais aussi de l'atmosphère dans laquelle elle étend ses rameaux. Il en est de même de l'homme relativement à la foi. Quoiqu'il reçoive de Dieu qui l'a créé sa nourriture principale pour la vie intérieure, tout ce qui l'entoure, et surtout ses semblables au milieu desquels il vit et se développe, tout contribue à alimenter cette vie intérieure.

L'enfant doit donc, avant tout, croire fermement à ses parents et à ses instituteurs, pour arriver ensuite à croire fermement à Dieu. Ce que les parents font pour l'enfant, nul autre ne le fait pour lui ; ce sont eux qui, avant tout autre, sont à ses yeux toute bonté, toute raison, toute force, toute prévoyance et toute expérience. Pendant longtemps, il ne connaît rien de plus grand, de plus beau, de plus élevé ; et sa faiblesse s'appuie contre leur force, de même que la tendre plante grimpante cherche un appui autour duquel elle s'enlace pour s'élever et pour fleurir. Cette confiance absolue de l'enfant dans ses parents, c'est sa foi en eux, sa foi sans raisonnement, sans calcul, qui se développe en même temps que son intelligence se perfectionne, dont il se rendra bientôt compte, et qui restera inaltérable aussi longtemps qu'il n'aura rien découvert en eux de nature à altérer ce sentiment de complet abandon. Aussi, ne laissera-t-on pas s'écouler cette période où les parents sont *tout* aux yeux de leurs enfants, sans avoir dirigé les yeux de ces derniers vers l'Être infiniment parfait, tout-puissant, saint et infiniment bon, sur le Père céleste, père de tous, auquel l'enfant puisse s'abandonner entièrement, et auprès duquel il trouvera, durant toute sa vie, la même consolation qu'il a trouvée depuis le commencement de son existence.

Dans un des précédents chapitres de cet ouvrage, nous avons suffisamment démontré l'influence qu'exerce l'exemple des éducateurs sur la croyance des enfants. Cet exemple est un moyen efficace, préférable aux paroles les plus éloquentes, pour

faire naître dans l'âme de l'enfant des sentiments religieux; ce sont leurs actions qui impriment profondément dans son jeune cœur cette vérité : *Il y a un œil qui voit tout ! il y a une oreille qui entend tout ! il y une puissance qui protége tout ! il y a une main d'où vient toute bénédiction !*

Voilà l'éducation religieuse et morale de nos ancêtres, de cette époque où il existait fort peu d'écoles, et où l'on n'était pas aussi généralement avancé dans les sciences, mais où régnaient la probité, la simplicité des mœurs et la vertu.

Hélas ! faut-il le dire ? cette méthode était peut-être préférable à celle qui est en vogue aujourd'hui, et qui consiste à vouloir provoquer la foi religieuse par des combinaisons savantes, à force de démonstrations, de dissertations et de thèses basées sur des règles systématiquement coordonnées et méthodiquement appliquées. Il est temps, plus que temps, de chercher comme autrefois le salut *plutôt dans la pratique que dans la théorie.*

Comme chrétiens catholiques, nous avons à notre disposition des moyens tout particuliers pour faire naître dans la jeunesse la foi pieuse et pour la fortifier.

Celui qui dans son Évangile nous invite si énergiquement à venir à lui, en nous affirmant qu'il est la lumière du monde, et que tous ceux qui croient en lui auront la lumière éternelle; ce divin fondateur de notre religion nous ordonne de conduire à lui les enfants afin qu'il les bénisse.

Nous conduisons la jeunesse à Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'ami des enfants :

1. En les introduisant dans son Église par la régénération de l'eau baptismale et du Saint-Esprit.

2. En leur proposant comme modèle à imiter Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Ce n'est pas qu'il faille à tout moment comparer les sentiments et les actions de l'enfant avec la vie de Jésus-Christ : cette comparaison deviendrait fatigante et indiscrète; mais il faut accoutumer les enfants à regarder la vie de Jésus-Christ comme notre exemple, et sa parole comme notre loi. Choisissez parmi ses discours et parmi ses actions ce qui est le plus proportionné à l'enfant. S'il s'impatiente de souffrir quelque incommodité,

rappelez-lui le souvenir de Jésus-Christ sur la croix. S'il ne peut se résoudre à quelque travail rebutant, montrez-lui Jésus-Christ travaillant jusqu'à trente ans dans une boutique. S'il veut être loué et estimé, parlez-lui des opprobres dont le Sauveur s'est rassasié. S'il ne peut s'accorder avec les gens qui l'environnent, faites-lui considérer Jésus-Christ conversant avec les pécheurs et avec les hypocrites les plus abominables. S'il témoigne quelque ressentiment, hâtez-vous de lui représenter Jésus-Christ mourant sur la croix pour ceux mêmes qui le faisaient mourir. S'il se laisse emporter à une joie immodeste, peignez-lui la douceur et la modestie de Jésus-Christ, dont toute la vie a été si grave et si sérieuse. Enfin faites qu'il se représente souvent ce que Jésus-Christ penserait, et ce qu'il dirait de nos conversations, de nos amusements et de nos occupations les plus sérieuses, s'il était encore visible au milieu de nous (1). »

3. En leur faisant bien connaître la parole de Jésus-Christ et *les doctrines de l'Église catholique;* en les persuadant des vérités chrétiennes, sans leur donner des sujets de doute.

4. Il faut, sans les presser, diriger doucement le premier usage de leur raison vers la connaissance de Dieu;

5. Faire sentir combien l'honneur, la bonne conscience et la religion sont au-dessus des plaisirs grossiers;

6. Faire mépriser, par l'exemple de tant de martyrs, et d'autres premiers chrétiens de toute condition et de tout âge, ce qui appartient au corps, à la vie matérielle;

7. Leur peindre la gloire céleste telle que saint Jean nous la représente : les larmes de tout œil essuyées, plus de mort, plus de douleurs ni de cris; les gémissements s'enfuiront, les maux seront passés; une joie éternelle sera sur la tête des bienheureux comme les eaux sont sur la tête d'un homme abîmé au fond de la mer; leur montrer cette glorieuse Jérusalem dont Dieu sera lui-même le soleil, pour y former des jours sans fin; un fleuve de paix, un torrent de délices, une fontaine de vie l'arrosera; tout y sera or, perles et pierreries;

8. En concluant que nous ne sommes ici-bas que comme des voyageurs dans une hôtellerie ou sous une tente; que le corps va

(1) Fénelon.

périr ; qu'on ne peut retarder que de peu d'années sa corruption ; mais que l'âme s'envolera dans cette céleste patrie si elle doit vivre à jamais de la vie de Dieu.

9. Pour faire mieux entendre les mystères, les actions et les maximes de Jésus-Christ, il faut disposer nos jeunes gens à lire les enseignements divins. Il faudrait donc les préparer de bonne heure à lire l'Évangile, comme on les prépare à recevoir, par la communion, la chair de Jésus-Christ ; il faudrait poser comme le principal fondement, l'autorité de l'Église, épouse du Fils de Dieu et mère de tous les fidèles : c'est elle qu'il faut écouter, parce que le Saint-Esprit l'éclaire pour nous expliquer les Écritures : on ne peut aller que par elle à Jésus-Christ.

10. Inspirons-leur cette sagesse sobre et tempérée que saint Paul recommande ; prévenons-les d'une horreur salutaire pour toute singularité en matière de religion ; proposons-leur cette perfection céleste, cette merveilleuse discipline qui régnait parmi les premiers chrétiens ; faisons-les soupirer après cette pureté évangélique ; mais éloignons avec un soin extrême toutes les pensées de critique présomptueuse et de réformation indiscrète.

11. Montrons-leur les promesses qui sont faites à l'Église et l'autorité qui lui est donnée dans l'Évangile, la suite de tous les siècles où cette Église a conservé, parmi tant d'attaques et de révolutions, la succession non interrompue des pasteurs et l'uniformité de la doctrine, qui font l'accomplissement manifeste des promesses divines.

12. En posant le fondement de l'humilité, de la soumission et de l'aversion pour toute singularité suspecte, on montrera tout ce qu'il y a de plus parfait dans la loi de Dieu, dans l'institution des sacrements et dans la pratique de l'Église.

13. Inspirons aux enfants le désir de savoir les raisons de toutes les cérémonies et de toutes les paroles qui constituent l'office divin et l'administration des sacrements, et le goût, non des sermons pleins d'ornements vains et affectés, mais de discours sensés et édifiants, comme de bons sermons et des homélies qui leur fassent entendre clairement la lettre de l'Évangile.

14. Inspirons-leur l'amour de la paroisse où le pasteur parle avec bénédiction et avec autorité, si peu qu'il ait de talent et de vertu, et en même temps faisons-leur aimer et res-

pecter toutes les communautés qui concourent au service de l'Église.

15. Mettons sans cesse devant les yeux des enfants Jésus-Christ, auteur et consommateur de notre foi, le centre de toute religion et notre unique espérance, Jésus-Christ qui descendra sur les nues dans sa majesté, pour faire régner les justes avec lui sur le même trône, et montrons-leur en même temps cette nuit, cette horreur éternelle qui seront le partage des âmes pécheresses.

On le voit, une part assez large est assignée à l'instruction proprement dite. Mais on ne peut méconnaître non plus que le terrain doit avoir été déblayé et préparé convenablement.

§ III. — *L'incrédulité.*

C'est ici le lieu de parler de deux aberrations de l'esprit humain contraires à la foi, ce sont l'*incrédulité* et la *superstition*.

L'incrédulité est la funeste conséquence d'un égarement des idées (l'incrédulité théorique), ou des actions (l'incrédulité pratique).

Personne ne naît incrédule; très-souvent on le devient pendant le développement des facultés intellectuelles, attendu que bien souvent l'intelligence veut s'élever au-dessus de la raison, au lieu de lui rester soumise, comme il convient à une faculté inférieure (1). La raison, comme nous l'avons prouvé, ne peut jamais être en contradiction avec la foi; elle est bien plutôt la fille de celle-ci, et ne doit chercher qu'à exécuter les ordres de sa mère. Que les parents et les instituteurs n'oublient donc jamais le danger que courent leurs enfants et leurs élèves, trop disposés à mettre en doute ce qu'ils ne comprennent pas, et trop enclins à disserter sur des objets au-dessus de leur portée! Qu'ils ne perdent pas de vue les soins infinis avec lesquels il faut procéder dans ce développement des facultés intellectuelles.

(1) Nous entendons par *intelligence* la faculté qui conçoit, qui comprend; par *raison*, celle qui dirige l'homme dans ses jugements.

Plus tard, l'homme est exposé à devenir incrédule, lorsque la foi le gêne dans sa mauvaise conduite, et lorsqu'il est contraint de soustraire ses actions aux lumières de la foi qui les condamne. Dans un moment de stupide ivresse, un équipage révolté jette à la mer le pilote expérimenté qui seul sauverait le vaisseau du naufrage; ainsi, aveuglé par les passions, l'homme jette hors de son cœur ce guide sûr, et se déclare libre et indépendant. Cet état de révolte, l'Écriture le qualifie de *folie*, en s'écriant : « L'insensé seul dit dans son cœur : Il n'y a pas de Dieu. »

Cette incrédulité est, en quelque sorte, une ivresse momentanée qui prive l'homme de l'usage de ses facultés. Sans doute, un malfaiteur parviendra à faire taire plus ou moins longtemps sa conscience; mais jamais il n'en étouffera entièrement la voix. L'incrédulité absolue n'existe pas chez l'homme. L'être en apparence le plus incrédule voit briller de temps à autre des éclairs de foi, qui ne font que rendre plus épaisses les ténèbres dans lesquelles ses passions le replongent.

Pour opposer une digue aux ravages que produit l'incrédulité, il importe que les parents eux-mêmes mettent le plus grand soin à accomplir leurs devoirs religieux; que surtout, à l'âge où les passions commencent à éclore, ils veillent à ce que leurs enfants assistent avec dévotion aux offices du culte et fréquentent régulièrement, et bien préparés, les saints sacrements; qu'ils les préservent du contact de compagnons dangereux, qu'ils écartent les mauvais livres, en un mot, tout ce qui pourrait corrompre leur cœur; car la corruption est la grande source de l'incrédulité.

§ IV. — *La superstition.*

La seconde aberration contraire à la foi, la superstition, est une conséquence de l'imperfection, de l'impuissance de l'intelligence humaine à saisir et à concevoir ce qui n'est pas à sa portée. Dans cette incertitude, l'esprit humain se prend à tous les moyens possibles : il voudrait tout comprendre, tout expliquer, et, aussi incapable de pénétrer les secrets de la nature que de se rendre compte des admirables rapports entre la *cause* et l'*effet*,

il est sans cesse exposé à se tromper dans l'assignation des causes ou dans la détermination des effets.

Il n'est rien de plus fâcheux que de voir beaucoup de personnes qui ont de l'esprit et de la piété, ne pouvoir penser à la mort sans frémir; d'autres pâlissent pour s'être trouvées au nombre de treize à table, pour avoir eu certains songes, pour avoir vu renverser une salière : la crainte de tous ces présages imaginaires est un reste grossier du paganisme : faites-en voir la vanité et le ridicule. Accoutumez les enfants à entendre parler de la mort; à voir sans se troubler un drap mortuaire, un tombeau ouvert, des malades même qui expirent, et des personnes déjà mortes, si cela peut se faire sans les exposer à un saisissement de frayeur. Il faut que l'homme sache résister à de vaines alarmes; quand on est chrétien, il n'est pas permis d'être lâche. L'âme du christianisme, si on peut parler ainsi, est le mépris de cette vie et l'amour de l'autre (1).

Le moyen le plus efficace d'extirper la superstition, c'est de donner des notions claires et précises sur les forces, les lois, les phénomènes de la nature. On verra la superstition disparaître au fur et à mesure que l'homme s'éclairera et que son intelligence se développera. D'ailleurs, en faisant la guerre à cette ivraie envahissante, on agira très-prudemment, afin de ne point, en sarclant le champ, arracher ou blesser les racines de la vraie croyance, de la foi. Nous recommandons d'une manière spéciale aux parents et aux instituteurs de veiller à ce que leurs élèves n'entendent jamais de ces contes ridicules qui, à la longue, ne laissent pas d'égarer le cœur et la tête des enfants. Accoutumez ceux-ci, naturellement trop crédules, à n'admettre pas légèrement certaines histoires sans autorité et à ne pas s'attacher à de certaines pratiques de dévotion qu'un zèle indiscret introduit, sans attendre que l'Église les approuve.

(1) Fénelon.

CHAPITRE III.

L'ESPÉRANCE.

L'homme éclairé par la foi possède un trésor précieux, auprès duquel tout le reste de son avoir paraît sans aucune valeur. Otez-lui la foi, et vous l'avez privé de tout. Donnez-lui au contraire la foi, et vous lui avez donné tout, car ce n'est qu'en société de cette dernière qu'on trouve les deux autres génies tutélaires de l'humanité, l'*espérance* et la *charité*. Au moyen de la foi, l'éducation introduit dans le cœur des élèves ses deux inséparables compagnes, et, à mesure qu'elle fait naître et qu'elle fortifie la foi, elle provoque et affermit l'espérance et la charité. Mais, si ces trois vertus ont la même origine, leurs manifestations et leurs effets sont distincts. Toutes trois sont des plantes célestes nées et cultivées sur le même terrain; mais elles sont différentes sous le rapport de l'essence et de la forme.

L'espérance est la ferme conviction, la confiance inébranlable et inaltérable en la toute-puissance, la sagesse, la bonté et la justice de Dieu, dans toutes les conditions de la vie. Cette confiance a pour base l'idée suivante : Dieu est notre père et il a pitié de toutes ses créatures. Tous les yeux sont dirigés sur lui, et il remplit de bénédiction tout ce qui vit.

La situation précaire de l'homme et l'assistance qui lui est accordée d'en haut lui donnent d'abord le sentiment de confiance, c'est-à-dire l'assurance que Dieu ne l'abandonnera point dans le besoin.

La confiance suppose donc, chez celui qui a ce sentiment, un besoin, une nécessité, un embarras, et, chez celui dans lequel on a mis sa confiance, une faculté, une puissance de secourir, jointe à la volonté d'aider. Il s'ensuit que la confiance n'est autre chose que l'espoir d'obtenir du secours de quelqu'un qui est à même de secourir et qui en a la volonté. Si on ajoute à cette confiance une certaine satisfaction, on l'appelle espérance. Or l'espérance est l'attente joyeuse et certaine d'un bien, bien qui satisfait à nos besoins et qui est en opposition avec tout ce qui

peut détruire ou troubler notre bien-être, notre tranquillité, notre contentement, notre bonheur.

L'espérance chrétienne consiste spécialement à attendre de Dieu, avec une ferme confiance, le bonheur éternel et les moyens de l'obtenir, à cause de la promesse qu'il nous a faite. Nous péchons contre l'espérance lorsque, effrayés par le nombre ou la grandeur de nos offenses, nous désespérons d'en obtenir le pardon, ou que, découragés par la difficulté du salut, nous nous persuadons faussement qu'il nous est impossible; ou lorsque, au contraire, présumant trop de la bonté de Dieu, nous croyons pouvoir obtenir sans pénitence, et par nos seules forces, le pardon de nos fautes.

La bonté de Dieu étant inépuisable, nous y pouvons toujours trouver un nouveau motif de confiance; et si bas qu'il soit tombé par ses crimes, l'homme peut toujours, par une vraie pénitence, s'élever jusqu'à la plus haute sainteté : car Dieu nous dit dans l'Écriture, par son prophète Ézéchiel, que les péchés de l'impie, fussent-ils rouges comme l'écarlate, deviendront, s'il se convertit, blancs comme la neige.

§ Ier. — *Comment l'espérance naît dans l'enfant.*

On déduira facilement de ce qui précède comment l'espérance naît dans notre cœur. Le petit enfant dépend absolument des soins de ses parents; abandonné à ses propres forces, ou plutôt à sa faiblesse, il n'est rien, il ne possède absolument rien. Quoique pendant assez longtemps il ne soit pas à même d'apprécier les attentions et les soins dont il est l'objet, il ne tarde pas à reconnaître que ce sont ses parents qui toujours s'empressent de satisfaire à ses besoins.

Voyez le nourrisson attaché au sein maternel. Dès qu'il est rassasié, il dirige vers sa mère des regards joyeux, comme s'il voulait lui témoigner sa gratitude. Ce sentiment, confus d'abord, se développe par degrés. Avec la somme de bienfaits reçus, s'accroît la satisfaction de l'enfant, le sentiment de ce que les parents font pour lui, la reconnaissance enfin. A ses yeux, ses parents apparaissent puissants et bons : puissants pour l'aider en toute circonstance; bons, pour veiller à la satisfaction de ses

moindres besoins. A mesure que l'enfant apprend à connaître Dieu, ce père infiniment puissant et infiniment bon, il est porté à placer en lui sa principale confiance, et de cette manière naît dans son cœur l'espérance de le posséder un jour.

§ II. — *Comment il faut fortifier l'espérance.*

Nous avons, dans les paragraphes précédents, démontré, d'une manière générale, comment l'enfant peut être conduit à Dieu, et comment il doit diriger sa confiance vers Dieu. Dans ce paragraphe-ci nous nous proposons d'indiquer d'une manière spéciale comment il faut éveiller et fortifier l'espérance. Tout ce qui peut provoquer dans l'esprit et dans le cœur de l'enfant cette pensée : *Dieu est père, — il est mon père, — il est le père de tous les hommes;* tout ce qui est propre enfin à lui apprendre que nous dépendons d'une puissance supérieure, que nous avons besoin d'une bénédiction divine, tout cela, disons-nous, doit éveiller et fortifier l'espérance. L'éducation prépare ainsi le terrain et *dispose le cœur de l'enfant à recevoir bientôt les vérités consolantes que la religion catholique renferme en abondance.*

Pour bien ouvrir son âme aux instructions religieuses, l'homme doit avoir éprouvé combien le Seigneur aime les siens. De même, si l'on veut développer l'espérance dans le tendre cœur de l'enfant, il faut lui faire comprendre toute la bonté de Dieu. Or la vie de famille en fournit sans cesse l'occasion, tant à propos des peines qu'à propos des plaisirs. Si, par exemple, en présence d'un événement quelconque, bon ou mauvais, les parents manifestent une confiance inaltérable en Dieu et dans ses augustes décrets, cette confiance se communiquera aux enfants, se gravera dans leurs cœurs, s'y inoculera pour ainsi dire. Il faut les encourager, les exciter à accepter avec confiance, avec dévouement, la destinée qui leur est faite, à subir patiemment les fatigues, à supporter avec fermeté les travaux et les peines de la vie terrestre, après laquelle les bons seront appelés à jouir de la paix éternelle.

N'oublions pas, avant d'abandonner ce sujet si important, de dire encore que, pour fortifier cette confiance filiale en Dieu, l'éducation doit veiller surtout à la conservation de l'innocence.

Là est la source du véritable courage, de ce courage qui ne redoute qu'une seule chose : *déplaire à Dieu*. Là est la source de cette noble fierté, qui nous préserve de toute lâcheté et de toute bassesse. Cette crainte de déplaire à Dieu est seule compatible avec l'espérance chrétienne. Toute autre crainte, tout orgueil de nature différente, étouffent cette vertu dans le cœur et en arrachent les dernières racines. De même que la plupart des plantes vénéneuses croissent dans l'ombre, de même se développent dans les replis obscurs d'un cœur vicieux la méfiance, la pusillanimité, la peur, l'inquiétude, la mélancolie, et enfin le désespoir, ainsi que la légèreté, l'orgueil, l'insolence, la témérité (quand ils ne sont pas les indices d'une constitution maladive), toutes choses que l'on peut considérer en même temps comme les dégénérations de l'espérance (1).



CHAPITRE IV.

LA CHARITÉ.

La base fondamentale de toute éducation, c'est l'affection, c'est l'amour. Tous les efforts, toutes les ressources, tous les moyens à employer pour élever un enfant, doivent découler de cette source, et n'ont de valeur que pour autant qu'ils ont l'amour pour motif et pour but.

De même que toute éducation a pour point de départ l'amour, qu'elle est dirigée par l'amour, de même elle ne peut trouver sa récompense que dans l'amour.

La sévérité et le zèle que l'on emploie dans l'éducation ne peuvent être qu'une sévérité et un zèle d'amour ; lorsqu'elle se montre compatissante et charitable, ce ne peut être que par amour. Comme, au printemps, la douce influence du zéphyr ranime la nature entière, comme la végétation renaît et s'épa-

(1) Nous avons démontré dans ce qui précède comment il faut traiter les enfants assujettis à l'un ou à l'autre de ces effets moraux.

nouit à la chaleur du soleil, à l'action de la pluie, de la rosée, de l'air, ainsi l'enfant se développe aux rayons bienfaisants de l'amour maternel.

Déjà le petit enfant manifeste ses sentiments d'affection en regardant avec un doux sourire sa mère qui le nourrit et qui lui prodigue ses caresses. Aussitôt qu'il est en état d'agiter ses petites mains, il les tend vers sa mère, pour lui prouver son amour par des manifestations de reconnaissance et de confiance. Les gracieuses démonstrations de l'enfant envers tout ce qui lui plaît sont le premier germe visible de son amour naissant.

Bientôt ce germe se développe, et produit un penchant à la sociabilité, qui se fortifie de plus en plus par les sentiments multipliés, car tout le monde s'approche de lui pour l'embrasser et pour écarter de lui tout ce qui pourrait provoquer son plus léger mécontentement. Quoiqu'il ne possède rien encore, et quoiqu'il doive à la bonté d'autrui tout ce qu'il a, il se montre pourtant déjà généreux en partageant ce qu'il vient de recevoir; il est en quelque sorte bienveillant et bienfaisant. Il est heureux si on lui fournit l'occasion d'aller chercher quelque objet pour papa ou pour maman; il se montre joyeux de rendre quelque petit service. Le mot *aimable,* sur lequel il avait déjà appris à fixer son attention sans le comprendre, acquiert de plus en plus de l'importance à mesure qu'il y attache une signification plus précise. De cette attention sur ce que l'on dit, naîtra bientôt le désir d'obéir, et c'est ainsi que cet amour développe chez l'enfant toutes les qualités et toutes les vertus qui le rendent bon et aimable : la gaieté, l'attention, la bienveillance, la bienfaisance, la bonté du cœur, l'activité, la complaisance et l'obéissance. La maison paternelle et le cercle de ses compagnons de jeux deviennent bientôt un terrain trop étroit pour l'exercice de ses sentiments ardents. De même qu'il désire d'être loué, aimé et estimé de tout le monde, de même il désire étendre son estime, son affection à tout ce qui l'environne. Mais c'est en vain : il est certains objets qu'il ne peut entourer de sa bienveillance, parce que, au lieu de se montrer parfaits, ils se présentent sous un aspect tout contraire, et refoulent les sentiments d'affection au fond de son cœur.

Heureux alors si, guidé par des parents sages et pieux, il

trouve l'objet digne de tout amour, DIEU ! Il dirige à l'instant son cœur vers l'Être suprême. Son amour filial devient un amour chrétien, qui consiste *à aimer Dieu par-dessus tout et notre prochain comme nous-même pour l'amour de Dieu.* « Il n'y a ni persécution, ni glaive, ni famine, ni prospérité, ni adversité qui puisse le séparer de l'amour de son Dieu ; et si, par une suite de la fragilité humaine, il lui arrive de commettre quelque péché, il en ressent la plus vive douleur, et rien ne peut le consoler que le pardon de sa faute et sa réconciliation avec Dieu. Il aime à se rappeler ses bienfaits, à s'entretenir avec lui dans la prière ; il ne se plaît qu'à méditer ses merveilles, qu'à rappeler sa présence, qu'à marcher sous ses yeux; il soupire après lui comme le cerf altéré après les eaux des fontaines; il n'a de goût et d'ardeur que pour les choses qui plaisent à Dieu ; il ne souffre pas que rien en soi, ni les pensées de son esprit, ni les affections de son cœur, ni l'empire de ses sens, le détournent jamais de son service et de son culte ; il a en horreur tout ce qui lui déplaît. »

Comment il faut faire naître la charité.

« La foi sans la charité, dit l'Écriture, est un airain sonnant ou une cymbale retentissante. » La charité est la plus parfaite de toutes les vertus théologales : car, dans le ciel, où l'homme n'aura plus besoin de croire, puisqu'il verra Dieu face à face, ni d'espérer, puisqu'il le possédera sans crainte de jamais le perdre, la charité restera, et toute notre occupation et tout notre bonheur seront d'aimer Dieu ; de sorte qu'on peut dire que la charité est en quelque sorte une jouissance anticipée du bonheur céleste, un essor vers le ciel.

De ce que nous venons de dire par rapport à l'essence, à la valeur et aux manifestations de la charité, découle naturellement la manière de la faire naître dans le cœur de l'enfant. Comme l'enfant apprend à aimer ses parents pour les bienfaits qu'ils lui prodiguent, les parents doivent lui faire voir sans cesse les bienfaits dont Dieu le comble chaque jour, et de cette manière ils lui apprendront à aimer Dieu. L'enfant qui aime ses parents, leur obéit; celui qui aime Dieu, observe ses commandements.

Dieu n'exclut personne de son amour ; il pourvoit aux besoins de tous, du père, de la mère, des domestiques, des voisins, du pauvre, du riche, etc. Celui qui aime véritablement Dieu, n'exclura personne de son amour; il cherchera, au contraire, à entrer dans les vues de Dieu, à imiter Dieu, en faisant du bien, surtout à ceux qui sont dans le besoin; ainsi on développera son amour pour son prochain et en particulier pour les pauvres. On fera naître en lui le désir d'imiter le Christ qui, lorsqu'il a vécu parmi les hommes, s'est attendri sur leurs misères et en a eu pitié; qui a éclairé les aveugles, redressé les boiteux, fait entendre les sourds, guéri les malades, rassasié ceux qui avaient faim, délivré les possédés, rendu la vie aux morts, et la lumière à ceux qui étaient assis dans les ténèbres; qui a ramené les brebis égarées, et les pécheurs à la pénitence; qui a versé des larmes, qui a parlé avec force, qui s'est excédé de fatigues, qui a accueilli tout le monde avec empressement et avec bonté. On inspirera à l'enfant l'amour de ses frères en lui montrant comme Notre-Seigneur a pleuré avec la veuve de Naïm, a frémi avec les sœurs de Lazare; que c'était son amour qui changea l'eau en vin aux noces de Cana, et qui opéra la pêche miraculeuse sur la mer de Tibériade; que c'est par amour qu'il a versé des larmes amères sur les malheurs de Jérusalem et qu'il a institué le sacrement de son corps pour la nourriture des âmes; que c'est par amour qu'il a donné le baiser au traître Judas, et qu'il regarda Pierre au moment de sa chute, par amour qu'il pria sur la croix pour ses propres bourreaux; enfin que c'est par amour qu'il a consommé son sacrifice pour le salut des hommes.

De cette manière on lui apprendra à aimer son prochain pour l'amour de Dieu, et on aura fait naître en lui la charité chrétienne; on lui aura appris cet amour qui résume, pour ainsi dire, toute la vertu de l'homme, et qui fait partie essentielle de l'amour que nous devons à Dieu. C'est ce qui résulte de plusieurs endroits sublimes des livres saints, et particulièrement de celui-ci :

« Le roi dira à ceux qui seront à sa droite : Venez, ô bénis de mon Père, posséder le royaume qui vous est préparé depuis la création du monde. J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'ai été sans asile, et vous m'avez accueilli; nu, et vous m'avez couvert; ma-

lade, et vous m'avez visité; prisonnier, et vous êtes venus à moi. Alors, les justes lui répondront : Seigneur, quand est-ce donc que nous vous avons vu ayant faim, et que nous vous avons nourri ? ayant soif, et que nous vous avons donné à boire? sans asile, et que nous vous avons accueilli ? nu, et que nous vous avons couvert ? malade ou captif, et que nous sommes allés à vous ? — Et le roi, répondant, leur dira : En vérité, je vous le dis : chaque fois que vous faites ces choses pour un de mes frères, quelque petit que soit le sacrifice, c'est à moi que vous le faites. »

De cette manière on lui aura fait comprendre le premier et le plus grand commandement, qui, suivant les paroles du divin Sauveur, résume en lui toute la loi et tous les prophètes : « *Aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme et de toutes ses forces, et son prochain comme soi-même* (1). »

---

(1) Nous manquerions à un impérieux devoir si nous ne déclarions ici que nous avons, dans les chapitres précédents (l'*éducation religieuse*), doutant de nos forces, pris pour guide les écrits sur l'éducation de Hergenröther, Fénelon, Rollin, les *Lettres pastorales de Giraud*, etc. Nous avons réuni les belles pensées de ces hommes éminents sous une forme telle que nous la croyons convenable pour atteindre notre but, et nous nous estimons heureux de pouvoir être ainsi l'interprète des auteurs qui, par leurs œuvres sur l'éducation, ont des titres à notre reconnaissance.

ÉDUCATION NATIONALE.

CHAPITRE UNIQUE.

DE L'AMOUR DE LA PATRIE.

Le développement du sentiment de nationalité mérite, sans contredit, l'attention spéciale de tous ceux qui ont reçu la mission de faire l'éducation de la génération naissante. L'individu doit, à ce point de vue, être considéré comme appartenant à une nation déterminée, comme partie d'un tout dans lequel il se confond; par conséquent, il ne faut pas se borner à faire de lui un *homme,* mais aussi un *citoyen,* un *chrétien,* qui a le vif désir de contribuer par tous les moyens au bien-être de cette société dont il fait partie, et qui est prêt à sacrifier son intérêt personnel pour le bonheur général. « Si je savais quelque chose qui me fût utile et qui fût préjudiciable à ma famille, je le rejetterais de mon esprit; si je savais quelque chose qui fût utile à ma famille et qui nuisît à mon pays, je le regarderais comme crime (1). » Avant d'aller plus loin, nous nous demanderons ce qu'on entend par *amour de la patrie.*

C'est l'attachement naturel, développé par l'éducation et l'instruction, au *peuple* auquel nous appartenons et dont nous sommes l'un des membres; au *pays,* qui est le séjour de ce peuple, l'endroit où il s'est donné, par ses lois et ses institutions, une forme extérieure qui le caractérise et avec laquelle il est intimement confondu; au pays, qui est le lieu de notre naissance et par conséquent notre patrie naturelle, le théâtre de notre exis-

(1) Montesquieu.

tence. L'amour pour la patrie est l'intermédiaire entre l'amour pour le sol natal et l'amour de l'humanité. Celui-là se développe par instinct, tandis que celui-ci est le fruit d'une bonne éducation. On aime le pays natal, non parce que c'est la plus belle, la meilleure contrée du monde, mais parce que c'est *la patrie*. Tout en reconnaissant les avantages que peut offrir maint autre pays, on préfère toujours sa patrie moins riche, moins brillante. Un enfant du désert, transplanté dans la plus florissante contrée, aspire à revoir son aride berceau. Cet attachement au sol où l'on naquit est inné à l'homme. En grandissant, cet amour se développe, s'étend sur le pays tout entier et devient *l'amour pour la patrie,* c'est-à-dire l'amour de tout ce qui appartient au même peuple, de ce qui a les mêmes institutions, les mêmes mœurs, de tout ce qui parle la même langue.

« La patrie, ce n'est pas seulement votre plaine ou votre coteau, la flèche de votre clocher ou la fumée de vos cheminées qui monte dans l'air, ou la cime de vos arbres, ou les chansons monotones de vos pâtres; la patrie, c'est ce qui parle notre langue, c'est ce qui fait battre nos cœurs, c'est l'unité de notre territoire et de notre indépendance, c'est la gloire de nos pères, c'est la grandeur de la liberté; la patrie, c'est l'azur de notre ciel, c'est le doux soleil qui nous éclaire, les beaux fleuves qui nous arrosent, les forêts qui nous ombragent et les terres fertiles qui s'étendent sous nos pas; la patrie, c'est tous nos concitoyens, grands ou petits, riches ou pauvres; la patrie, c'est la nation que vous devez aimer, honorer, servir et défendre de toutes les facultés de votre intelligence, de toutes les forces de vos bras, de toute l'énergie, de tout l'amour de votre âme (1). »

Mais, nous dira-t-on, si ce sentiment de nationalité est naturel à l'homme, il est inutile de recourir à l'éducation pour le développer. Nous répondrons qu'en premier lieu, l'intervention de l'éducation est nécessaire pour prévenir le développement de cette idée fausse, mesquine, étroite, de nationalité exclusive, qui se manifeste, malheureusement, trop souvent par une aversion déraisonnable contre tout ce qui n'est pas du même pays.

Le devoir de l'éducation est de veiller à ce que ce sentiment

---

(1) Cormenin, *Entretiens de village.*

de patriotisme ne dégénère pas en *haine* et en *intolérance* envers d'autres peuples et d'autres contrées.

« L'amour de la patrie, qu'il embrasse un vaste pays ou ne s'adresse qu'à une petite contrée, est toujours un sentiment noble. Il n'est pas de fraction de peuple qui n'ait ses gloires à elle : des princes qui lui ont donné une puissance relative, plus ou moins considérable ; — de mémorables faits historiques ; — d'utiles institutions ; — des villes importantes ; — quelque trait distinctif qui honore son caractère ; — des hommes illustres par leur courage, renommés dans la politique, dans les arts et dans les sciences. Chacun trouve en tout ceci de bonnes raisons pour aimer de préférence la province, la ville, le hameau où il est né. — Mais prenons garde que dans le cercle le plus étendu de ses prédilections, comme dans le plus restreint, l'amour de la patrie ne nous rende *sottement fiers* d'être nés dans tel ou tel lieu, et n'excite en nous une haine coupable contre les autres provinces, contre les autres nations. Ce patriotisme illibéral, hautain et envieux, n'est plus une vertu, mais un *vice* (1). »

Comment révoquer en doute l'efficacité de l'éducation pour développer et fortifier l'amour de la patrie, quand on voit tant d'égoïstes, tant d'indifférents aux intérêts publics, au bien-être de la patrie en général ?

Nous allons résumer en quelques lignes les moyens les plus propres à faire naître et à développer dans le cœur de l'enfant l'amour de la patrie et l'esprit public. Ces moyens sont au nombre de deux : 1° l'éducation et 2° l'instruction.

Voici maintenant comment il faut employer ces deux moyens, appelés à se prêter un mutuel appui. L'éducation convenablement dirigée contribue puissamment à faire atteindre le but. Qu'est-ce, en effet, que le véritable perfectionnement du cœur et de l'esprit, sinon l'appréciation exacte, la connaissance parfaite de son être, de son peu de valeur, de son ignorance, de sa faiblesse ? L'homme, parvenu à ce haut degré de perfectionnement intellectuel et moral, apprécie toute son impuissance, et sent dès lors la nécessité d'y suppléer par la coopération d'autrui. Plus il a acquis d'instruction, mieux il sera à même de com-

(1) Silvio Pellico, *Des Devoirs des hommes.*

prendre ce qui manque à chaque individu pris isolément. L'amour seul peut rétablir l'équilibre, en donnant d'un côté ce qu'il prend de l'autre. Plus l'homme sera instruit, plus son horizon sera étendu, plus il comprendra que le bien-être individuel ne peut exister que par la prospérité de tous, de l'ensemble, et qu'il faut placer le bien-être général au-dessus de celui de l'individu, du particulier. Voici donc la première règle à suivre : Donnez à l'instruction une forme telle qu'elle développe réellement le *cœur* et l'*esprit* dans toute la force du terme, et à mesure que vous réaliserez cette œuvre, vous poserez les bases solides d'un ardent amour de la patrie et d'un sage esprit public. Mais ne nous bornons pas à considérer d'une manière aussi générale l'instruction, comme moyen efficace pour attacher les jeunes gens à leur pays ; examinons les moyens spéciaux par lesquels l'instruction parvient à faire naître et à développer ces vertus dans le cœur de l'enfant.

L'objet par excellence et qui par conséquent parmi les branches d'enseignement mérite d'être placé en première ligne, c'est *l'enseignement de la religion*, qui au premier abord ne paraît avoir rien de commun avec la patrie terrestre; mais c'est une erreur, car un des points les plus admirables de la religion chrétienne, c'est que non-seulement elle admet la nationalité dans ses rapports avec la société entière et sous des formes diverses comme un point moral, mais qu'aussi elle cultive et développe cette vertu en la glorifiant de la consécration divine. Le Christ lui-même ne nous ordonne-t-il pas d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, de lui faire tout ce que nous voudrions qu'on nous fît, de sacrifier notre vie pour nos frères ? Les fondements de tout amour pour la patrie et le rang qu'il doit occuper par rapport à l'amour pour l'humanité étant posés, l'idéal d'un véritable amour pour la patrie nous est encore donné dans la personne même du Christ, qui nous a montré d'une manière admirable comment le chrétien doit aimer son pays, sans cet esprit étroit et exclusif des nationalités antiques. Pour son peuple, pour ses frères, il sacrifiait tout, il souffrait tout, il versait des larmes sur les malheurs qui les menaçaient dans l'avenir. D'un autre côté, il s'élevait au-dessus de ces limites étroites, en ce qui concerne le sentiment de nationalité, en appelant à lui, à son cœur

d'amour, tout le monde, le monde entier, et il montre par là quelle doit être chez le chrétien la liaison entre l'élément national et celui de l'humanité, entre l'amour pour la patrie et l'amour pour le monde entier. Le christianisme enseigne entre autres à ses fidèles le devoir d'aimer son pays et d'être pénétré de l'esprit public par des principes tout spéciaux. En effet, il désigne les rapports entre le prince et son peuple comme réglés par la loi de Dieu, les droits et les devoirs de l'un et de l'autre comme établis et sanctifiés par Dieu ; il exhorte ses fidèles à remplir consciencieusement tous les devoirs que leur imposent la patrie terrestre et le bien-être général ; et enfin à ne pas se relâcher d'adresser à la divine Providence des prières pour la terre nationale, pour son prince et pour le peuple entier. Et quelle matière abondante et instructive ne trouvons-nous pas dans l'histoire sainte et surtout dans celle de l'Ancien Testament ! Là, nous rencontrons une suite de modèles en fait de patriotisme et d'hommes qui se sont sacrifiés pour le bien-être général. Que l'on songe seulement à ces grands hommes depuis Moïse jusqu'aux Macchabées, et même jusqu'à saint Jean-Baptiste, et l'on trouvera dans toute cette histoire les exemples les plus frappants du patriotisme et de l'esprit national. Les matériaux y abondent pour un instituteur capable de les mettre à profit pour faire naître dans le cœur de la jeunesse l'attachement inviolable à son pays et à ses institutions.

Un second moyen de parvenir à notre but, c'est *l'enseignement de la géographie nationale et de l'histoire du pays*. Aujourd'hui, on ne conteste pas la nécessité d'introduire ces branches dans l'enseignement primaire. C'est une chose généralement admise, que la connaissance du sol natal, de son industrie, de son commerce, de son histoire, etc., est un des moyens les plus efficaces pour développer chez l'enfant le sentiment de la nationalité. Quoique nous ayons donné dans le premier volume de cet ouvrage le développement que comporte la marche à suivre dans cette branche d'enseignement, nous croyons, sans dévier de notre plan, pouvoir récapituler ici brièvement les principaux points qui doivent fixer l'attention du maître pour atteindre au but proposé.

Il faut avoir principalement recours aux exercices par intui-

tion : conduire l'enfant dans les environs de son lieu natal, le familiariser avec les institutions communales, lui faire apprécier les bienfaits qui en découlent pour chaque membre de la communauté, les devoirs qui sont imposés à chacun, etc. Si les circonstances permettent de conduire l'enfant hors de ces limites restreintes pour lui montrer un ensemble plus étendu, la patrie, dont sa contrée natale est une partie, quelles occasions favorables pour extirper en lui sa tendance à l'égoïsme, la source principale de la dépravation !

En lui indiquant les institutions et les rapports entre elles, l'utilité d'une administration régulière de l'Église et de l'État, les droits dont les citoyens jouissent et les devoirs que chacun a à remplir pour maintenir l'ordre et la prospérité générale, on ne peut que vivifier les sentiments patriotiques.

Des narrations, des récits de traits de patriotisme, de générosité, d'héroïsme, exposés d'une manière intelligible pour les enfants, sont d'autres éléments propres à animer l'enseignement et à le rendre plus fructueux pour notre but.

« Animez les élèves par le tableau vivant et vrai de tout ce que notre nation a fait de grand et d'héroïque dans tous les temps. Faites parler les faits, sans faire vous-mêmes des apologies; citez les noms des grands hommes, en indiquant ce qu'ils ont fait, sans beaucoup d'explications. L'histoire et les biographies seront les sources où les instituteurs iront puiser. Il faut souvent rafraîchir dans la mémoire des enfants les souvenirs de ces héros pour qui la patrie et la liberté étaient plus que la vie. Les événements nous ont appris que les nations modernes ne sont pas plus sourdes aux cris de la patrie que ne l'étaient les Grecs et les Romains. Parcourez les fastes de l'histoire, et vous trouverez plus d'une mère qui, à la vue de son fils courageusement mort pour son pays, s'est écriée : « C'est pour cela que je lui avais donné la vie, » ou qui, en cas contraire, a flétri sa lâcheté de ces terribles paroles : « Et toi, mon fils, tu as pu survivre à tes frères ! » Vous y trouverez des pères prêts à donner le sang de leur dernier fils pour la défense de la patrie; ou des fiancées exigeant, comme prix de leur main, la victoire ou la mort. Conduisez vos enfants devant les monuments érigés à la mémoire de ceux qui sont morts au champ d'honneur; et à côté

de l'amour de tout ce qui est bon et beau, vous éveillerez aussi l'enthousiasme pour la patrie (1). »

Nous ne pouvons nous abstenir de dire encore que nous sommes loin de partager l'opinion de ceux qui ne voient dans cette partie que des noms propres et des dates. Il faut, au contraire, suivre une marche qui permette à l'enfant d'acquérir les notions relatives au développement du peuple dont il fait partie et à la famille royale qui gouverne ce peuple. Il s'agit de montrer et de prouver à l'enfant que non-seulement les personnes qui occupent une place distinguée dans l'administration du pays sont à même de faire du bien et de se rendre utiles à leur patrie, mais que chaque citoyen dans sa sphère est à même de manifester son patriotisme et de travailler au bien-être commun, et que le pays ne peut prospérer qu'à condition que chaque citoyen individuellement, sans distinction d'état ni de fortune, s'impose le devoir de contribuer, selon ses facultés, à l'œuvre commune. Nous signalerons encore les *fêtes* et les *chants nationaux* comme propres à exercer une influence salutaire sur le cœur et le caractère. Non-seulement ces derniers contribuent à récréer l'enfant pendant sa vie scolaire, mais ils lui laissent encore un souvenir bien agréable, qui le suit longtemps après cette époque. Il faut que la jeunesse montre du respect pour les créations de nos ancêtres, qu'elle soit pénétrée d'une certaine piété pour leurs institutions et leurs fondations. Comme un enfant bien élevé respecte la vieillesse, de même devons-nous reconnaître dans les institutions un caractère digne de notre vénération; ce qui durant des siècles a été l'objet de la vénération, a droit d'être respecté. Silvio Pellico, dans son excellent livre cité plus haut, dit à ce sujet : « Portons un respect filial à tous les hommes qui ont mérité de la patrie ou de l'humanité. Sacrés soient à nos yeux leurs écrits, leurs images, leurs tombes ! Et lorsque nous considérons les siècles passés et les restes de barbarie qu'ils nous ont légués ; lorsque nous déplorons beaucoup de maux présents, et qu'ils nous apparaissent comme la conséquence des passions et des erreurs des âges écoulés, ne cédons pas à la tentation de blâmer nos pères. Faisons-nous conscience d'être pieux dans nos jugements

(1) Cormenin.

sur eux. Ils entreprenaient des guerres que maintenant nous déplorons; mais n'avaient-ils pas leur excuse dans la nécessité ou dans d'innocentes illusions, qu'à la distance où nous sommes nous ne pouvons apprécier ? Ils eurent recours à des interventions étrangères qui tournèrent à mal; mais n'avaient-ils pas encore leur justification dans la nécessité ou dans les illusions innocentes ? Ils fondèrent des institutions qui nous déplaisent, mais est-il vrai qu'elles ne convinssent pas à leur temps ? qu'elles ne fussent pas la meilleure combinaison de la sagesse humaine avec les éléments sociaux que leur donnait l'époque?

La critique doit se montrer éclairée, mais non cruelle à l'égard des aïeux ; elle ne doit ni les calomnier, ni refuser dédaigneusement son respect à ceux qui ne peuvent sortir du tombeau et vous dire : « La raison de notre conduite, la voici. » Il va de soi que le respect pour les morts ne doit pas entraver le progrès. Les morts n'ont pas le droit de faire la loi aux vivants. Ce n'est pas par respect pour le passé que l'on doit ajourner des réformes utiles, réformes que réclame la prospérité du présent et des générations futures. La vie consiste dans le progrès, dans un développement continuel.

Si l'on admet cette vérité individuellement, à plus forte raison faut-il l'admettre pour toute une nation. Donc celui qui s'isole, qui n'avance pas avec ce qui est national, qui reste stationnaire, n'est pas un membre vivant de sa nation.

Si l'on saisit ensuite la moindre occasion pour habituer l'enfant à l'exercice des devoirs religieux, à l'ordre, à l'exactitude. à la régularité, à l'application, à l'obéissance, à la fidélité, à la générosité, à la probité, et qu'on ne se lasse point d'arracher de son jeune cœur le poison de l'égoïsme, de l'envie, de la jalousie, de l'amour-propre, de la calomnie; si, en outre, les parents et les instituteurs se montrent toujours disposés à s'associer au bonheur et aux misères de la patrie, il ne peut manquer de sortir de semblables familles, de semblables écoles, des citoyens qui prendront à cœur la prospérité du pays, qui, dans le malheur comme dans le bonheur, en seront les appuis les plus précieux, qui supporteront courageusement tous les sacrifices pour la gloire de la patrie, et dans le cœur desquels seront inscrites à jamais ces paroles : « L'UNION FAIT LA FORCE. »

RÉCOMPENSES ET PUNITIONS

COMME MOYENS D'ÉDUCATION.

CHAPITRE PREMIER.

DES PUNITIONS.

§ Ier. — *Nature des punitions.*

Le pouvoir d'infliger des punitions est une véritable autorité judiciaire ; car elle renferme tout à la fois le droit d'apprécier, de juger la manière de penser et d'agir d'autrui, et le droit d'appliquer à cette manière de penser et d'agir une pénalité proportionnée. Dieu étant le seul juge des hommes et le seul à qui appartienne toute autorité, le droit de punir, confié aux hommes, doit être considéré comme une émanation de la puissance divine, et les parents ou les instituteurs de la jeunesse ne peuvent être considérés, lorsqu'ils punissent, que comme remplaçant la Divinité, comme instruments de la justice divine, comme exécuteurs des arrêts de la Providence.

Dans l'application d'une punition, l'éducateur doit s'effacer entièrement et rapporter le manquement de l'enfant à Dieu et à ses commandements. Autrement la punition n'aurait plus le caractère d'une action légitime, elle deviendrait l'expression d'une rancune, d'une vengeance humaine, d'une usurpation de compétence, d'un abus de position.

Et malheureusement nous croyons pouvoir dire, sans crainte d'être démenti ou accusé d'exagération, que beaucoup de parents et d'instituteurs regardent comme un manquement qui s'adresse

à eux-mêmes, comme une insulte personnelle en quelque sorte, les fautes commises par leurs pupilles. Plus souvent qu'ils ne le pensent, ils se laissent emporter à leur irritation, à leur colère contre le pécheur, au lieu de le convaincre que la cause de leur réprobation, c'est la disgrâce de Dieu qu'entraîne l'action mauvaise qu'il a faite, le péché. Dans ce cas, la punition est pour eux une satisfaction d'amour-propre, une vengeance de leur individualité, de leur dignité offensée; car la colère n'est autre chose qu'un bouleversement, qu'une sorte de tempête des sentiments, provoquée par une trop vive blessure faite à notre amour-propre, à notre dignité, à notre autorité ! Mais qu'est-ce, après tout, que notre dignité, que notre autorité, à côté de la majesté divine? Quel est l'instituteur qui, considéré comme homme, n'est pas, aussi bien que son élève, faible et capable d'erreur? Si donc, descendant de sa haute mission, l'instituteur ne se place vis-à-vis de son élève que comme un homme en présence d'un autre homme, il se rabaisse à son niveau, il se dégrade, et, tout en voulant maintenir sa propre autorité, il se dépouille de cette autorité dont la divine Providence l'a revêtu ; il usurpe un emploi qui ne lui appartient pas, il veut exercer une vengeance privée, oubliant que Dieu s'est réservé ce droit lorsqu'il a dit : « La vengeance n'appartient qu'à moi. » L'instituteur alors est un juge sans mandat, et c'est à ces juges-là que le Sauveur adresse ces paroles : « *Ne jugez point, afin que vous ne soyez pas jugés.* »

Examinons cependant quel effet produit sur l'élève cette manière vicieuse de punir. L'instituteur a renoncé à sa mission divine, il n'a donc plus de mandat légitime; l'élève le sent et le comprend fort bien, et, dès lors, le pouvoir que son maître veut exercer sur lui, l'élève le discutera et le contestera; il se regardera non-seulement comme assez fort pour y résister, mais il croira même en avoir le droit; ce sera de lui à son maître, pour ainsi dire, un cas de légitime défense; de ce moment, dépit, colère, dégoût, mutinerie, révolte, haine de l'élève contre son instituteur. Le mal s'accroît de jour en jour, et il se produit un effet tout opposé à celui que l'on voulait amener par la punition : on voulait corriger, on a perverti. Voilà le résultat de l'imprudence de tant de parents, de tant d'instituteurs qui s'é-

tablissent en juges souverains dans leur for intérieur ! Voilà pourquoi nous leur disons : « Gardez-vous bien de scandaliser un seul de ces enfants ! »

Combien ces considérations ne sont-elles pas de nature à engager les parents et les instituteurs consciencieux, ceux qui reconnaissent avoir reçu de Dieu ce pouvoir, et se regardent comme obligés de lui en rendre compte, combien ces considérations ne sont-elles pas de nature à les engager à faire un bon usage de leur autorité, à s'acquitter de ce devoir avec scrupule, à éviter de punir dans des moments d'irritation ou de mauvaise humeur, et d'après leurs dispositions personnelles à l'égard de tel ou tel enfant !

Ils ne doivent jamais oublier que ce mandat leur vient de Dieu, et qu'il cesse d'être légitime lorsqu'ils prétendent l'exercer en leur propre nom.

§ II. — *Du but des punitions.*

L'emploi des punitions dans l'éducation doit aussi avoir pour but de faire comprendre et apprécier à l'enfant combien, par son infraction aux lois divines et par sa conduite envers Dieu, il a mérité la disgrâce de ce bon et tendre père.

Cette explication découle de ce que nous avons dit précédemment ; il nous reste à l'examiner, à la justifier plus fortement encore, afin de nous prémunir contre tout malentendu, contre toute fausse interprétation.

Il est un fait reconnu, c'est qu'en dehors de la pédagogie, des discussions se sont fréquemment engagées à propos du but des punitions. Les uns y voient la correction, la rectification, l'amélioration des enfants ; d'autres un moyen de détourner, d'écarter l'enfant de toute mauvaise action par la peur du châtiment ; d'autres enfin contestent ces deux résultats. Nous sommes loin de le nier, les punitions ont jusqu'à un certain point l'un et l'autre de ces buts, elles ont une certaine efficacité pour mener à l'un et à l'autre ; mais la diversité même de ces appréciations ne nous est-elle pas précisément une preuve qu'aucune d'elles n'est d'une vérité absolue, que prises ensemble ou séparément elles sont incomplètes, insuffisantes, et n'indiquent en aucune

façon le but réel, le but véritable, le but le plus noble, celui qui absorbe et réunit tous les autres?

Or, c'est vers ce but que nous avons voulu diriger l'attention des parents et de l'instituteur, et nous croyons l'avoir désigné clairement dans les développements auxquels nous nous sommes livré un peu plus haut.

Pour nous faire mieux comprendre, nous entrerons encore dans quelques détails.

La punition immédiate et proprement dite du péché, est le sentiment intime de la désharmonie, du désaccord que le péché a amené entre Dieu et l'homme, autrement dit, les reproches de la conscience.

Si l'effet de la loi est de provoquer ce sentiment, le but est atteint, la faute est punie. Mais à défaut de ce châtiment intérieur, lorsque le sentiment moral n'est pas suffisamment développé ou que le développement en a été entravé, alors il faut nécessairement recourir à une punition extérieure pour suppléer à l'absence de cet agent actif et puissant. A celui qui demeure insensible aux murmures de sa conscience, qui reste sourd à sa voix ou qui s'obstine à la torturer, il faut imposer une douleur matérielle, afin de provoquer en lui la douleur de l'âme.

Dans l'éducation, on entend ordinairement par punition l'application d'une souffrance physique ou matérielle, et cette manière de punir ne peut avoir d'autre but que celui que nous venons d'exposer, avec cette seule différence que ce genre de punition extérieure et matérielle ne peut être considéré que comme *moyen* d'atteindre le but, tandis que, comme nous le disions, la punition intérieure peut être considérée en même temps comme *but* et comme *moyen*.

Un deuxième point de notre explication sur le but des punitions exige quelque développement, le voici :

Nous avons placé ce but uniquement dans le sentiment de la disgrâce que l'enfant a encourue par ses fautes envers Dieu et envers ses lois. Pourquoi ne le plaçons-nous pas également dans les rapports où il se trouve, dans des circonstances analogues, envers ses parents ou son instituteur?

Beaucoup d'instituteurs se contentent d'avoir obtenu l'affection de leurs élèves; ils sont heureux de pouvoir dire : « Mes

élèves ont pour moi un vif attachement, ils m'aiment beaucoup, » sans se préoccuper s'ils aiment aussi Dieu. Ces instituteurs-là ne verront dans les fautes de leurs élèves que des manquements envers leur propre personne, et ils se contenteront de leur faire comprendre qu'ils ont manqué à leur maître bien-aimé. Nous l'avons cependant vu plus haut, dans l'éducation, l'individualité, la personne du maître, doit s'effacer, et elle n'a de valeur que pour autant qu'elle représente l'instituteur par excellence, le maître divin, le dispensateur de tout amour et de tout savoir. L'affection de l'élève pour son maître ne doit donc être admise que comme une émanation de l'amour envers Dieu, comme un reflet de cet amour sur le représentant de la Divinité aux yeux de l'élève. Aussi l'instituteur ne se contentera pas de faire comprendre à l'enfant, que sa conduite a été en opposition avec son affection pour son maître. il ne se bornera pas à le convaincre qu'il l'a offensé, qu'il a transgressé ses commandements; mais il fera remonter l'offense plus haut; et comme c'est une vertu d'un commandement de Dieu que les enfants doivent obéir à leurs parents et à ceux qui les remplacent, il faut que l'élève regarde l'infraction faite aux injonctions de l'instituteur comme une offense envers Dieu même, comme une violation des commandements divins.

§ III. — *Des moyens de punir et de leur application.*

En parlant de l'emploi des punitions dans l'éducation, il va de soi que nous nous arrêterons à celles qui sont au pouvoir de l'instituteur, c'est-à-dire les punitions extérieures; car les punitions intérieures. les remords de la conscience, sont l'œuvre de Dieu.

Parmi les moyens de punition extérieure nous comptons :

1° *La punition par un signe ou un coup d'œil.*

Ce signe ou ce coup d'œil peut ou avertir, ou exhorter, ou menacer. C'est aux parents, à l'instituteur, à y mettre la signification convenable, à se rendre maître de leur physionomie au point de manifester clairement la satisfaction ou le mécontentement, les louanges ou les réprimandes, la récompense ou la punition.

Quelle influence n'exerce pas dans certains moments donnés

un regard *riant* ou *sévère,* une simple menace du doigt, un signe de tête, etc. ! Ce n'est pas d'ailleurs une chose indifférente que la manière d'être et de se tenir d'un père ou d'un instituteur ; il faut que l'on y voie l'expression d'un esprit recueilli, calme et fort.; il doit en quelque sorte dominer les enfants comme une puissance mystérieuse. Dans cet homme posé, modeste, sans affectation ridicule, l'enfant voit l'idéal de l'autorité ; complaire à cette représentation de la puissance divine, c'est pour lui le comble de la félicité, comme lui déplaire est une forte douleur.

Malheur aux maîtres dont on craint la férule plus que la personne même !

2° *La punition par la parole.*

C'est aussi une exhortation, c'est-à-dire une *remontrance* et une *prière,* par lesquelles on cherche à diriger la volonté vers le bien, ou un *avertissement,* c'est-à-dire la représentation des suites fâcheuses qui pourraient découler de la mauvaise action, et enfin une *menace,* c'est-à-dire l'avertissement qu'on n'a pas seulement le pouvoir mais aussi la volonté bien arrêtée d'appliquer une punition convenable en cas de récidive.

Qu'on ne s'imagine cependant pas qu'il faille beaucoup de paroles et des expressions bien sévères pour produire de l'effet ; souvent, après de longues semonces, la mère, le père ou l'instituteur n'en sont pas plus avancés. Ne perdons pas de vue qu'il peut être très-nuisible de vouloir *moraliser et sermonner sans cesse.* Quelques mots, dits d'une voix pénétrante, empreints de gravité et de douceur, produisent le plus souvent sur l'esprit de l'enfant une impression profonde et mystérieuse et lui inspirent le respect et l'obéissance.

3° *La punition par les actes.*

Celle-ci peut être négative ou positive. C'est, ou la privation de jouissances, ou l'application d'un châtiment affectant le corps ou l'esprit. Dans la première catégorie, nous rangeons la privation d'une faveur ou d'une distinction ; on peut, par exemple, retirer à l'élève la confiance qu'on lui accordait, on peut restreindre sa liberté, retrancher de sa nourriture, etc. Dans la seconde catégorie, nous plaçons la réprimande, l'humiliation publique, l'abandon absolu, les arrêts, la défense de parler, etc.

Il est évident que l'éducateur qui dispose de ces différentes

espèces de punition ne doit pas au hasard appliquer, dans tous les cas, ces moyens disciplinaires. Pour chaque faute, il y a une punition spéciale; et le devoir de la personne chargée de diriger l'éducation de l'enfant consiste précisément à rechercher ce moyen avec prudence, avec conscience et en dehors de toute passion.

Nous allons essayer de tracer quelques principes, sans prétendre toutefois embrasser en son entier et épuiser ce sujet important.

La justice étant un impérieux devoir pour l'éducateur aussi bien que pour un juge, il importe :

1° *D'examiner le fait en lui-même sans égard aux circonstances ou aux conséquences accidentelles dont l'enfant n'a pas eu la conscience, et de choisir ensuite la punition qui est le plus en rapport avec la faute commise.*

Les punitions naturelles du péché sont toujours des produits du péché même, et qui nécessairement découlent de son essence, de sa nature.

Les punitions de l'école doivent, en ceci, ressembler à celles de Dieu; il faut qu'elles soient une conséquence naturelle des fautes, et que l'élève, en les subissant, se regarde, pour ainsi dire, comme son propre juge, et admette la punition comme la suite d'une sentence prononcée par lui-même, dans sa propre cause.

L'*élève négligent,* par exemple, aura mauvaise grâce à se plaindre si, par punition de sa négligence, il est condamné à travailler pendant la récréation afin de terminer son devoir.

Le *menteur* ne trouvera rien à redire, lorsqu'on le contraindra à confesser publiquement son mensonge et qu'on lui retirera à l'avenir toute confiance.

Le *paresseux* trouvera juste une punition qui consiste dans la privation du manger; il n'est pas digne de manger, celui qui refuse de travailler.

Le *voleur* ne se plaindra point d'avoir à restituer le double de la valeur de l'objet dérobé.

Celui qui jouissait d'une faveur ne peut être mécontent de se voir retirer cette faveur, s'il en a abusé.

Le *causeur* reconnaîtra que, pour le corriger, il est nécessaire de l'éloigner de ses camarades.

Le *mutin*, le *boudeur*, mérite d'être isolé, enfermé, etc., etc.

Si l'élève ne reconnaît pas la justice de la pénitence, la peine imposée l'irritera, le rendra plus méchant encore. Il importe donc de bien proportionner la punition à la faute, de lui donner un caractère simple et naturel, et de la dégager de toute apparence d'arbitraire. *Ce n'est point la sévérité, mais bien la justice qui assure le succès.* Ainsi, nous conseillons de ne point recourir aux paroles, lorsqu'un simple geste suffit ; de ne point menacer, lorsqu'un avertissement ou une exhortation paternelle peut être tout aussi efficace; de ne point avoir recours aux punitions positives, lorsqu'on peut appliquer une punition négative, et celle-ci est la plus naturelle ; enfin de ne point agir sur les sens, lorsque l'on peut exercer une influence plus salutaire sur l'esprit et sur le cœur.

2° *Il faut considérer l'individualité de celui qui a encouru une pénalité.*

Pour cela, on examinera la disposition morale du délinquant au moment où il a commis la faute. Le fait en lui-même n'est punissable que s'il est le résultat d'une mauvaise intention. Cette intention est d'autant plus répréhensible, que l'auteur de l'acte incriminé était mieux en état de reconnaître l'opposition entre l'acte qu'il a posé et le *dictamen* de la conscience.

Il s'ensuit qu'une faute commise par étourderie, par inadvertance, par mégarde, doit être punie d'une toute autre manière que celle qui est le résultat d'une *préméditation*. Une faute commise par des enfants tout jeunes doit être punie tout autrement que si elle est attribuée à des enfants plus âgés, plus raisonnables. Il faut bien distinguer si c'est une première faute ou si c'est une récidive ; si elle n'est que le résultat d'une étourderie momentanée, d'un oubli passager, ou si elle découle d'une tendance enracinée, d'une habitude contractée, ou bien encore d'une méchanceté avérée ; si le délinquant a péché par inattention, ou s'il a cherché l'occasion de manifester son esprit de révolte. Il faut examiner s'il a cédé aux suggestions d'un camarade, ou s'il a agi de son propre mouvement, sans excitation étrangère. Dans le dernier cas, la peine doit toujours être plus grave, plus sévère. Il serait souverainement injuste d'agir dans ces divers cas d'une manière uniforme ; il est évident que l'éducation rai-

sonnée exige une gradation dans l'emploi des punitions, aussi bien par rapport à l'individualité, que par rapport aux différentes fautes commises par le même individu : cette gradation, nous l'avons sommairement indiquée plus haut, en énumérant les différentes pénalités.

Pour terminer enfin ce chapitre, dont le lecteur aura pu apprécier l'importance, nous disons encore qu'il faut :

5° *Avoir égard à la situation morale de l'enfant, après qu'il a commis le mal.*

C'est-à-dire examiner jusqu'à quel point le délinquant lui-même a le sentiment, la conscience de la faute. « *Que justice se fasse, le monde dût-il périr.* » Ce principe ne doit jamais être celui de l'instituteur ; car très-souvent il conduit à la plus grande injustice et change la nature de la punition, qui, au lieu de rester le moyen, devient exclusivement le but. Or, si, comme nous l'avons dit, la punition a pour but unique de sauvegarder la majesté de la loi, de faire sentir au délinquant les rapports dans lesquels il est placé relativement à cette dernière, il est clair qu'un châtiment devient inutile aussitôt que l'enfant reconnaît sincèrement sa faute et qu'il en manifeste un profond repentir. Les peines extérieures ne sont qu'une compensation des peines intérieures, et ne peuvent être appliquées que là où l'on ne peut admettre l'existence de ces dernières, là où l'on doit supposer une âme rebelle à leur influence.

Il est donc établi que le rôle de l'éducation consiste à rendre de plus en plus superflu l'emploi des punitions extérieures, à mesure que se développeront, sous l'influence de la religion et de la raison, le sens moral des enfants et leur sensibilité aux punitions intérieures.

Il est satisfait à la loi par un repentir sincère, attendu que le coupable repentant proclame ainsi l'autorité de la loi, renie son acte répréhensible, cherche dans la mesure de ses forces à le réparer, et reconnaît, en un mot, la gravité de sa faute et la justice de sa condamnation.

Mais ce repentir sincère, quelle en est la preuve ? quelle en est la mesure ? C'est bien moins lorsque le coupable, pris en flagrant délit ou contraint à avouer sa faute, en témoigne ses regrets dans la crainte du châtiment, que lorsqu'il en fait l'aveu

libre, volontaire et spontané, cédant au cri de sa conscience, obéissant à cette voix intérieure de l'esprit divin qui le condamne. Au coupable pénétré de ce repentir appliquer la peine, au moins sans modification, ce n'est plus faire justice, car ce n'est pas traiter l'auteur du délit comme l'exigent et son caractère et son état moral. Il serait même convenable, en pareil cas, d'accorder un pardon entier, une rémission absolue de la peine.

Quant à l'état moral dans lequel doit se trouver l'éducateur, et de ce point dépend en partie le succès, nous croyons avoir suffisamment exposé plus haut nos vues à ce sujet; néanmoins nous croyons utile de donner, à l'appui de nos assertions, une place aux extraits suivants :

« 1° Commencez par observer une stricte impartialité envers tous. Les enfants ont un œil d'aigle pour découvrir une injustice. Que tout ce qui est loi pour l'un, le soit aussi pour les autres. Sans doute vous aurez, vous pourrez avoir des préférences, et vous devrez faire voir que vos sentiments envers les enfants obéissants sont tout différents de ceux que vous avez pour les enfants insubordonnés. Cela est juste et ne doit faire naître aucun mécontentement. Mais que jamais ces préférences n'aient pour effet de faire fléchir la règle en faveur de qui que ce soit; surtout que jamais un désavantage extérieur, un défaut physique, n'attire sur un enfant la mauvaise humeur des parents ou du maître, les réprimandes et les punitions, tandis qu'un autre plus heureusement doué se livrera impunément à ses caprices. Un seul acte d'injustice suffit pour détruire à jamais la confiance des enfants dans leur éducateur (1). »

« 2° Ne reprenez jamais un enfant, ni dans son premier mouvement, ni dans le vôtre. Si vous le faites dans le vôtre, il s'aperçoit que vous agissez par humeur et par vivacité, non par raison ni par amitié; et vous perdez sans ressource votre autorité. Si vous le reprenez dans son premier mouvement, il n'a pas l'esprit assez libre pour avouer sa faute, pour vaincre sa passion et pour sentir l'importance de vos avis ; c'est même exposer l'enfant à perdre le respect qu'il vous doit. Montrez-lui toujours que vous vous possédez ; rien ne le lui fera mieux voir que

(1) Moeder.

votre patience. Observez tous les moments pendant plusieurs jours, s'il le faut, pour bien placer une réprimande (1). »

« 3° Il faut s'abstenir de rattacher à telle action donnée une peine toujours semblable ; deux actions toutes pareilles ne peuvent pas être jugées de la même manière à l'égard de deux élèves différents : le tempérament, la vivacité, la sensibilité, et mille autres circonstances, donnent à la même faute un caractère différent ; et dans la pratique, il ne faut jamais perdre cela de vue (2). »

« 4° La punition doit être en rapport avec la grandeur du mal, qui est dans l'action même, et non avec les conséquences fâcheuses qui peuvent résulter d'une action, sans qu'elle soit mauvaise. Si vous ne poursuivez pas l'intention mauvaise, si vous ne frappez qu'en proportion du tort apparent et peut-être involontaire qui a été fait à la classe, vous commettez une injustice et vous vous exposez certainement à perdre tout à fait l'affection de vos élèves. Il faut que leur conscience leur reproche tout ce que vous punissez en eux (3). »

« 5° Il ne faut punir que les actions dans lesquelles il y a quelque malice. Pour toutes les petites fautes qui tiennent à l'âge, si on laissait au temps et à l'exemple le soin de les corriger, on épargnerait aux enfants beaucoup de punitions mal appliquées et tout à fait nuisibles, car les punitions ne peuvent vaincre la légèreté des enfants ; et alors le soin que l'on prend de les en corriger à toute heure rend la correction trop familière, et par conséquent inefficace dans des cas d'une tout autre importance (4). »

---

(1) Fénelon.
(2) Niemeyer.
(3) Rendu.
(4) Locke.

CHAPITRE II.

DES RÉCOMPENSES.

Il se peut que l'on rencontre encore des familles et des écoles où l'on ne connaisse pas d'autre moyen que la férule pour maintenir l'ordre et la discipline, où l'on ne parle de récompense qu'à l'occasion de la Saint-Nicolas et de la distribution des prix, où, pour la moindre faute, on a recours aux brutalités, aux coups, etc. Cependant, comme nous l'avons reconnu dans le paragraphe précédent, les punitions trop fréquemment appliquées, et surtout les punitions de ce genre, produisent un effet tout à fait opposé à celui que l'on désire obtenir.

Afin de prévenir de pareilles méprises, nous conseillons d'avoir plus souvent recours aux récompenses. Il nous paraît aussi difficile de conduire des enfants sans règle positive, et, par conséquent, sans aucune récompense, que de gouverner une nation sans l'aide des lois : c'est là un idéal que la réalité n'atteint jamais. Il faut toutefois tenir compte de ce qui est véritablement une bonne action. Ce que l'élève doit à la nature, au hasard, et ce qu'il fait par devoir, ne doit pas être récompensé. Le génie, le talent, ne lui méritent aucune faveur, à moins qu'il ne s'efforce de développer et de cultiver ces dons. D'un autre côté, la faiblesse des facultés a plus de droits à notre compassion qu'à notre sévérité.

Le désir d'être approuvé et la honte du blâme ne sont pas des sentiments dangereux en eux-mêmes. Nous devons chercher à les conserver et à les faire tourner au profit de la moralité du caractère.

L'approbation des hommes vertueux doit paraître aux enfants précieuse et désirable, et leur blâme, une honte qu'il faut éviter. *Mais il faut prendre garde d'inspirer à la jeunesse le goût d'une vaine gloire.* Un instituteur doué de sagacité verra facilement quand il devra réprimer ou exciter le sentiment de l'honneur. Les élèves doivent apprendre à mépriser au besoin l'opinion du monde.

Tout ce que le hasard ou la bonne fortune ont donné à l'homme

doit être apprécié à sa juste valeur; ce qui nous appartient exclusivement, ce que nous avons acquis par nos efforts, peut seul nous mériter notre propre estime et celle des autres. Les dons du hasard et de la fortune ne doivent être à nos yeux que des moyens de nous rendre plus utiles à la société. L'approbation de la foule ne doit jamais avoir le pas sur la voix de la conscience.

Quand on veut récompenser par des distinctions, il importe de ne pas choisir, comme marque honorifique, des objets d'une valeur tout à fait passagère; et il faut soigneusement éviter d'exciter l'orgueil, la vanité, le plaisir de voir rabaisser les autres, et tant d'autres inclinations qui poussent des racines si profondes dans le cœur : autrement, les enfants n'agiraient bientôt plus que par amour de la vaine gloire.

Si l'on est assez prudent pour prévenir cet abus, les louanges et les distinctions peuvent devenir d'utiles récompenses.

Il faut, en tout cas, être sobre de louanges.

Quand les enfants entendent vanter leur bon cœur par leurs parents, ils trouvent fort injuste celui qui blâme leurs sentiments. Des louanges fréquentes sont un affreux venin pour le cœur.

Il est à craindre que les récompenses accordées aux uns ne deviennent un sujet d'humiliation pour les autres. L'envie, la haine et la jalousie amènent l'émulation, il est vrai; mais ce dernier mobile peut aussi exister sans ces aberrations, et alors il est excellent. Cependant, toutes les fois qu'au désir d'égaler les autres, se mêlent de mauvaises dispositions, il faut réprimer cet orgueil dangereux. Aussi ne doit-on jamais fournir, à celui que l'on distingue, l'occasion de triompher de celui qui est abaissé; le maître doit encourager les faibles, et manifester son contentement dès qu'il les voit se relever. Le ton du maître, à cet égard, deviendra bientôt celui de la classe entière (1).

Il est impossible de recommander ou de rejeter absolument aucun mode spécial de récompense, puisque le succès ou l'insuccès dépend entièrement de l'observation des conditions énumérées plus haut. Il en est cependant qui méritent une certaine préférence, qui l'emportent sur les autres par leur tendance plus directe vers le but indiqué.

---

(1) Niemeyer.

APPENDICE.

DE QUELQUES PRÉJUGÉS QUI ONT UNE DÉPLORABLE INFLUENCE SUR L'ÉDUCATION A NOTRE ÉPOQUE.

Il n'est pas rare de voir des parents désirer pour leurs fils une position supérieure à celle dans laquelle ils sont nés. Ce désir se manifeste dans toutes conditions, à tous les échelons de la société. La plus simple connaissance du monde suffit pour se convaincre de la fatale réalité de ce fait. Dans la classe inférieure, les parents demandent cette position plus élevée à un meilleur état pour leur fils, à un mariage avantageux pour leur fille. Dans la classe moyenne, les prétentions sont plus relevées ; il s'agit de parvenir à de brillantes fonctions, d'arriver aux honneurs, aux dignités, à un rang dans le monde. La manière de vivre, les occupations, les affaires, le degré d'estime et de considération dont les parents se contentent, tout cela ne leur paraît pas digne de leurs enfants ; il faut que ceux-ci jouissent d'un meilleur sort. Au fond, on ne peut blâmer les personnes nées dans une condition inférieure de trouver leurs enfants aussi dignes que ceux des riches d'acquérir de la fortune, des honneurs et des distinctions. La naissance ne donne à personne un privilége exclusif. Elle ne contraint personne à rester dans un cercle infranchissable. Il est donc permis de chercher à donner à ses enfants une direction propre à les faire entrer dans une carrière supérieure, pour autant toutefois qu'ils *montrent des dispositions physiques et intellectuelles tout à fait extraordinaires, et que les parents eux-mêmes se trouvent dans des conditions qui leur permettent de mener à fin leur projet.* L'histoire nous fait connaître des grands hommes, de brillants génies, d'illustres sa-

vants qui sont nés sous un humble toit. Mais ce sont là des exceptions et de rares exceptions. Il ne faut pas s'autoriser de ces cas exceptionnels pour vouloir donner à tous les enfants une position supérieure à celle que leur père occupe. Une telle manière d'agir ne s'accorde pas avec notre organisation sociale et avec la nécessité d'états différents. Serait-il avantageux et prudent de vouloir pousser les enfants vers une condition supérieure sans avoir les ressources nécessaires, sans avoir pour cela des motifs particuliers?

Dans tous les cas, un tel changement provoque des scrupules, engendre des difficultés. Il ne suffit point qu'un garçon soit doué d'une certaine dose d'intelligence, d'une mémoire facile, pour devenir un jour un homme hors ligne; il est d'autres qualités extraordinaires qu'il importe de réunir. Et d'ailleurs, pour quelle raison un homme d'une certaine capacité ne pourrait-il rester dans un état inférieur où sa présence peut évidemment produire beaucoup de bien, et où il est appelé à mener une existence heureuse et facile? A moins de rencontrer de ces vocations invincibles, insurmontables, faut-il donc céder à ces capricieuses velléités de jeunes gens incapables d'apprécier ce qui leur convient? Que voulez-vous, hélas! que devienne, avec les plus heureuses dispositions naturelles et la volonté la plus ferme, l'imprudent auquel manquent absolument les moyens matériels nécessaires pour faire le premier pas dans la voie qui doit le conduire au but qu'il a rêvé? C'est un grand tort chez les parents que de laisser ces idées déplorables germer dans la tête de leurs enfants. Et cette calamité, cette maladie qui se répand dans des proportions effrayantes, la source en est dans le cœur des parents, dans la haute opinion qu'ils ont de leur progéniture, dans l'amour qu'ils lui portent. Ce n'est pas d'aujourd'hui, nous le savons bien, qu'on a accrédité ce principe, bien faux assurément : l'homme est heureux en proportion de la considération dont il jouit et des revenus qu'il possède. Jamais cependant cette funeste idée n'a exercé une influence aussi puissante que dans notre époque où règnent conjointement la prétention, l'amour-propre, l'ambition, l'orgueil et le goût des plaisirs matériels, joints à la mollesse et à l'oisiveté. Dans de pareilles circonstances, faut-il s'étonner de voir la classe inférieure mécontente

de sa situation et désireuse de placer ses enfants dans les conditions qui leur *semblent* si dignes d'envie? Joignez encore à cela la vanité de voir refléter sur soi-même l'éclat du rang auquel un fils peut parvenir un jour, et vous comprendrez ce violent désir qui porte les parents à élever leurs enfants au-dessus d'eux-mêmes.

Dans une famille où l'on a conçu des plans de cette espèce, il est évident que l'éducation ne peut être que mauvaise. On donne dans les classes inférieures et moyennes une éducation qui ne convient qu'aux classes supérieures. On crée aux enfants des besoins qu'ils ne devaient jamais connaître. Dès le bas âge, on les flatte de brillantes espérances qui doivent se réaliser pour eux, on leur ouvre d'ambitieuses perspectives, et par là on leur inculque de l'ambition, des prétentions immodérées et le mépris de tous les états auxquels ne s'attache aucune distinction. Les fils sont détournés de la profession de leur père, profession qui pour eux eût été la meilleure. Ils n'apprennent point ce qui leur serait le plus utile, et ils s'occupent au contraire des branches qu'ils ne peuvent étudier qu'à moitié, et souvent à peine effleurer.

Quant aux jeunes filles, au lieu de les initier aux détails du ménage, de leur enseigner ce qui est indispensable à une bonne ménagère, de leur inspirer *le goût du travail, de l'économie, de la modestie et de la simplicité,* on les dresse à ne rien faire ou à faire des riens, on les habitue à de brillantes frivolités, on développe en elles la tendance à la vanité, au luxe, le goût des plaisirs, des divertissements, comme si c'était le seul moyen de leur créer un heureux sort et de les rendre propres à assurer la félicité de ceux avec lesquels elles uniront un jour leur destinée. En un mot, on élève les enfants de manière qu'ils ne sont plus propres à aucun état et qu'ils seront mécontents et malheureux, quelle que soit la condition dans laquelle ils pourront se trouver.

Graves et nombreux sont les maux qui résultent de cette fatale manie de *pousser* ses enfants vers une carrière plus relevée. Les limites que nous nous sommes tracées dans ce livre ne nous permettent point d'en faire une énumération détaillée, et nous nous bornerons aux indications suivantes, dont les lecteurs trouveront la réalisation dans la vie ordinaire.

1° *Par rapport au bien commun.*

Le bien-être social exige une infinité d'états divers, dont chacun doit occuper un certain nombre de membres, et naturellement ce nombre ne peut être le même dans tous. A l'élite, aux individualités de choix sont réservées les régions supérieures, qui vont nécessairement se rétrécissant, à mesure qu'elles se rapprochent du sommet de la pyramide. La masse se répartit ensuite dans les classes, toujours très-estimables, mais néanmoins inférieures à celles qui les précèdent. Ceci posé, on conçoit les déplorables résultats de cet aveuglement des parents à pousser leurs enfants vers le haut de l'échelle sociale, où ils provoquent un malencontreux encombrement au détriment des échelons inférieurs, et par conséquent de l'équilibre de la machine. Ainsi l'on voit grossir sans cesse la foule des coureurs de places qui se précipitent vers les hauts emplois, les fonctions honorifiques ; et d'un autre côté, on voit diminuer dans la même proportion la catégorie des bons bourgeois, des artisans utiles. Dès lors, l'harmonie des classes est détruite ; la transition de l'une à l'autre n'est plus ménagée, le contraste est trop brusque et trop saisissant. De là ces murmures, ces mécontentements, ces haines, ces luttes, ces désordres qui ont, dans les derniers temps surtout, fait tant de victimes et amoncelé tant de ruines.

2° *Par rapport aux personnes mêmes qui ont été élevées de cette manière.*

Si l'on arrache un arbre au sol qui lui est propre, qui convient à sa nature, qui le fait croître et porter des fruits savoureux et abondants, et qu'on le transplante dans un autre sol, aussitôt son développement s'arrête et on le voit dépérir rapidement. Ainsi en sera-t-il de l'homme qui, sans dispositions naturelles et peut-être même sans vocation, sort de la sphère que la Providence lui a assignée, et entre dans une carrière pour laquelle il n'a ni le goût, ni les forces nécessaires ; il restera d'abord stationnaire, et déclinera bientôt après. Cet homme, dès lors, sans être précisément nuisible à l'humanité, ne lui est cependant d'aucune utilité ; il végète dans une fausse position, mécontent de lui-même, sans être considéré des autres, tandis qu'il pouvait, artisan honnête ou commerçant intelligent et

probe, rendre des services à la société et se créer une existence paisible et heureuse. Ce ne sont point, hélas ! les emplois, les titres et les gros traitements qui font le bonheur : il faut d'autres éléments, il faut la *patience* et le *contentement intérieur,* qualités que l'on peut acquérir et employer dans toutes les conditions possibles et avec lesquelles on trouvera le véritable bonheur dans toutes les situations de la vie.

La mauvaise éducation que l'on donne aux jeunes filles est une des principales sources de toutes ces misères qui frappent la famille, de ces infortunes conjugales qui se multiplient de nos jours d'une façon désolante, de cette absence d'une prudente économie, de ce défaut de contentement et de bonheur domestique que l'on entend déplorer si douloureusement.

2° *Par rapport au bien-être des parents.*

Au lieu de voir rejaillir sur eux les honneurs et la reconnaissance, ils se préparent un juste blâme, une honte méritée. Au lieu de recueillir de la joie, de la satisfaction, ils se courbent sous le poids du chagrin, des peines et des soucis. Ce fils qui, modeste artisan, bon cultivateur, habile commerçant ou même simple ouvrier, aurait pu être le soutien et la consolation de ses parents dans leurs vieux jours, leur est maintenant à charge, parce qu'il a été élevé pour un état qui ne correspond ni à son talent, ni à sa naissance.

Que de sages conseils, fondés sur l'expérience, arrêtent donc, il en est temps, cette funeste tendance ; que l'on cesse enfin de commettre cette faute dans l'éducation de la génération naissante, faute qui entraîne à sa suite une foule de maux dont nous n'avons énuméré qu'une bien faible partie.

DEUXIÈME PARTIE.

UTEUR EN FONCTION OU LE MAITRE D'ÉCOLE.

CHAPITRE PREMIER.

JE SUIS INSTITUTEUR (1).

reçu cette mission de Dieu par l'intermédiaire de mes
's. Je touche en cette qualité un traitement de la com-
de l'État. Je suis tenu, par serment, d'enseigner d'u-
tés, de conduire dans la voie de la véritable sagesse et
nte du Seigneur, non-seulement un, deux ou trois en-
ıis une école tout entière, une classe nombreuse dans
:eux qui ont achevé leur instruction sont immédiate-
ıplacés par des commençants; or, plus le nombre des
grand, plus grande aussi est ma responsabilité.
ıuis instituteur, je dois remplacer auprès de mes jeunes
parents qui me les ont confiés; je dois être leur père
je dois venir en aide aux parents pour l'éducation de
éniture, et, dans la proportion de mes forces, suppléer
ux-mêmes laissent à désirer : de quel amour paternel
ɜ donc pas être enflammé !
pépinière d'une commune m'a été confiée; ces jeunes
ɜn seront un jour transplantés après avoir reçu, par
ı, toute la vigueur nécessaire.
parents ont droit d'attendre de moi des enfants obéis-
ɜ maîtres, de fidèles serviteurs; les prédicateurs, des

erberg, *Manuel de pédagogie, etc.*

auditeurs instruits et attentifs; l'État, des sujets obéissants et utiles; la commune, de bons ouvriers, des pères de famille respectables, des voisins pacifiques, des époux fidèles, des parents soigneux du salut de leurs enfants; l'Église, des fils pieux; Dieu, des adorateurs zélés; notre Sauveur, des imitateurs fidèles; et, enfin, les bienheureux habitants du ciel, de futurs concitoyens et des cohéritiers de leur félicité. Or, si je puis et dois, conformément à mon emploi, aider à obtenir cet heureux résultat, ne faut-il pas que j'emploie tout mon temps et toutes mes forces pour répondre dignement à une pareille attente ?

« Je suis instituteur : Dieu m'a élevé, pour ainsi dire, à la dignité d'ange gardien visible. Il m'a ordonné, comme à ses saints anges, de prendre soin du salut des enfants qui me sont confiés et de les *porter dans mes bras, afin qu'ils ne heurtent pas du pied contre la pierre*. (Ps. XC.) Mon emploi a donc de la ressemblance avec celui des saints anges gardiens. Leur office est d'instruire les bien-aimés de Dieu; c'est aussi le mien; ce qu'ils font invisiblement, je dois le faire visiblement. Leurs clients sont aussi mes clients; et quels sont ces clients qui nous sont communs ? Ce ne sont pas des rois de la terre, des fils de princes; ils ont une origine plus élevée : Dieu, le Roi des rois, dont la majesté adorable est éternelle et infinie, Dieu est leur père : ils sont ses enfants chéris. Il a daigné me charger de l'insigne honneur de leur faire connaître leur sublime origine et leur haute dignité; je dois donc surtout leur apprendre à connaître ce Père céleste, seul digne d'adoration, ses divins commandements, son amour ineffable pour les hommes et le royaume de gloire qu'il leur a préparé dès le commencement du monde.

« Je dois lui servir d'organe pour leur faire apprécier et adorer cette Providence, qui veut les conduire à la gloire et au bonheur éternel. Or, ne dois-je pas moi-même être saint, afin de devenir dans la main de Dieu un instrument convenable pour procurer le salut à un si grand nombre d'âmes ?

« Je suis instituteur :

» Il a été confié à ma garde un trésor mille fois plus précieux que tous les biens périssables de la terre; le trésor que Notre-Seigneur et Sauveur Jésus nous a acheté par l'effusion de son sang, et pour lequel il n'a pas hésité à sacrifier sa vie. Ce trésor,

ce sont les âmes innocentes, purifiées et sanctifiées, dans lesquelles l'image, la ressemblance de Dieu a été renouvelée et qui ont recouvré leur beauté primitive : telles sont les âmes de la plupart de mes élèves qui ont conservé l'innocence baptismale.

» Je dois contribuer à la conservation de ce trésor, afin qu'il ne se perde pas ; je dois veiller sur ce bien précieux, afin qu'il ne se souille pas, et afin de le purifier le plus tôt possible des souillures dont il pourrait être entaché.

» Si un roi me confiait son portrait enchâssé dans de l'or pur et entouré de pierres précieuses, afin de le mettre à l'abri des voleurs, de le préserver de toute souillure et de toute dégradation; comme je serais soigneux, prévenant et vigilant, afin que ce portrait inanimé d'un homme mortel, qu'un roi de la terre m'a confié, ne se perdît ou ne se dégradât point ! Puis-je donc avoir assez de soin, de prévoyance et de prudence pour conserver intacte et pure l'image du Roi de gloire, bien autrement précieuse que tous les diamants, que tout l'or de l'univers : cette image purifiée par le sang de notre divin Sauveur, rachetée par sa mort, si chérie de lui, vivante et immortelle ?

» Je suis instituteur !

» La surveillance des temples vivants du Saint-Esprit, qui sont mes élèves sanctifiés par les mérites de Jésus, m'a été confiée et recommandée en termes bien précis. Je dois tâcher de purifier ces temples sacrés, en comparaison desquels le temple magnifique de Salomon n'est qu'un amas de pierres; ces demeures de l'Esprit de la grâce divine qui lui sont bien plus agréables et qu'il préfère à tous les temples construits par la main des hommes, où la présence de Dieu se montre d'une manière bien plus merveilleuse qu'elle ne s'est manifestée par des tourbillons de flammes et de fumée lors de la dédicace du temple de Salomon. Je dois les conserver dans leur pureté, les préservant de tout ce qui pourrait déplaire à l'esprit de sainteté qui habite en eux. Or, si l'on souille le linge le plus blanc en l'effleurant d'une main malpropre, avec quel soin ne dois-je pas tâcher de me préserver de toute souillure, afin de purifier dans mes élèves les saints temples de Dieu, et de les conserver dans la pureté !

» Je suis instituteur ! Ma vocation, mon emploi et mon ser-

ment me font une obligation d'être le gardien, le guide et le compagnon de jeunes pèlerins sans expérience et sans boussole dans leur voyage périlleux vers leur patrie, la Jérusalem céleste. C'est de moi qu'ils doivent apprendre qu'ils n'ont point ici de demeure stable ; qu'ils sont étrangers sur cette terre ; que le ciel est leur patrie. Je dois leur inspirer, par mes paroles et par mon exemple, le désir et le courage de me suivre malgré tous les obstacles, tous les périls, dans le chemin qui conduit au ciel, ou plutôt de marcher dans la voie de notre Sauveur, qui nous a montré à tous la véritable route ; de l'imiter avec persévérance, jusqu'à ce qu'enfin, le voyage heureusement achevé, ils parviennent au séjour de la gloire éternelle. Malheur à moi, si je suis un guide aveugle ! Malheur, oui, malheur à moi, si je les fais dévier de la route du salut !

» Je suis instituteur, cela veut donc dire :

» J'ai une profession des plus respectables et des plus importantes; car, quel emploi plus important et plus respectable que :

» 1° D'enseigner la vérité et la vertu à tant d'ignorants ;

» 2° De remplacer tant de parents;

» 3° D'être le père spirituel de tant d'enfants;

» 4° D'être chargé de la pépinière d'une commune ;

» 5° D'être l'ange gardien visible des enfants de Dieu ;

» 6° Le conservateur du prix du sang de Jésus;

» 7° Le gardien du temple du Saint-Esprit ;

» 8° Le guide et le compagnon de tant de jeunes pèlerins, vers Dieu, leur père ?

» Oui, en qualité d'instituteur, j'ai ces divers titres. Cette idée est-elle bien gravée dans mon esprit et dans mon cœur ? »

CHAPITRE II.

L'INSTITUTEUR CONSIDÉRÉ COMME FONCTIONNAIRE PUBLIC.

L'instituteur communal peut être considéré comme fonctionnaire public; car, bien qu'il soit nommé par le conseil communal, sa nomination a été agréée par le gouvernement.

Comme homme public, il a des *droits* et des *obligations* spéciales; tout en conservant intacts les premiers, il tâchera de s'acquitter des dernières de la manière *la plus satisfaisante.*

§ Ier. — *Les droits de l'instituteur comme fonctionnaire public.*

1. L'instituteur primaire, nommé par la commune ou par le gouvernement, a le droit d'exiger des personnes avec lesquelles il est officiellement en contact, qu'elles se montrent à son égard honnêtes et polies, aussi longtemps que, par sa conduite et par l'accomplissement de ses devoirs, il s'en montre digne. Dans les mêmes conditions, il a le droit d'attendre des égards et de l'estime de tous ceux avec lesquels il aura à traiter pour sa personne ou pour sa profession.

2. L'instituteur primaire est protégé dans l'exercice de ses fonctions par une loi spéciale; cette loi, du 23 septembre 1842, établit clairement les cas dans lesquels il peut être destitué ou seulement suspendu. Dans cette loi il trouve la garantie que personne n'empiétera impunément sur ses attributions; il trouve un soutien pour le cas où quelqu'un voudrait l'entraver dans son ministère.

3. Il est en droit d'exiger qu'on lui paye exactement son traitement, de la manière convenue, et cela sans aucune déduction.

§ II. — *Les devoirs de l'instituteur primaire comme homme public.*

Ses devoirs comme *homme public* sont déterminés en partie par la loi de 1842, et en partie par les règlements au moyen desquels l'autorité civile, de concert avec l'autorité ecclésiasti-

que, a voulu régler les fonctions de l'instituteur primaire. Outre ces obligations, il est encore tenu de se soumettre aux nécessités suivantes :

1° Il aura surtout à cœur de se montrer fidèle observateur de tout ce que la constitution et les lois civiles exigent d'un bon citoyen.

2° Sa conduite sera irréprochable; il remplira ses fonctions consciencieusement et mettra en œuvre tous les moyens propres à faire honorer son état.

3° Il montrera du respect pour les lois et la constitution du pays; pour le roi, pour les autorités civiles et ecclésiastiques.

4° Il aura soin d'inculquer à ses élèves de l'affection et de l'estime pour leurs supérieurs, et de développer en eux des sentiments d'obéissance et de soumission réfléchies; il leur fera comprendre que ce n'est pas pour le plaisir de commander qu'on exige d'eux telle ou telle chose, mais bien dans leur propre intérêt et parce que l'homme a, dans beaucoup d'occasions, besoin d'être dirigé par de plus sages et de plus raisonnables que lui.

5° Il n'abusera pas de ses droits légitimes, et bien moins encore il élèvera des prétentions sur des choses auxquelles il n'a aucun droit.

6° Il ne s'oubliera jamais au point de vouloir exercer une influence quelconque sur ses concitoyens en matière politique; il aura assez de fermeté de caractère pour ne jamais servir d'instrument à qui que ce soit dans ces sortes d'affaires. Le ministère de l'instituteur est sacré; il ne faut pas que la moindre atteinte soit portée à son indépendance ou à son autorité; les conséquences en seraient funestes à la jeunesse qu'il a sous sa direction; il ne faut donc pas qu'il se laisse entraîner dans des luttes que tout bon citoyen doit déplorer.

CHAPITRE III.

L'INSTITUTEUR COMME MEMBRE DE LA COMMUNE.

Celui qui est appelé à instruire la jeunesse dans une commune autre que la sienne; celui à qui la commune a confié l'éducation et l'instruction des enfants, celui-là a bien le droit de se regarder comme membre de cette commune, à cause des relations intimes qu'il doit avoir avec tous les habitants. Le succès de son travail, son bonheur, dépendent plus ou moins de ces rapports. Il en résulte évidemment pour lui l'obligation de chercher avant tout à se concilier la confiance de la communauté entière.

Nous allons essayer de résumer en quelques points tout ce que notre instituteur doit observer dans ses rapports avec les habitants de la commune.

I. — Le maître d'école dans ses rapports avec la commune en général.

§ Ier. — *Il aura soin de ne pas s'aliéner les membres de la commune.*

Il n'est pas rare de voir de jeunes instituteurs éloigner d'eux les habitants d'une commune par l'orgueil qu'ils montrent, par la sotte vanité qu'ils tirent de leurs connaissances. On les voit éviter tout contact avec les habitants de la commune et ne s'en rapprocher que lorsque des rapports officiels les y obligent. Ils trouvent des prétextes pour se retirer chaque fois que s'engage entre eux et quelqu'un du village une conversation à laquelle ils croient ne pouvoir prendre part sans s'abaisser; ils ne comprennent pas qu'ils peuvent profiter de ces circonstances pour s'attirer la confiance des parents. Leurs manières sont polies mais froides, ou bien elles sont rudes et peu agréables.

Parfois ils rendent avec quelque roideur les saluts qu'on leur adresse; aussi ne les salue-t-on que pour la forme; ils s'adressent au campagnard quand ils ne peuvent pas faire autrement; ils

lui parlent d'un ton de dédain ; leurs actions et leurs paroles sont celles d'un pédant. Chez eux, ils reçoivent les parents, les enfants même, sans que leur figure se déride ; ils s'imaginent ainsi inspirer du respect à leurs visiteurs ; ils ne les invitent pas même à s'asseoir ; ils les font attendre et profitent de la première occasion pour s'en débarrasser.

L'instituteur qui tient à être bien vu et estimé de tout le monde dans sa commune, doit se faire remarquer par les qualités contraires aux défauts que nous venons de signaler. Ainsi, il aura soin de se montrer affable, poli, prévenant ; de rendre à chacun le respect qu'il lui doit ; d'engager de temps en temps des conversations et de choisir surtout comme sujet de ses entretiens des choses connues, par exemple, la culture, l'économie ; de réclamer ou, s'il y a lieu, de donner de bons conseils par rapport à l'agriculture et à l'horticulture.

Il recherchera la société des plus instruits et des mieux élevés et il les accueillera avec plaisir ; il manifestera partout et toujours, par ses actes plutôt que par ses paroles, combien il ambitionne d'être estimé et aimé de toute la commune. Il est dangereux pour lui de se mettre trop souvent sur les rangs pour obtenir une autre place ; nous lui conseillons de ne le faire que pour autant que la nouvelle place offre des avantages réels et à la condition encore d'avoir quelques chances de réussir.

§ II. — *L'instituteur ne doit pas se laisser aller à une intimité trop grande avec les habitants de la commune.*

Une trop grande familiarité avec ses concitoyens lui sera nuisible. Ceci arrive d'ordinaire lorsqu'il entretient des rapports fréquents avec les habitants de la commune qui ne sympathisent avec lui, ni sous le rapport de l'instruction, ni sous celui de l'éducation ; lorsqu'il joue avec le premier venu dans les cabarets ou sur les places publiques ; lorsqu'il se réunit à des jeunes gens pour courir les fêtes des communes voisines, comme tireur à l'arbalète, à l'arc ou à la carabine ; lorsqu'il assiste à leurs bruyantes parties de plaisir ; lorsqu'il cherche à les amuser par des facéties de mauvais goût ; lorsqu'il tolère, en sa présence,

des paroles ou des actes obscènes ; lorsqu'il se présente à quelqu'un sans être complétement vêtu ou dans un costume peu décent ; lorsqu'il confie trop légèrement les secrets des ménages, et enfin, lorsqu'il fait ou reçoit trop de visites. En se conduisant de la sorte, un instituteur n'acquiert ni l'estime ni la confiance ; il lui est impossible de s'acquitter de sa tâche avec succès. Il attirera peut-être quelques individus qui vivront de sa bourse et riront de ses pasquinades ; ils feindront d'être ses amis, tandis qu'intérieurement ils n'auront pour lui que du dédain et du mépris.

§ III. — *L'instituteur doit bien se garder de se montrer intéressé d'une façon quelconque.*

A cet effet, il évitera de faire aucune dépense au préjudice d'autrui ; il aura soin de ne pas faire des visites trop fréquentes et surtout aux époques de fêtes de famille ; il ne témoignera, ni par lui-même, ni par un intermédiaire, qu'il est amateur de telle ou telle chose. Sur le chapitre des rétributions mensuelles, il ne se montrera pas trop rigoureux envers les gens dont il connaît la position peu aisée ; il ne se perdra pas en lamentations et ne criera pas à qui veut l'entendre, qu'il n'est pas assez largement rétribué.

Si, toutefois, un père de famille ou tout autre se refusait, sans motifs, à lui payer la rétribution entière, l'instituteur fera valoir son droit, fût-ce même auprès de l'autorité compétente ; personne ne pourra l'en blâmer. Nous devons cependant ajouter, et c'est un fait prouvé par l'expérience, que, grâce à son désintéressement reconnu, un bon instituteur obtient habituellement sans aucune peine tout ce qu'il a droit d'exiger, il rencontre même chez tout le monde une louable disposition à satisfaire ses désirs raisonnables.

§ IV. — *L'instituteur ne se permettra pas d'énoncer légèrement des jugements, soit sur les habitants de sa commune, soit sur les mœurs ou sur les usages de sa résidence.*

Dans toute commune il existe des personnes dont la conduite n'est pas à l'abri de la censure ; ce sont souvent celles qui, par

leur rang, leur emploi ou leur fortune, exercent la plus grande influence. Il serait évidemment peu digne d'un homme de cœur d'approuver hautement ces individus; mais il n'est pas obligé non plus de manifester sa désapprobation.

L'instituteur s'abstiendra de s'occuper de ces personnes et il évitera d'en parler. Par ce moyen il ne s'exposera pas à s'attirer des désagréments et à s'aliéner quelques-uns de ses voisins.

Il aura soin de ne jamais se railler des mœurs de ses concitoyens et de certains usages qui, pour ne plus être en rapport avec notre époque, se sont néanmoins conservés depuis des siècles dans des familles, ou dans des communes. Peu à peu, dans des conversations adroitement dirigées, il pourra avec prudence, et sans froisser personne, essayer de démontrer le vice ou le ridicule de telle ou telle habitude; au surplus, il possède un autre moyen d'action : qu'il dirige convenablement la jeunesse qui lui est confiée, qu'il instruise surtout par son exemple, et il parviendra, tôt ou tard, à l'abolition complète de ces usages surannés.

§ V. — *L'instituteur doit soutenir la dignité de sa profession dans tous ses rapports avec la commune.*

Sans affecter les dehors d'un pédant, ce qui dénonce toujours de la faiblesse d'esprit, un instituteur peut se prévaloir de sa dignité. Des manières gauches, une contenance embarrassée, une allure trop leste, trop de laisser-aller, ne sont pas de nature à le rehausser beaucoup dans l'opinion de ses concitoyens.

Il se mettra bien dans l'esprit qu'il n'est ni un paysan, ni un artisan, ni un valet. Il occupe dans la société un rang plus élevé sous le rapport de l'éducation et de l'instruction : on a le droit d'exiger de lui qu'il soit à la hauteur de sa position. Nous avons indiqué, dans les §§ 2 et 3, les écueils qu'il doit éviter; nous nous proposons d'y revenir et de donner à cet égard des détails ultérieurs dans un chapitre où nous considérerons l'instituteur dans sa vie privée. Nous nous bornerons à constater que rien n'est aussi efficace pour le mettre en haute estime chez ses concitoyens qu'une conduite conforme aux préceptes de la morale et de la religion.

§ VI. — *L'instituteur doit prendre de bonne grâce sa part des malheurs de la commune.*

Si la commune vient à être frappée d'une calamité; si la grêle, les eaux, le feu, la guerre, les maladies épidémiques y ont causé des ravages, l'instituteur viendra en aide à ses concitoyens dans la mesure de ses forces, par ses conseils, sa libéralité, son dévouement ; il se montrera actif, persévérant, et ne reculera pas devant le danger. Ainsi encore, si la commune se voit injustement attaquée, calomniée, il la justifiera de son mieux, soutiendra ses droits et fera ce qui dépendra de lui pour contribuer au bien-être de ses concitoyens. En un mot, il montrera en toute occasion qu'il regarde comme sien l'intérêt de la communauté.

Nous citerons à ce propos un fait extrait de la vie de Pestalozzi.

En 1799, le bourg d'Altorf fut détruit par un incendie; Pestalozzi réunit autour de lui les élèves de son institution et leur adressa ces paroles : « Écoutez, mes chers enfants, Altorf est réduit en cendres. Hélas ! dans ce moment peut-être il s'y trouve cent enfants sans logement, sans nourriture, sans vêtements. Ne voudriez-vous pas appeler au milieu de vous vingt de ces malheureux ? — Ah ! oui, oui, mon Dieu, oui ! répondirent-ils avec des cris d'allégresse. — Cependant, mes enfants, continua Pestalozzi, réfléchissez bien à ce que vous voulez faire; nous ne sommes pas riches, nos ressources sont restreintes; il se peut qu'après avoir admis ces pauvres petits, nous ne recevions pourtant pas plus d'argent que maintenant ; par suite de cette augmentation dans le nombre des élèves, vous serez peut-être obligés de travailler davantage, de leur donner une partie de vos habillements, et même de partager avec eux votre nourriture; comment ferez-vous alors ? Ne persistez donc dans votre bienveillant désir qu'après avoir pris la ferme résolution de supporter volontairement et de bon cœur ces privations et ces fatigues, en vue d'adoucir le sort de ces infortunés. » Pestalozzi mit beaucoup de chaleur dans ces paroles ; il se fit répéter par les enfants la teneur de son discours, pour s'assurer qu'ils avaient clairement

compris toutes les conséquences de leur désir si spontanément manifesté. Mais les élèves persistèrent, et répétèrent tout joyeux : « *Oui ! oui ! nous le voulons. Dussions-nous avoir moins à manger, travailler davantage et partager avec eux nos vêtements, nous serons néanmoins bien contents et bien heureux !* »

II. — L'instituteur dans ses rapports spéciaux avec quelques membres de la commune.

§ Ier. — *Avec les membres du conseil communal.*

Il importe sans doute à l'instituteur de se mettre bien avec les membres du conseil communal et avec les personnes qui exercent le plus d'influence sur leurs concitoyens ; ces personnes pourraient lui faire quelque tort au point de vue de son intérêt personnel et lui rendre plus pénible l'exercice de ses fonctions. Mais si, d'un côté, nous admettons qu'il fera bien de les disposer en sa faveur, en se montrant poli, prévenant, complaisant, indulgent pour leurs faiblesses ; d'autre part, nous le blâmerions énergiquement s'il se montrait envers eux bas et rampant. Nous le désapprouverions hautement s'il consentait à une usurpation de leur part, si, par une faveur quelconque, il faisait à leurs enfants une position exceptionnelle dans son école.

§ II. — *Avec les jeunes gens sortis de l'école.*

Il est à désirer que l'instituteur continue à exercer une certaine influence sur la jeunesse après sa sortie de l'école. C'est un moyen de lutter contre l'immoralité et de prévenir des accidents, suite ordinaire de l'étourderie. A cet effet, l'instituteur conservera des relations amicales avec ses anciens élèves, il les engagera à venir le voir de temps en temps, à le consulter comme un ami, comme un père ; il s'efforcera de les maintenir sous sa bienveillante tutelle et de développer leur instruction, soit par des entretiens particuliers, soit par l'institution de classes du dimanche. Il se montrera en toute circonstance comme un ami qui prend part à leur bonheur et qui tâche de conserver et de vivifier en eux ce qu'il y a de bon et ce qui peut contribuer à leur satisfaction.

§ III. — *Avec les pauvres et les malades de la commune.*

En règle générale, la position financière de l'instituteur ne lui permet pas de porter aux malades et aux indigents de grands soulagements sous le rapport matériel; il doit néanmoins se montrer envers eux charitable, rempli de bonne volonté, de dévouement, et contribuer de son mieux à améliorer leur sort. « *Vous » serez parmi les pauvres un missionnaire de la divine miséri- » corde* (1). »

Voici en quoi consiste, d'après nous, le devoir de l'instituteur envers les indigents de sa commune.

Il prendra une part active à l'administration et à la distribution des bienfaits; il contribuera à la création d'établissements destinés à venir en aide aux nécessiteux; par exemple, pendant l'hiver, des chauffoirs; en temps de disette, la préparation de soupes économiques, l'organisation d'un refuge pour les malades et les convalescents, etc., etc., toutes choses réalisables partout où se trouvent des hommes qui prennent à cœur les douces paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « *Ce que vous faites aux pauvres,* etc. »

L'instituteur peut encore, par son intervention officieuse, procurer du travail aux ouvriers sans occupation, et par conséquent sans moyen d'existence; il doit visiter les malades, les consoler, veiller autant que possible à ce qu'ils soient convenablement traités par leur entourage; en un mot, sans sacrifices pécuniaires de sa part, il trouvera différents moyens de faire le bien et de pratiquer l'aumône.

§ IV. — *Avec ses voisins* (2).

Il est une vérité universellement établie, c'est que l'homme le plus parfait ne peut vivre en paix, du moment qu'il est en

(1) Th. H. Barrau.

(2) Voulez-vous élever vos enfants dans l'amour du prochain, évitez avant tout les querelles et les disputes, écartez toute inimitié, tout désir de vengeance, toute médisance et toute calomnie; sinon, l'amour que vous croyez implanter dans le cœur de l'enfant jettera bien quelques racines, mais jamais il ne deviendra un amour vif et réel. (Winkelman.)

mésintelligence avec un méchant voisin. Ceci admis, il est d'une nécessité absolue pour l'instituteur de se faire aimer de ses voisins. Qu'il ferme donc les yeux si l'hiver, par exemple, l'un d'eux se permet de traverser son jardin ou sa cour pour éviter un détour, en se rendant à l'église ou ailleurs. Qu'il se montre complaisant, si l'on vient lui emprunter quelque objet de ménage, le prier de tailler une plume ou même de rédiger une lettre. Qu'il soit le premier à voler à leur secours, en cas de danger. Par cette conduite, il ôtera à son voisin tout prétexte d'inimitié, toute cause d'antipathie ; il l'obligera, de son côté, à lui être utile au besoin. Ces petits services que l'on se rend mutuellement ont d'autant plus de prix qu'ils sont obtenus à l'instant, sans hésitation, lorsque les circonstances l'exigent.

CHAPITRE IV.

L'INSTITUTEUR CONSIDÉRÉ COMME L'HOMME A QUI ON A CONFIÉ L'ÉDUCATION ET L'INSTRUCTION DE LA JEUNESSE. — L'INSTITUTEUR COMME INSTITUTEUR. — QUALITÉS NÉCESSAIRES.

Elles sont bien diverses et bien nombreuses les qualités que l'on est en droit d'exiger de l'homme qui s'est dévoué à l'instruction et à l'éducation des enfants, et cependant un instituteur ne sera jamais ce qu'il doit être, s'il ne répond pas entièrement à toutes ces conditions.

Voici les qualités que doit posséder l'instituteur :

§ Ier. — *Il faut que l'instituteur soit un homme pieux.*

C'est Notre-Seigneur lui-même qui confie à l'instituteur, pour les élever, les enfants des créatures qu'il a rachetées au prix de son sang, parmi lesquelles il est venu habiter, qu'il considère comme ses frères, ses cohéritiers, et qui, un jour, doivent s'unir à lui pour glorifier son Père céleste. Ces enfants ne sont pas confiés à l'instituteur dans le but unique d'en faire

des savants, des mathématiciens renommés, des écrivains illustres, des artistes célèbres, non, non; en les recevant il s'est engagé à leur conserver le signe d'innocence qui leur a été imprimé par le baptême, et de faire d'eux, avant tout, de bons chrétiens. Telle est la fin de l'éducation chrétienne; tout le reste ne peut être considéré que comme un moyen d'atteindre à ce noble but. De là résulte, pour l'instituteur, l'impérieux devoir de prendre la religion comme base, comme fondement de l'éducation. A cet effet, il s'efforcera d'inculquer aux enfants les vrais principes de la piété, il ne se lassera pas de leur montrer combien il est nécessaire de penser avant tout au salut de l'âme, il ne négligera rien pour les diriger de manière à en faire un jour des chrétiens exemplaires, de bons citoyens, d'excellents pères de famille, des fonctionnaires intègres, des soldats braves et courageux, des négociants probes, etc.

Nous n'avons pas ici à parler de la manière dont l'enseignement proprement dit doit être donné pour parvenir à ce but. Nous l'avons fait dans la partie qui traite spécialement de la méthodologie, chaque fois que l'application d'une méthode quelconque a été l'objet d'un développement. Nous nous bornerons à faire remarquer que la première condition pour amener les élèves à devenir des hommes pieux, c'est que l'instituteur soit le guide et le compagnon de tant de jeunes pèlerins vers Dieu leur Père.

§ II. — *Il faut que l'instituteur soit un homme grave.*

La gravité est une qualité essentielle, indispensable à l'instituteur : sans la gravité, ses fonctions deviennent impossibles, et l'instituteur disparaît. Toutefois, en s'efforçant d'acquérir cette belle qualité, il aura soin de ne pas arracher de son cœur cette bonté paternelle, ces tendres sentiments si nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Ces deux choses ne sont pas incompatibles; tout en restant grave et digne, l'instituteur doit sans cesse par sa douceur, sa bonté, son affabilité, amener ses élèves à le considérer autant comme leur ami que comme leur maître; c'est le moyen le plus efficace pour les encourager, pour stimuler leur zèle, pour les engager à fréquenter régulièrement l'école, à écouter avec attention les paroles du maître, à les retenir et à

les mettre en pratique. Mais tout pédagogue un peu expérimenté le reconnaîtra avec nous, il ne suffit pas d'avoir de l'attachement, de l'amour pour les élèves, il importe surtout de s'attirer leur estime, leur respect; car la jeunesse ne peut assister avec fruit aux leçons d'un homme qui, comme instituteur, serait incapable de se faire estimer et respecter par ses auditeurs.

Que l'extérieur de l'instituteur porte donc le reflet d'une réserve pleine de modestie; que ses façons d'agir, toujours convenables, soient le résultat d'une mûre réflexion, d'une piété profonde et d'une sage prudence; qu'il tâche de conserver toujours le calme de l'esprit, une humeur égale, gage de la paix du cœur. Que son âme, toujours paisible et calme, ne se laisse irriter par aucune circonstance extérieure. Pour arriver à ce point, il faut avoir fait une juste appréciation du monde et de ses biens; savoir limiter ses désirs, ses prétentions et ses craintes, dans les bornes d'une juste modération, afin d'être préparé à toute éventualité, les regards dirigés vers celui qui a dit : « Ceux qui en auront instruit plusieurs dans la voie de la justice, luiront comme des étoiles dans toute l'éternité. »

§ III. — *L'instituteur doit être patient.*

La patience nous rend forts pour supporter toutes les contrariétés et toutes les peines sans murmurer, et avec une entière confiance dans les décrets de la Providence.

L'instituteur patient supporte avec résignation et sans amertume les contrariétés qu'il rencontre dans l'exercice de ses pénibles fonctions; il ne s'affectera pas outre mesure de la mauvaise conduite des élèves et de l'ingratitude des parents; il pratiquera aussi la vertu de patience, surtout en se montrant indulgent et facile envers les élèves d'un âge encore tendre, et envers ceux qui ne sont pas doués d'heureuses dispositions naturelles. Il supportera la légèreté, l'étourderie et l'inexpérience de leur âge, et ne se lassera pas de leur répéter avec bonté et amour la même chose, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à la saisir et à se la graver dans la mémoire. L'instituteur doit plus que qui que ce soit se pénétrer de cette vérité : La patience est l'art d'espérer.

§ IV. — *L'instituteur doit être prudent.*

Le but le plus noble pour l'instituteur vraiment pénétré de l'importance de son état, c'est la bonne éducation des élèves qui lui sont confiés ; pour atteindre ce but, il lui faut évidemment de la prudence, une prudence qui lui indique les moyens les plus convenables pour développer l'esprit et former le cœur. Et que l'on remarque bien que ceci est, d'après saint Chrysostome, un art plus difficile que tout autre sur la terre. Ce père de l'Église dit à ce sujet : « Un bon instituteur surpasse de beaucoup un bon peintre, un statuaire renommé, même tout autre artiste, quel que soit son talent. »

La prudence, cette qualité inestimable et telle que nous l'entendons, nous porte à prendre une résolution raisonnable, à juger sainement et à choisir les dispositions les plus utiles. Le véritable maître d'école ne négligera aucune occasion d'acquérir ce trésor précieux ; il s'efforcera de connaître le caractère et l'esprit des enfants, afin de conformer son enseignement à leurs besoins. Ce serait violer les lois de la nature que de vouloir diriger les différentes individualités par l'emploi d'un seul et même moyen, de les contraindre à agir toutes de la même manière.

C'est ici que la prudence du maître doit savoir choisir un juste milieu ; car ici, comme partout ailleurs, le bon et le mauvais se touchent, et l'on est fort exposé à se tromper en confondant l'un avec l'autre. C'est précisément ce qui rend si difficile l'éducation des enfants. Pour éviter des fautes qui sont ordinairement le résultat de la précipitation, de l'excès de confiance en soi-même, de la légèreté, de la négligence, de l'inconstance, de l'opiniâtreté, il importe que les actions de l'instituteur soient basées sur la réflexion, qu'il prenne pour guides fidèles, la circonspection, la perspicacité, la fermeté et la prudence.

L'instituteur doit savoir se modérer en parlant, c'est-à-dire avoir dans son langage un choix d'expressions convenables pour l'enseignement et un juste discernement du temps et des circonstances dans lesquelles il s'agit de parler ou de se taire. C'est

un art pour l'instituteur de saisir l'à-propos et d'apprécier quand cela ne peut nuire ni à lui ni à ses élèves. Ce silence de raison facilite le maintien de l'ordre et de la discipline dans l'école, contribue à la tranquillité et augmente l'attention chez les élèves. La tâche de l'instituteur devient plus facile; sa santé se conserve mieux, et c'est un devoir d'éviter avec soin toute imprudence de nature à rendre le travail plus pénible encore qu'il ne l'est par son essence même. On ne peut assez conseiller, surtout au jeune praticien, de se modérer en parlant; c'est une grave illusion de croire que l'instituteur qui crie le plus souvent et le plus fort obtienne les meilleurs résultats. Le grand secret c'est de savoir trouver les paroles et le ton de voix les plus propres à éclairer l'esprit de l'élève et à toucher son cœur. Laissons parler sur ce sujet un saint homme. « Si vous voulez, dit-il, impressionner et persuader en enseignant, vous atteindrez votre but plutôt en faisant parler le cœur au cœur que par de longs discours. »

§ V. — *L'instituteur doit être surtout un homme de dévouement.*

Il n'y a que le dévouement qui puisse adoucir, pour celui qui embrasse la carrière d'instituteur, ce que ces fonctions ont de pénible.

Un instituteur dévoué, animé de sentiments tendres pour l'enfance, excité par un zèle vraiment apostolique, trouvera son plus grand bonheur à instruire les ignorants sans distinction de rang, même lorsqu'il rencontrerait, dans l'accomplissement de ses devoirs, des difficultés au premier abord insurmontables.

Mais pour atteindre ce but il ne suffit point d'avoir du zèle, il faut aussi que ce zèle soit raisonnable, car sans cette qualité toute son activité serait une lumière sans chaleur. L'instituteur véritablement zélé pour l'enseignement sait, d'après l'exemple des apôtres, se faire à toutes les circonstances; il connaît le secret d'être petit avec les petits, c'est-à-dire de se mettre à leur portée, de tenir compte de leurs faiblesses, de supporter les naïvetés de leur âge, de les corriger selon leurs besoins.

L'instituteur dévoué profitera aussi de toute occasion qui s'of-

frira en dehors de l'école pour donner à ses élèves de sages avis et des conseils salutaires, qui, appliqués au moment même où ils sont donnés, produisent toujours une impression plus profonde et un effet plus durable. Enfin il importe que l'amour et le zèle se prêtent un mutuel appui, que l'un soit en quelque sorte le conducteur de l'autre.

§ VI. — *L'instituteur doit être désintéressé.*

Un homme désintéressé est un noble cœur, attendu qu'il sacrifie volontairement ses propres intérêts à ceux de ses semblables. Aussi cette vertu n'est pas commune. Un instituteur, tel qu'il doit être, agit avec désintéressement en se sacrifiant à l'enseignement des pauvres comme des riches, en se vouant à une carrière pénible qui, aux yeux d'un grand nombre d'individus, n'a rien de brillant, rien de noble, qui même a été quelquefois regardée comme une profession peu digne de considération.

Tout cela ne rebute cependant point le véritable instituteur qui persiste à travailler, avec un zèle qui ne se dément jamais, à rendre heureux ceux qui lui sont confiés. Le désintéressement de l'instituteur chrétien lui fait oublier les affronts, les injures, les ingratitudes que ses fonctions peuvent lui attirer, et sa seule vengeance c'est de redoubler d'efforts pour faire le bien; tout en donnant ses soins au développement intellectuel des enfants, il ne néglige pas leur développement physique, puisqu'il n'a qu'une seule chose en vue, *le bonheur* des enfants. Il aide là où il peut; il a pitié du faible; il cherche à extirper les mauvaises habitudes contractées; il encourage; il inculque de bons principes dans le cœur des élèves; il supporte leurs défauts et leur donne les moyens de se garantir contre toute contagion morale; en un mot, il cherche à faire d'eux de bons chrétiens et de bons citoyens, et tout cela par ce seul mobile, le désir de faire le bien.

Le désintéressement a aussi pour compagne la générosité, mais une générosité telle qu'un instituteur raisonnable doit l'exercer. Il récompense pour encourager, pour stimuler sans distinction de personnes, et non dans le but de plaire à qui que ce soit.

Pour acquérir le désintéressement l'instituteur doit aimer son état, remplir ses devoirs consciencieusement, s'empresser de rendre service à son prochain chaque fois que l'occasion s'en présente.

§ VII. — *L'instituteur doit avoir de la douceur.*

Nous reconnaissons dans la douceur une de ces précieuses qualités dont Jésus-Christ nous a donné l'exemple le plus admirable, car lui-même nous invite à l'imiter par les paroles suivantes de la sainte Écriture : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. » La douceur est une vertu sublime et peut être considérée comme la sœur de l'humilité avec laquelle elle marche de pair. Pour que la douceur du maître développe de l'affection chez les enfants, il importe qu'il connaisse bien leurs défauts afin de pouvoir les déraciner, et, pour y parvenir, il doit employer des moyens qui n'aient pas même l'apparence de la sévérité et qui n'offrent rien de désagréable.

Dans l'éducation de la jeunesse, il faut appliquer la douceur soutenue par un degré de fermeté convenable au caractère de l'enfance ; une sévérité raisonnable n'est nullement incompatible avec la douceur, lorsque tous les moyens de bienveillance sont restés infructueux. L'instituteur doit donc savoir allier au besoin et dans de justes proportions la douceur et la persévérance. C'est précisément cette combinaison de moyens, si elle est heureusement faite, qui donne à l'instituteur l'autorité nécessaire, indispensable dans l'exercice de ses fonctions ; cette autorité qui est l'âme de l'école et qui inspire aux élèves l'estime pour le maître, le lien le plus fort entre l'obéissance et le commandement, de telle sorte que de part et d'autre la confiance et l'amour deviennent les mobiles du maître et des élèves.

§ VIII. — *L'instituteur doit être vigilant.*

La vigilance est une vertu qui nous rend zélés et exacts à remplir nos devoirs. C'est un motif suffisant pour que l'instituteur fasse des efforts afin de l'exercer convenablement. Qu'il soit d'abord vigilant pour lui-même, c'est-à-dire qu'il observe ses ac-

tions et ses pensées aussi bien que ses sentiments, afin de faire le bien et de s'acquitter dignement de sa tâche. La surveillance de soi-même n'exclut en aucune façon celle des élèves; au contraire, un instituteur qui s'observe lui-même consciencieusement est en même temps un véritable ange gardien pour les enfants.

Vous qui devez diriger la jeunesse, prenez bien garde que par votre négligence l'ennemi du salut ne vienne arracher à vos enfants le trésor sublime de l'innocence ! Que répondriez-vous un jour au Juge suprême, pour vous justifier d'avoir perdu, par votre faute, une de ces âmes, s'il vous reprochait d'avoir eu moins de vigilance pour garder ces brebis que le démon n'en a eu pour les enlever ? La vigilance du maître ne se borne pas au présent, elle s'étend aussi à l'avenir; il doit chercher à prémunir ses élèves contre tout ce qui leur peut être nuisible au moral comme au physique; il cherchera à prévenir l'application de telle ou telle punition, que l'élève pourrait mériter; car il est à la fois et bien plus agréable à l'instituteur et bien plus utile à l'élève de prévenir une faute que de la punir. L'avantage de cette manière de procéder ressort clairement de ce que font les enfants sur le point de commettre une faute; ils regardent à droite et à gauche pour savoir s'ils sont aperçus de leur maître, parce qu'ils craignent autant ce regard que la punition. Cependant il ne faudrait pas pousser cette vigilance trop loin : elle ne doit pas dégénérer en une minutieuse défiance, en soupçons non fondés. Elle doit être constante, calme, libre et pas trop visible.

§ IX. — *Il faut que l'instituteur ait un véritable amour pour les enfants et pour son état.*

L'instituteur doit aimer les enfants, parce que ce sont des enfants. Leurs actions naïves, leurs manières innocentes, leurs conversations, leurs jeux, en un mot tout ce qui est naturel à l'enfant doit plaire à l'instituteur. Il doit trouver sa récréation, son délassement, son bonheur, enfin toutes ses jouissances, au milieu des enfants. Sans cette disposition, eût-il toutes les connaissances imaginables, ce ne sera jamais qu'un mercenaire remplissant des fonctions à prix d'argent. A cet amour pour les

enfants se rattache nécessairement, pour l'instituteur, l'amour de son état. Celui qui n'aime pas les enfants ne peut être heureux dans la carrière d'instituteur, et celui qui a une vocation prononcée pour cet état se plaira à vivre avec les petits enfants. L'enseignement doit être pour l'instituteur ce qu'il y a de plus élevé au monde; tous ses efforts doivent tendre à atteindre ce but.

« Aimez, dit Barrau, ces chers enfants, que Dieu, votre pays et leurs familles vous confient : aimez-les tous ensemble; aimez chacun d'eux en particulier. Mais sachez vous préserver également et d'une indifférence qui serait coupable et d'un attachement trop dévoué, qui deviendrait pour vous une source de déceptions. Sans doute vous rougiriez de ressembler à cet instituteur égoïste et dur qui s'acquitte de sa tâche comme d'un travail mécanique, et qui n'éprouve aucune sympathie pour cette aimable jeunesse confiée à ses soins; mais pour votre bonheur, je ne voudrais pas non plus vous voir ressembler à celui qu'anime une tendresse trop vive et trop inquiète. »

Le même auteur dit encore : « Pour que vous vous attachiez à votre école, il faut que vous aimiez votre profession. Tout homme qui n'a pas l'amour de son état est à plaindre, l'instituteur plus que tout autre. »

§ X. — *L'instituteur doit avoir un extérieur convenable.*

Nous arrivons ici à des conditions qu'il n'est pas toujours au pouvoir de l'instituteur de remplir dans toute leur étendue; avec la meilleure volonté, on ne peut pas toujours suppléer à ce que la nature a refusé, ni corriger ce qu'elle a laissé imparfait. C'est cependant un point auquel on devrait sérieusement réfléchir avant de se vouer à cette profession. Un instituteur ne doit pas avoir de défaut corporel grave et facile à apercevoir (1) : ainsi il ne doit ni bégayer ni avoir l'oreille trop dure; il ne doit être ni boiteux, ni estropié, ni défiguré. Il lui faut un extérieur imposant; ses manières ne seront ni désagréables ni brusques.

---

(1) « Une forte et saine constitution est d'abord indispensable à l'instituteur. » (Rendu.)

Jamais il ne paraîtra dans l'école, le bonnet sur la tête, ou les vêtements en désordre. Il tâchera d'avoir toujours des habillements simples, bien propres, et correspondant à son état.

Voici ce que Demeter dit à ce sujet : « L'instituteur doit se garder de jouer le rôle d'un bavard ou d'un farceur; il ne sera ni un moraliste affecté ni un misanthrope. Il n'affectera, dans ses habits, ni les prétentions du fashionable de la ville capitale, ni la négligence du vieux campagnard de la forêt Noire. Que sa démarche soit ferme, son maintien sans affectation, sa manière de parler celle d'un homme réfléchi et posé, ses gestes naturels. »

§ XI. — *L'instituteur doit avoir de l'intelligence* (1).

« *Qui peut espérer de former l'intelligence de la jeunesse, s'il n'a pas lui-même de l'intelligence* (2)? »

Sans exiger d'un instituteur qu'il soit un génie, on peut lui demander un esprit sain et pratique, une mémoire solide, une imagination vive, du sentiment, du cœur et de la présence d'esprit. Il ne faut pas qu'il se rende ridicule par l'absence du jugement, ni qu'il se déconcerte trop facilement dans les circonstances imprévues; il ne restera pas froid et indifférent en encourageant les élèves à faire le bien ou en les avertissant d'éviter le mal, en récompensant les bons ou en punissant les turbulents. Il n'emploiera jamais des expressions triviales; il évitera surtout soigneusement de montrer de la partialité, et de manifester ainsi l'absence du sentiment du droit. Il est inutile de le répéter, un instituteur doué de zèle et de résolution parviendra par ses efforts à aider, à suppléer à la nature, si elle lui a refusé l'une ou l'autre de ces importantes qualités.

(1) Les qualités corporelles ne sont rien si l'instituteur n'y joint les qualités intellectuelles et morales.

(2) Niemeyer.

§ XII. — *L'instituteur doit avoir une somme suffisante de connaissances approfondies dans les diverses branches qu'il est obligé d'enseigner.*

A cette condition seule il sera en état d'enseigner convenablement et d'obtenir des succès dans sa carrière. M. Guizot a dit : « Un bon maître d'école est un homme qui doit savoir beaucoup plus qu'il n'enseigne. »

Voici ce que dit de son côté le docteur Scheinert : « Un bon instituteur doit posséder de grandes connaissances, afin de pouvoir remplir convenablement ses fonctions; il doit connaître beaucoup plus que ce qu'il est chargé d'enseigner. Ce n'est qu'à cette condition qu'il sera capable d'instruire avec intelligence et avec goût. »

Ceci concerne les instituteurs des classes inférieures aussi bien que ceux des classes supérieures; les nécessités sont les mêmes; tous doivent posséder à fond et *parfaitement* les connaissances qu'exige le degré d'avancement de l'étude dans leur division respective. La seule différence porte sur l'étendue et sur la variété de ces connaissances.

§ XIII. — *L'instituteur doit avoir des notions plus ou moins exactes sur les soins qu'exige le développement physique de l'enfant* (1).

L'instituteur peut contribuer au développement physique de ses élèves de deux manières : ou en éloignant d'eux tout ce qui pourrait leur être dangereux ou nuisible; ou en provoquant chez eux tout ce qui peut exercer une influence salutaire sur l'état de leur santé. Quant au premier procédé, nous signalerons les points suivants :

Il est nuisible à la santé de rester dans un endroit humide;

(1) « L'instituteur primaire, quoique les enfants ne lui soient en général confiés qu'une partie de la journée, doit s'occuper pendant tout ce temps, et dans la mesure convenable, de préserver les élèves de toute fâcheuse influence, au physique comme au moral, et de donner à leurs membres la force et l'énergie. » (Rendu.)

de sortir d'une place dont la température est beaucoup plus élevée que celle du dehors. On porte atteinte à la santé des enfants, en les exposant à un courant d'air; en les plaçant trop près du poêle; en les laissant pendant l'hiver trop longtemps à la porte; en les empêchant de satisfaire aux besoins naturels; en les punissant trop sévèrement; en ne leur ménageant pas la place nécessaire pour qu'ils soient assis à l'aise. On ne les laissera pas s'habituer à prendre une posture inconvenante; on leur défendra ou de s'habiller trop chaudement ou de se couvrir trop peu; on les surveillera sous le rapport de la malpropreté, de la gourmandise, etc., etc.

Que l'on ne s'imagine pas que tous ces détails ne rentrent point dans les attributions de l'instituteur; au contraire, c'est à lui d'y veiller attentivement et de combattre ces défauts par sa parole et par son exemple.

L'instituteur contribuera encore au développement physique des élèves, en leur laissant le temps nécessaire pour respirer un air frais et pur, en introduisant dans son école des *exercices gymnastiques* et en faisant alterner les occupations intellectuelles avec les exercices corporels; il convient que ces derniers aient toujours lieu sous la surveillance directe de l'instituteur. Il doit présider aux exercices et diriger les jeux, de crainte que, soit par légèreté, soit par imprudence, ces récréations ne produisent plus de mal que de bien.

§ XIV. — *En toutes choses, il faut que l'instituteur se montre lui-même ce qu'il veut que deviennent ses élèves.*

Les meilleures leçons à donner, ce sont les exemples; ils encouragent et engagent à l'imitation. Ceci est vrai chez les adultes, et l'est à bien plus forte raison chez les enfants qui, de leur nature, sont des imitateurs par excellence de tout ce qu'ils remarquent chez les personnes d'un certain âge. Et n'est-ce pas vers l'instituteur surtout qu'ils dirigeront leur attention pour l'observer dans ses paroles et dans ses actes; n'arrêteront-ils pas continuellement leurs regards sur l'homme qui leur a toujours été désigné par leurs parents comme un modèle dont ils doivent

apprendre ce qui leur est utile et nécessaire, et qui a pour mission aussi de juger leur conduite et de les récompenser ou de les punir selon leur mérite ? *La bonne conduite de l'instituteur au point de vue religieux et moral est un principe vital, essentiel, et nous ne pouvons supposer un instant que ce point indispensable puisse faire défaut chez l'homme appelé à cultiver la pépinière de l'État.* Nous attirerons donc l'attention du lecteur sur d'autres points.

Si l'instituteur se néglige ; si son maintien et ses manières annoncent une nonchalance, un laisser-aller qui produit toujours une mauvaise impression chez les personnes bien élevées ; si ses vêtements dénotent l'absence de goût, d'ordre et de propreté ; si son langage est défectueux, ses expressions incorrectes et quelque peu grossières ; si dans ses intonations il ne prend pas garde à ce qui peut être agréable ou désagréable à l'oreille ; si enfin l'instituteur se comporte comme un homme qui n'a reçu aucune éducation et qui ignore les premières règles des convenances, des formes et de la politesse ; s'il en est ainsi, ne doit-on pas craindre avec raison que les élèves ne contractent facilement des défauts à l'égard desquels l'instituteur se montre si indulgent et même insensible ? Peut-on espérer de voir dans l'école d'un tel maître des enfants bien lavés, proprement habillés, parlant bien ; des enfants qui se montrent polis en classe et au dehors, qui n'emploient jamais d'expressions triviales et qui se respectent en toute circonstance comme doivent le faire les jeunes gens bien élevés ?

Les enfants qui ont eu le malheur d'être confiés à un instituteur de ce genre, feront-ils quelques efforts pour améliorer leur langage et pour se défaire de toute habitude grossière et immodeste ? Certainement non ; l'expérience est là pour l'attester. Et si l'instituteur dans ses leçons, cherchant à tuer le temps par des futilités, accablant ses élèves d'injures et de punitions continuelles, prouve que ses fonctions lui sont à charge ; quelle impression cela n'exercera-t-il pas sur les enfants, à l'œil observateur desquels rien n'échappe !

Quelle différence ne trouvera-t-on pas avec une école dirigée par un maître qui montre en tout le bon exemple, qui, par sa conduite et par l'observation des convenances, par ses manières

dégagées, sans affectation, et par un langage net et précis, dénote un degré d'instruction et d'éducation en rapport avec sa mission, qui se fait remarquer par le zèle et le dévouement qu'il apporte dans l'accomplissement des devoirs de son état, et qui joint à cette gravité et à ce caractère sérieux du vrai instituteur, cette amabilité, cette douceur et ce calme qui distinguent si favorablement le véritable ami de l'enfance ? L'effet de l'exemple est puissant, croyez-le, et là où le raisonnement reste infructueux et sans succès, l'exemple exerce une influence salutaire et irrésistible.

Pour terminer ce chapitre, qu'on nous permette de citer encore quelques paroles du vénérable Overberg, concernant l'importance de l'exemple du maître.

« Le bon exemple que l'instituteur donne à ses élèves produit tant d'heureux effets... ; car ordinairement les enfants font tout ce qu'ils voient faire. Je pourrais vous en rapporter mille exemples, si vous ne les connaissiez par votre propre expérience. Les enfants pensent, parlent, jugent et agissent comme ils le voient faire à ceux qu'ils fréquentent, surtout lorsqu'ils ont à leur égard du respect et de l'amour. Or, vous pouvez obtenir ces deux choses de la part de vos élèves, si vous vous conduisez d'une manière convenable ; car plusieurs d'entre eux vous préfèrent même à leurs propres parents, parce qu'ils sont dans l'opinion que vous êtes plus instruits qu'eux, et qu'ils voient que leurs parents vous respectent. Si donc vous accompagnez vos leçons de bons exemples, vous suivez le chemin le plus sûr pour les porter à une bonne conduite ; car la leçon invite, dit le proverbe, mais l'exemple attire. Et, pour ceux qui n'ont pas assez de jugement pour saisir les motifs de ce que vous enseignez, ce bon exemple que vous leur donnez ne contribue-t-il pas efficacement à leur prouver évidemment la vérité de vos leçons ? A d'autres, il sert à en montrer l'importance ; à d'autres, enfin, il inspire l'envie de les imiter. Mais au contraire, si vous ne vous conduisez pas conformément à vos leçons, elles leur seront peu profitables, car les enfants préfèrent faire ce que leurs supérieurs font que ce qu'on leur dit de faire sans en donner l'exemple. Vous connaissez la fable de *l'Écrevisse* et de sa fille ; vos élèves pourraient vous tenir le même langage, lorsque vous les

réprimandez ou que vous les châtiez pour une action que vous vous permettez vous-mêmes.

» Et, ne croyez point, instituteurs, que vous faites assez relativement à votre obligation de donner bon exemple à vos élèves, en réglant d'une manière convenable votre extérieur, sans tâcher d'être réellement ce que vous feignez d'être, un bon chrétien, un homme vertueux et craignant Dieu; car les enfants s'aperçoivent bientôt, si ce que vous faites devant leurs yeux correspond ou non à vos autres actions et omissions. S'ils viennent à découvrir votre hypocrisie, ils ne se fieront plus à vous en rien; et voilà vos leçons, vos remontrances sans nul fruit. C'est déjà un grand mal, mais votre hypocrisie en amène encore bien d'autres. Vos élèves apprennent par là l'artifice détestable de feindre, s'y accoutument et deviennent des hypocrites, contre lesquels notre Sauveur s'élève si souvent. De tels hypocrites peuvent séduire et tromper les autres avec d'autant plus de facilité, qu'on s'en méfie moins, aussi longtemps que leur hypocrisie n'est pas connue; aussi se corrigent-ils rarement dans le cours de leur vie.

» L'instituteur qui n'est pas encore parvenu à un tel degré de vertu qu'il puisse servir en tout de modèle à ses élèves, doit du moins s'efforcer d'y parvenir, sous peine de ne pas satisfaire à ses devoirs. Et s'agît-il même d'un instituteur qui ne voulût l'être que pour peu de temps, il doit avoir assez de crainte de Dieu et des hommes et assez de force sur soi-même, pour éviter de tomber dans de grands vices. Un ivrogne, un libertin, un menteur, un joueur, un homme qui aime à fréquenter les cafés et les cabarets, qui recherche les querelles et les disputes, et qui est prompt à riposter par des coups et des injures : un homme capable de telles abominations ne mérite que le mépris; il devrait avoir honte de porter le nom si respectable d'instituteur. Et quel bien peut faire un tel homme parmi une troupe d'enfants, sur lesquels le mauvais exemple produit l'effet du poison le plus subtil ? Ne démolit-il pas en effet d'une main ce qu'il a élevé de l'autre, et ne renie-t-il pas par ses actions ce qu'il leur a enseigné par ses paroles ? C'est là le moyen infaillible de rendre malheureux des enfants, non-seulement dans ce monde, mais aussi dans l'éternité. Les instituteurs qui agissent ainsi sont

les ennemis les plus dangereux, les meurtriers les plus cruels : ils arrachent à ces innocentes créatures des choses plus précieuses que la vie temporelle ; ils sont les meurtriers de leur âme. Par le mauvais exemple non-seulement ils étouffent tout germe de vertu chez une infinité de leurs élèves, en alimentant le penchant naturel aux vices les plus honteux, mais ils préparent pour les descendants de ces enfants les suites les plus fâcheuses : car les péchés des parents passent de père en fils; et, par la faute d'un seul mauvais instituteur, il peut naître plusieurs générations successives de mauvais sujets et d'enfants de l'enfer. Rien de plus terrible que cette conséquence, et rien de plus horrible que le sort d'un homme qui a causé de telles pertes à la société. Oh ! puissent les instituteurs que la chose concerne, se graver de plus en plus dans l'esprit la pensée de leur sort futur, pensée qui doit les faire trembler bien plus que ceux qu'ils ont séduits par leur exemple ! Puissent-ils ne jamais perdre de vue ces paroles de Jésus (saint Matthieu, XVIII, 6, 7) : *Quiconque scandalise un de ces petits qui croient en moi, ce serait un bien pour lui qu'on lui attachât une meule de moulin et qu'on le jetât au fond de la mer. — Malheur à l'homme par qui le scandale arrive !* On peut regagner ce qu'on a perdu sous le rapport de l'instruction ; on peut rectifier les idées erronées que l'on a inculquées dans l'esprit de quelqu'un ; mais comment effacer l'impression produite par le mauvais exemple ? Par conséquent rien ne doit être plus important pour un instituteur que la connaissance de soi-même, la vigilance sur ses actions et le soin le plus assidu de ne donner à ses élèves aucune occasion, aucune cause de séduction, de tentation au mal. »

CHAPITRE V.

LA DISCIPLINE DANS L'ÉCOLE PRIMAIRE.

a. Qu'entend-on par discipline d'école ?

La discipline d'école est l'ensemble de toutes les conditions que doit renfermer l'école, pour former des hommes moraux, pour préserver les enfants de tout penchant vers l'irrégularité et le désordre.

b. Comment l'instituteur peut-il établir et maintenir la discipline ?

§ Ier. — *Par de bonnes lois.*

L'instituteur donne à chaque classe un règlement verbal, soumis préalablement à l'approbation de ses supérieurs, et qui a rapport, à la fois, à la classe spéciale et à l'école entière. Il aura soin de communiquer ce règlement à chaque nouveau venu. Des règles générales que l'on doit supposer connues de l'élève ne seront données qu'au moment même où ces règles viendront à être enfreintes; le précepte ou la défense seront proclamés alors comme une loi disciplinaire pour toute la classe. On le comprendra facilement, ce serait manquer de tact que de vouloir dicter aux écoliers, dès leur entrée, des commandements ou des défenses embrassant tous les cas possibles où ils sont exposés à faillir ; on risquerait ainsi d'attirer mal à propos leur attention sur des choses qui jusqu'alors leur sont restées totalement inconnues.

Les règlements par écrit sont, selon moi, inadmissibles ; en voici la raison :

a. Ils sont toujours incomplets; par conséquent ils exigent des explications orales pour être complétés.

b. Ils sont nécessairement conçus dans un sens trop vague, trop général ; de là l'admission forcée d'exceptions nombreuses.

c. Ils seront toujours pour les élèves un objet d'insouciance, quelquefois même de mépris.

Cependant si l'on croyait devoir donner à l'école un règlement écrit, nous ferons observer que ce règlement doit se borner à *quelques lois* générales auxquelles on peut jusqu'à certain point rattacher toute la conduite de l'élève. Nous citerons les sentences suivantes :

Première loi.

Faites tout pour la gloire de Dieu.

(Dieu le veut.)

« Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, et quelque » chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu. »

I *Corinth.* X, 31.

Deuxième loi.

Soyez laborieux.

(Dieu le veut.)

« Ne nous lassons pas de faire le bien, puisque, si nous ne » perdons point courage, nous recueillerons le fruit en son » temps. » *Gal.* VI, 9.

Troisième loi.

Soyez obéissant.

(Dieu le veut.)

« Obéissez à vos maîtres et soyez soumis à leur autorité. »

Hebr. XIII, 17.

Quatrième loi.

Soyez attentifs.

(Dieu le veut.)

« L'oreille qui écoute, et l'œil qui voit, sont deux choses » que le Créateur a faites. » *Proverb.* XX, 12.

Cinquième loi.

Soyez honnêtes.

(Dieu le veut.)

« Que tout se fasse dans la bienséance et avec ordre. »

I *Corinth.* XIV, 40.

Ces sentences, imprimées en caractères assez grands (1) pour être vus de loin, seront collées sur carton et suspendues dans la salle de l'école.

Qu'il me soit ici permis de faire observer que ce règlement, réduit à cinq principes, se distingue d'une manière éclatante, en ce que ces principes sont tous basés sur la volonté de Dieu, interprétée et expliquée par les paroles de l'Évangile.

Dans les localités où la commission directrice, nonobstant les observations de l'instituteur, persisterait à demander l'exécution d'un règlement écrit et adopté par elle, nous engageons l'instituteur à satisfaire à cette exigence, sans se permettre d'y apporter le moindre changement; si alors les obligations imposées par ce règlement étaient trop dures, trop pénibles, l'instituteur n'aurait plus qu'à se retirer. Sa position serait trop délicate; il n'aurait qu'à choisir entre la perte de sa réputation et un découragement absolu, un dégoût complet de sa profession. Il n'a qu'un parti à prendre, c'est d'abandonner la place.

§ II. — *Par une équitable distribution des récompenses et des punitions.*

L'application des récompenses et des punitions dans l'école est une des choses les plus dignes de l'attention et des méditations de ceux qui sont appelés à la diriger. A ce titre, nous appelons derechef sur les chapitres Ier et II, intitulés : *Récompenses et punitions comme moyens d'éducation,* pages 160-172, les réflexions les plus sérieuses de tout homme qui s'occupe de l'éducation de la jeunesse.

Quant aux récompenses, nous signalons notamment les suivantes :

1° Manifester sa satisfaction par quelques mots d'encouragement adressés à l'écolier pendant la classe : « La louange, à laquelle les enfants sont naturellement fort sensibles, peut aussi produire les plus heureux effets; autant ils redoutent la honte et le mépris, autant ils sont heureux de recevoir des marques

(1) *Discipline*, etc., par Th. Braun. Cuisenaire, imprimeur à Nivelles.

d'estime. Sachez donc à propos les stimuler par la louange, mais ne l'employez qu'avec une sage réserve. »

2° Le charger de quelque fonction dans sa classe. Ceci doit toujours être regardé comme un honneur par les élèves.

3° Inscrire l'éloge accordé dans un livre destiné à conserver les mentions honorables.

4° Enfin, et surtout, la distribution des témoignages hebdomadaires et semestriels, dont un certain nombre donne à l'enfant le droit de demander à l'instituteur une RÉCOMPENSE, un SOUVENIR qui, du reste, ne doit jamais avoir une grande valeur matérielle.

« *Les billets de satisfaction*, distribués à la fin de chaque semaine pour être portés dans les familles, ont l'heureux effet d'intéresser chaque parent à la bonne conduite et à l'avancement de ses enfants. Ils lui donnent le moyen de leur témoigner son contentement personnel et d'accorder, s'il le juge convenable, à leurs succès ou du moins à leurs efforts quelque légère récompense. »

« Une récompense ne doit être considérée que comme un *souvenir* agréable d'une bonne action ; son objet, c'est de conserver dans l'esprit la mémoire de l'approbation qu'un supérieur a accordée à une bonne conduite. La valeur pécuniaire de la récompense est donc de fort peu d'importance. »

Parmi les moyens d'encouragement que nous considérons comme inadmissibles, nous signalons en premier lieu les *friandises, l'argent,* ou des objets quelconques qui n'ont qu'une valeur matérielle.

Nous engagerons encore les instituteurs primaires à ne pas avoir recours à la *proclamation solennelle des prix,* cérémonie dans laquelle il n'est pas rare de voir parer d'une couronne de lauriers la tête d'un paresseux, de l'élève le moins sage et le moins modeste de la classe. Cet élève l'aura emporté sur ses condisciples dans ses compositions, parce qu'il a *plus de talent, plus de moyens, plus de facilité* à comprendre la matière ; parce que son père, appartenant peut-être à la classe aisée de la société, *aura jugé convenable de lui faire donner par un professeur des répétitions particulières.* — « Si vous donnez des récompenses, accordez-les seulement à ce qui a véritablement quel-

que mérite de la part des enfants, et non à la capacité physique ou intellectuelle seule. Ce qui est faible d'esprit ne doit pas être puni pour ce défaut de nature, et les heureuses dispositions que Dieu a données à un enfant ne lui méritent pas les éloges du maître. Je crois, au reste, qu'il vaudrait mieux s'abstenir de toute récompense, que d'en donner qui ne pussent s'adresser à tous (1). »

Rendu dit aussi : « C'est seulement le mérite, le zèle, l'application soutenue, et non pas les *talents* et les *dons de la nature* qui peuvent donner des droits à des récompenses. »

A côté d'un élève paresseux, rempli d'ailleurs d'intelligence et de moyens, et couronné lors de la distribution solennelle des prix, on en verra un autre dont l'intelligence n'est pas aussi développée, dont les parents n'auront pu faire les mêmes sacrifices pour son instruction ; celui-ci n'obtiendra rien, quoiqu'il ait fait preuve d'un zèle et d'une ardeur exemplaire pour l'étude. « On n'oubliera pas que le faible a plutôt besoin d'un encouragement pour un demi-succès que le fort pour des progrès éclatants (2). »

Celui-ci, gonflé des témoignages d'approbation qu'on lui prodiguera tant en public qu'en particulier, enivré de félicitations, plein de confiance en lui-même, devient bientôt l'être le plus sot et le plus insupportable. L'autre, blessé dans son amour-propre, malheureux de l'inutilité de ses efforts, se découragera peut-être tout à fait. Ce sera donc la perte de l'un et de l'autre.

La sage application des punitions est une chose d'une trop grande importance pour l'instituteur, pour que nous nous contentions des avis généraux que nous avons donnés précédemment. Voici, à ce sujet, quelques nouvelles observations sanctionnées de tout point par la pratique.

a. De même que lorsqu'il s'agit des récompenses, l'instituteur ne devra se laisser arrêter par aucune considération personnelle lorsqu'il faudra *juger* et *punir*.

b. L'instituteur choisira pour chaque faute la punition la plus convenable, c'est-à-dire celle qui lui paraîtra devoir être la plus efficace.

---

(1) M. Hall.
(2) Moeder.

c. Il variera autant que possible les punitions.

d. Il évitera de mettre trop de précipitation dans ses jugements et dans ses décisions.

e. L'instituteur devra avoir assez d'empire sur lui-même pour ne jamais se mettre en colère, et surtout pour ne jamais infliger de punition quand il est dans cet état.

f. L'instituteur ne doit pas rester froid, indifférent, insensible quand il se voit obligé de punir ; il doit manifester la peine qu'il en éprouve.

g. Jamais l'instituteur ne doit, à moins que la nécessité ne l'exige, rendre la punition plus dure, en la suspendant, en en remettant l'exécution à une époque indéterminée, ou en défendant à l'enfant de pleurer.

h. L'instituteur doit être conséquent et infliger les punitions annoncées alors qu'elles sont méritées.

Parmi les différentes punitions, il en est qui ne sont pas de nature à être adoptées dans les écoles.

Nous signalons comme telles :

1° Toute punition qui, directement ou indirectement, est plus ou moins nuisible à la santé de l'écolier.

2° Toute punition qui, par son caractère, blesse le sentiment d'honneur de l'élève.

3° Toute punition qui, appliquée pour des fautes accidentelles et peu graves, n'aurait d'autre but que de mortifier l'enfant.

4° Toute punition à la suite de laquelle les condisciples de l'élève puni se croiraient autorisés à se comporter envers lui d'une manière peu convenable.

5° Toute punition qui serait nuisible au développement intellectuel.

6° Toute punition qui pourrait porter préjudice à la dignité et à l'autorité de l'instituteur.

7° Toute punition qui consisterait soit en une amende pécuniaire, soit dans la confiscation d'objets appartenant aux élèves.

L'effet produit par toutes les autres punitions dépend entièrement de l'observation rigoureuse des points cités dans le chapitre intitulé : *Punitions et récompenses*, page 160 et suivantes.

Les instituteurs ont à leur disposition une suffisante quantité de moyens convenables de punir ; nous ne pouvons donc que blâmer énergiquement celui qui s'oublierait au point de faire sur ses élèves l'application de l'une ou de l'autre des punitions que nous venons de réprouver.

Voici une série de punitions dont la prudente application ne manquera pas de produire l'effet voulu, et que tout instituteur pourra employer sans courir risque d'avoir des désagréments avec les parents ou de compromettre son autorité.

I. Priver l'élève de tout ce qui peut lui faire plaisir. Lui interdire les récréations, les jeux, etc.

II. Le faire rester debout à sa place, au milieu de la classe, derrière la porte ou dans un coin.

III. Le séparer de tous ses camarades pendant un laps de temps plus ou moins long.

IV. Obliger l'élève à rester à l'école après la classe, et, *en cas d'absolue nécessité,* l'enfermer tout seul dans une salle où il ne coure aucun risque de se faire mal.

V. Lancer un regard sévère à l'élève qui se comporte mal.

VI. Manifester un blâme envers l'élève en l'appelant par son nom.

VII. Le réprimander devant ses condisciples.

VIII. Indiquer à la planche noire la première ou les premières lettres du nom de l'élève dont l'instituteur n'est pas content.

IX. Faire changer de place.

X. L'inscription d'une mauvaise note dans le registre à ce destiné et le mauvais témoignage hebdomadaire, mensuel ou semestriel.

XI. Lorsque l'élève se comporte trop mal, lui conseiller de quitter l'établissement.

§ III. — *Par les qualités personnelles.*

La façon d'agir de l'instituteur peut sans contredit être regardée comme un moyen puissant d'établir et de maintenir l'ordre et la discipline dans une école. Nous résumerons plus avant les qualités requises pour exercer une influence efficace sur la conduite des élèves.

§ IV. — *En recourant, d'une manière convenable, à l'appui que peuvent lui prêter à cet égard les supérieurs, les parents et même les élèves.*

Pour établir et maintenir l'ordre et la bonne discipline dans son école, l'instituteur peut invoquer l'assistance des supérieurs, des parents et celle même des enfants. S'il avait la conviction de son insuffisance, s'il croyait salutaire à son école de rendre à un élève châtié par lui la punition plus sévère encore, ou s'il voulait faire adopter par ses collègues et ses collaborateurs un moyen disciplinaire non employé jusqu'alors, dans ce cas il aurait recours à ses supérieurs.

S'il réclame à temps cette intervention, les enfants comprendront aisément que la manière d'agir de leur maître est approuvée par ses supérieurs, et cela ne manquera pas de produire de bons effets pour la discipline de l'école. Il est inutile de faire remarquer que les supérieurs ont *le droit* d'intervenir, sans la réquisition du maître, dans la marche disciplinaire d'une école; on comprend que ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici.

Quant à l'appui à trouver chez les parents, l'instituteur leur transmettra de temps en temps des renseignements sur la conduite de leurs enfants; il leur fournira ainsi l'occasion de les punir ou de les récompenser derechef au logis paternel.

Nous recommandons d'une manière générale aux instituteurs, d'exiger des écoliers un compte rendu de ce qu'ils font en dehors de l'école, de leur faire justifier leurs absences, etc., etc., à moins que les parents ne se soient eux-mêmes chargés d'en informer le maître. On ne saurait croire combien ces relations entre les parents et l'instituteur au sujet des enfants sont de nature à contribuer au maintien de la discipline et de l'ordre.

Voici maintenant en quoi consiste la coopération, l'assistance des élèves en matière de discipline dans une école. L'instituteur choisit parmi eux les meilleurs et les plus estimés, et les charge de surveiller leurs condisciples, à leur sortie de classe, pendant la récréation, etc., et de lui désigner nominativement ceux qui se sont mal conduits. Ces élèves-surveillants, par les bons exem-

ples qu'ils donneront à leurs camarades, feront naître et entretiendront un excellent esprit dans l'école.

Le maître usera ici de circonspection ; il ne faudra pas que la mission des *élèves-surveillants* dégénère en espionnage, ni qu'ils soient exposés à devenir des *rapporteurs* dans le mauvais sens du mot ; c'est encore à lui de veiller à ce que ces fonctions ne développent pas dans les titulaires des sentiments d'orgueil et ne les livrent pas en butte aux vengeances de leurs condisciples dénoncés.

CHAPITRE VI.

LA DISCIPLINE EN DEHORS DE L'ÉCOLE.

a. *De quelle manière l'instituteur doit-il veiller à la discipline en dehors de l'école ?*

La mission de l'instituteur étant d'élever les enfants non-seulement pour l'école, mais aussi et principalement pour la vie, pour la société, il ne peut pas rester indifférent à l'égard de la conduite de ses élèves en dehors de l'école.

« L'instituteur qui se contente de ce qu'il fait (pour les élèves » confiés à ses soins) seulement à l'école et surtout pendant les » heures de classe, montre à l'évidence qu'il n'est qu'un merce- » naire. Un instituteur digne de sa mission aime aussi ses élèves » hors de l'école. Il ne manque par conséquent pas de veiller » toujours à leur bien-être et d'aviser aux moyens par lesquels » il pourra contribuer à leur bonheur. Ah ! puissent tous ceux » qui portent le beau titre d'instituteur prendre à cœur de faire » des efforts pour bien diriger la jeunesse ! Nous aurions alors » plus d'instituteurs consciencieux et moins d'instituteurs de » métier (1). »

C'est pour l'instituteur un devoir de surveiller les enfants après les heures de classe, et de faire comparaître devant lui ceux

(1) Parizel.

des élèves qui se seraient rendus coupables d'une action répréhensible. Pour rester à cet égard dans de justes limites, pour ne pas empiéter sur les attributions des parents, du curé, ou même des autorités judiciaires ; et, d'un autre côté, pour ne pas se borner au rôle de simple exécuteur des jugements d'autrui, voici, selon nous, la conduite à tenir.

b. *L'instituteur punira toute faute commise dans le trajet de l'école à la maison.*

Quoique des infractions de cette nature, commises dans des lieux publics, soient à la rigueur soumises à la surveillance de la police, l'instituteur les envisagera au point de vue de l'école; la punition qu'il infligera aura donc un caractère tout différent de celle que commine le code pénal; l'instituteur considère la mauvaise conduite des enfants eu égard aux lois et au règlement de l'école, et la police l'apprécie comme une atteinte à la tranquillité et à la sécurité publique. Ce n'est qu'après des demandes spéciales et adressées d'une manière convenable à l'instituteur, qu'il devra punir, sur la réquisition des parents et de la police; et alors même, le châtiment sera considéré comme la suite de l'infraction au règlement de l'école.

Que jamais l'école ne devienne une *maison de correction.*

c. *L'instituteur punira les fautes commises à l'église.*

C'est le curé qui est l'*autorité à l'église,* et si le curé requiert l'instituteur de surveiller et, en cas de nécessité, de punir les enfants, il va de soi que l'instituteur se montrera disposé à satisfaire au désir du curé. Cependant il aura également soin de punir à l'école, même sans la réclamation du curé, toute faute commise dans le lieu saint; sinon les enfants pourraient en venir à regarder l'église comme moins importante et moins sacrée que l'école.

d. *L'instituteur punira aussi, dans certaines circonstances, les fautes commises par les enfants dans la maison paternelle.*

Ceci demande une grande circonspection de la part du maître, en ce qu'il doit bien prendre garde de diminuer l'autorité des parents. En règle générale, il ne punira que si les parents y ont expressément consenti ou s'ils lui ont manifesté le désir de le voir intervenir afin de corriger leurs enfants. Nous exceptons le cas où l'instituteur aurait connaissance de la conduite trop

mauvaise ou immorale même de l'enfant à la maison paternelle, et lorsque les parents n'auraient pas l'énergie nécessaire pour le punir ou le corriger convenablement.

On ne peut d'ailleurs assez recommander d'agir prudemment et après mûre réflexion, afin de n'empiéter sur les droits de personne; de ne jouer aux yeux de qui que ce soit, dans la commune, le rôle de *garde champêtre, d'agent de police,* etc.; de ne jamais châtier sur la première accusation venue, et enfin de ne pas faire naître ou se développer chez l'écolier la manie de bâtir un rapport sur le moindre incident, ou d'avertir secrètement le maître d'école de tout ce qui se passerait dans l'école ou même dans la commune.

CHAPITRE VII.

L'INSTITUTEUR DOIT AVOIR UNE CONNAISSANCE SPÉCIALE ET PRÉCISE DES DISPOSITIONS INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES DE L'ÉCOLE.

§ Ier. — *Emplacement.*

Le terrain choisi pour la construction de l'école doit être sec, bien exposé, pourvu d'eau de bonne qualité, autant que possible, à la campagne, dans une position élevée et isolée, et, dans les villes, complétement séparé des habitations voisines; il doit être à l'abri de toutes émanations désagréables ou nuisibles; en outre, dans les communes rurales, l'accès doit en être facile et dégagé de tout ce qui pourrait l'embarrasser, le rendre humide ou malsain, ou présenter du danger pour les enfants. La proximité de l'église facilitera aux élèves la fréquentation de l'office divin, et, à l'instituteur, l'exercice des fonctions accessoires de clerc, sacristain ou organiste, dont il peut être chargé. Toutefois, les avantages de cette proximité ne peuvent balancer les inconvénients qui résulteraient du voisinage trop rapproché du cimetière, qu'il importe d'éviter avant tout.

§ II. — *Étendue du terrain et des bâtiments. — Exposition des salles d'école.*

L'étendue du terrain et des bâtiments sera en rapport avec leur destination.

Dans les villes, il doit y avoir des préaux séparés pour les élèves des deux sexes, et, en outre, dans les campagnes, un jardin, un petit champ de culture ou un emplacement pour une pépinière. La dimension des préaux peut être calculée à raison de 3 mètres de superficie par élève. L'exposition des salles d'école, c'est-à-dire des fenêtres destinées à les éclairer, doit être, autant que possible, au sud-est et au nord-ouest, de manière à les placer à la fois à l'abri des grands froids ainsi que des chaleurs excessives, tout en facilitant, le matin et l'après-midi, l'accès des rayons solaires.

§ III. — *Mode de construction.*

Les salles d'école seront, autant que possible, disposées au rez-de-chaussée; si celui-ci était insuffisant, on consacrerait l'étage à la classe des filles de préférence à celle des garçons. On aura égard pour la bâtisse aux règles essentielles qui doivent présider aux constructions en général. On évitera soigneusement tout ce qui pourrait engendrer ou entretenir l'humidité; à cet effet, on emploiera pour les fondations des matériaux imperméables. Le sol des salles sera planchéié ou carrelé, et l'on prendra les précautions nécessaires pour qu'il soit toujours parfaitement sec. L'entrée des salles sera, s'il se peut, protégée au moyen d'un porche ou d'un péristyle qui intercepte l'accès de l'air extérieur. Il n'y aura qu'une marche à l'entrée. Lorsqu'il y aura une salle d'école à l'étage, il conviendra d'apporter un soin tout particulier à la construction de l'escalier. On évitera de le faire déboucher directement en face d'une porte ou d'un corridor; les marches auront, autant que possible, 30 centimètres de largeur, 16 centimètres d'élévation et 1 mètre de longueur au moins. La rampe sera solidement fixée à hauteur d'appui des enfants.

Il est désirable qu'il y ait un palier par quinze marches au plus. On pourra juger nécessaire de combiner, dans certains cas, particulièrement dans les communes rurales, la construction de l'école avec celle de la maison communale. Il pourra aussi être utile d'y joindre une habitation pour l'instituteur. Les adjonctions doivent être disposées de manière à ne nuire en rien aux convenances spéciales de l'école. Chaque local aura son entrée séparée. Si le terrain est suffisant, il serait même à désirer que l'habitation de l'instituteur fût complétement isolée du local affecté aux élèves.

Cette habitation devrait contenir au moins les pièces suivantes : 1° place à manger; 2° cabinet d'étude pour l'instituteur, où l'on puisse recevoir les parents et les visiteurs de l'école; 3° trois chambres à coucher; 4° cuisine ; 5° cave; 6° grenier; 7° lieux d'aisances, et 8° petite étable, dans les communes rurales. Il convient enfin de prévoir l'augmentation possible du nombre des élèves, et, par suite, la nécessité d'agrandir l'école sans nuire à ses dispositions essentielles.

§ IV. — *Aspect extérieur.*

Les habitations doivent offrir un aspect simple sans être dépourvu d'élégance. Leur architecture révélera, en quelque sorte, leur destination spéciale. Le style généralement adopté pour les écoles en Angleterre, dans son apparente irrégularité, se prête parfaitement aux combinaisons variées qu'exigent la distribution et l'hygiène.

§ V. — *Distribution intérieure, séparation des sexes, division des classes.*

Les règles relatives à ces divers points sont surtout du ressort de la pédagogie. La dimension des salles d'école dépend de la méthode suivie pour l'enseignement. En admettant l'enseignement simultané individuel ou le mode mixte, il doit y avoir, autant que possible, une place séparée pour chaque classe de 60 à 80 élèves; seulement, dans les cas exceptionnels, ce nombre pourra être élevé à 90 ou 100, sous la direction d'un instituteur ou d'un sous-maître spécial.

Quant aux sexes, la division peut avoir lieu, dans le même local, en assignant des bancs séparés aux garçons et aux filles.

§ VI. — *Dimension des salles.*

La dimension des salles d'école doit être en rapport avec le nombre d'élèves qu'elles sont destinées à recevoir. A la rigueur, il suffit d'une superficie de 64 décimètres carrés par élève (un carré ayant 8 décimètres de côté), indépendamment de l'espace à laisser pour les couloirs, l'estrade de l'instituteur, etc.

La capacité doit dépendre, en grande partie, du plus ou moins de perfection et d'activité de la ventilation; elle ne peut, en aucun cas, être inférieure à 6 mètres cubes par enfant. Ainsi, par exemple, pour 50 élèves, il faudrait une salle de 10 mètres de long sur 7 mètres de large et 4 mètres 30 centimètres de haut.

§ VII. — *Distribution de la lumière.*

Les fenêtres des salles doivent être disposées, autant que possible, des deux côtés opposés, de manière que la lumière vienne tomber latéralement sur les pupitres des élèves. Elles auront les dimensions ordinaires, c'est-à-dire, 1 mètre 20 centimètres à 1 mètre 50 centimètres de largeur, sur 2 mètres 50 centimètres à 2 mètres 70 centimètres de hauteur. Leur superficie totale sera au moins égale au vingtième de la capacité cubique de la salle. Les carreaux inférieurs peuvent être en verre dépoli, pour dérober la vue des objets extérieurs; les carreaux supérieurs seront disposés de manière à pouvoir s'ouvrir à volonté, afin de faciliter l'action de la ventilation. Les côtés et le bas des baies des fenêtres doivent être évasés, pour faciliter l'introduction de la lumière. Si l'on se trouve dans l'impossibilité de les disposer des deux côtés de la salle, il importe au moins de les établir à la gauche des élèves. Les portes seront placées de façon à éviter les courants d'air désagréables ou dangereux.

§ VIII. — *Ventilation et chauffage.*

La ventilation et le chauffage doivent être combinés de manière à maintenir dans les salles, quelle que soit la saison, une

température moyenne de 14 à 15 degrés centigrades, et à effectuer à chaque heure le renouvellement complet de l'air contenu dans chaque salle. A cet effet, on aura recours aux ventilateurs, dont l'application est généralement adoptée ou recommandée dans tous les lieux de réunion : ouvertures à coude pratiquées de distance en distance dans les murs extérieurs, à 1 mètre 80 centimètres ou 2 mètres de hauteur, recouvertes de toile métallique et munies de registres modérateurs, et de conduits, en forme d'entonnoirs, établis dans le plafond et s'élevant à 1 mètre ou 1 mètre et demi au-dessus de la toiture. Le nombre des ouvertures pour l'introduction de l'air frais et des conduits ou cheminées pour l'évacuation de l'air vicié, doit dépendre de l'étendue des salles. Une seule cheminée d'évacuation suffit dans une salle de dimension ordinaire.

Le chauffage, en hiver, peut, sans grande dépense, être combiné avec la ventilation, en recourant au système des poêles Peclet, à double enveloppe, qui est usité dans un grand nombre d'établissements publics.

§ IX. — *Préaux ou cours d'exercice.*

Les préaux ou cours d'exercice seront clos de murs, et, de préférence à la campagne, de haies, garnis de quelques arbres qui donnent de l'ombre ; le sol sera battu et tassé ; et il sera pourvu à l'écoulement des eaux, de manière à éviter l'humidité. Quelques appareils gymnastiques, simples et peu coûteux, des barres transversales, un trapèze, etc., un pas de géant, pourront servir à varier les exercices et les jeux des enfants pendant les récréations. Il convient aussi qu'il y ait dans chaque préau une fontaine ou une pompe qui fournisse une eau pure pour les ablutions et la boisson des enfants.

§ X. — *Lieux d'aisances, lavoirs, vestiaires.*

L'utilité d'un lavoir et d'un vestiaire pour chaque sexe est incontestable ; il convient de les disposer à l'entrée de chaque division. Le vestiaire, qui peut en même temps servir de préau couvert, doit être garni de quelques bancs, de portemanteaux

numérotés et de planches ou casiers pour déposer les paniers des enfants.

Les siéges d'aisances doivent être séparés pour chaque sexe, divisés au moyen de compartiments et établis de manière à être complétement inodores, et en communication à couvert avec les salles d'école. Ils doivent pouvoir être surveillés aisément par l'instituteur, de la place qu'il occupe d'ordinaire dans la classe. Les siéges doivent être proportionnés à l'âge et à la taille des enfants; les clôtures établies de manière que la tête et les pieds restent visibles. Le nombre des siéges peut être calculé à raison de un pour 25 à 30 enfants. Pour les garçons, il y aura quelques urinoirs séparés par des cloisons.

§ XI. — *Arrangement et ameublement.*

La forme et la dimension des bancs et des pupitres doivent fixer particulièrement l'attention; il faut les combiner de manière à préserver la vue et à ne pas forcer les élèves à prendre des positions contraires à leur développement normal. La hauteur la plus convenable pour les bancs est de 30 à 40 centimètres; la largeur, de 16 à 18 centimètres. Ordinairement, dans les écoles, les bancs sont trop éloignés des tables. L'aplomb de la table ne doit dépasser le bord que de 2 centimètres. Pour que la circulation soit facile, on aura soin de laisser entre les bancs une distance de 35 à 40 centimètres. Les tables ou pupitres doivent être en rapport avec la hauteur des bancs et pourvus d'encriers en nombre suffisant (un encrier pour deux élèves); les tables les plus basses doivent avoir une élévation de 24 centimètres, et les plus hautes, une élévation de 30 à 32 centimètres au-dessus des bancs; la largeur la plus convenable est de 40 centimètres et l'inclinaison de 2 millimètres par centimètre de largeur. Il peut être utile, lorsque le sol est dallé ou carrelé, de rattacher à chaque banc une planche pour y poser les pieds. La disposition des pupitres en amphithéâtre, de manière que tous les élèves soient constamment en vue de l'instituteur, est aussi une condition essentielle à observer. Le plancher de l'amphithéâtre aura une pente de trois centimètres par mètre. L'estrade de l'instituteur devra être assez élevée pour qu'il puisse, de

son siége, apercevoir les mains des élèves posées sur les pupitres.

A part les bancs, pupitres, etc., dont il vient d'être parlé, les objets indispensables dans une école bien organisée sont :

1° Un christ de certaine grandeur ou un tableau représentant Jésus-Christ bénissant les enfants;

2° Une armoire;

3° Deux planches noires; une des planches aura 1 mètre de haut sur 1 $\frac{1}{2}$ mètre de large; l'autre, plus grande, présentera d'un côté des portées de musique, de l'autre des lignes auxiliaires pour la calligraphie;

4° Un poêle de grandeur convenable (système Peclet);

5° Une collection de poids et mesures (système métrique);

6° Une collection de tableaux propres à rendre l'enseignement intuitif (telle que la collection éditée par Schreiber, à Esslingen);

7° Les cartes nécessaires pour l'enseignement de la géographie du pays;

8° Des cadres pour afficher le programme des leçons et le règlement de l'école.

La peinture ou le badigeonnage des salles d'école doit être de couleur claire, tirant de préférence sur le bleu, le vert ou le jaune; le blanc mat sera évité.

§ XII. — *L'arrangement intérieur de l'école.*

1. Classification des élèves.

Pour traiter convenablement les différentes branches d'enseignement, surtout sous le triple rapport *de l'âge, de la capacité* et *des facultés intellectuelles,* on est obligé de classer les élèves par divisions, de manière qu'il y ait dans une école, dirigée par un seul instituteur, au moins *trois* divisions. Dans les écoles soumises à deux maîtres, les élèves seront partagés en deux classes, subdivisées en sections. S'il y avait un plus grand nombre d'instituteurs, il faudrait alors partager les écoliers en autant de classes qu'il y a d'instituteurs, mais chacune de ces classes doit être subdivisée en autant de sections que l'exigent les circonstances et les besoins.

En principe général, nous pouvons admettre que tous les commençants doivent appartenir à la division inférieure, dans laquelle ils restent plus ou moins de temps, suivant la manière dont l'instruction est donnée et suivant le nombre d'instituteurs qui en sont chargés.

Si l'école est dirigée par un seul maître, les commençants restent deux années dans la division inférieure, et ils n'entrent dans la division moyenne qu'après avoir satisfait aux conditions suivantes :

a. Savoir leurs prières par cœur et les réciter convenablement.

b. Savoir lire des phrases simples dans le syllabaire, et écrire des mots sous la dictée de l'instituteur.

c. Être en état d'écrire tous les nombres jusqu'à *cent;* de décomposer ces nombres dans leurs dizaines et leurs unités ; de faire avec une certaine habileté l'addition et la soustraction sur ces mêmes nombres, et cela pour les différents degrés.

d. Pouvoir raconter de leur chef les petites histoires qu'on pourrait leur indiquer, surtout après avoir satisfait aux questions adressées à propos de ces histoires.

e. Savoir s'exprimer en phrases simples, mais correctes, sur les objets dont on se sera servi pour l'intuition.

f. Être à même de tracer de petites figures, telles que triangles, carrés, rectangles, etc.

g. Savoir former en minuscules et majuscules les lettres de l'alphabet et connaître les principales parties dont elles sont composées.

h. Savoir chanter un certain nombre de chansons dont le texte et les paroles sont à leur portée.

Les élèves de la division moyenne passeront deux années dans cette classe avant d'entrer dans la division supérieure. Voici ce qu'ils devront savoir :

a. Le catéchisme ; ce qui est nécessaire pour la première communion ; ils comprendront autant que possible ce qu'ils savent par cœur.

b. L'histoire sainte, du moins les événements les plus remarquables.

c. Lire correctement avec l'accent convenable et comprendre la substance de ce qu'ils lisent.

d. Par rapport au style et à l'orthographe, écrire de courtes descriptions d'objets qu'ils connaissent et construire eux-mêmes de petites phrases sans commettre de faute grossière.

e. De la grammaire, les connaissances préliminaires de l'article, du substantif, de l'adjectif, de la formation du pluriel de ces deux derniers, du verbe, de la formation du temps présent, du passé et du futur; unir au sujet un attribut convenable, y ajouter la détermination de temps, de lieu et de manière.

f. Les quatre règles fondamentales de l'arithmétique, pour le calcul mental et le calcul écrit.

g. Les définitions de quelques idées abstraites, telles que *but, cause, effet*, etc.

h. Raconter à leur façon, soit les petites histoires qu'ils ont entendu réciter, soit celles qu'ils ont lues, et cela avec ordre et méthode.

i. La géographie de leur pays natal, et des principales contrées environnantes, ainsi que les faits historiques qui s'y rapportent.

j. Écrire correctement, savoir former en minuscules et en majuscules les lettres de l'alphabet, connaître toutes les parties qui les composent.

k. Chanter plusieurs morceaux à deux voix.

Les élèves de la division supérieure peuvent se partager en deux sections; ceux qui font partie de la section la plus avancée devront réunir les conditions suivantes :

a. Savoir par cœur le catéchisme tout entier, le comprendre, rendre compte de tout ce qui s'y trouve, excepté des termes dogmatiques dont l'explication est trop difficile ou trop scabreuse.

b. Désigner les époques principales de l'histoire sainte et les événements les plus remarquables.

c. Écrire sous la dictée sans faire de faute grave.

d. Connaître les parties principales de la grammaire.

e. Lire avec une intonation parfaite; rendre avec les expressions propres le sens qu'on doit attacher à un morceau de lecture quelconque.

f. Faire des descriptions sur des objets connus, reproduire avec facilité et avec concision une histoire qu'ils auront entendue ou lue, écrire convenablement une lettre.

g. Faire des états, des annonces, des quittances, des baux, etc.

h. De l'arithmétique, les fractions d'une manière complète; le système métrique avec toutes ses applications, résoudre avec facilité tous les problèmes qui se présentent dans les différentes circonstances de la vie.

i. La géographie et l'histoire du pays d'une manière satisfaisante.

j. Posséder l'écriture anglaise et l'écriture ronde, en gros et en fin, et avoir, en outre, une expédiée très-lisible.

k. Ils auront surtout reçu une éducation convenable, et sauront se conduire en hommes et de manière à se faire aimer, estimer et respecter de tous.

Observations. — D'après ce que nous venons de dire, les élèves doivent rester au moins six ans à l'école et passer deux années dans chaque division. Ce temps, comme le prouve l'expérience, est tout au moins nécessaire pour former convenablement un jeune homme; nous croyons donc ne pas être trop exigeant en imposant un séjour de six années à l'école élémentaire, à moins toutefois qu'il ne s'agisse de fréquenter une autre école plus élevée, chose qui n'a généralement pas lieu dans les campagnes.

Nous admettons des entrées à l'école deux fois par an seulement, à Pâques et aux vacances de septembre; par conséquent, chaque division se trouve composée de deux sortes d'élèves; une moitié est déjà depuis six mois dans la division, et l'autre moitié vient seulement d'y entrer. On se trouve ainsi dans la nécessité ou de partager chaque classe en deux sections, ou de laisser les élèves une année seulement dans chaque division. Dans le premier cas, il se trouverait six sections dans une même école, pour un seul maître, ce qui est absolument trop; dans le second cas, les enfants resteraient seulement trois années à l'école, ce qui n'est pas suffisant.

Pour écarter ces deux difficultés, nous remarquerons que la matière proposée pour chaque classe peut se traiter en une année; de cette manière les élèves des deux divisions supérieures font une répétition de tout ce qu'ils ont vu pendant le semestre précédent; cette répétition est indispensable, et voici pourquoi. D'abord, un élève ne comprend et ne fait jamais bien ce qu'on

lui montre pour la première fois, et il faut faire avec lui une répétition, non pas immédiatement après l'explication, mais lorsqu'il aura recueilli un ensemble complet des connaissances spécifiées dans le programme de sa division.

En second lieu, le maître habile peut toujours traiter la matière *sous un point de vue autre que celui sous lequel il l'avait d'abord considérée,* et faire arriver également l'enfant aux mêmes connaissances, mais par d'autres voies; l'élève alors comprend beaucoup mieux, il se fait une idée complète de la chose; toute difficulté s'évanouit, tout ce que jusqu'à ce moment il avait fait sans trop s'en rendre compte, il le comprend maintenant, il le trouve simple et clair.

Une répétition de tout ce que l'élève a vu une première fois est donc absolument nécessaire, mais cette répétition doit être faite alors seulement qu'il est à même de se former une idée sommaire des connaissances qu'on veut lui transmettre. Il faut lui présenter la matière sous d'autres formes, sous d'autres aspects ; alors, et alors seulement, l'enfant parvient au but qu'on s'était proposé de lui faire atteindre.

Si maintenant nous rapprochons cela de la marche adoptée pour faire passer les élèves d'une division à une autre, et du temps qu'ils ont à rester dans chaque classe, nous aurons un système complet; les diverses parties en sont inséparables, et la complète instruction des enfants dépend entièrement de sa mise en pratique.

Quand nous disons qu'on peut partager les élèves de la division supérieure en deux sections, il faut entendre par là un partage fictif, existant seulement dans l'esprit de l'instituteur. Celui-ci se représentera cette division, ainsi que les deux suivantes, comme composée d'élèves dont les uns sont plus avancés et les autres moins. Dans l'école où il y a un seul maître, les moins avancés de la division moyenne assistent encore, pour certaines branches, aux leçons données à la division inférieure, tandis que les plus avancés prennent également part à quelques leçons données à la division supérieure. Nous nous expliquerons à ce sujet dans le programme qui va suivre.

Maintenant que le but de l'établissement des écoles est reconnu, que les branches d'enseignement sont déterminées, que

la manière de classer et de faire marcher les enfants est relativement indiquée, que la matière réservée à chaque division est clairement exposée, et que la marche à suivre, en la traitant, est fixée par des règles nettes et exactes ; maintenant, nous pouvons sans inconvénient passer au programme dans lequel nous indiquerons avec la plus *minutieuse exactitude*, jour par jour, pour toute une semaine, le nombre des leçons que le maître doit donner lui-même à chaque division, et comment il doit occuper les deux classes avec lesquelles il ne travaille pas.

PROGRAMME DES LEÇONS

POUR UNE ÉCOLE PRIMAIRE DIRIGÉE PAR UN SEUL INSTITUTEUR (1).

Distribution du temps pour chaque jour de la semaine.

OBSERVATIONS. — 1° Les leçons imprimées en *italique* sont celles que donne l'instituteur lui-même.

2° On trouvera le temps nécessaire à la récréation, en retranchant dix minutes aux leçons qui se donnent de 9 à 10 heures et de 3 à 4.

3° On procédera aux exercices gymnastiques hors des heures de classe ou pendant la récréation.

4° Samedi, de 2 heures à 4, exercices pratiques d'agriculture.

(1) Ce programme, imprimé en rouge et noir, sur une feuille de papier grand aigle, se vend séparément.

LUNDI.

HEURES.	Subdivision de l'heure en trois parties égales.	DIVISION SUPÉRIEURE.	DIVISION MOYENNE.	DIVISION INFÉRIEURE.
8—9	1 2	*Religion.*	Combinée avec la première.	Les enfants apprennent leurs prières. (Moniteur.)
	3	Rédaction de la leçon précédente sur l'ardoise ou sur le cahier de brouillon.	Copie dû morceau de lecture qui doit être lu pendant 20 minutes de 3-4.	*Religion.*
9—10	1 2	Étude en silence du morceau que les élèves doivent réciter par cœur pendant les 20 dernières minutes de cette heure.	Correction mutuelle de la copie précédente et lecture en silence du sujet qui doit être lu pendant la leçon de 3-4.	*Émission des sons.*
	3	*Récitation avec déclamation d'un morceau appris par cœur.*	*Combinée avec la première.*	*Combinée avec les autres divisions.* Elle écoute.
10—11	1 2	Résolution de problèmes écrits par l'instituteur sur la planche noire avant le commencement de la classe.	Préparation en silence à la leçon de géographie. *Géographie.*	*Calcul mental.*

1—2	1	Remise au net, sur un cahier particulier, d'une leçon de géographie, ou d'histoire, ou d'histoire naturelle, ou d'un sujet de style. (Considérer ceci comme calligraphie.)	*Explication des lettres calligraphiques.*	Exercices sur le mécanisme de la lecture. (Moniteur.)
	2		Faire écrire, comme calligraphie, des lettres expliquées dans la leçon précédente ou les mots tracés sur le tableau.	*Exercices d'intuition.*
	3			*Religion.*
2—3	1	*Combinée avec la 2e division.* (Elle reste passive.)	*Religion.*	Transcription sur l'ardoise de quelques lignes du livre.
	2	Rédaction de la morale qu'on aura tirée de la leçon de religion qu'on vient de donner.	Étude, dans l'histoire sainte ou dans le catéchisme, du sujet qui vient d'être expliqué.	*Lecture avec exercices grammaticaux ou émission des sons.*
	3			
3—4	1	*Lecture avec exercices grammaticaux.*	Exercices d'orthographe.	Exercices sur le mécanisme de la lecture. (Moniteur.)
	2	Formation par écrit des phrases déterminées par l'instituteur.	*Lecture avec explication.*	
	3		Écrire des mots ou des phrases déterminées par l'instituteur.	*Calcul mental.*

MERCREDI.

HEURES.	Subdivision de l'heure en trois parties égales.	DIVISION SUPÉRIEURE.	DIVISION MOYENNE.	DIVISION INFÉRIEURE.
8—9	1, 2	*Religion.*	*Combinée avec la 1re division.*	Transcription sur l'ardoise d'un morceau du livre de lecture, ou bien émission des sons. (Moniteur.)
	3	Rédaction de la leçon précédente.	Apprendre par cœur une leçon du catéchisme.	*Lecture et correction de ce qu'ils ont écrit.*
9—10	1, 2	*Histoire du pays.*	*Combinée avec la 1re division.*	Mécanisme de la lecture. (Moniteur.)
	3	Rédaction de la leçon précédente.	*Combinée avec la 3e division.*	*Intuition.*
10—11	1, 2	*Arithmétique.*	Résolution de problèmes d'arithmétique écrits par l'instituteur sur le tableau.	Catéchisme ou récitation des prières. (Moniteur.)
	3	Résolution de problèmes d'arithmétique.	Calcul mental. (Moniteur.)	*Calcul mental.*

MERCREDI (après midi).

1—2	1	Mise au net, après correction des cahiers, d'une leçon de style.	*Explication d'un sujet de style.*	Calligraphie. (Moniteur.)
	2		*Arithmétique.*	Le moniteur exercera les enfants à s'exprimer oralement sur les objets dont l'instituteur se sera servi pour l'intuition.
	3			
2—3	1	*Chant.*	*Combinée avec la 1re division.*	Calcul. (Moniteur.)
	2			
	3	Copier une chanson ou un cantique.	Comme la 1re division.	*Explication du catéchisme.*
3—4	1	*Lecture avec exercices grammaticaux.*	Rédaction du sujet expliqué pendant les vingt premières minutes de 1 à 2.	Récitation avec déclamation d'une fable. (Moniteur.)
	2	Exercices par écrit sur les principes de grammaire expliqués dans la leçon précédente.	*Lecture avec exercices grammaticaux.*	
	3		Exercices ayant rapport aux explications données.	*Lecture relative à l'accentuation ou bien émission des sons.*

MERCREDI.

HEURES.	Subdivision de l'heure en trois parties égales.	DIVISION SUPÉRIEURE.	DIVISION MOYENNE.	DIVISION INFÉRIEURE.
8—9	1, 2	*Religion.*	*Combinée avec la 1re division.*	Transcription sur l'ardoise d'un morceau du livre de lecture, ou bien émission des sons. (Moniteur.)
	3	Rédaction de la leçon précédente.	Apprendre par cœur une leçon du catéchisme.	*Lecture et correction de ce qu'ils ont écrit.*
9—10	1, 2	*Histoire du pays.*	*Combinée avec la 1re division.*	Mécanisme de la lecture. (Moniteur.)
	3	Rédaction de la leçon précédente.	*Combinée avec la 3e division.*	*Intuition.*
10—11	1, 2	*Arithmétique.*	Résolution de problèmes d'arithmétique écrits par l'instituteur sur le tableau.	Catéchisme ou récitation des prières. (Moniteur.)
	3	Résolution de problèmes d'arithmétique.	Calcul mental. (Monit[illegible]	[illegible]

JEUDI (après midi).

1—2	1	*Explication de caractères calligraphiques.*	*Combinée avec la 1re division.*	Lecture. (Moniteur.)
	2 3	Écrire sur le cahier de calligraphie les lettres expliquées ou les mots tracés sur le tableau.	Exercices de calligraphie.	*Intuition.* *Exercices de langue ou d'orthographe.*
2—3	1 2	*Exercices de grammaire.*	Étude en silence du morceau que les élèves doivent réciter pendant les 20 dernières minutes de cette heure.	Exercices d'orthographe. (Moniteur.) Si les élèves ne sont pas assez avancés, les préparer à la lecture avec accentuation.
	3	Dessin d'un modèle donné par l'instituteur.	*Récitation avec déclamation d'un morceau appris par cœur.*	*Combinée avec la 2e division.*
3—4	1 2	*Histoire naturelle.*	*Combinée avec la 1re division.*	Écrire des noms d'objets ou des mots que l'instituteur désignera, ou bien émission des sons. (Moniteur.)
	3	Rédaction de la leçon précédente.	Combinée avec la 3e division ou exercices sur les notes, la mesure, etc. (Moniteur.)	*Chant.*

VENDREDI.

HEURES.	Subdivision de l'heure en trois parties égales.	DIVISION SUPÉRIEURE.	DIVISION MOYENNE.	DIVISION INFÉRIEURE.
8—9	1 2	*Religion.*	*Combinée avec la 1re division.* Elle écoute.	Exercices de lecture et d'orthographe. (Moniteur.)
	3	Rédaction de la leçon précédente.	Préparation à la leçon de géographie ci-dessous de 10 à 11.	
9—10	1 2	Comme la 2e division.	Résolution de problèmes d'arithmétique.	*Calcul mental.*
	3	Faire une lettre sur un sujet déterminé.	*Arithmétique.*	Calcul par écrit. (Moniteur.)
10—11	1	*Histoire du pays.*	*Combinée avec la 1re division.*	Dessin d'un objet connu.
			Géographie du pays.	
	2	Transcrire cette leçon dans	Exercices par écrit sur la	

1—2	1, 2	*Arithmétique.*	*Exercices de calligraphie.*	Transcrire un morceau du livre.
	3	*Solution par écrit des questions d'arithmétique.*	*Grammaire.*	Lecture de ce qui vient d'être écrit. (Moniteur.)
2—3	1, 2	Dessin d'un sujet dont on a préalablement donné l'explication.	*Exercices de grammaire.*	Émission des sons, lecture ou orthographe. (Moniteur.)
	3	*Exercices de grammaire.*	Exercices par écrit sur la leçon précédente.	Exercices gymnastiques. (Moniteur.)
3—4	1, 2, 3	*Géographie.*	*Combinée avec la 1re division.*	Catéchisme. (Moniteur.)
				Exercices de mémoire. (Moniteur.)

SAMEDI.

HEURES.	Subdivision de l'heure en trois parties égales.	DIVISION SUPÉRIEURE.	DIVISION MOYENNE.	DIVISION INFÉRIEURE.
8—9	1	*Combinée avec la 2e division.*	*Religion.*	Émission des sons, lecture, orthographe. (Moniteur.)
	2, 3	Apprendre par cœur des vers religieux.	Apprendre par cœur l'histoire sainte ou le catéchisme.	*Religion.*
9—10	1, 2	*Géographie mathématique et physique.*	Exercices de grammaire par écrit.	Lecture mécanique. (Moniteur.)
	3	Rédaction de la leçon précédente.	*Correction des exercices ci-dessus.*	Catéchisme. (Moniteur.)
10—11	1	*Explication d'un modèle de dessin.*	Résolution de problèmes d'arithmétique.	Calcul mental et écrit. (Moniteur.)
	2	*Combinée avec la 2e division.*	*Histoire du pays.*	
	3	*Répétition des maximes religieuses et morales.*	*Combinée avec la 1re division.*	*Combinée avec les deux autres divisions.*

Samedi après midi, exercices d'arboriculture pratique.

§ XIII. — *Les vacances.*

La durée des vacances dépend en partie de circonstances locales et en partie des dispositions prises à cet égard par les autorités compétentes. L'instituteur ne doit jamais prolonger les vacances sans nécessité. Il fera connaître à ses élèves le but réel de ces interruptions dans le travail; il leur donnera des conseils, des avis pour ce temps de repos; il les engagera à ne pas se laisser trop aller à l'oisiveté; il leur imposera quelque tâche qui ne doit cependant pas leur être trop à charge; à l'aide d'instructions spéciales, il trouvera moyen de les exciter à employer les vacances d'une manière utile et agréable à la fois, tant sous le rapport physique que sous le rapport intellectuel.

§ XIV. — *Le journal moral ou la liste de conduite.*

Il s'agit ici d'un registre dans lequel l'instituteur inscrit mensuellement ses observations concernant la bonne ou la mauvaise conduite des élèves. Cette inscription se fait par l'emploi de certains signes, ayant chacun une valeur déterminée. Nous proposons de donner à ce registre la disposition suivante :

Nº D'ORDRE.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLÈVE.	LIEU DE NAISSANCE.	AGE.	NOM ET PROFESSION DU PÈRE.	DOMICILE.	MORALITÉ DE L'ÉLÈVE.	APPLICATION DE L'ÉLÈVE.	MAUVAISE CONDUITE.	PARESSE DE L'ÉLÈVE.	DISPOSITIONS NATURELLES.	OBSERVATIONS SPÉCIALES.

Si l'inscription dans le journal moral se fait avec soin et persévérance; s'il est de temps en temps vérifié par les supérieurs; si l'instituteur proclame régulièrement à jour fixe, tous les mois, les noms de ceux dont la conduite peu satisfaisante a provoqué un signe de blâme, ainsi que les noms de ceux qui ont mérité une mention honorable; s'il tient compte d'une manière impartiale de ces inscriptions quand il s'agit des témoignages semes-

SAMEDI.

HEURES.	Subdivision de l'heure en trois parties égales.	DIVISION SUPÉRIEURE.	DIVISION MOYENNE.	DIVISION INFÉRIEURE.
8—9	1	*Combinée avec la 2e division.*	*Religion.*	Émission des sons, lecture, orthographe. (Moniteur.)
	2	Apprendre par cœur des vers religieux.	Apprendre par cœur l'histoire sainte ou le catéchisme.	*Religion.*
	3			
9—10	1	*Géographie mathématique et physique.*	Exercices de grammaire par écrit.	Lecture mécanique. (Moniteur.)
	2			
	3	Rédaction de la leçon précédente.	*Correction des exercices ci-dessus.*	Catéchisme. (Moniteur.)
10—11	1	*Explication d'un modèle de dessin.*	Résolution de problèmes d'arithmétique.	Calcul mental et écrit. (Moniteur.)
	2	*Combinée avec la 2e division.*	*Histoire du pays.*	
	3	*Répétition des maximes religieuses et morales.*	*Combinée avec la 1re division.*	*Combinée avec les deux autres divisions.*

Samedi après midi, exercices d'arboriculture pratique.

§ XIII. — *Les vacances.*

La durée des vacances dépend en partie de circonstances locales et en partie des dispositions prises à cet égard par les autorités compétentes. L'instituteur ne doit jamais prolonger les vacances sans nécessité. Il fera connaître à ses élèves le but réel de ces interruptions dans le travail ; il leur donnera des conseils, des avis pour ce temps de repos ; il les engagera à ne pas se laisser trop aller à l'oisiveté ; il leur imposera quelque tâche qui ne doit cependant pas leur être trop à charge ; à l'aide d'instructions spéciales, il trouvera moyen de les exciter à employer les vacances d'une manière utile et agréable à la fois, tant sous le rapport physique que sous le rapport intellectuel.

§ XIV. — *Le journal moral ou la liste de conduite.*

Il s'agit ici d'un registre dans lequel l'instituteur inscrit mensuellement ses observations concernant la bonne ou la mauvaise conduite des élèves. Cette inscription se fait par l'emploi de certains signes, ayant chacun une valeur déterminée. Nous proposons de donner à ce registre la disposition suivante :

Nº D'ORDRE.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLÈVE.	LIEU DE NAISSANCE.	AGE.	NOM ET PROFESSION DU PÈRE.	DOMICILE.	MORALITÉ DE L'ÉLÈVE.	APPLICATION DE L'ÉLÈVE.	MAUVAISE CONDUITE.	PARESSE DE L'ÉLÈVE.	DISPOSITIONS NATURELLES.	OBSERVATIONS SPÉCIALES.

Si l'inscription dans le journal moral se fait avec soin et persévérance ; s'il est de temps en temps vérifié par les supérieurs ; si l'instituteur proclame régulièrement à jour fixe, tous les mois, les noms de ceux dont la conduite peu satisfaisante a provoqué un signe de blâme, ainsi que les noms de ceux qui ont mérité une mention honorable ; s'il tient compte d'une manière impartiale de ces inscriptions quand il s'agit des témoignages semes-

triels, ce journal représentera exactement l'état moral de l'école, et, nous le déclarons sans hésitation, ce sera là un excellent moyen disciplinaire.

§ XV. — *La distribution des témoignages.*

On peut distribuer des témoignages hebdomadaires, mensuels, trimestriels ou semestriels, et chacun de ces modes peut être employé avec succès.

Plusieurs motifs nous décident toutefois en faveur de la distribution de *cachets* hebdomadaires, et seulement à la fin de l'année scolaire, des *témoignages proprement dits.*

Nous nous permettrons de proposer pour ces témoignages une disposition qui offre aux enfants et aux parents une garantie complète de l'impartialité de l'instituteur et qui est propre à donner une bien grande valeur à ces bulletins.

Un modèle imprimé contient, outre les rubriques du journal moral, *une* rubrique pour chaque branche d'enseignement, *une* pour la fréquentation de l'école et de l'église, et enfin *une* pour des observations spéciales relatives au caractère, à l'aptitude, aux penchants les plus prononcés, etc. Ces témoignages doivent être signés par tous les instituteurs attachés à l'école, par le curé et le vicaire, si celui-ci a été chargé de l'enseignement de la religion, par un membre du conseil communal, et en outre par le père ou le tuteur de l'élève. Chaque témoignage porte un chiffre représentant sa valeur relative, c'est-à-dire la catégorie dans laquelle vient se placer l'enfant si l'on a égard à la fois à toutes les notes, bonnes ou mauvaises, qu'il a obtenues et aux progrès qu'il a réalisés dans le courant de l'année. Le nombre de ces catégories s'élève à *quatre*. Ainsi l'élève pour lequel le journal moral n'indique que de bonnes notes et qui a obtenu des résultats favorables dans les différentes branches d'enseignement, sera récompensé par le témoignage portant le n° I, et à l'élève dont la conduite, l'application et la régularité, en général, laissent à désirer, on ne délivrera qu'un témoignage n° II ou III; le témoignage n° IV, surtout, devra être considéré comme la plus grande punition possible, comme un signe que l'élève a perdu l'*estime* de ses supérieurs et de ses parents.

Que l'on essaye de cette manière de récompenser le mérite et de punir la paresse et la mauvaise volonté, et nous sommes certain qu'au mois de septembre de chaque année, les journaux ne seront plus envahis par ces réclames pompeuses à propos de *distributions solennelles des prix*, réclames dont l'exagération est le moindre défaut.

§ XVI. — *Les examens.*

Les examens, soit en public, soit seulement en présence du personnel attaché à l'école, sont toujours un événement très-important, une grande fête pour les enfants; c'est sous ce point de vue qu'il faut les présenter aux écoliers et à tous ceux qui s'intéressent à l'éducation de la jeunesse. A moins de motifs graves, aucun des élèves ne peut en être exempté, et toute la classe doit y assister, revêtue de ses habits du dimanche. Les cahiers et les autres ouvrages dignes d'être soumis à l'examen des visiteurs, seront convenablement disposés. Ce soin regarde l'instituteur. Les cahiers, les pages de calligraphie, les dessins, etc., témoigneront de la marche suivie pendant l'année scolaire, ainsi que des progrès faits par les élèves.

On le voit, nous sommes peu partisan de ce mode trop souvent adopté de préparer des ouvrages spécialement pour l'*examen*, et de travailler pendant un temps assez long *pour l'examen* exclusivement, sans s'inquiéter si c'est là travailler en même temps pour *le bien-être* des élèves (1). Nous nous bornons à dire

(1) Un instituteur pratique, lors d'un examen public, adressa à son auditoire les paroles suivantes que nous nous empressons de reproduire : « Les questions » que j'adresserai aux enfants n'ont nullement pour but de prouver, par les ré- » ponses, lequel d'entre eux est parvenu à retenir un mot de plus ou un mot de » moins. Dans les écoles où l'on ne vise qu'à ce résultat, et lors des examens faits » dans ce seul but, on néglige bien des choses importantes, et il en doit résulter » un grand mal pour les élèves. La question capitale est celle-ci : Leur esprit » s'est-il fortifié, leur conception est-elle devenue plus claire, leur jugement » plus formé, leurs sentiments plus purs et leur cœur plus sensible ? Et, remar- » quez-le bien, chaque entretien convenablement amené avec les enfants fournit » l'occasion de porter un jugement sur tous ces points. « Qu'il me soit permis » d'espérer que mes honorables auditeurs seront disposés à fixer plutôt leur » attention sur les points que je viens d'indiquer, qu'à asseoir leur jugement sur » des réponses qui ne sont que les fruits de la mémoire. »

à ce sujet : Une bonne école doit être en état de subir un examen à toutes les époques de l'année; et le *meilleur* examen, c'est toujours la continuation dans chaque branche de ce que les élèves ont vu dans la leçon immédiatement précédente.

Quoiqu'il soit utile aux élèves et permis à l'instituteur de faire une répétition générale à la fin de l'année scolaire, nous ne saurions cependant assez sévèrement blâmer le maître qui, trompant son public, ses écoliers et lui-même, se serait en pareille circonstance arrangé de manière que les enfants sauraient d'*avance* l'objet de l'examen et même la question qui sera adressée à chacun d'eux. Dans ces sortes de répétitions, l'instituteur agira loyalement, en posant des questions sur tous les points traités pendant l'année et en corrigeant convenablement les réponses inexactes.

L'important, c'est de prouver que les élèves ont appris quelque chose. Il ne s'agit en aucune façon du savoir ni de l'éloquence de l'*instituteur;* il aurait donc tort de chercher à se mettre en évidence par quelques termes pompeux, par des phrases ronflantes qu'il aurait péniblement élaborées et gravées avec peine dans sa mémoire; les examens tendent à prouver, non pas que le maître lui-même est savant, mais que l'écolier a bien appris.

La contenance de l'instituteur doit être libre, exempte de gêne, mais toujours modeste; il s'exprimera clairement, choisira ses expressions sans prétention, prononcera convenablement et sans affectation; il questionnera autant que possible *tous les élèves,* sans préférence pour aucun d'eux; et il prendra bien garde de blesser l'amour-propre des élèves qui ne répondront pas conformément à son attente.

« Le but des examens doit être sans contredit : 1° d'encourager les élèves, de stimuler leur amour-propre et d'exciter en eux le goût de l'étude; 2° de prouver aux parents, aux autorités et à tous ceux qui s'intéressent à l'instruction de la jeunesse, les progrès *réels* des élèves; 3° de donner aux autorités compétentes les indices qui les mettent à même de constater ici si le but général de l'enseignement dans les différentes branches a été atteint ou non, et de rechercher les moyens à essayer pour améliorer l'état de l'instruction. Il est pénible d'observer que,

dans beaucoup d'écoles, le but indiqué n'est nullement atteint. La faute en est le plus souvent aux instituteurs eux-mêmes. Bon nombre d'entre eux ne travaillent pendant l'année scolaire que pour faire briller leurs élèves dans l'examen final, pour être considérés dans le public comme de bons instituteurs, pour avoir plus de titres à l'obtention des faveurs, pour augmenter le nombre des élèves ou des pensionnaires. Tous leurs travaux tendent à faire un examen de parade, et pour cela ils ne s'occupent qu'à dresser les élèves et à les exercer de différentes manières pour l'examen, et ils ne font rien pour la *vie de l'enfant.*

» Tous les hommes d'expérience reconnaissent bien vite de pareilles manœuvres, sans que pour cela il soit nécessaire d'entendre la réponse de tel élève : *Monsieur, ce n'est pas à moi que vous aviez donné cette question; c'est Victor qui l'a....* Dans certaines branches plus difficiles, quelques instituteurs cherchent à obtenir un triomphe éclatant, en faisant défiler devant le public l'*avant-garde,* l'élite de leur classe ; ils questionnent *exclusivement* certains élèves qui, soit par des dispositions spéciales, soit à l'aide de leçons particulières, sont parvenus à exceller dans telle ou telle branche, tandis que les neuf dixièmes de la classe n'en savent pas le premier mot. Nous le demandons, en présence de pareils moyens, l'examinateur peut-il parvenir à se faire une idée exacte de l'état de l'école (1)? »

§ XVII.—*La surveillance des élèves pendant la récréation et l'emploi de quelques-uns comme moniteurs.*

Il est à la fois utile et agréable, tant pour l'instituteur que pour les enfants, que les classes soient interrompues avant midi et dans l'après-dînée, par une récréation de dix à quinze minutes. Les enfants alors se délassent, ils respirent un air pur et bienfaisant, ils se livrent à des jeux, à des *exercices gymnastiques,* etc. ; mais il faut que ces récréations aient lieu sous la surveillance du maître qui préviendra les accidents et veillera à ce que les entretiens et les ébats de ses pupilles conservent leur caractère d'innocence.

(1) *Revue catholique de Passau.*

L'instituteur peut sans inconvénient disposer des élèves les plus forts, les plus avancés, pour se faire aider dans tout ce qui a *rapport à l'école* (1); mais jamais il ne les emploiera à des *occupations de ménage,* comme on le voit malheureusement trop souvent. Les enfants ne demandent pas mieux que d'être occupés de la sorte pendant les heures de classe; ils sont heureux de rendre un service à leur maître, de faire une commission pour lui, de nettoyer ses habits, d'aller chercher un seau d'eau, ou même de promener, dans un petit chariot, les enfants de l'instituteur, d'arranger son jardin ou d'accompagner sa femme au marché pour rapporter au logis les achats de madame.

Ces pauvres enfants sont les dupes de cette manière d'agir; ils n'apprennent rien, et plus tard, lorsqu'ils sont devenus plus raisonnables et qu'ils sont à même d'apprécier la valeur de l'instruction, ils s'aperçoivent combien l'instituteur a manqué de conscience dans l'accomplissement de ses fonctions; ils le maudissent et se désolent en vain; ils regrettent le temps qu'ils ont dépensé si légèrement, sans profit pour leur éducation et pour leur instruction.



CHAPITRE VIII.

L'INSTITUTEUR DANS SES RAPPORTS AVEC SES SUPÉRIEURS.

§ Ier. — *Dans ses rapports avec le curé.*

Nous abordons ici un des chapitres les plus délicats de notre cours; il s'agit des rapports de l'instituteur avec le curé, représentant de l'autorité ecclésiastique dans la commune. Dans l'intérêt de bonnes relations entre l'instituteur et le curé, pour éviter tout conflit entre eux, précisons tout d'abord les droits du dernier qui résultent des dispositions mêmes de la loi sur l'instruction primaire du 23 septembre 1842.

(1) Nous engageons beaucoup les instituteurs à former de bons moniteurs. L'emploi de ces derniers produit d'heureux résultats pour l'école et facilite le maintien de l'ordre, de la discipline et l'activité soutenue des écoliers.

Article 7 de la loi : « La surveillance des écoles, quant à l'in-
» struction et à l'administration, sera exercée par l'autorité com-
» munale, etc. Quant à l'enseignement de la religion et de la
» morale, la surveillance sera exercée par les délégués des chefs
» des cultes. Les ministres des cultes et les délégués des chefs
» du culte auront *en tout temps le droit d'inspecter l'école.* »

Voici ce qui résulte des discussions auxquelles cet article a donné lieu à la chambre des représentants :

« 1° Il y aura deux genres de surveillance, l'une par l'inspec-
» tion générale et périodique, et l'autre par l'inspection en quel-
» que sorte locale et presque quotidienne.

» 2° *En tout temps,* il y aura une heure assignée pour l'en-
» seignement de la religion. Le ministre du culte ne sera-t-il
» admis à l'école que pendant cette heure ? — Non, il pourra
» se présenter à toute heure à l'école (1).

» 3° *Le droit d'inspecter l'école.* Les ministres du culte in-
» specteront seulement la partie de l'enseignement dont la di-
» rection leur est attribuée par la loi (2). »

Nous lisons encore, à ce sujet, dans le rapport de la section centrale sur la loi relative à l'instruction publique, ce qui suit :

« Il est difficile de déterminer avec une précision mathéma-
» tique la ligne qui sépare l'instruction morale et religieuse de
» l'instruction littéraire; il est vrai aussi que l'éducation doit
» planer sur l'enseignement tout entier. Mais cela démontre
» uniquement la nécessité, pour l'autorité religieuse et pour
» l'autorité civile, d'apporter, dans l'exercice de leurs droits
» dans l'école, cet esprit de conciliation et de prudence auquel
» est attaché l'intérêt de toutes les deux. »

Nous empruntons les observations suivantes, également en rapport avec notre sujet, à la circulaire de Son Éminence monseigneur le cardinal-archevêque et de messeigneurs les évêques, adressée à MM. les curés.

« L'article 7 de la loi vous donne le droit, messieurs, d'*in-
» specter en tout temps* l'école de votre paroisse. Dans les gran-
» des paroisses où il y a plusieurs écoles, vous pourrez vous

(1) M. le ministre de l'intérieur. *Moniteur belge* du 19 août 1842.

(2) M. le ministre de l'intérieur. *Moniteur belge* des 16 et 17 août 1842.

» borner à ne les visiter qu'une fois tous les quinze jours, sur-
» tout lorsqu'elles sont disséminées dans plusieurs hameaux.
» Dans les petites communes rurales, où il n'y a qu'une école,
» vous la visiterez le plus souvent que vous pourrez, *et réguliè-*
» *rement une ou deux fois par semaine,* etc.

» (La visite de l'école durera une demi-heure.) Vous vous in-
» formerez de la conduite des enfants, de leur assiduité, de leur
» application et de leurs progrès. Soyez parmi eux, messieurs,
» comme un père au milieu de sa famille, mais toujours avec un
» air de dignité, tempéré par la bonté qui vous fasse tout à la
» fois aimer et respecter. Ne parlez au maître, surtout devant
» les élèves, que selon la bienséance de votre état et du sien,
» afin de maintenir son autorité et d'obtenir que, de son côté,
» il fasse respecter la vôtre. Cette réciprocité d'égards est d'une
» haute importance pour l'avenir, etc.

» Quoique vous ne soyez appelés qu'à diriger et à surveiller
» l'enseignement religieux et moral, vous profiterez de l'ascen-
» dant que vous exercerez sur l'esprit des enfants pour exciter
» aussi leur émulation et favoriser leurs progrès dans les autres
» branches de l'instruction, pourvu toutefois que cette interven-
» tion, tout officieuse, soit agréable au maître et aux autorités
» compétentes, etc. »

Nous ne pouvons résister au plaisir d'extraire de cette circulaire les passages suivants. Les expressions en sont si nobles et si touchantes, que nous nous estimons heureux de les communiquer à nos lecteurs avec le plus vif désir de les faire apprécier à leur juste valeur.

« Montrez à l'instituteur, messieurs, beaucoup de bienveil-
» lance et d'intérêt. Assurez-le de votre concours, tant que son
» école répondra à votre attente, et convainquez-le, par vos
» actes, que vous ne vous bornez pas à des paroles stériles. Ac-
» cueillez-le avec bonté, mais en évitant de prendre à son égard
» un ton familier qui diminue le respect et affaiblit l'autorité.
» Aidez-le de vos lumières et de vos conseils, pour tout ce qui
» concerne l'enseignement religieux, le bon ordre et la moralité
» de la classe. Secondez ses efforts dans les améliorations à in-
» troduire. Entretenez son zèle et relevez son courage, au milieu
» des difficultés inséparables de son état. Environnez ses modes-

» tes fonctions, que tout le monde apprécie souvent si mal, de
» toute la considération qu'elles méritent, etc.

» Estimez-vous heureux, messieurs, si vous possédez dans vos
» paroisses des instituteurs qui comprennent ainsi leur état. Ce
» sont des auxiliaires puissants dans l'accomplissement des de-
» voirs de votre saint ministère ; les services qu'ils vous rendent
» méritent toute votre attention et votre reconnaissance, etc. »

Après avoir démontré par les citations précédentes les rapports officiels établis par la loi entre le curé et l'instituteur, ainsi que la manière d'agir du curé envers le maître, précisée par les extraits de la circulaire que nous venons de rapporter, nous allons examiner la manière d'être de l'instituteur dans ses rapports avec le curé.

Les rapports entre ces deux personnages sont nombreux, ils doivent être intimes. Chacun d'eux doit contribuer à ce que ces relations soient salutaires à l'école, qu'elles soient à la fois agréables à l'un et à l'autre ; nous engageons donc l'instituteur à faire tout ce que la civilité, la prudence et l'équité exigent de lui, pour établir et maintenir entre le pasteur et lui l'harmonie la plus parfaite.

Nous résumerons en quelques préceptes les obligations de l'instituteur à ce sujet :

1° *Il n'oubliera jamais que le curé a contracté l'obligation de surveiller la manière dont il s'acquitte de ses fonctions par rapport à l'enseignement de la religion et de la morale.*

Si l'instituteur méconnaissait ce droit ; s'il avait la prétention de se regarder comme tout à fait indépendant dans son école, de repousser toute coopération et toute inspection de la part du curé ; s'il considérait ce dernier comme un contrôleur hostile de tous ses actes, il en viendrait peut-être à oublier le rôle que lui imposent la loi et les convenances. Il jetterait ainsi de l'amertume dans sa vie et dans celle d'autrui. Le bien-être de l'école en souffrirait ; il en naîtrait du scandale pour la commune ; en pareilles circonstances, l'autorité supérieure pourrait être forcée d'intervenir et de prendre des décisions peu favorables à l'instituteur. Si au contraire ce dernier envisage au point de vue de la raison les rapports qui doivent exister entre lui et le curé ; s'il reconnaît que tout homme est faible et sujet à se relâcher ou à s'abandonner ; s'il admet que le curé, par ses rapports avec les

parents et avec les enfants, par sa position sociale, par ses connaissances, soit à même d'exercer une influence salutaire sur l'école ; si, en outre, l'instituteur prend en considération que l'intervention du curé le décharge d'une lourde responsabilité, et le met à l'abri de nombreux désagréments; si, disons-nous, il a égard à toutes ces considérations, il se soumettra sans peine à ce qu'exigent de lui la loi, le bien-être de la jeunesse, la politesse, la circonspection et les convenances.

2° *L'instituteur rendra à son curé le respect qui lui est dû.*

Il écoutera les opinions du curé avec calme et avec attention; il montrera de la bonne volonté à recevoir ses avis, ses instructions, et présentera avec modestie les raisons qui lui font adopter une manière de voir différente; dans toute discussion qui pourra surgir entre eux, l'instituteur évitera de donner au débat un caractère d'opiniâtreté; il ne cherchera pas, si toutefois il y avait lieu, à faire ressortir la faiblesse de son adversaire. Si le curé a cru nécessaire de lui adresser une observation quelque peu désagréable, l'instituteur s'abstiendra soigneusement d'expressions blessantes ou grossières. S'il croit avoir à réclamer du curé le redressement de quelque tort, l'instituteur lui présentera convenablement ses objections, et s'il pense alors que le curé refuse sans raison d'avoir égard à sa réclamation, il pourra recourir à l'autorité supérieure.

Chaque fois que le curé visitera l'école, l'instituteur le recevra avec politesse et lui fera rendre par les élèves le tribut de respect et de vénération dû à son caractère sacré. Les enfants se lèveront à l'entrée du pasteur, et le salueront respectueusement.

3° *L'instituteur n'oubliera jamais que le curé occupe dans la société une position plus élevée que la sienne.*

Nous signalons, comme un progrès immense de notre époque, ce fait que, dans la société, l'homme instruit jouit de l'estime, de la considération publiques, quelles que soient, d'ailleurs, son origine et sa profession; si, à ce titre, un maître d'école instruit et bien élevé peut, dans les rapports sociaux, se placer à côté du curé, il est d'autres considérations qui ne lui permettent pas de se mettre tout à fait sur la même ligne. D'abord l'étiquette, les convenances l'exigent; l'homme qui, au moins dans certaines circonstances, est l'inférieur d'un autre, doit se tenir à une cer-

taine distance de celui-ci, et ne jamais dépasser dans ses rapports avec lui certaines limites. C'est ce que l'instituteur ne doit pas perdre de vue dans ses relations avec le curé. En supposant même qu'ils soient tous deux unis par les liens de l'amitié, supposition que nous désirons voir se réaliser le plus souvent possible, l'instituteur n'oubliera jamais que, si belle que soit sa mission, celle du curé est encore plus élevée, plus sublime. Il lui cédera toujours le premier rang; il se montrera envers lui poli, complaisant et prévenant, sans jamais tomber dans l'excès, sans s'abaisser au rôle d'un servile flatteur, d'un esclave rampant.

4° *L'instituteur se représentera souvent que le curé a des connaissances plus élevées que les siennes, et qu'il a fait des études scientifiques.*

Dans presque tous les pays, les gouvernements s'efforcent de donner aux jeunes gens qui se destinent à la carrière de l'enseignement une éducation soignée, et une instruction tellement étendue que certains instituteurs ont le droit de prétendre à la qualification d'homme instruit. Néanmoins on ne devrait jamais le perdre de vue : il n'entre nullement dans les attributions des écoles normales d'étendre la sphère des études au point de pouvoir établir la comparaison avec l'instruction acquise par un homme qui, après avoir terminé ses humanités, a fait un cours de philosophie, soit à l'université, soit au séminaire, et a ensuite complété son instruction en se livrant pendant une série d'années à une étude spéciale de sa profession future. C'est ce que l'instituteur ne devrait pas oublier : alors il n'aurait jamais la vanité de se croire l'égal de son curé ni au-dessus de lui, si même il avait quelque supériorité sur ce dernier dans l'une ou l'autre branche de l'enseignement élémentaire. S'il savait mieux *catéchiser;* s'il connaissait mieux la méthodologie; s'il était plus habile dans le calcul, dans les mathématiques; s'il avait obtenu quelques succès en calligraphie, en dessin, en musique, et qu'enfin il possédât mieux que lui la géographie et l'histoire du pays; n'importe ! il serait toujours à même d'apprendre du curé plus que ce dernier n'aurait à apprendre de lui.

Il se gardera donc bien de tirer vanité de quelques connaissances spéciales, et il ne se formera pas trop légèrement une opinion dédaigneuse de celles du curé. Il évitera soigneusement de

s'exprimer d'une manière trop tranchante dans ses discussions avec lui, de s'obstiner à avoir le dernier mot, et surtout de jamais afficher la prétention d'avoir plus d'instruction que lui.

§ II. — *Dans ses rapports avec les autres supérieurs, tels que l'inspecteur cantonal, l'inspecteur ecclésiastique, l'inspecteur provincial, l'inspecteur diocésain.*

Il est inutile de le dire, l'instituteur doit reconnaître dans ces personnages *ses supérieurs légaux,* et par conséquent leur témoigner du respect, se comporter à leur égard d'une manière décente et convenable, se montrer disposé à accueillir leurs avis et à s'acquitter envers eux des devoirs que lui imposent ses rapports personnels et officiels avec ces messieurs. Il leur doit obéissance en ce qui concerne l'exécution des mesures considérées par eux comme salutaires à l'école. Ainsi il tiendra régulièrement les registres, fera observer le règlement prescrit, et emploiera les livres classiques adoptés et recommandés par la commission centrale.

Nous tenons d'autant plus à cette déférence et à ce respect de l'instituteur pour ses supérieurs, que, par cette conduite, il donnera aux enfants l'exemple de l'obéissance qu'il exige d'eux. Il arrivera parfois aux inspecteurs de signaler à l'instituteur quelque moyen propre à améliorer la discipline et à favoriser les progrès des élèves. Qu'il mette ce moyen à profit pour son école, qu'il le fasse sérieusement et sans arrière-pensée, afin que les inspecteurs voient en lui un homme réellement dévoué à son état. A l'époque des inspections, le véritable instituteur ne cherchera pas à faire briller ses élèves par des exercices préparés à l'avance, à l'effet de donner à l'inspecteur une bonne opinion de l'école; il montrera consciencieusement la situation réelle des classes. Agir autrement, c'est user d'un stratagème dangereux, c'est employer des manœuvres peu loyales et peu dignes d'un homme d'honneur et de probité, c'est se rendre coupable d'une conduite en opposition formelle avec l'esprit de la religion chrétienne.

Par quel moyen répondre dans la suite aux espérances que l'on aura fait concevoir à l'inspecteur ? Comment amener à

bonne fin une moisson dont on aura imprudemment présenté de trop brillantes prémices ? Il ne sera guère possible de soutenir les élèves à la hauteur factice à laquelle on les aura poussés pour cette circonstance. Et les élèves eux-mêmes, quelle influence fatale cette maladresse n'exercera-t-elle pas sur leur caractère ! Ils s'apercevront bien vite qu'ils n'ont été dans cette occurrence que les dociles instruments des vues ambitieuses de leur maître, et ils trouveront bien moyen de lui faire payer d'une manière ou d'une autre le succès qu'ils lui auront valu.

L'instituteur évitera encore avec soin d'importuner l'inspecteur par d'incessantes réclamations. Dans les cas d'absolue nécessité, il a recours à lui, soit par écrit, soit en personne, et il lui expose l'objet de sa demande de la façon la plus claire, la plus simple et la plus brève possible, avec modestie et avec sincérité.

CHAPITRE IX.

L'INSTITUTEUR DANS SES RAPPORTS AVEC LES PARENTS DE SES ÉLÈVES.

Les succès de l'instituteur dans l'enseignement, sa tranquillité, son bien-être dépendent en grande partie de ses relations avec les parents de ses élèves.

Il ne peut donc se montrer indifférent au point de négliger d'établir des rapports qui lui seront personnellement agréables et qui en même temps l'aideront efficacement dans l'exécution de ses fonctions ; il doit s'efforcer de se concilier la confiance entière des parents, et dans ce but faire des sacrifices, sans toutefois céder aucun de ses droits.

§ Ier. — *L'instituteur s'appliquera à se faire aimer des parents et à mériter leur confiance.*

Il lui suffira, pour atteindre ce résultat, de se montrer à leur égard affable, prévenant, sincère et désintéressé ; il se mettra

bien haut dans leur estime en montrant la plus stricte impartialité, un grand amour de l'ordre, un dévouement absolu à la jeunesse confiée à ses soins. Il ira de temps en temps faire une visite aux parents; il écoutera avec complaisance leur manière de voir au sujet de l'éducation de leurs enfants; il saisira ces occasions pour leur suggérer de son côté, s'il y a lieu, des moyens plus efficaces à employer par eux pour atteindre le but. Il prendra vivement sa part à tout ce qui arrivera d'heureux ou de malheureux. Avec les parents il s'affligera de la maladie ou de la mort d'un enfant; avec eux, il se réjouira d'une guérison inespérée; il partagera leur félicité le jour de la première communion, ou dans toute autre circonstance agréable ou heureuse pour l'enfant.

S'il se trouve dans la nécessité d'user de mesures disciplinaires extraordinaires, il en avertira les parents, en les engageant à lui aider de leur côté, autant que possible, à corriger l'enfant de tel ou tel défaut; enfin, il ne négligera rien pour mettre l'éducation domestique en harmonie avec celle de l'école.

§ II. — *L'instituteur évitera soigneusement de donner occasion aux parents de se plaindre de lui.*

A cet effet, il aura soin de ne pas maltraiter ou injurier les enfants, soit par ses paroles, soit par ses actes; il évitera encore de s'exprimer devant toute la classe d'une manière peu convenable envers les parents, alors que leurs enfants viennent de leur part s'acquitter envers lui d'une commission ou s'excuser d'un retard, d'une absence ou d'un devoir qui n'est pas fait. Il ne doit pas trop légèrement changer les livres ou autres ustensiles de classe; ces changements sont souvent une charge pour ceux des parents qui ne sont pas riches. Il est également peu convenable de promettre ou de proposer trop souvent des excursions, des promenades, ce qui met les élèves appartenant à la classe pauvre dans l'alternative ou de perdre du temps et de l'argent, ou de renoncer, bien malgré eux, à un plaisir dont leurs camarades plus heureux peuvent jouir sans hésitation.

§ III. — *Lorsque les parents portent des plaintes mal fondées ou qu'ils empiètent sur les attributions de l'instituteur, il doit se garder d'agir avec précipitation, sans toutefois souffrir qu'on lui enlève rien de ses droits.*

Il tâchera, le cas échéant, de convaincre les parents du peu de fondement de leurs réclamations et de l'injustice de leurs plaintes; il se gardera bien de se laisser influencer par là dans sa manière d'agir : ce serait leur donner gain de cause. Pour éviter le bruit, il s'arrangera de manière à traiter toujours tête à tête avec les parents toutes les affaires possibles.

Si quelque enfant vient, au nom de son père ou de sa mère, adresser à l'instituteur une observation peu respectueuse dans la forme, l'instituteur se bornera à dire que les parents eux-mêmes doivent venir lui parler; il ne fera pas porter à l'élève la peine du tort de ses parents. Il s'adressera à ces derniers et leur signifiera que, dans le cas où pareille inconvenance se renouvellerait, il se verrait contraint de donner à leurs enfants des ordres contraires aux leurs et de les mettre ainsi dans la position embarrassante de désobéir ou aux parents ou au maître.

Si le manque de respect des parents envers l'instituteur allait trop loin, celui-ci doit alors avoir recours aux supérieurs. Si les parents viennent pendant la classe demander à l'instituteur de justifier une punition qu'il a dû infliger à leurs enfants, il les priera de revenir après les leçons ou de se rendre à la maison d'un membre de la commission directrice. Dans de pareilles circonstances, il se comportera en homme raisonnable; il cherchera à calmer les parents, en leur exposant convenablement les motifs de sa conduite envers l'élève. Qu'il ne s'emporte pas, mais que jamais, devant certains individus qui s'oublieraient au point de provoquer du scandale, il ne témoigne ni faiblesse ni peur.

§ IV. — *L'instituteur se montrera d'une grande circonspection à propos des cadeaux qu'on pourrait vouloir lui faire.*

Nous poserons d'abord cette règle générale : Jamais un instituteur n'exprimera le désir de recevoir un cadeau quelconque,

et il n'en acceptera que dans de rares circonstances. Il évitera soigneusement de faire allusion à certaines fêtes, telles que le jour de sa naissance ou la fête de son patron, la nouvelle année, etc., où l'on a l'habitude de faire des présents. Il y a dans ces sortes de provocations quelque chose de bas et d'humiliant, et ces sollicitations déguisées dénotent bien peu de caractère chez ceux qui se les permettent.

S'il arrive qu'un objet quelconque soit offert à l'instituteur, son acceptation ou son refus dépendra des circonstances dans lesquelles cette offre lui est faite.

S'il a la ferme conviction que les parents ou les élèves lui offrent ce présent comme un gage de leur reconnaissance pour ses peines et ses soins, et qu'ils n'aient aucun autre but que de lui manifester leur attachement et leur reconnaissance ; si le cadeau n'a pas une valeur uniquement matérielle ; s'il n'entraîne aucun sacrifice, s'il n'en résulte aucune privation pour ceux qui l'offrent, si enfin il y a tout lieu de croire qu'un refus blesserait leur susceptibilité, nous croyons en ce cas que l'instituteur peut accepter. Son refus serait, dans ces conditions, considéré comme un manque d'égards, de politesse, comme l'indice d'une âme peu sensible. Nous ajouterons que l'instituteur ne doit jamais rien accepter dans la classe même, et qu'il doit avant tout se régler sur la manière dont le cadeau lui est présenté.

Après avoir accepté, il témoignera sa reconnaissance aux parents, sans cependant *rien changer* dans sa conduite envers leurs enfants. Au contraire, il agira prudemment en se montrant à l'égard de ces derniers plus exigeant, plus sévère, afin de ne pas donner lieu de croire qu'un cadeau puisse exercer de l'influence sur sa manière d'agir dans l'école.

Si cependant l'instituteur concevait le moindre doute sur la pureté des motifs qui auraient guidé les donateurs; si, par exemple, il pouvait supposer qu'on eût voulu l'influencer, le séduire, nous l'exhortons alors à refuser énergiquement. Il trouvera moyen de faire comprendre à ces personnes que de pareilles démarches lui déplaisent et qu'il regarderait comme un affront personnel le renouvellement de semblables offres.

Lorsque toute la classe réunie offre un cadeau à son maître, celui-ci, avant d'accepter, s'assurera que cela se fait de l'aveu

des parents ; il ne cherchera en aucune façon à savoir pour quelle part chacun y a contribué. En exprimant ses remercîments aux élèves, il choisira ses expressions de manière à ne pas blesser ceux qui n'ont pu joindre leur offrande à celles de leurs camarades ou qui n'ont pu déposer qu'un mince tribut. Ce sont ces derniers spécialement qui réclament en pareille occasion une attention particulière de la part de l'instituteur; c'est en leur considération surtout qu'il doit manifester bien haut qu'il ne s'attache pas à la valeur intrinsèque du cadeau, mais bien aux intentions de ceux qui le lui offrent.

CHAPITRE X.

L'INSTITUTEUR DANS SES RAPPORTS AVEC SES COLLÈGUES.

§ Ier. — *Avec ses collègues dans le même établissement.*

Une condition indispensable de bien-être et de prospérité pour un établissement destiné à l'éducation et à l'instruction, c'est la bonne harmonie, l'entente cordiale entre les personnes attachées à cette institution. Unité de vues, accord parfait sur le but et sur les moyens, tels sont les éléments nécessaires à la bonne direction, et l'on ne parviendra à ce résultat qu'à l'aide de bons rapports établis entre tous les membres composant le personnel.

Lorsque l'instituteur aura des collaborateurs, il cherchera, par tous les moyens en son pouvoir, à établir avec eux des relations cordiales et amicales; voici les règles qu'il s'imposera à cette fin.

a. Il aura soin de se mettre d'accord avec ses collègues sur la marche à suivre pour élever et pour instruire les enfants des différentes classes, de manière que le travail de l'un soit la continuation du travail de l'autre.

A cet effet il saisira avec empressement les occasions de s'entretenir avec ses collègues; dans ces réunions ils se communique-

ront réciproquement leurs opinions, leurs avis, les résultats de leur expérience, en laissant de côté toute espèce de prévention et d'amour-propre; l'instituteur se montrera disposé à se laisser éclairer, sans jamais manifester la moindre susceptibilité, sans afficher la prétention de toujours jouer le rôle de maître; il s'empressera de mettre en pratique les conseils d'un confrère, après toutefois qu'il les aura reconnus solides et raisonnables.

Les relations amicales entre les familles d'instituteurs de la même commune ou de communes voisines ne peuvent manquer de produire de très-heureux effets sur les rapports des instituteurs eux-mêmes; et elles seront d'ailleurs toujours vues de bon œil par toute la commune.

b. Il ne négligera jamais l'occasion de contribuer autant qu'il est en lui à faire estimer et apprécier davantage ses collègues par les administrateurs de la commune.

Il se gardera soigneusement de révéler ou de divulguer les défauts de ses collègues, ou de critiquer leur travail; au contraire, il s'efforcera d'excuser leur faiblesse ou de faire ressortir leurs bonnes qualités, sans manquer toutefois à la vérité et à la loyauté. Cette règle de conduite est prescrite par la prudence et la moralité, attendu que l'effet produit par cette manière de faire rejaillit en grande partie sur lui-même.

c. Il doit volontiers rendre service à son collègue dans les affaires officielles.

Conséquemment, il n'hésitera pas à lui offrir son assistance pour l'école ou pour le service de l'église lorsque quelque motif l'empêchera de remplir lui-même ces fonctions.

d. La mésintelligence qui peut exister entre certains membres de leurs familles ne doit pas développer, chez l'instituteur lui-même, un sentiment de haine contre son collègue, et la bonne harmonie n'en doit pas moins continuer à régner entre eux.

Les rapports officiels doivent être absolument indépendants des relations intimes. L'instituteur montrera toujours assez de fermeté pour repousser toute espèce de commérage et de rapports d'une nature malveillante. En pareil cas, il se montrera calme et emploiera les moyens les plus propres à rétablir l'harmonie.

e. Dans les communes où les leçons particulières peuvent être

une source de revenu, l'instituteur n'emploiera jamais des moyens peu loyaux pour attirer les élèves de son collègue.

Les deux collègues s'entendront à ce sujet; celui des deux qui aura un nombre suffisant d'élèves ou qui ne pourra, à cause de sa besogne officielle, en accepter davantage, recommandera son confrère à ceux des parents qui se présenteraient encore à lui.

f. L'instituteur ne doit pas exercer une vengeance personnelle sur son collègue, même dans le cas où celui-ci l'aurait injurié ou outragé.

Le cas échéant, il s'adressera à l'autorité compétente, et se soumettra entièrement à sa décision. Il ne sera jamais convenable de prendre pour arbitre un des membres de la commune. Du reste il ne faut jamais perdre de vue que des querelles particulières s'arrangent bien mieux dans une explication tête à tête.

§ II. — *Dans d'autres communes.*

Les rapports de l'instituteur avec ses collègues des communes voisines ne seront évidemment pas aussi intimes qu'avec ses collaborateurs immédiats; néanmoins ils ne doivent pas lui demeurer tout à fait indifférents. Il doit tâcher de vivre avec eux en bonne harmonie, établir des rapports amicaux, les assister dans leurs fonctions officielles et leur témoigner en toute occasion de l'estime et de la considération.



CHAPITRE XI.

CE QUE L'ON EXIGE DE L'INSTITUTEUR EN QUALITÉ DE CLERC OU DE SACRISTAIN.

I. *L'instituteur doit avoir des idées exactes sur les devoirs qu'il a à remplir comme clerc ou sacristain.*

Qu'il n'attache ni trop ni trop peu d'importance à ses fonctions. Le premier défaut est celui des vieux instituteurs, et le

second celui des jeunes. Il ne faut pas que ceux-là s'imaginent que les soins donnés à l'église, quelquefois même au détriment de l'école, suffisent pour leur assurer l'estime de la commune; le jeune instituteur se tromperait aussi s'il croyait que, par cela seul qu'il est bon instituteur et qu'il prend à cœur son école, il lui est permis de négliger les obligations que lui impose sa qualité de clerc; avant d'accepter les deux fonctions, il faut s'assurer si l'on pourra s'acquitter des devoirs qu'imposent l'une et l'autre, et du moment qu'on les a acceptées, on ne doit en négliger aucune des deux au profit de l'autre.

II. *L'instituteur ne doit jamais s'exprimer, à propos de ses fonctions à l'église, légèrement et d'une manière peu respectueuse.*

Lorsqu'il est, en sa qualité de clerc, chargé d'une besogne dont l'exécution ne réclame ni beaucoup d'habileté ni une grande instruction, il serait néanmoins très-imprudent de sa part de s'exprimer à cet égard d'une manière irréfléchie. Ce serait se ravaler lui-même et amener d'autres personnes à jeter quelque ridicule sur ses fonctions; il y aurait même à craindre que ce mépris, ce ridicule, ne s'étendît quelquefois plus loin et ne portât sur des choses qui toujours doivent rester sacrées.

III. *L'instituteur ne doit pas se faire remplacer dans ses fonctions par des personnes ignorantes ou qui n'auraient pas l'âge, la force physique, le discernement nécessaires.*

Il n'est pas rare de rencontrer des instituteurs qui s'adressent à quelques élèves de bonne volonté, pour se faire remplacer par eux, soit pour sonner, soit pour remonter l'horloge, soit pour remettre en ordre l'église ou les objets du culte, etc.; qui vont même jusqu'à confier la direction du chant ou l'accompagnement de l'orgue à des élèves trop peu avancés, etc. Quelles que soient les considérations qui déterminent l'instituteur à agir de la sorte, soit négligence, soit fausse honte, soit intention de mieux prendre ses aises, toujours peut-on dire que cela ne témoigne nullement en sa faveur; il montre ainsi qu'il tient peu à remplir des fonctions auxquelles il s'est voué et pour l'accomplissement desquelles il est d'ailleurs payé. S'il se trouve dans l'obligation de se faire remplacer, il aura soin de confier sa besogne à une personne sur laquelle il puisse se reposer et qui soit capable de se tirer honorablement d'affaire.

IV. *L'instituteur doit s'acquitter de toutes ses fonctions à l'église avec gravité et dignité.*

Il importe que le jeune instituteur se soit mis au courant des connaissances spéciales qu'exigent les fonctions de clerc et qu'il se soit exercé à les mettre en pratique. A défaut de cette précaution, il s'exposerait souvent à se rendre ridicule. Il doit en conséquence connaître les devoirs du clerc pendant la messe, comme assistant aux mariages, aux baptêmes, à la communion, aux visites des malades, aux enterrements, etc., etc.

Il s'attachera à s'acquitter dignement de ses fonctions et à suivre les règles prescrites par l'autorité ecclésiastique du diocèse. Il fera ressortir l'importance des cérémonies par son maintien, par sa manière d'entonner le chant, de réciter les prières, d'accompagner sur l'orgue, etc. Autant que sa position le lui permet, il travaillera à faire disparaître, dans sa commune, les profanations dont le lieu sacré est trop souvent le théâtre à l'occasion des mariages et des baptêmes.

V. *L'instituteur comme directeur du chant d'église et comme organiste.*

C'est ici, sans contredit, une des tâches les plus importantes de l'instituteur comme clerc, puisqu'il peut par ce moyen contribuer grandement à édifier ceux qui assistent à l'office. Sous ce rapport, nous réclamons de l'instituteur-clerc de se perfectionner d'abord lui-même au point de produire des accords et un chant vraiment religieux et de former ensuite des chantres convenables. Il s'attachera à conserver le chant d'église dans sa pureté native et travaillera à faire disparaître les additions et les fioritures bizarres qui se sont glissées dans le plain-chant; il se défera sans ostentation de ces chantres qui ne savent que crier, de ceux qui estropient impitoyablement le texte, etc., etc.

S'il possède assez de connaissances musicales pour faire exécuter sous sa direction une messe en musique (ce qui en tout cas ne peut avoir lieu qu'avec le consentement du curé), il choisira avec discernement les productions des compositeurs les plus habiles dans le style religieux, et il évitera avec soin de contribuer à distraire les fidèles par une musique bruyante et souvent plus propre au théâtre qu'à l'église.

Quant à ses fonctions comme organiste, avant tout il devra

posséder jusqu'à un certain point la connaissance de cet instrument si difficile. Il est donc indispensable qu'il ait fait des études musicales théoriques et pratiques. Un organiste qui n'a pas le sentiment religieux, qui n'a pas étudié l'harmonie, ou enfin qui n'est pas parvenu à un certain degré d'habileté mécanique, fera toujours plus de mal que de bien dans l'église. Pour produire un effet favorable et édifiant sur l'âme de celui qui médite des sujets religieux, il faut que l'accompagnement de l'orgue remplisse les conditions suivantes :

a. Le jeu doit être simple et harmonieux.

b. La mélodie et le rhythme doivent correspondre au texte.

c. Les modulations d'un ton à un autre doivent se faire d'après les règles de l'harmonie.

d. Les différents jeux doivent être choisis de manière qu'il en résulte de la vraie musique.

e. Les préludes, etc., doivent correspondre à l'ensemble du morceau que l'on accompagne et ne pas être trop longs.

Un bon organiste doit en outre posséder certaines connaissances relatives à la construction de l'orgue, pour être, en cas de besoin, à même de faire de petites réparations, d'accorder l'instrument chaque fois que cela est nécessaire. C'est pour lui un impérieux devoir d'apporter tous ses soins à conserver l'orgue dans le meilleur état possible.



CHAPITRE XII.

L'INSTITUTEUR COMME SECRÉTAIRE COMMUNAL.

Dans beaucoup de communes, c'est à l'instituteur que sont confiées les fonctions de secrétaire. Jamais il ne devrait accepter de pareilles fonctions sans s'y être préparé convenablement. Tout en recommandant à l'instituteur chargé de cet emploi, d'en remplir consciencieusement toutes les obligations, nous ne consentirons jamais à y voir un prétexte pour négliger d'autres devoirs plus importants. Il évitera soigneusement toute appa-

rence de partialité, tout acte qui pourrait faire naître chez les habitants de la commune la pensée qu'il veut profiter de sa place pour exercer sur eux quelque domination. Il est de la dernière importance que, dans cette position, l'instituteur reste en dehors de toute lutte électorale, qu'il ne prenne parti ni pour l'une ni pour l'autre fraction du conseil; il vivra en bonne intelligence avec le bourgmestre, les échevins, les autres membres du conseil communal, et se gardera d'abuser de sa position pour influencer qui que ce soit, quand il s'agira de prendre une résolution en séance du conseil. Quant aux travaux qu'il aura à faire comme secrétaire communal, nous ne saurions trop l'engager à les exécuter consciencieusement, avec *ordre*, avec *promptitude* et avec *discrétion*. Dans les rédactions à faire, il choisira convenablement et la forme et les expressions, et ne se permettra jamais d'ajouter ni de retrancher quoi que ce soit, qui pourrait autoriser une fausse interprétation de la décision prise par les membres du conseil. Les formalités qu'il a à remplir en acquit de ses fonctions sont d'ailleurs déterminées par la loi, ce qui nous dispense d'entrer dans une énumération détaillée à ce sujet.

CHAPITRE XIII.

L'INSTITUTEUR COMME PARTICULIER.

§ Ier. — *L'instituteur comme époux.*

L'instituteur, en se choisissant une compagne, doit rechercher, non pas tant les qualités accessoires, telles que l'extérieur, la naissance, la fortune, que les supériorités réelles, qui sont : la bonté et la piété, un bon cœur, la douceur du caractère, la modestie, la santé, l'activité. Sans ces conditions, il n'y a pas de bonheur dans le mariage. L'instituteur ayant rencontré une femme ornée de ces qualités, doit à son tour se montrer un époux modèle. Voici sa règle de conduite.

1. Il doit vivre en bonne intelligence avec sa femme, éviter toute action propre à lui déplaire ou à l'affliger, lui témoigner une affection et une estime qui ne se démente jamais, et supporter avec indulgence les petits défauts dont personne n'est exempt, et que, de son côté, elle doit supporter chez son mari.

2. Il doit prendre de bonne heure les mesures propres à garantir une existence honorable à sa compagne, si par malheur elle devenait veuve; par conséquent, il évitera toute dépense inutile et, autant que possible, il participera à la caisse des veuves et des orphelins.

3. Il est de son devoir de s'opposer à ce que sa femme entretienne des relations trop intimes et trop fréquentes avec les autres femmes de la commune; très-souvent de tels commérages finissent par porter atteinte à l'autorité de l'instituteur et à la considération qu'on lui doit. Il tolérera bien moins encore que sa femme, par coquetterie, affiche pour ses vêtements et sa maison un luxe que ne comportent ni son état, ni le plus souvent ses revenus. Il lui interdira formellement d'accepter le moindre cadeau des enfants ou de leurs parents.

§ II. — *L'instituteur comme père de famille.*

Le premier soin de l'instituteur sera de donner à ses propres enfants une éducation qu'il puisse offrir comme modèle. Si, en effet, il néglige l'éducation de sa propre famille, comment peut-il espérer qu'on aura confiance dans les soins qu'il doit apporter à l'éducation des enfants d'autrui?

1° Il ne tolérera chez ses enfants aucune faute qu'il blâmerait ou punirait chez ses élèves.

2° Il n'accordera, dans la classe, aucune préférence à ses propres enfants; il se montrera, au contraire, plus exigeant envers eux qu'envers les autres.

3° Il ne faut pas cependant que, par excès de scrupule, il se montre trop sévère et même dur envers ses enfants; il étoufferait ainsi en eux l'amour filial qu'il est de son devoir de s'efforcer de développer chez ses élèves.

4° Il s'occupera à temps de l'avenir de ses enfants et il travaillera à leur préparer une carrière honorable dans la société, sans jamais se permettre de dépenses au-dessus de ses moyens.

§ III. — *L'instituteur comme chef de famille.*

L'instituteur doit, comme chef de famille, comme maître du logis, s'acquitter de ses obligations envers ses sujets selon les principes de l'équité et de la religion. Il est donc de son devoir de veiller à ce qu'ils fréquentent régulièrement les offices du dimanche. Il contribuera de son mieux à les rendre fidèles et laborieux ; il stimulera en eux l'honnêteté et la pureté des mœurs, et ne tolérera point dans sa maison les entrevues des sujets de différent sexe.

§ IV. — *L'instituteur comme précepteur ou répétiteur.*

Les leçons particulières font, comme occupation accessoire, l'objet de prédilection de tous les instituteurs, et nous ne pouvons qu'approuver entièrement ce goût, en y mettant toutefois les conditions suivantes :

1. Il ne faut jamais donner trop de leçons particulières. L'instituteur qui a un grand nombre d'élèves ne doit donner qu'*une seule,* ou tout au plus, *deux leçons particulières* par jour ; sinon il porterait atteinte à sa santé et entraverait la marche de son école.

2. Il ne faut pas manifester le désir de donner des leçons particulières, et moins encore négliger les élèves à l'école, pour les mettre dans la nécessité d'avoir recours aux leçons particulières.

3. Il ne faut pas exiger, pour les leçons particulières, un prix exorbitant, et il faut cesser de donner ces leçons aux élèves qui n'en profiteraient point.

4. Il ne faut pas accepter une leçon particulière sur une branche que l'on ne possède pas bien. La préparation demanderait trop de temps à l'instituteur, et ce serait d'ailleurs tromper jusqu'à un certain point les parents et les élèves.

5. Il ne faut pas, à l'école, montrer de préférence pour ceux des élèves qui prennent des leçons particulières ; une telle partialité serait de nature à attirer sur l'instituteur un blâme très-fondé.

§ V. — *L'instituteur comme auteur.*

Si, d'un côté, il n'est guère admissible que la publication d'un ouvrage puisse être considérée comme une source de revenu, on ne peut disconvenir non plus que, si l'on a rempli toutes les conditions requises pour se rendre utile par un travail de ce genre, le bénéfice réalisé par ce moyen ne soit un gain *permis et honorable.*

Nous croyons devoir cependant appeler l'attention de l'instituteur écrivain sur les observations suivantes :

1. Il ne doit écrire que sur des sujets bien approfondis, bien étudiés et qui n'ont pas été épuisés par d'autres auteurs; en d'autres termes, il ne faut traiter que des sujets sur lesquels il reste encore à dire *quelque chose de nouveau.*

2. On ne doit écrire que lorsqu'on est moralement persuadé que l'on sera *utile,* soit à l'enseignement en particulier, soit à la société en général.

3. On ne doit pas, en cédant trop facilement à la tentation de se faire auteur, perdre de vue sa mission principale.

4. Il ne faut point que la satisfaction que provoque la composition d'un livre trouble l'esprit de l'instituteur au point de l'amener à vouloir disserter sur des matières qu'il ne connaît pas assez; ce qui l'exposerait à se compromettre aux yeux de personnes plus instruites.

§ VI. — *L'instituteur comme cultivateur* (1).

La position financière dans laquelle se trouvent beaucoup d'instituteurs les oblige à s'occuper plus ou moins de la culture, de l'horticulture, de la taille des arbres, de l'éducation des abeilles, etc., etc., et certes on ne pourra jamais leur en faire un reproche, si d'ailleurs ils ont soin d'observer les points que nous indiquerons à la fin de ce paragraphe.

Nous avons applaudi de tout notre cœur aux mesures prises

(1) Nous recommandons à l'attention des instituteurs un excellent ouvrage intitulé : *Leçons élémentaires d'agriculture,* par J. B. Bivort.

par le gouvernement, à l'effet de provoquer chez tous les instituteurs ruraux le goût et le zèle pour la culture. Qu'on nous permette néanmoins ici d'exprimer des craintes sérieuses à l'égard de la mise en pratique des bonnes intentions du gouvernement, dont l'exécution rencontrera, croyons-nous, des obstacles insurmontables, si l'on se borne aux *discussions* sur ce sujet dans les conférences.

Il faudrait, pour atteindre le but que semble avoir particulièrement en vue la sollicitude du gouvernement, des moyens efficaces, moyens qui, dans notre manière de voir, sont indiqués ci-après :

1° Indépendamment d'un cours théorique de culture, les instituteurs suivront un cours pratique bien dirigé, et joindront aux préceptes de l'art les leçons de l'expérience. Ce dernier point est de la plus haute importance. Ce que l'on exige d'eux, en effet, ce n'est pas de la *science*, mais uniquement une théorie bien simple, bien intelligible, à la portée de tous, à l'aide de laquelle ils puissent rendre compte de toutes leurs opérations et les justifier aux yeux des cultivateurs pratiques et expérimentés. On ne se bornera pas aux expériences faites dans l'enceinte d'une salle ; c'est sur les lieux mêmes, c'est dans le jardin, c'est dans la campagne qu'il faut aller interroger la nature ; il faut entrer dans la pépinière, les outils du jardinier à la main ; il faut aller dans les champs et manier intrépidement la *bêche* ou le *râteau*. En un mot, il faut et *savoir* et *savoir faire*.

2° Pour mettre les instituteurs en position de satisfaire aux conditions requises, il faudrait leur procurer les moyens de faire des essais dans les communes où ils exercent leurs fonctions. Il s'agirait donc, en premier lieu, de leur fournir un terrain propre à l'établissement d'une pépinière ou à la culture des céréales, des légumes, etc. Les ressources du plus grand nombre des instituteurs ne leur permettant point de consacrer à une semblable entreprise la dépense nécessaire, nous osons espérer que le gouvernement, dans sa bienveillante sollicitude pour l'instruction publique et pour la prospérité du pays en général, trouvera bien moyen de tirer parti des connaissances et du zèle de plusieurs instituteurs en mettant à leur disposition un jardin attenant à l'école. Ces hommes laborieux se rendraient utiles à leur

commune, en introduisant les améliorations, en réalisant les progrès que l'expérience a sanctionnés en arboriculture et en horticulture.

Alors l'époque ne sera plus éloignée où *la culture des arbres à fruit* surtout rencontrera plus de sympathie dans les campagnes, et où chaque jeune garçon, pouvant disposer d'un petit coin du jardin de son père, cherchera à y établir une petite pépinière. Les bons fruits deviendront plus abondants, et, l'on en fera bientôt l'expérience, on verra diminuer sensiblement le nombre de vols de fruits et de bris de clôtures sur lesquels les tribunaux sont appelés à prononcer. En s'occupant lui-même de la culture des arbres, l'enfant ou le jeune homme aura plus de respect pour les arbres d'autrui; quand il aura ressenti la douleur que lui causera la destruction d'un de ses petits arbres ou d'une simple greffe, le vol de la première pomme, produit de son travail et de ses soins, il saura mieux apprécier le mal qu'il occasionne à son voisin en lui dérobant les fruits de son jardin.

Voilà, à part le côté lucratif de la question, l'influence morale qu'exerce sur la jeunesse la culture des arbres.

Voici maintenant quelques points sur lesquels nous croyons devoir attirer l'attention de l'instituteur qui, en s'occupant de culture, veut rester instituteur.

a. Il se mettra en garde contre un goût *trop prononcé* pour les occupations de ce genre; ce goût, dégénérant en manie, lui ferait négliger l'étude, et le rendrait bientôt incapable de remplir ses fonctions.

b. Il se gardera surtout de se montrer en cette occurrence trop disposé à imiter les habitudes un peu grossières, les usages un peu sans façon, les expressions un peu lestes des travailleurs; il évitera encore de se charger d'une besogne qui, par sa nature, ne serait nullement en rapport avec sa position.

c. Il ne doit pas abandonner la main-d'œuvre exclusivement aux journaliers et se borner à les diriger. Il doit savoir lui-même manier les outils, sinon les campagnards seraient portés à interpréter à leur façon cette manière de faire; ils le regarderaient comme trop fier, trop orgueilleux pour se livrer à ces sortes de travaux, et il serait en butte à leurs railleries. D'ail-

leurs ces occupations sont encore utiles sous le rapport économique et sous le rapport hygiénique.

d. Jamais il ne réclamera l'assistance de ses élèves pour des travaux au jardin ou aux champs. Si toutefois un travail de ce genre s'exécute en vue d'apprendre la culture aux enfants, et si la leçon pratique a lieu pendant les heures que le programme de l'école assigne à cette destination, il n'y aura que des éloges à accorder à l'instituteur qui, en se faisant aider par ses élèves, leur communique en même temps des connaissances de nature à accroître la prospérité de la commune.

CHAPITRE XIV.

MOYENS AUXQUELS DOIVENT RECOURIR LES INSTITUTEURS POUR SE PERFECTIONNER DANS LEUR PROFESSION.

L'expérience l'a démontré : dans toute carrière, celui qui n'avance pas recule. Ceci admis, nous nous trouvons dans l'obligation de rechercher les moyens à employer, la voie à suivre, pour ne jamais rétrograder, pour acquérir au contraire une instruction de plus en plus développée, afin d'atteindre le degré de perfectionnement dont nous sommes susceptibles. Plus d'un jeune homme, en quittant l'école normale, donne les plus belles espérances, et promet d'éclatants succès dans la carrière d'instituteur, par les éminentes qualités de son esprit et de son cœur. Pendant les premières années, il montre toutes les dispositions nécessaires pour réaliser l'espoir qu'on a fondé sur lui. Il est fidèle à l'accomplissement de ses devoirs; il étudie pour étendre les faibles connaissances que son séjour à l'école normale lui a permis d'acquérir; bref, il ne néglige rien pour mériter autant que possible le beau titre de *maître d'école*.

Mais la vérité se fait jour; nous découvrons bien vite le mobile de cette ardeur. Jusqu'alors la position de notre instituteur n'avait rien de stable; il lui fallait, pour l'asseoir convenablement, obtenir un témoignage de satisfaction de ses supérieurs

officiels, acquérir une certaine réputation parmi ses collègues, s'assurer le contentement des parents, etc. Ce but une fois atteint, un relâchement sensible se fait ressentir; un calme plat, une inaction complète, une paresse prononcée succède à cette activité, à ce dévouement que l'on admirait naguère. Quels fruits a produits chez nos maîtres d'école l'instruction puisée à l'école normale ? Par leur négligence ils ont oublié ce qu'ils avaient appris; toutes les peines qu'on s'est données sont perdues; les espérances qu'on avait fondées sur eux se sont évanouies.

Ce triste désenchantement est souvent la suite d'un raisonnement absurde : « Mon traitement, dit l'instituteur, est si mince et ma position sociale si peu élevée, que je ne vois pas pourquoi je ferais des efforts pour m'instruire davantage. » Je rougis de l'avouer : de semblables propos ont été tenus en ma présence, et parmi mes lecteurs, plus d'un sans doute a eu l'occasion d'entendre de pareilles indignités. Des instituteurs qui se permettent de s'exprimer de la sorte se rabaissent au rôle de mercenaires, de manœuvres à la tâche. Ils sont coupables envers leurs élèves, envers eux-mêmes, envers le corps enseignant tout entier.

Envers les élèves. Ils négligent et le cœur et l'esprit de ces enfants qu'on leur a confiés, ils gaspillent le trésor remis à leurs soins.

Envers eux-mêmes. Le développement intellectuel, les efforts pour parvenir à la vérité, le désir de se perfectionner, sont pour eux autant de mots vides de sens; ils laissent dépérir dans une coupable inutilité les talents que le Créateur leur avait départis pour les faire servir au profit des autres.

Envers le corps enseignant. Chacun des membres de ce corps doit comprendre que le sort des instituteurs s'améliorera à mesure qu'ils s'en rendront plus dignes. Manquer de zèle et d'ardeur avant d'avoir atteint le terme, c'est *déserter son drapeau avant le combat.*

D'autres, tout en continuant avec zèle leur travail, deviennent au bout de quelque temps des *routiniers,* de véritables machines dans leur école. Ce travail de classe, renfermé toujours dans le même cercle, ne suffit pas pour se maintenir au niveau des progrès réalisés dans l'enseignement; l'instituteur zélé et désireux de se perfectionner éprouve le besoin de respirer un

autre air, il désire savoir ce qui se passe dans son voisinage, chez ses collègues, ce que ceux-ci introduisent de bon et de nouveau dans leurs méthodes. Que le mot d'ordre soit : *En avant !* et que le but vers lequel nous dirigeons tous nos efforts soit : *Progrès.*

Ceci posé, la question est de savoir de quelle manière les instituteurs peuvent se perfectionner, eu égard à leur position sociale.

Parmi les moyens les plus propres à atteindre le but, nous indiquerons les suivants :

1° *Les réunions d'instituteurs, dans le but de lire des ouvrages spéciaux et de s'entretenir familièrement et amicalement sur les matières de l'enseignement.*

2° *Les conférences légales.*

3° *La visite des écoles des autres instituteurs.*

§ Ier. — *Les réunions d'instituteurs.*

Dans une réunion d'instituteurs il est indispensable d'avoir, avant tout, quelques journaux ou revues pédagogiques qui soient à la hauteur de l'époque; on y joindra divers ouvrages traitant de l'éducation et de l'instruction. C'est un moyen de se tenir à peu de frais au courant des progrès de la science pédagogique. Il est évident que la société ne pourra se procurer tous les journaux pédagogiques et tous les bons ouvrages; il importe donc de faire un choix judicieux. Pour cela, il faut être plus ou moins au courant de la littérature nouvelle; il importe aussi de savoir distinguer ce qui convient, et reconnaître ce qui n'offre aucune utilité; on ne doit pas accorder une trop grande confiance aux titres des ouvrages, aux réclames des journaux; car c'est là précisément que trône le charlatanisme dans toute sa splendeur. Il sera nécessaire d'avoir lu l'ouvrage ou tout au moins de recourir à l'opinion d'une personne qui l'aura lu et qui est en état d'en juger. Un examen impartial, une critique juste et sévère, un jugement éclairé porté par un homme qui s'occupe spécialement de cette partie, et qui joint à de hautes capacités la noblesse du caractère, ensuite la bonne réputation dont jouit l'auteur lui-même, voilà des guides assurés dans le choix à faire.

Quant au prix, il n'y faut pas regarder de très-près lorsque l'ouvrage est bon ; car un bon livre, quoiqu'il coûte cher, est plus utile que dix livres mal faits et incomplets, qui se donnent à bon marché.

Pour ce qui concerne les revues pédagogiques, les feuilles périodiques, on devrait fixer son choix de préférence sur les publications de ce genre consacrées spécialement à la reproduction d'articles relatifs à l'enseignement pratique, celles qui traitent les sujets dans leur ensemble, sans se perdre dans des généralités, dont la lecture absorbe beaucoup de temps sans procurer un grand profit. Cependant, l'observation scrupuleuse des préceptes que nous venons d'établir ne produira pas l'effet désiré, si les membres de l'association ne sont pas pénétrés du désir ardent d'étudier et de mettre à profit pour leur propre instruction, par un emploi convenable des ouvrages reconnus bons, les recherches et les expériences faites par des personnes versées dans l'enseignement. Nous disons qu'il faut *étudier* les ouvrages, c'est-à-dire qu'il ne faut pas se borner à les parcourir légèrement pour arriver le plus vite possible à la dernière page ; il ne faut pas se contenter de lire, comme il arrive quelquefois, dans le seul but de pouvoir dire à l'occasion : Moi, j'ai lu ce livre. Il faut lire, *la plume à la main,* copier des extraits, prendre des notes. Par ce moyen, on se rend compte de ce qu'on a lu, on le grave plus facilement dans sa mémoire, on parvient à se représenter la matière dans son ensemble, et enfin à porter un jugement fondé sur le mérite d'un ouvrage.

Après avoir circulé chez les membres de l'association, les livres et les recueils périodiques sont confiés aux soins de l'un d'entre eux, pour être mis à la disposition de ceux qui voudraient encore y recourir par la suite.

§ II. — *Les conférences légales d'instituteurs.*

Les lecteurs de journaux auront remarqué qu'aujourd'hui les membres de différents corps de la société, les professeurs, les naturalistes, les théologiens, les médecins, les avocats, les notaires, les agronomes, les cultivateurs, etc., etc., ont formé des associations, organisé des congrès, à l'effet de discuter les intérêts

de leur profession respective, d'y apporter des améliorations, de faire disparaître les abus ou les vices, en un mot, de se perfectionner en se prêtant un appui mutuel. Il était naturel que la profession sur laquelle repose l'intelligence du pays, la profession d'instituteur ne restât pas en arrière, et que les hommes qui ont embrassé cette carrière fissent de leur côté des efforts pour arriver à un degré de perfection que l'on n'atteint que par la *réunion des forces, la concentration des facultés.* Ce point établi, le gouvernement, dans sa bienveillante sollicitude pour l'instruction publique, n'a pas reculé devant les sacrifices que devait entraîner l'organisation de conférences légales entre les instituteurs d'un même canton, conférences dirigées par les fonctionnaires chargés de la surveillance et de l'inspection des écoles.

Le but principal de ces conférences se résume en peu de mots. Il s'agit *de se perfectionner et de se fortifier dans l'art et dans la science de la pédagogie.*

L'instituteur le plus instruit et le plus accompli rencontrera parfois, dans l'accomplissement des devoirs de son ministère, des difficultés que toutes ses connaissances, sa longue pratique, son dévouement et son zèle, tous ses cahiers et ses livres ne suffiront point à aplanir. Rien de mieux, en cette occurrence, que d'en référer à un collègue, de consulter un de ses confrères, de s'informer de quelle manière ces derniers agissent en pareil cas, à quels moyens ils ont recours pour se tirer d'affaire.

C'est surtout l'instituteur nouvellement entré dans la carrière qui rencontre, grâce à son inexpérience, plus d'une pierre d'achoppement. En quittant l'école normale, il est animé du plus vif désir de mettre en pratique son habileté dans l'art de l'enseignement, d'introduire dans l'école qui lui est confiée des changements efficaces, d'organiser un enseignement en rapport avec les progrès de l'époque, etc., etc. Il commence son œuvre de réforme et d'amélioration avec zèle et avec dévouement. Son mot d'ordre est : *Il faut que cela soit changé.* En vain son oreille est frappée des plaintes des anciens instituteurs, de ceux qui ont vieilli dans la pratique ; elles lui paraissent sans fondement, il les trouve même ridicules. Si ses prédécesseurs ont obtenu peu de succès, il l'attribue sans hésiter aux défauts de leur méthode

d'enseignement, et à la routine dans les ornières de laquelle ils se traînent.

Mais voyons notre réorganisateur après une ou deux années de pratique, pendant lesquelles il aura travaillé avec un dévouement parfait. L'idéal s'est évanoui ; la réalité s'est montrée à ses yeux, il n'a pas su éviter les épines et les ronces que ses vieux confrères lui avaient signalées jadis. Que de déceptions, que de durs mécomptes dans son système d'innovation ! Peut-être n'a-t-il pas perdu tout à fait courage ; peut-être, malgré de nombreuses déconvenues, persévère-t-il dans la voie qu'il s'est tracée ; mais ses travaux sont loin d'être couronnés du succès éclatant que sa théorie lui faisait espérer. Alors il commence à modifier son jugement, il se montre plus modeste à l'égard de ses collègues. Quel avantage n'y a-t-il pas, en cette circonstance, pour un jeune instituteur de pouvoir, dans les conférences, connaître la manière de voir des hommes expérimentés, et écouter comment ils s'y sont pris pour lutter contre tel ou tel obstacle devant lequel son inexpérience est venue échouer. C'est là qu'il apprendra des vieux praticiens combien il faut être patient avec les enfants, et combien il importe de savoir se mettre à leur portée, se faire à leur caractère et venir avec persévérance en aide à leur faiblesse.

Aussi regardons-nous comme une institution des plus utiles pour les écoles et pour les instituteurs ces conférences dans lesquelles peuvent se prêter un mutuel appui l'instruction des uns et l'expérience des autres.

En nous plaçant à un autre point de vue, nous reconnaîtrons que ces conférences exercent également une influence salutaire sur les anciens instituteurs. Les fatigues supportées pendant un grand nombre d'années, les répétitions continuelles des mêmes matières les disposent au relâchement ; leur zèle diminue ; pour eux, l'école n'a plus d'attraits, l'enseignement ne leur offre plus de charmes ; ils s'abandonnent à la routine ; leur travail n'est plus qu'une œuvre mécanique, et l'école rétrograde avec eux, au point de produire plus de mal que de bien. L'apathie que produit en eux la monotonie de leurs occupations, ce laisser-aller, cet état maladif dont eux-mêmes ne s'aperçoivent pas, peuvent trouver un remède dans leur participation à des conférences ha-

bilement dirigées. Ils y apprendront des choses nouvelles ; l'un aura lu tel ouvrage dont il a retiré quelque fruit ; un autre sera parvenu à son but par l'emploi de tel moyen ; un troisième, par l'emploi de tel autre ; en un mot, on discutera, on examinera et on appréciera la science et l'art de la pédagogie sous divers rapports, et il est impossible que de ces discussions, de cet examen, il ne résulte pas un grand avantage. L'exemple de ses jeunes collègues engagera l'ancien instituteur à faire des essais, et bientôt il se sentira rajeuni au milieu de ses élèves.

Certes, pour retirer de tels fruits des conférences, il faut savoir se dépouiller de tout amour-propre, il faut se montrer disposé à reconnaître ses faiblesses et à employer les moyens propres à se perfectionner.

Ils sont bien à plaindre les instituteurs qui ont la sotte présomption de se croire assez instruits. Comme ils ne portent jamais leurs regards au delà de leur propre horizon scientifique, dans lequel ils se complaisent, ils n'éprouvent pas le besoin de se livrer à quelques efforts pour marcher en avant, et ils ne tardent pas à être dépassés par les autres et à rester en arrière.

Maintenant, de quelle manière la conférence doit-elle être dirigée pour atteindre convenablement le but qu'on se propose ?

Nous n'avons point la prétention de vouloir établir mieux que ce qui existe ; nous nous contentons de soumettre humblement à nos lecteurs notre opinion *personnelle* sur ce sujet. D'ailleurs, nous ne l'ignorons pas, beaucoup d'inspecteurs des écoles primaires, partageant notre manière de voir, sont parvenus à réorganiser un grand nombre d'écoles de leur ressort, grâce à la sage direction imprimée aux conférences qu'ils président. D'un autre côté, nous avons quelques raisons de le croire, dans d'autres conférences on ne distingue pas toujours l'*essentiel* de l'*accessoire ;* et on s'y occupe d'objets que l'on devrait peut-être abandonner aux études privées de chaque instituteur.

Pour que les conférences produisent les fruits qu'on s'en promet, la condition suivante nous paraît indispensable :

Il faut qu'il y ait liberté entière des opinions au sujet de l'enseignement ; celui qui dirige la réunion ne se posera donc pas en dictateur et ne s'arrogera pas le droit de repousser absolument

tout avis autre que le sien. La conclusion finale doit être le produit d'une discussion libre, et qui a pour base l'expérience et les études spéciales de cette profession.

Si cette liberté n'existait pas, la conférence ne servirait guère qu'à faire connaître aux instituteurs les opinions de leurs supérieurs, dont la manière de voir pourrait bien ne pas être juste et se trouver moins en rapport que d'autres avec les faits établis par la pratique.

Quant au règlement intérieur de la conférence, voici nos idées :

Le temps consacré aux conférences doit être partagé entre les *exercices pratiques* et les *exercices théoriques.*

I. La conférence commencera, je suppose, le matin vers neuf heures, par un chant religieux à plusieurs parties et dirigé par un des instituteurs.

Pour que ce chant soit exécuté convenablement, les parties écrites auront été distribuées assez longtemps d'avance, pour que chacun des exécutants ait pu étudier la sienne. Dans l'intervalle d'une session à l'autre, les instituteurs les plus rapprochés feraient bien de se réunir de quinze jours en quinze jours, à l'effet de répéter le chant désigné. Il est presque inutile de faire remarquer que ces réunions, outre le but spécial qu'on s'est proposé en les instituant, seraient encore des plus utiles sous le rapport pédagogique. Les instituteurs attendraient avec impatience le samedi, destiné à ces sortes de réunions non officielles, dans lesquelles ils échangeraient familièrement leurs opinions sur l'enseignement ; le plus timide, celui qui hésite à prendre la parole dans une conférence officielle, n'éprouverait pas ici la même gêne, le même embarras ; il émettrait ses idées devant ses collègues, il les débattrait en leur présence, et retirerait le plus grand fruit de cette discussion. Lorsqu'ils se seront ainsi communiqué mutuellement les résultats de leur expérience, ils en presseront de leurs vœux et de leurs efforts la mise à exécution dans l'école même ; ce serait un immense avantage pour l'enseignement. Ces réunions, tout en instruisant les instituteurs, les amèneront à se connaître mieux les uns les autres. Elles établiront entre eux des relations plus intimes, plus bienveillantes. Ces heures, qui leur paraîtront toujours trop courtes, seront

pour eux de véritables récréations. Et qu'il nous soit permis ici, bien que cela ne se lie pas étroitement au sujet que nous nous sommes proposé de traiter dans ce chapitre, de présenter quelques réflexions au sujet des *récréations* de l'instituteur.

Dans le ministère du maître d'école les heures de gravité et de travail sérieux sont nombreuses; aussi sommes-nous d'avis qu'il faut mettre à profit la moindre occasion de nature à apporter quelque délassement à cette existence laborieuse. Il est des hommes, nous le savons, et ce sont ordinairement ceux qui font de la pédagogie dans le calme de leur cabinet, qui ne se rangeront point à notre avis; ils soutiendront que l'enseignement en lui-même doit être une récréation pour l'instituteur dévoué. L'enseignement pratique, nous en convenons, nous est à nous-même une source abondante de satisfaction; nous avons été, et nous sommes encore aujourd'hui *heureux* au milieu des enfants, mais jamais nous n'oserions avancer que nous regardions comme une récréation, un divertissement, les six ou huit heures de leçons que les maîtres d'école sont tenus de donner par jour dans des salles souvent peu spacieuses et mal aérées. Pour nous, la véritable récréation consiste dans ces réunions d'instituteurs où nous rencontrons nos collègues, des hommes avec lesquels nous sympathisons, des hommes dont tous les travaux tendent vers le même but, qui vivent dans la même sphère que nous et dont les intérêts individuels se confondent avec ceux du corps tout entier. Il n'y a là ni ces distinctions de rang et de naissance, ni cet orgueil des richesses que l'on rencontre trop souvent dans d'autres cercles, où ces prétentions ridicules ne font que troubler la joie et bannir la concorde.

II. Le chant terminé, l'inspecteur cantonal, en sa qualité de président, ouvre la conférence, soit par quelques mots ayant pour but d'exposer aux assistants les différents sujets dont ils auront à s'occuper, soit par un petit discours sur l'enseignement en général ou sur une branche spéciale, soit enfin par la communication des notes, résultat de ses lectures privées.

III. L'inspecteur ecclésiastique ouvre à son tour les avis qu'il juge nécessaires concernant l'enseignement religieux dans les écoles du canton.

IV. Il est ensuite donné lecture d'un travail fait par un mem-

bre de la conférence, désigné par le sort dans la réunion précédente, sur une question de l'enseignement pratique.

V. A cette lecture succède une discussion sur le sujet qui vient d'être traité. Chaque instituteur doit, selon ses moyens, contribuer à rendre les débats aussi instructifs que possible ; il émettra franchement et loyalement ses idées; il laissera de côté toute question d'amour-propre et de rivalité, rendra justice au mérite du travail et ne critiquera que s'il pense en rencontrer de justes motifs ; mais dans ce cas il attaquera toujours les idées et jamais la personne.

Chaque instituteur doit être libre dans le choix du sujet à traiter.

VI. Lecture et examen critique d'un ou de plusieurs chapitres d'un bon ouvrage pédagogique; cette lecture sera faite par les plus jeunes instituteurs.

VII. Communication par les inspecteurs des pièces officielles qu'ils peuvent avoir reçues, et fixation du programme de la conférence suivante.

Ici se termine la séance du matin. Il serait à désirer que le repas qui lui succède pût être pris en commun.

La seconde séance sera consacrée à des exercices didactiques; un instituteur qui s'y sera préparé d'avance donnera une leçon pratique d'une heure. Quant au choix du sujet de cette leçon, nous croyons qu'il serait bon de s'occuper progressivement, dans le courant d'une année, de la même branche, dont on étudierait l'enseignement à tous les degrés.

La discussion pourra s'ouvrir par un résumé succinct de la leçon donnée, résumé fait par l'inspecteur, et dans lequel il se gardera avec soin d'influencer de quelque manière que ce soit le jugement que les instituteurs seront appelés à porter sur la manière dont leur collègue s'est acquitté de sa tâche. Les remarques faites par les instituteurs porteront :

a. Sur l'observation des règles didactiques, qui ont rapport à l'instituteur; ainsi, par exemple, on constatera : 1° s'il a donné des preuves qu'il possédait bien le sujet traité; 2° s'il a présenté l'objet de la leçon de manière à éveiller l'intérêt des enfants; 3° s'il s'est toujours exprimé d'une manière claire et intelligible pour eux; 4° s'il a été digne dans sa leçon, s'il y a mis de l'at-

trait, de l'animation, s'il a en un mot contribué en général à rendre la leçon intéressante, etc., etc.

b. Sur l'observation des règles didactiques qui ont rapport aux enfants.

c. Sur l'observation des principes didactiques qui ont rapport à l'objet de l'enseignement.

d. Sur l'observation des règles didactiques qui se rapportent aux circonstances extérieures.

e. Sur le choix de la forme de l'enseignement ; on examinera si la forme choisie était en rapport avec le sujet traité.

f. Enfin sur les règles que l'on doit observer au sujet des questions et des réponses, sur le résultat obtenu, sur l'attention et le maintien des élèves, etc., etc.

Nous le répétons, et nous ne pouvons assez insister sur ce point, il importe beaucoup que les objections et les réponses qu'elles provoquent ne revêtent jamais un caractère d'aigreur ni d'hostilité. Cette disposition des esprits nuirait aux discussions, et le découragement pourrait naître chez quelques-uns.

Les inspecteurs éloigneront avec soin toute personnalité, et ils interviendront pour clore la discussion, au moment où ils jugeront le sujet épuisé, et où ils reconnaîtront qu'il s'agit uniquement d'une dispute de mots, dispute qui ne peut être d'aucune utilité générale et qui s'éloigne tout à fait du but vers lequel on a voulu se diriger.

Pour terminer la conférence, l'inspecteur résumera la discussion et en établira le résultat; un des instituteurs sera chargé de dresser le procès-verbal de la conférence, ou, conformément aux dispositions du règlement ministériel, le procès-verbal sera rédigé par chacun des instituteurs, et l'inspecteur cantonal choisira parmi ces rédactions celle qui lui paraîtra réunir le plus de qualités; il donnera lecture de ce procès-verbal à l'ouverture de la séance suivante. On ne croirait jamais quels avantages on retire de cette manière de procéder. L'amour-propre étant ainsi mis en jeu, tous veulent prendre part à la discussion. Dans la crainte de faire une objection qui ne serait pas fondée, tous suivent la leçon avec une attention soutenue. Le plus timide est pour ainsi dire contraint de parler, et de faire valoir la marche qu'il a suivie, ou de défendre les opinions qu'il a émises.

Établies sur les bases que nous venons d'indiquer, ces conférences doivent être considérées, à notre avis, comme un moyen efficace de perfectionnement pour les instituteurs. Ce n'est pas à dire que, dans notre pensée, ce plan soit parfait; loin de là, nous sommes au contraire persuadé que cette rapide esquisse est susceptible de diverses modifications et améliorations ; notre but serait pleinement atteint si, par les idées que nous venons d'émettre, nous amenions les hommes compétents à prendre cet objet en sérieuse considération et à rechercher s'il y a lieu ou non d'introduire des changements dans la marche suivie actuellement.

Nous terminerons ce chapitre en indiquant quelques sujets qui doivent attirer l'attention des inspecteurs, et qui nous paraissent mériter d'être l'objet de discussions dans les conférences.

1. La prière.

2. Les cahiers de devoirs.

3. Les moyens propres à rendre les enfants attentifs.

4. La mission de l'instituteur au point de vue de l'éducation.

5. Comment éteindre dans l'enfant la présomption, la vanité, et l'empêcher de mépriser ses condisciples?

6. Le calme est le premier devoir de l'instituteur.

7. Exposez l'influence qu'exerce sur les enfants la piété de l'instituteur.

8. A quoi faut-il attribuer que les enfants, après avoir quitté l'école, oublient sitôt ce qu'ils y ont appris?

9. Développez l'avantage de l'enseignement de la langue maternelle pour la vie usuelle.

10. Quels sont les moyens les plus efficaces qu'offre l'éducation pour combattre un penchant prononcé vers le plaisir?

11. L'ordre est la première qualité dans une bonne école.

12. Développez l'idée suivante : trois choses sont nécessaires pour être bon maître d'école, *savoir, pouvoir* et *vouloir*.

13. Quelle est l'utilité des exercices par intuition?

14. Le silence, comme moyen propre à obtenir l'activité intellectuelle des enfants, est le plus grand secret d'une bonne école.

15. Indiquez les moyens propres à rendre meilleure l'éducation domestique.

16. Quels sont les points sur lesquels devrait surtout se porter l'attention dans les écoles de filles?

17. Plus le maître est jeune, plus il doit être habile.

18. A quelles conditions l'homme est-il bien élevé et bien instruit?

19. Quelles sont les conditions requises pour rendre attrayant aux élèves l'enseignement de la langue maternelle?

20. Développez l'idée suivante : Les enfants oublient facilement les exhortations qui leur sont faites et la règle de conduite qu'on leur trace; il faut par conséquent tenir la main à ce qu'ils fassent ce que l'on a jugé nécessaire d'exiger d'eux aussi longtemps qu'ils ne s'y sont pas accoutumés.

21. Faites connaître aux élèves d'abord la chose et ensuite le mot, le nom.

22. Quel est le but des punitions, et quels sont les moyens de correction les plus efficaces et le plus facilement applicables?

23. Exposez l'utilité du chant dans les écoles primaires, et expliquez le peu de sympathie que les instituteurs témoignent pour l'enseignement de cette branche.

24. Que peut et doit faire l'école primaire pour développer, chez les élèves, l'amour de la patrie, et le dévouement à la société?

25. Quel est le meilleur règlement pour une école primaire?

26. Quel usage doit-on faire des cartes dans l'enseignement de la géographie?

27. Exposez vos observations et vos expériences sur les caractères divers des enfants, et faites connaître votre manière de voir sur les moyens disciplinaires à employer, pour leur donner à tous une direction salutaire.

28. Établissez la vérité de cette proposition : Un instituteur qui fait des efforts pour s'instruire et pour se perfectionner travaille aussi par là au perfectionnement de son école.

29. Exposez l'utilité des écoles gardiennes.

30. Quels sont les défauts de l'éducation moderne?

31. Quel doit être le but d'une leçon de lecture?

32. Il est des hommes plus capables d'élever *cent* enfants qu'*un* seul, c'est-à-dire, qui donnent une meilleure éducation à chacun des cent, qu'à leur propre fils.

33. Quels sont les obstacles qui s'opposent le plus communément au perfectionnement de l'instituteur?

34. Quels sont les avantages et les désavantages que présentent les concours pour les écoles primaires?

35. Dans les écoles il n'y a ni état ni rang, il n'y a que des enfants.

36. Quelles sont les qualités requises pour un ouvrage littéraire destiné au peuple?

37. Exposez le mal qui résulte de la lecture des romans.

38. Quelle est votre manière de voir à l'égard des distributions de prix?

39. Montrez l'influence funeste des fautes suivantes, commises par beaucoup de parents, dans l'éducation de leurs enfants :

a. Le manque de soins physiques.

b. Une surveillance trop sévère.

c. Le choix trop minutieux de compagnons et de compagnes.

d. L'interdiction des jeux.

e. Les éloges donnés aux enfants pour le calme et la tranquillité qu'ils observent continuellement, le mécontentement qu'on leur témoigne lorsque ces pauvres petits se montrent un peu gais et commettent même quelque espièglerie.

f. L'empressement avec lequel on les habitue aux cérémonies, aux façons, etc., etc.

g. La hâte que l'on met à les introduire dans les sociétés avant l'âge.

h. Les cadeaux nombreux qu'on leur fait comme récompense de leur application.

i. Les entretiens dans lesquels on leur apprend qu'il sont plus riches, d'une naissance plus élevée que les autres, etc., etc.

APPENDICE.

LES ÉCOLES GARDIENNES.

Nous entendons par écoles gardiennes les établissements qui ont pour but de mettre les enfants trop jeunes pour être envoyés à l'école, à l'abri de toute influence qui pourrait porter atteinte à leur développement physique, intellectuel et moral; les établissements où l'on garantit ces pauvres petits contre toute corruption de l'âme et du corps. La nécessité de pareilles institutions ne peut plus être révoquée en doute. La classe pauvre n'étant pas en position d'entourer les petits enfants des soins et de la surveillance nécessaires pour les préserver de toute infirmité physique ou morale, ces pauvres petits êtres sont souvent abandonnés des journées entières à la garde d'un frère ou d'une sœur un peu plus âgés qu'eux; ou bien encore on les enferme dans un réduit étroit, où ils végètent misérablement dans une atmosphère viciée, malsaine, privés de tout soin et livrés à eux-mêmes.

Il n'est pas étonnant que dans de pareilles conditions l'esprit ne puisse plus tard acquérir ni souplesse ni activité.

Mais ce n'est pas seulement pour la classe pauvre et pour la classe moyenne que nous reconnaissons l'urgente nécessité d'établir des écoles gardiennes; il nous serait facile de prouver que ces sortes d'institutions sont également un bien-être pour les enfants appartenant à la haute société. Ne serait-il pas en effet plus salutaire pour ces derniers d'être confiés pendant plusieurs heures par jour à une sage direction et à une surveillance raisonnable, que d'être continuellement en contact avec des domestiques grossiers et ignorants? N'est-ce pas une chose ridicule et déplorable que de voir des femmes persuadées qu'elles ont satis-

fait à tous les devoirs de la maternité lorsque de loin en loin elles admettent en leur présence leur enfant adoré, soit pour le combler de caresses, soit pour le faire admirer à monsieur un tel ou à madame une telle? Grâce à ces visites, le pauvre petit a déjà son rôle à jouer; on vante ses innocents petits talents et l'on en fait parade. Tantôt il chante, tantôt il déclame, tantôt il danse, etc. C'est aussi absurde qu'odieux.

Les rapports habituels de la vie de famille sont moins corrompus dans la classe moyenne, dans ce qu'on appelle la bonne bourgeoisie. Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, là encore on rencontre malheureusement trop souvent des mères qui trouvent du temps pour tout, excepté pour l'éducation de leur famille; des mères qui ne sont jamais plus contentes que lorsqu'elles sont débarrassées de leurs enfants. Nous le répétons, l'expérience est là pour l'attester, dans beaucoup de familles l'éducation des petits enfants est considérée comme une chose de peu d'importance. La cause en est diverse : si d'un côté beaucoup de parents, par leur position sociale, doivent lutter continuellement entre les soins à donner à leur progéniture et les difficultés de la vie matérielle, chez d'autres la faute en est à la mère de famille qui montre trop de goût pour les plaisirs, les distractions du monde, et oublie pour la dissipation ses devoirs les plus sacrés. Remédier à ce mal c'est, selon nous, une des tâches les plus nobles, une des missions les plus sacrées de notre époque.

Deux voies se présentent à cet effet : *Ou il faut que la vie de famille soit purifiée, améliorée, relevée au point de répondre aux conditions qu'il est dans sa nature de remplir; ou il faut éloigner les enfants de la famille pour les élever hors de la maison paternelle.*

Si l'on avait le moindre espoir de voir la société entrer dans la première de ces deux voies, notre choix ne serait pas un instant incertain. Malheureusement, ce point était déjà la grande question à l'époque de l'illustre Pestalozzi; ce vénérable philanthrope a consacré sa vie entière à la solution de cette question; il y a voué tous ses efforts, il a lutté et souffert en vain, il n'a pas eu la satisfaction de réussir. Obtiendrons-nous aujourd'hui un meilleur résultat? En supposant même que des centaines

d'hommes supérieurs, s'il est possible, à Pestalozzi, et par le courage, et par le dévouement et l'amour pour leurs semblables, se vouassent avec ardeur à cette grande œuvre, réussiraient-ils à rendre à la vie de famille cette *simplicité,* cette *piété* et cet *esprit d'économie* qui y régnaient du temps de nos aïeux? Leur serait-il possible d'alléger pour la femme du prolétaire les pénibles travaux sous le poids desquels elle gémit du matin au soir, afin d'aider son mari à gagner le pain quotidien? Leur serait-il possible de soulager cette mère de son rude labeur pour la rendre à sa famille et à ses enfants? La froide raison répond : Non! Nous voilà donc restreints à l'examen du second moyen, qui consiste à *éloigner l'enfant du foyer paternel.* Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, les établissements érigés à cette fin ne remplaceront jamais qu'imparfaitement la véritable vie de famille et l'on n'en obtiendra des résultats satisfaisants qu'à la condition d'imprimer à ces petites colonies provisoires la marche et les habitudes de la famille réelle.

Pour mieux apprécier le but qu'il s'agit d'atteindre par cette substitution des écoles gardiennes à la famille, examinons ce que peut produire celle-ci sous l'influence de circonstances favorables.

Représentons-nous à cet effet une famille de la classe moyenne : elle est autant à l'abri de la misère qu'elle est loin des richesses et du superflu. Les paroles de l'Écriture sainte : « Vous gagnerez votre pain à la sueur de votre front, » lui sont applicables dans toute la force du terme; mais aussi elle n'est point privée de ce pain quotidien, et elle le consomme avec des sentiments de reconnaissance envers Celui qui le lui donne. Pendant que du matin au soir le père s'acquitte consciencieusement des devoirs de son état, la mère s'occupe des soins du ménage. Quelle est, dans ces circonstances, la manière de vivre de l'enfant de deux à cinq ans; quelle ressource peut lui offrir sa famille, en admettant toutefois que les parents aient de la moralité et de la religion?

Nous allons essayer de répondre à cette question en esquissant la vie de l'enfant placé dans ces conditions.

Après avoir dormi profondément dans son lit bien simple, il rencontre, en s'éveillant, les doux regards de sa mère chérie,

qui, en lui joignant ses petites mains, lui fait réciter une prière du matin. Elle l'enlève ensuite de son berceau, le lave et lui met des vêtements simples et propres. L'enfant reçoit alors son déjeuner, lequel se compose, comme tous ses repas, d'une nourriture simple et saine. Du lait, du café faible, de la soupe au lait, du bouillon, du pain avec peu de beurre, des pommes de terre, des légumes et, de temps en temps, à midi un petit morceau de viande : tels sont ses aliments ordinaires. Quant à ses occupations, elles sont très-variées. La plus grande partie de la journée il joue sous les yeux de sa mère à la cuisine, dans la chambre ou à la cour. Si le père exerce un métier, le fils passe plusieurs heures à l'atelier, où il s'amuse à imiter le travail paternel. S'il fait beau, les enfants du voisinage se rassemblent pour jouer entre eux ; l'œil maternel ne cesse cependant pas de veiller à ce qu'aucun malheur ne survienne à sa progéniture, comme aussi à ce que l'entourage n'exerce pas sur l'objet de sa tendresse une influence fâcheuse. Si le mauvais temps ne permet point les jeux en dehors de la maison, l'enfant s'amuse sous la surveillance de sa mère avec ses jouets, son cheval de bois, son carrosse, sa trompette, ses petits bois à construction, sa poupée, son berceau, sa boutique, etc., etc. Ou bien encore il va s'asseoir à côté de sa mère ; celle-ci, en faisant tourner son rouet ou en maniant son aiguille, raconte une histoire, soit du bon Dieu, dont l'œil paternel ne cesse de s'ouvrir sur lui, soit du petit Jésus, qui dans son amour pour les petits enfants les faisait venir auprès de lui pour les embrasser et les bénir ; d'autres fois c'est une fable ou une anecdote. L'enfant, en écoutant avec attention, contemple sa bonne mère, dont les yeux étincellent de bonheur et d'amour. Le dimanche, c'est bien autre chose. Sur une table de sa chambre à coucher se trouvent étalés, par les soins de la mère, des habillements bien propres et plus beaux que ceux des autres jours de la semaine. Tous les membres de la famille, les uns après les autres, vont à l'église; et l'après-midi, après l'office, on se prépare à faire une promenade. Les occupations du père sont suspendues ce jour-là; la mère, quoiqu'elle n'ait jamais un jour de repos parfait, trouve moyen d'abandonner quelques instants son ménage, afin d'aller respirer l'air de la campagne. Toute la famille se met en route. Les plus âgés des enfants sui-

vent les parents à distance ; le plus petit, à la main du papa, s'arrête à chaque instant : il a aperçu un hanneton, un papillon ; il a vu voler un oiseau ; il a découvert une fleur s'épanouissant au bord du chemin ; il tire tantôt à droite tantôt à gauche son guide complaisant ; il lui fait admirer ses découvertes, prendre part à ses joies enfantines. Évidemment, cette existence développe le corps et l'intelligence. L'enfant s'habitue par degrés à regarder, à remarquer, à comparer les objets ; la sphère de l'intuition et de la représentation s'étend chez lui insensiblement ; les sentiments d'amour, d'obéissance et de confiance se développent en lui, et il s'accoutume en même temps à conformer sa volonté à celle de ses parents.

Quel est donc le principe qui favorise si éminemment le développement du cœur et de l'esprit des enfants dans la famille ? On n'hésitera pas à répondre que c'est l'amour des parents pour leurs enfants. Oui, c'est cet amour qui rend l'atmosphère de la famille si vive, si bienfaisante et si salutaire. C'est cet amour paternel qui se manifeste par une surveillance sans relâche, cet amour qui fait tout, qui veille à tout et qui supporte tout sans se lasser ou s'impatienter jamais.

D'après cette esquisse rapide de l'existence de l'enfant au sein de sa famille et des soins que prennent les parents pour développer ses forces physiques et ses facultés intellectuelles, on comprend sans peine ce que doit être un établissement destiné spécialement à remplacer la maison paternelle, et l'on distingue parfaitement le but que l'on doit se proposer d'atteindre par la création des écoles gardiennes. Nous l'avons déjà dit, *la prospérité de ces écoles, les succès que l'on y obtient sont d'autant plus grands, que l'on parvient à donner aux enfants des soins analogues à ceux dont ils sont entourés dans une famille bien organisée.*

Pour obtenir un résultat favorable, il est deux points sur lesquels doit se concentrer l'attention de ceux qui sont appelés à diriger une institution de cette espèce. Le premier de ces mobiles puissants, c'est l'ESPRIT D'AMOUR, l'ESPRIT DE DÉVOUEMENT DES MAÎTRES, qui s'assureront ainsi l'attachement des petits êtres confiés à leurs soins ; le second consiste dans un ARRANGEMENT MATÉRIEL de l'établissement, organisé de manière que tout con-

coure au but des fondateurs, le développement physique et intellectuel des enfants.

Avant de nous occuper de l'organisation intérieure de l'école gardienne, portons notre attention sur cet arrangement matériel.

La première chose à se procurer, c'est une salle vaste, bien aérée, dans laquelle se tiennent les petits enfants pendant l'hiver et lorsque le mauvais temps ne permet point de rester en plein air. Cette salle sert de réfectoire, et on s'y livre aux divers exercices dont nous parlerons plus loin. Il faut encore deux chambres adjacentes, dont l'une est disposée de manière qu'on y puisse déshabiller, laver, en un mot soigner les enfants, et dont l'autre est pourvue d'un certain nombre de couchettes pour ceux qui ont besoin de repos.

Il est en outre fort à désirer qu'il se trouve à proximité de la salle principale une galerie couverte pour que les enfants, même en cas de mauvais temps, puissent rester à l'air.

La seconde chose indispensable, c'est un préau ou cour spacieuse, en partie couverte de gazon, en partie sablée. Quelques arbres et arbustes y répandent leur ombrage pendant les chaleurs de l'été. Il va de soi qu'on y aura établi différents jeux et certains appareils appropriés. Ces derniers doivent être solidement construits et choisis avec précaution. Nous proposons, par exemple, quelques petits *chariots,* assez solides pour que les enfants puissent s'y traîner les uns les autres, quelques *objets de construction,* tels que des *cubes,* des *niches de bois,* de *petites briques,* etc., un *cheval* à bascule, différents outils, tels que la *bêche,* la *pelle,* le *marteau,* une *tenaille,* et au milieu ou dans un coin de la cour un grand *monceau de sable.* Si l'on y ajoute quelques *tambours,* des *fusils* et des *sabres de bois* et encore quelques *poupées* et les objets nécessaires pour *tricoter* et pour *coudre,* la collection des objets d'agrément pourra être considérée comme complète.

Pénétrons maintenant dans l'école gardienne pour en examiner de près la vie intérieure. Nous allons, à cet effet, passer une journée entière au milieu de ces petites créatures.

En été, on les conduit à l'établissement dès six heures du matin. L'enfant du pauvre, couvert d'habits en lambeaux, est lavé

à son arrivée; on lui arrange la chevelure et on lui met une espèce de longue blouse et une chaussure quelconque. Lorsque tous les habitués sont arrivés et vêtus de la manière prescrite par le règlement, ils se rassemblent au réfectoire, autour de la mère (c'est ainsi que nous désignons la première garde d'enfants). Celle-ci leur fait joindre leurs petites mains, pour réciter simultanément une *courte prière,* une prière bien simple et aussi intelligible que possible pour cet âge. On déjeune de pain et de lait coupé d'eau chaude. Entre neuf et dix heures, chaque enfant reçoit un morceau de pain. A midi, à un signal donné, ils prennent place pour le dîner, qui peut se composer d'une portion de soupe, de pommes de terre ou d'autres légumes et d'un morceau de pain. Les aliments, en général, ne doivent pas être trop gras. On ne donne un peu de viande que dans certaines occasions extraordinaires. A quatre heures, un morceau de pain avec de l'eau fraîche, et le soir de la soupe.

Les intervalles entre les repas sont employés à *jouer,* à *dormir* et à *apprendre* certaines choses dont nous parlerons tout à l'heure.

La mère aidera les enfants, les soignera en tout et veillera minutieusement à ce qu'aucun accident ne survienne, à ce que les querelles naissantes soient réprimées immédiatement. S'il fait beau, elle conduira à une courte promenade ceux qui seront assez forts, et les tout petits restent confiés à une autre garde.

Pour développer l'intelligence, on aura recours à des exercices de *religion,* de *mémoire,* d'*intuition,* de *chant;* on les habituera également à *compter.* Mais ce n'est point la mère qui doit être chargée de cette partie; ces fonctions d'un autre ordre rentrent dans les attributions de celui qui représente le principe paternel de l'établissement : ce sera soit un ecclésiastique, soit l'instituteur de la commune, soit toute autre personne ayant à cœur le bien-être des enfants et entièrement dévouée à cette œuvre sublime. Cette personne sera chargée de la direction. Elle doit se rendre au moins une fois par jour à l'établissement, où elle entourera les petits enfants de sa sollicitude paternelle; elle dirigera de temps en temps leurs jeux; elle s'occupera d'eux en jouant, en racontant ou en expliquant. L'instruction proprement dite se

bornera à développer principalement l'intuition et la parole. C'est surtout ici qu'on aura soin de procéder *du connu à l'inconnu, du facile au difficile,* en suivant la marche que nous avons indiquée dans la méthode par intuition. On les exercera à tracer des lignes pour représenter, par exemple, une maison, une table, un homme ou tout autre objet. Les récits se composeront de sujets religieux et de narrations prises dans la sphère de leurs idées. Les prières les plus habituelles seront successivement apprises par cœur; les faits les plus simples de l'Écriture sainte seront traités en observant les indications que nous donnerons plus loin à ce sujet. (Voir *Méthode de religion.*) Afin de retirer plus de fruit de ces leçons d'intuition, nous recommandons aux instituteurs de mettre, s'il est possible, sous les yeux des enfants une série de tableaux représentant les faits historiques. Il importe, cependant, que ces images soient bien exécutées, sinon il vaudrait mieux y renoncer.

Quant au chant, dont l'utilité pour ces sortes d'établissements est inappréciable, nous croyons qu'on doit se borner à faire apprendre par cœur des morceaux dont les paroles, ainsi que la mélodie, soient en rapport avec la force physique et intellectuelle d'enfants de l'âge de deux à cinq ans, et en harmonie avec le but final de l'institution.

Malgré l'organisation la plus parfaite, l'école gardienne n'atteindrait pas son but si la chose capitale, si *l'amour* y manquait. La mère (la garde d'enfants) ne doit pas être une mercenaire, qui recommence son travail tous les matins pour le finir chaque soir, sans autre préoccupation. On doit autant que possible confier la surveillance à une *veuve* ayant elle-même des enfants; à une personne qui s'est acquis une bonne réputation par les soins donnés à son propre ménage, par le dévouement, par la douceur dont elle a fait preuve envers ses propres enfants, et par les sacrifices qu'elle a dû s'imposer pour leur donner une éducation convenable; à une personne, en un mot, qui s'est concilié l'estime générale en remplissant dans toute leur étendue ses devoirs comme *femme,* comme *mère* et comme *chrétienne.* Cette personne sera pour les enfants d'autrui ce qu'elle doit être, *une bonne mère.* Les petits enfants s'en apercevront bientôt, et le

nom de *mère,* qu'ils lui donneront, ne sera point un mot sans signification, une formule vide de sens prescrite par le règlement de la maison, mais bien l'expression sincère des sentiments dont les enfants sont si heureux d'entourer ceux qui veillent sur eux.

Les soins paternels ne doivent pas non plus leur faire défaut. Le directeur de l'école gardienne doit être pour celle-ci ce que le père est pour sa famille; or, ce dernier, sans diriger spécialement l'éducation de ses enfants, pense, agit et intervient pour donner par son autorité plus de poids, plus de force et plus d'efficacité à la parole de la mère.

Il importe que la personne chargée de la direction ait une autorité absolue et qu'elle *seule* puisse prendre les mesures nécessaires pour le bien-être de l'établissement. Le directeur réglera l'instruction, il se rendra tous les jours à l'école pour rassembler autour de lui les enfants et leur faire des récits utiles et édifiants. Il leur fera joindre les mains et dirigera leur cœur vers le Père céleste. Il aura soin d'étudier leurs penchants, leurs dispositions naturelles, et il veillera spécialement à donner à leur volonté et à leur cœur une direction qui corresponde au but élevé de l'éducation.

Il n'est pas moins important que les petits enfants connaissent bien leur directeur, l'homme qui leur prodigue tant de bienfaits; il faut qu'ils comprennent ses regards, qu'ils lisent dans ses yeux ce qu'ils doivent faire pour le rendre heureux. L'attachement qu'ils ont pour lui doit se manifester en toute occasion; ainsi, à son entrée, ils s'empresseront de lui présenter leurs petites mains, ils se disputeront l'honneur et le plaisir d'être le plus près de lui, etc., etc.

Nous croyons être entré dans assez de détails pour qu'on puisse en conclure *ce que nous voulons* et *comment nous le voulons*. Nous ne reviendrons pas sur cette objection que nous nous montrons trop exigeant pour l'enfance et que, non content de la fréquentation ordinaire de l'école, nous demandons d'éloigner l'enfant de sa mère dès l'âge le plus tendre; nous croyons y avoir suffisamment répondu plus haut. Nous avons d'ailleurs émis à cet égard notre opinion personnelle sans réserve aucune, au risque même de froisser les sentiments maternels, sentiments

que personne, nous en sommes convaincu, n'honore et n'estime cependant plus que nous-même.

Nous terminons cet exposé sur les écoles gardiennes par le programme des exercices journaliers, adopté à l'école gardienne de Nivelles.

PROGRAMME DES EXERCICES JOURNALIERS.

1. — LUNDI.

AVANT MIDI.

De 6 à 9 heures.	Les enfants peuvent entrer depuis 6 jusqu'à 9 heures, moment où commencent les exercices proprement dits. Depuis l'entrée jusqu'au commencement des exercices, ils choisissent leurs récréations à leur gré. Les institutrices les surveillent et les tiennent prêts pour les exercices, en les lavant, etc.
9 »	Entrée en classe, en observant l'ordre prescrit par le règlement. — Exécution de la MARCHE DU GRADIN, avec chant. — Prière en commun.
9 1/4 »	Exercices gymnastiques.
9 1/2 »	Récit d'une histoire tirée de l'histoire sainte, avec intuition au moyen d'une image.
10 »	Exécution de la MARCHE DE RÉCRÉATION, avec chant. — Petit déjeuner. — Jeux dirigés par la directrice et ses assistantes. (*Les figures et les mains doivent être lavées.*)
10 3/4 »	Repos.
11 »	Alignement. — Marche avec chant pour entrer en classe. — Exercices par intuition.
11 1/2 »	Exercice AU GRADIN, pour développer les membres. — Entrée au réfectoire.
12 »	Prière avant le repas. — Dîner. — Grâces.

APRÈS MIDI.

12 1/2 »	Récréation libre. — Divertissements avec les jouets distribués par le personnel surveillant. (*Les figures et les mains sont lavées.*)
2 »	Disposition des enfants pour l'entrée en classe. — Prière. — Tricot, pour les filles, dans le réfectoire. — Les garçons se rendent avec ordre, dans le préau, pour faire des exercices gymnastiques.
2 3/4 »	Exercices au gradin pour le développement de la poitrine et des extrémités supérieures.
3 »	Chant.
3 1/2 »	Exercices de mémoire.
4 »	Goûter, précédé et suivi d'une très-courte prière.
4 1/2 »	Exécution d'une marche avec chant.
5 »	Entrée en classe.—Récitation de la prière du soir. —Récréation libre jusqu'au moment du retour.

2. — MARDI.

AVANT MIDI.

De 6 à 9 heures.	Comme le lundi.
9 »	Entrée en classe. — MARCHE DU GRADIN, avec chant. — Prière en commun.
9 1/4 »	Exercices pour développer les extrémités supérieures.
9 1/2 »	Exercices de calcul.
10 »	Marche de récréation. — Déjeuner. — Jeux. (*Les enfants sont lavés.*)
10 3/4 »	Repos.
11 »	Alignement.—Marche.—Exercices de mémoire.
11 1/2 »	Répétition des divers morceaux de chant appris antérieurement. — Entrée au réfectoire.
12 »	Prière. — Dîner. — Grâces.

APRÈS MIDI.

12 1/2 »	Récréation libre. — Divertissements avec les jouets. (*Les enfants sont lavés.*)
2 »	Entrée en classe. — Prière. — Tricot, pour les filles. — Exercices gymnastiques dans le préau, pour les garçons.
2 3/4 »	Tous les enfants se rendent au gradin. — Exercices pour le développement de la poitrine et des extrémités supérieures.
3 »	Instruction religieuse précédée et suivie d'une courte prière.
3 1/2 »	Exercices de chant.
4 »	Prière. — Goûter. — Grâces.
4 1/2 »	Course sinueuse dirigée par la directrice et les sous-maîtresses.
5 »	Entrée en classe. — Prières. — Récréation libre.

3. — MERCREDI.

AVANT MIDI.

De 6 à 9 heures.	Comme le lundi.
9 »	Entrée en classe. — MARCHE DU GRADIN. — Prière en commun.
9 1/4 »	Exercices pour développer les extrémités supérieures.
9 1/2 »	Instruction religieuse précédée et suivie d'une courte prière.
10 »	Marche. — Déjeuner. — Jeux. *(Les enfants sont lavés.)*
10 3/4 »	Repos.
11 »	Alignement. — Marche. — Exercices d'émission de sons, ayant pour but d'exercer les organes de la parole, de former la main et l'œil.
11 1/2 »	Exercices corporels, au gradin. — Entrée au réfectoire.
12 »	Prière. — Dîner. — Grâces.

APRÈS MIDI.

12 1/2 »	Récréation libre. — Divertissements avec les jouets. *(Les enfants sont lavés.)*
2 »	Entrée en classe. — Prière. — Tricot, pour les filles. — Exercices gymnastiques, pour les garçons.
2 3/4 »	Exercices au gradin, pour le développement de la poitrine et des extrémités supérieures.
3 »	Leçon de civilité.
3 1/2 »	Leçon de chant.
4 »	Prière. — Goûter. — Grâces.
4 1/2 »	Promenade : LE PAS ROMPU, dirigée par la directrice et les surveillantes.
5 »	Entrée en classe. — Prière du soir. — Récréation libre.

4. — JEUDI.

—

AVANT MIDI.

De 6 à 9 heures.	Comme le lundi.
9 »	Entrée en classe. — MARCHE DU GRADIN. — Prière.
9 1/4 »	Exercices au gradin, pour le développement des extrémités supérieures.
9 1/2 »	Instruction religieuse.
10 »	MARCHE DE RÉCRÉATION. — Déjeuner. — Jeux. (*Les enfants sont lavés.*)
10 3/4 »	Repos.
11 »	Alignement. — Marche. — Exercices par intuition.
11 1/2 »	Exercices gymnastiques, au gradin.
12 »	Prière. — Dîner. — Grâces.

APRÈS MIDI.

12 1/2 »	Récréation libre. — Divertissements avec les jouets. (*Les enfants sont lavés.*)
2 »	Entrée en classe. — Prière. — Tricot, pour les filles. — Exercices gymnastiques pour les garçons.
2 3/4 »	Alignement. — Marche. — Exercices.
3 »	Exercices par émission de sons. (Développement des organes de la parole. — Formation de la main et de l'œil.)
3 1/2 »	Exercices de chant.
4 »	Prière. — Goûter. — Grâces.
4 1/2 »	COURSE AUX BATONS, A TROIS.
5 »	Rentrée en classe. — Prière du soir. — Récréation libre.

—

5. — VENDREDI.

AVANT MIDI.

De 6 à 9 heures.	Comme le lundi.
9 »	Entrée en classe. — MARCHE DU GRADIN. — Prière.
9 1/4 »	Exercices pour développer les extrémités supérieures.
9 1/2 »	Exercices de mémoire.
10 »	Marche. — Déjeuner. — Jeux. (*Les enfants sont lavés.*)
10 3/4 »	Repos.
11 »	Alignement. — Marche. — Instruction religieuse précédée et suivie d'une courte prière.
11 1/2 »	Exercices pour développer les extrémités supérieures. — Entrée au réfectoire.
12 »	Prière. — Dîner. — Grâces.

APRÈS MIDI.

12 1/2 »	Récréation libre. — Divertissements avec les jouets. (*Les enfants sont lavés.*)
2 »	Entrée en classe. — Prière. — Tricot, pour les filles. — Exercices gymnastiques, pour les garçons.
2 3/4 »	Exercices au gradin, pour le développement de la poitrine et des extrémités supérieures.
3 »	Exercices de calcul.
3 1/2 »	Exercices de chant.
4 »	Prière. — Goûter. — Grâces.
4 1/2 »	COURSE EN SPIRALE dirigée par la directrice et les surveillantes.
5 »	Rentrée en classe. — Récitation de la prière du soir. — Récréation libre.

6. — SAMEDI.

—

AVANT MIDI.

De 6 à 9 heures.	Comme le lundi.
9 »	Entrée en classe.—MARCHE DU GRADIN.—Prière.
9 1/4 »	Exercices pour développer la poitrine et les extrémités supérieures.
9 1/2 »	Exercices par intuition.
10 »	Marche. — Déjeuner. — Jeux. (*Les enfants sont lavés.*)
10 3/4 »	Repos.
11 »	Alignement. — Marche. — Instruction religieuse précédée et suivie d'une courte prière.
11 1/2 »	Exercices au gradin, pour le développement des membres. — Entrée au réfectoire.
12 »	Prière. — Dîner. — Grâces.

APRÈS MIDI.

12 1/2 »	Récréation libre. — Divertissements avec les jouets. (*Les enfants sont lavés.*)
2 »	Entrée en classe. — Prière. — Tricot, pour les filles. — Exercices gymnastiques, pour les garçons.
2 3/4 »	Exercices au gradin, pour développer la poitrine et les extrémités supérieures.
3 »	Exercices par émission de sons, ayant pour but de développer les organes de la parole, de former la main et l'œil.
3 1/2 »	Leçon de civilité.
4 »	Prière. — Goûter. — Grâces.
4 1/2 »	Rondeau avec chant : LES PETITS OUVRIERS, dirigé par la directrice et les surveillantes.
5 »	Rentrée en classe. — Prière du soir. — Distribution hebdomadaire des cachets de bonne conduite. — Chant à la Vierge.

Observations.

Les enfants au-dessous de 5 ans n'assistent pas aux leçons de calcul ni à celles d'émission de sons. Pendant ce temps, ils jouent librement dans le préau.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

PREMIÈRE PARTIE.

COURS ÉDUCATIF.

Éducation intellectuelle.

Éducation morale.

Éducation religieuse.

Éducation nationale.

Récompenses et punitions comme moyens d'éducation.

DEUXIÈME PARTIE.

L'INSTITUTEUR EN FONCTION OU LE MAÎTRE D'ÉCOLE.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.



